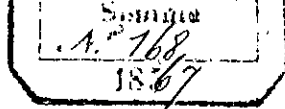


PPN = 12 098 1661

90 007



# RECHERCHES

GÉNÉALOGIQUES

## SUR LES FAMILLES NOBLES

DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS

DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE,

ET

## RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

Par M. LEROY-MOREL,

ANCIEN INSTITUTEUR ET RECEVEUR DE L'HOSPICE DE NESLE (SOMME).



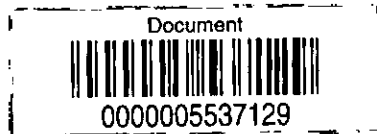
AMIENS,

IMPRIMERIE DE LENOEL-HEROUART,

IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ,

RUE DES RABUISSONS, 30.

1867.



(Extrait de la Picardie.)

# RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES

SUR LES FAMILLES NOBLES DE PLUSIEURS VILLAGES DES ENVIRONS  
DE NESLE, NOYON, HAM ET ROYE, ET RECHERCHES  
HISTORIQUES SUR LES MÊMES LOCALITÉS.

---

## Billancourt (\*).

Billancourt, *Buislencort* dans le XIII<sup>e</sup> siècle, sur la limite orientale du Santerre, entre Nesle au nord, Herly à l'ouest, Biarre au sud et Cressy à l'est, est un village situé dans une plaine fertile.

La seigneurie de Billancourt appartenait, en 1230, à Hugues de Billancourt (1.) Elle fut possédée plus tard par la maison de Chaulnes, ainsi que le constataient les hommages et aveux rendus au marquisat de Nesle par les propriétaires successifs de cette seigneurie (2).

JEAN MERLIN, seigneur de Mazancourt, de Fresnes et d'Ytres en Santerre, bailli de Nesle, paraît avoir acquis la terre de Billancourt vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il était marié, en 1482, à Jacqueline d'Estrées, deuxième fille de Pierre d'Estrées, dit *Carbonnel*, seigneur de Boulant, de Hamel et d'Ytres, et de Marie de Beaumont.

Ils eurent deux enfants :

1<sup>o</sup> Adrien de Mazancourt (3), écuyer, sieur de Billancourt, de

---

(\* ) Il non mouillées.

(1) Dénombrement de Jean de Nesle.

(2) Archives du marquisat de Nesle.

(3) Mazancourt portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Rech.



Fresnes et d'Estrées, en Santerre, mentionné dans un titre de 1522, qui se voit encore dans les archives de l'hospice civil de Nesle ;

Et 2° Guillaume de Mazancourt, aussi mentionné dans un titre de 1507, des mêmes archives, chanoine de la collégiale de Nesle. Il fut reçu, cette année, pour homme vivant et mourant par Olivier de Bonar, seigneur de Landevoisin, à cause de Jeanne de Saint-Marc, sa femme, pour deux journaux de terre situés au terroir de ce village, dont un appartenait au chapitre de Nesle, l'autre à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

CHARLES DE MAZANCOURT, seigneur de Mazancourt, de Billancourt, de Château-fort (1), de Fresnes, etc., fils d'Adrien, mourut le 30 septembre 1572. Il avait épousé Jeanne de Neufchâtel, vicomtesse de Courval, fille aînée de Jacques de Neufchâtel seigneur de Plancy et de Cernay, pannetier de la reine, et d'Anne de Rabutin, sa femme.

Ils eurent deux enfants :

1° Anne, dame de Mazancourt, qui épousa, en 1553, Louis de Pas, seigneur de Feuquières, baron de Jumancourt, etc., conseiller et maître-d'hôtel du roi, dont elle eut cinq enfants :

Et 2° Christophe de Mazancourt, écuyer, seigneur de Billancourt, de Fresnes et de Château-fort, vicomte de Courval, qui donna, au mois d'août 1605, son dénombrement du fief de Château-fort, appelé alors plus communément fief du *Bus* (2). Il épousa, le

(1) Il y avait à Château-fort, situé entre Nesle et Landevoisin, une forteresse qui a été bâtie, croit-on, à la même époque que celle de Nesle, à laquelle elle se rattachait ; elle était élevée à l'ouest de l'église de ce village, près de la rivière d'Ingon. On la fit disparaître dans le cours du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'on plaça sur ses ruines un moulin à huile qui portait le nom de *tordoir du Château-fort*.

(2) *Voici le texte de ce dénombrement* : C'est le dénombrement et déclaration du fief du Bus, seitué à Neelle, que je Christophe de Mazancourt, escuier, seigneur du lieu de Billancourt, Fresnes et de Chasteau-fort, vicomte de Courval, fils aîné et heritier de feu Charles de Mazencourt, mon père, que

13 février 1563, Suzanne de Poix, fille et héritière de Jean de Poix, seigneur de Sechelles, chevalier des O. du roi, conseiller et

Dieu absolve, en son vivant seigneur desd. lieux, fait et bail à venerables et discrettes et honnestes religieux les prieur et couvent de Sainte-Croix sous Offemont, d'un fief noble que je tiens et advoue à tenir en foy et hommage de mesd. seigneurs et religieux, a cause de leurs terres et seigneurie du Quenoy, iceluy fief a moy appartenant et éscheu par le trepas de mondit feu père, nommé le fief du Bus-lez-Neelle, en Vermandois, contenant ce qui suit :

Premier :

Une maison, grange, estable, la motte et pourpris (enclôs, dépendance), sur quel y a un molin à l'huile, leaue et la chaussée ancienne qui maine dud. molin a la maladerie dud. Neelle, contenant vingt-huit pieds de largeur, les jardinages contenant un journal de terre, ainsi que le tout s'étend et comporte :

Item sept quartiers de prez ou environ, joignant aud. molin.

Item un autre quartier de prez au-dessus dud. molin.

Item trois quartiers de terre sceant apres dud. Bus, tenant d'une part au chemin qui maine du faubourg St.-Jacques (de Neelle) a . . . . . et de tous sens au jardin et prez de lad. maison.

Item neuf verges de la riviere audessus dud. molin et d'autre a neuf verges au dessous dyceluy a moi appartenant.

Item a cause de mon dit fief sont deubs plusieurs cens sur les heritages quy s'ensuivent.

Cest a sçavoir :

Deux pains et un chapon sur une mesure qui fut Marie, veuve de feu Jehan de Hombieux, sceant en la rue (le faubourg) St.-Jacques, tenant d'autre part à la maison Jehan Poulain, d'autre part au censel St. Jacques.

Item une maille de cens sur un quartier de terre qui est à St. Nicolas de Neele, sceant en la paroisse St. Jacques de Nesle, tenant d'une part aux terres des chappellains N.-D. de Neelle, et d'autre à trois quartiers qui tient de luy.

Item un denier sur un courtil que on dit le lieu Chabot, qui est a present le curé St. Jacques, tenant d'une part à la mesure Estienne Longuet, d'autre part à la mesure quy fut la femme Jehan de Hombieux.

Item trois deniers sur le courtil qui fut Jehan Massouille, tenant d'une

chambellan du duc d'Alençon, et de Jacqueline de Proissy-la-Boue.

part au censuel de damoiselle Marie de Voyennes et d'autre part au censuel de Jehan Goscar, et sied led. lieu en la paroisse St. Jacques.

Item trois deniers sur trois journeux de terre en bois qui fut aux hoirs Marion Delattre, sceant en la vallée de Liencourt, tenant de tous lez à l'abbate du Paraclin.

Item Nicaise Lemaire de Seffours doit aud. sief un tournois sur demy journal de terre, sceant au terroir dud. Seffours, tenant de trois lez aux terres de Hausse Lallemand.

Item une maille que Jehan Josselin doit sur un journal de terre sceant aud. terroir de Seffours, tenant d'une part aux terres de Gilles Coquelet, d'autre à la terre d'Adrien le Scellier.

Item une mail sur demy journal de terre qui fut à Jehan Robellin, sceant au terroir de Seffours, tenant d'une part à la terre du maire de Seffours, et d'autre à Guillaume Martel, chevalier.

Item une mail sur demy journal de terre que doit led. Guillaume Martel chevalier, tenant d'une part à la terre Jehan Josselin, d'autre part à la terre du maire de Seffours, sceant aud. terroir.

Item doit l'hospital de Neelle deux deniers sur deux journeux de terre, sceant aux terroirs de Margny et du Montel, tenant d'une part aux terres Soulieu et d'autre part à Jehan de Carrempuis.

Item ledit Jehan Soulieu doit trois deniers sur trois journeux de terre tenant d'une part aux terres Jehan de Carrempuis et d'autres parts aux terres de l'Hospital.

Item doit l'esglise de Notre-Dame du Montel et le presbitaire d'icelle esglise trois deniers mail sur trois journeux, sceant au terroir dud. Montel, tenant aux terres Pierre de Peunenchy.

Item doit Raoul de Remy douze deniers sur douze journeux de terre qui siéent entre le Montel et Margny, tenant d'une part aux terres Florent de Ballastre et le sieur de Remy.

Item doivent les hoirs Jehan Ploipez, demeurant à Fonches, deux deniers sur deux journeux de terre, sceant entre Liencourt et Hattencourt, et tiennent les terres de tous lez aux terres de l'abesse du Paraclin.

Desquels cens cy-dessus se paient :



Christophe étant mort (1); sa femme épousa, en deuxièmes noces, vers 1607, Galois de Barrat, chevalier, seigneur de Chausseau ou Chanceau.

DAVID DE MAZANCOURT, seigneur de Mazancourt, de Billancourt, de Château-fort, etc., fils de Christophe et de Suzanne de Poix, épousa Julienne de Barrat. Son oncle, David de Poix, seigneur de Sechelles, de Blancfossé, étant mort, en 1612, dans un voyage qu'il fit en Guyenne, sans enfants de sa femme, Isabelle de Brouilly, l'institua son héritier à condition de porter le nom et les armes de la maison de Poix (2).

De cette alliance sont issues :

Diane et Marie de Poix-Mazancourt.

C'est à sçavoir :

Ledit argent, au jour de St. Remy, et le pain et le chapon au jour de Noël.

Item et en mondit fief et en toutes les terres, et heritaiges quy y sont tenus et dependans, je y ai toute justice et seigneurie, haute, moyenne et basse, droit de vente, entrées et insucs toutes et quantte fois que jeeux heritaiges sont vendus, transportez, donné ou alliennez de personnes a autres, en quelque manière que ce soit ou puist estre.

Et tout ce que dessus est dit et denombté, Je au nom que dessus à mesdits seigneurs les relligieux les Céléstins de Saint Croix sous Offemont, sauf le plus ou le moins; car se plus ou moins y savoir, volonhtier le denombtreraie au plus tot que a ma connoissance vien droit et à tel service que de cour et de plaids moi suffisamment evocqué aux plaids de la terre et seigneurie dud. Quenoy.

En témoins de cè j'ay signé de mon seing et scellé de mon scel ce mien present dénombrement. Ce fut fait le quatorziesme jour d'aoust lan mil six cent cinq.

Signé DE MAZENCOURT et scellé. (*Seeau perdu à l'original. Archives de la ville de Nesle.*)

(1) Selon Moreri, et avant lui le P. Anselme, Christophe de Mazancourt serait mort avant 1596. Le dénombrement ci-dessus ne leur donne point raison.

(2) La maison de Poix portait : *De gueules à la bande d'argent, accompagnée de six croix d'argent recroisetées.*



DIANE, DAME DE MAZANCOURT, de Billancourt, de Château-fort, et d'autres lieux en Picardie, épousa, en 1654, son cousin Louis de Pas, dit le comte de Feuquières, chevalier, maréchal des camps et armées du roi. Il mourut le 31 janvier 1670. Il était fils de Manassès de Pas, marquis de Feuquières, un des plus grands hommes qui aient porté les armes dans le XVII<sup>e</sup> siècle, et d'Anne Arnaud, dont le père, Isaac Arnaud, conseiller d'Etat et intendant des finances, a été si recommandable sous Henri IV par son extrême mérite et sa rare probité.

Neuf enfants sont issus de cette union :

1<sup>o</sup> Diane-Madelcine de Pas, née à Billancourt le 21 juin 1656, fut chanoinesse de l'église collégiale et séculière de Sainte-Marie de Metz. Elle décéda à Billancourt le 23 septembre 1737 ;

2<sup>o</sup> Louis, qui va suivre, né à Billancourt le 10 janvier 1658 ;

3<sup>o</sup> Charlotte-Nicole, née au même lieu, le 25 février 1659 ;

4<sup>o</sup> Marie, née à Billancourt, le 23 juillet 1660 ;

5<sup>o</sup> François, qui fut capitaine de l'un des vaisseaux du roi ;

6<sup>o</sup> Marguerite, née à Billancourt, le 18 juillet 1664 ;

7<sup>o</sup> Louise-Françoise, née et morte à Billancourt, le 3 octobre 1666, âgée de six mois, et inhumée dans le caveau, devant le maître-autel de l'église du lieu, sépulture ordinaire de sa famille.

8<sup>o</sup> Madeleine-Louise, née en 1667 ;

Et 9<sup>o</sup> Catherine-Louise, née aussi à Billancourt, le 31 juillet 1669.

LOUIS DE PAS-FEUQUIÈRES (1), comte de Mazancourt, seigneur de Billancourt, de Fresnes, de Génormont, de Château-fort, de Hallu et d'Espaëlle, conseiller du parlement de Metz, épousa N....., qui le rendit père de deux filles : Antoinette-Louise-Marié-Marguerite, et Marie-Louise-Angélique, morte après 1740.

ANTOINETTE-LOUISÉ-MARIÉ-MARGUERITE DE PAS, comtesse de

(1) La maison de Pas-Feuquières portait : *de gueules au lion d'argent.*



Mazancourt, dame de Billancourt (1), de Château-fort, etc., épousa, le 19 mars 1726, Henri du Maitz, chevalier, seigneur de Goimpy, en Beauce, de Saint-Léger et d'autres lieux, avec dispense, à cause du 3<sup>e</sup> degré de consanguinité qui existait entre eux, fils de Pierre du Maitz (2), chevalier, baron, seigneur de Frileuse, ayant été enseigne des gendarmes d'Orléans, et de Marie de Pingré. Antoinette-Louise-Marie-Marguerite de Pas mourut après 1770, étant veuve, et fut inhumée dans le caveau qui se trouve sous la croix principale du cimetière de Billancourt, qui renfermait déjà le corps de sa tante la chanoinesse, et celui de Marie-Louise-Angélique de Pas, sa sœur.

FRANÇOIS-LOUIS-EDME-GABRIEL DU MAITZ DE GOIMPY, leur fils unique, comte, seigneur de Billancourt, de Château-fort, etc., né à Saint-Léger-des-Aubes (Eure-et-Loire), le 10 avril 1729, fut capitaine de vaisseau, puis chef d'escadre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et membre de l'Académie royale de marine. Il possédait à un rare degré de perfection la science de la marine, qui avait toujours fait ses délices et l'objet d'une continuelle application. Il décéda, sans enfants de N..... de Grenier, son épouse, à son château de Billancourt, le 29 décembre 1807.

On a de lui : 1<sup>o</sup> *Remarques sur le pilotage*, faites en 1765, et imprimées à la suite de l'*Abrégé du pilotage* de M. le Monnier ; 2<sup>o</sup> *Traité sur la construction des vaisseaux*, dédié et présenté au roi, Paris, 1776, in-4<sup>o</sup>. Cet ouvrage ayant été critiqué par M. de la Coudraye, dans sa *Théorie des ondes*, couronnée en 1796 par la

(1) Florent-Philippe Aubé, seigneur de Braquemont, de Damery et de Parvillers, demeurant à Damery, qui épousa, en 1712, Feydeau de Courcelles, possédait entre autres fiefs celui des hommages de la ville de Roye et du Grand et du Petit Billancourt, fort beaux, relevant du marquisat de Nesle (D. Grenier.)

(2) La famille du Maitz de Goimpy portait : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes*.

Société des sciences de Copenhague, M. Dumaitz y répondit par un mémoire resté manuscrit.

Deux ans avant sa mort, il remporta le prix de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, sur une question relative à la marine ; il était sur le point de faire imprimer son mémoire, quand il mourut. Il est encore auteur d'autres mémoires qui ont été insérés dans les journaux de l'époque (1).

LOUIS-PIERRE DUMAIZT, MARQUIS DE GOIMPY, ancien lieutenant-colonel de cavalerie et chef d'escadron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, son neveu et son héritier, marié à Marie-Louise-Pierrette de Ronde ; a vendu, en 1828, le château de Billancourt et son parc à M. Charles-Calixte Quenescourt, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Nesle.

M. QUENESCOURT étant décédé à Nesle le 14 avril 1839, laissa pour héritières ses trois nièces :

1° Madame Antoinette-Adrienne Fouant de la Tombelle (2),

(1) Le P. Anselme. — Moreri. — Haudicquer de Blancourt. — Registres de la paroisse de Saint-Martin et de l'état-civil de Billancourt. — *Histoire de Roze*, par Grégoire d'Essigny fils, 1818.

(2) La Tombelle, hameau dépendant de Marle (Aisne), était autrefois un fief, qui avait déjà ses seigneurs dans le XIII<sup>e</sup> siècle. FRANÇOIS FOUANT, écuyer, seigneur de la Tombelle en partie en 1590, était homme d'armes de la compagnie du roi. — 1749. ANTOINE FOUANT, arrière petit-fils du précédent, acquit cette année le fief de la Tombelle. De sa femme, Antoinette Poulain, il eut dix enfants : Laurent-Antoine ; Louis-Antoine, seigneur de Caumont ; Nicolas ; plus cinq garçons et deux filles, morts jeunes. — 1759. LAURENT-ANTOINE FOUANT, seigneur de la Tombelle, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes de la porte du roi ; femme, Marie-Gabrielle Dagneau ; enfants : Antoine-Louis-César, mort jeune ; Pierre-Nicolas, chanoine théologal de la collégiale de Nesle, en 1784, qui a fait à cette église, par son testament olographe, daté du 21 janvier 1834, un legs de deux mille francs, placés en rente sur l'Etat, à la charge d'un service annuel, qui se fait le 22 janvier ; François-Armand, procureur du roi au bailliage de Ver-

épouse de M. Paul-François-Jérôme Lebault, ancien notaire, propriétaire, demeurant à Marle; 2° Madame Clotilde-Hélène Fouant de la Tombelle, veuve de M. Jean-Louis Dournel, propriétaire, demeurant à Nesle; et 3° Madame Alexandrine-Philippine Fouant de la Tombelle, veuve de M. Louis-Réné-Henri Lenoir de Becquincourt; aussi propriétaire, demeurant à Nesle (1), à la charge de désigner, lors de l'établissement de ses petits-neveux, issus du mariage de M. Lenoir de Becquincourt, certaines parties d'immeubles à leur choix.

En exécution de ce legs, le château de Billancourt a été attribué à l'un d'eux :

M. LOUIS-ADRIEN LENOIR DE BECQUINCOURT, marié vers 1845 à Mademoiselle Zénaïde Fouant de la Tombelle (2), qui l'a rendu père de :

Mademoiselle Emilie Lenoir de Becquincourt, âgée d'environ trois ans.

Le château de Billancourt paraît avoir été construit dans le XVII<sup>e</sup> siècle, selon le goût de l'époque; l'aile gauche, abattue vers 1840, a été reconstruite quelques années plus tard, par le propriétaire actuel, afin de rendre à l'édifice sa régularité. La chapel-

mandois; Gabrielle, femme de Louis-Paul Delattre de Tacigny; Marie-Angélique, femme de Christophe Poitevin de Verrières, receveur des tailles à Guise, et deux autres filles. — 17. . ANTOINE-NICOLAS FOUANT, officier de la garde de la porte du roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Tombelle; femme, Clotilde Quenescourt, dont une fille morte, et trois autres que nous désignons plus haut. Antoine mourut maire de Marle, en 1822.

(1) Inhumé dans le cimetière de Nesle, son épitaphe porte : Louis-Réné-Henri Lenoir de Becquincourt, chef d'escadron, officier de la Légion-d'Honneur, décédé le 11 juillet 1837, âgé de 68 ans. Pendant un quart de siècle, il a marché en avant du 9<sup>e</sup> régiment de hussards.

(2) Fouant de la Tombelle porte : *d'azur à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de lis de gueules, et accompagnée de six besants d'or, trois en chef et trois en pointe.*

*Rech.*

lenie fondée dans ce château était détruite longtemps avant 1770, ainsi que ses biens, ses revenus et ses charges (1).

Le village de Billancourt est formé d'une rue de l'est à l'ouest, et d'une autre croisant la première, qui se dirige au midi, à l'extrémité de laquelle se trouve le château.

L'église, sous l'invocation de Saint-Martin, reconstruite au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, est en briques et couverte en tuiles ; à droite de la nef est un bas-côté dont les pignons latéraux portent à l'extérieur les dates 1720, 1731, et 1775, et présentent les armoiries sculptées de la maison de Mazancourt et de celle de Pas-Feuquières, celles-ci surmontées de la couronne de comte. L'ancien clocher était central; un autre en briques, construit en 1856, a été placé devant le portail. Ce clocher serait plus gracieux encore si la flèche, couverte en ardoises, avait plus d'élévation. Tout l'édifice est plafonné, bien éclairé et proprement tenu.

Le cimetière, clos de murs en briques, entoure l'église.

Il y avait 52 maisons en 1720, 80 en 1849 ; 358 habitants en 1818, 318 en 1849. Superficie du territoire : 495 hectares (2).

Sur le territoire de la localité, à un kilom. environ au sud de Nesle, on rencontre un champ dont la superficie est couverte de fragments de tuiles et de pierres qui ont passé par le feu ; c'est l'emplacement d'une église qui existait encore dans le XVII<sup>e</sup> siècle, à laquelle aboutissaient différents chemins de Nesle, de Froidmond (3) et de Billancourt. Un titre notarié, du 16 février 1623, fait ainsi mention de cette église : « ..... Nicolas Thié-  
» baut, chanoine de la collégiale de Néelle, et curé de Saint-

(1) Collette, 1<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> Pouillé de tous les bénéfices du diocèse de Noyon.

(2) Nouveau dénombrement du royaume, 1720. — *Géographie de la Somme*, par Pringuez. — *Hist. de Roye*.

(3) Hamceau de Billancourt, dans l'angle des chemins de Cressy et de Moyencourt, séparé du faubourg de Saint-Jacques de Nesle par le chemin de Languevoisin ; il n'y a qu'une habitation.

» Georges de Froidmont, donne à bail, à Nicolas Masse, boucher  
 » au faubourg Saint-Liénard de Néelle, le cimetière de Saint-  
 » Georges, comme il s'étend et comporte, moyennant trente sols  
 » tournois par an, à la charge, par le preneur, d'entretenir les  
 » haies dud. cimetière, et d'arracher les épines qui sont proches  
 » et autour de lad. église. »

On croit que cette église a été détruite par l'ennemi vers 1640. On sait qu'en ce temps-là une armée espagnole, forte de 40,000 hommes, composée d'Allemands, de Hongrois et de Croates, porta le fer et la flamme dans notre contrée. La guerre de cette époque fut accompagnée de si épouvantables excès que l'on crut voir se renouveler les invasions des barbares.

#### ORIGINE DU DICTON : LES CHATS DE BILLANCOURT.

Une femme de Billancourt faisait cuire une omelette; un gros chat noir, qui se trouvait dans un coin de la cheminée, dit tout-à-coup : elle est cuite, il faut la retourner. La bonne femme, effrayée, lui jeta l'omelette brûlante sur la tête et il disparut subitement en miaulant. Le lendemain, cette femme rencontra dans le village un de ses voisins, qui passait pour sorcier, et avait la figure brûlée. Elle reconnut en lui le chat de la veille.

On dit aussi dans le pays :

*Herly, Septfours,  
 Château-fort à Billancourt.*

Dicton qui fait suite à celui de Languevoisin :

*Quiguery, Longpain,  
 Château-fort à Languevoisin (1).*

---

(1) Lieux environnant Billancourt.

**Notice sur Beaurains, sur ses derniers seigneurs, et ceux de la Sole-Saint-Martin.**

Beaurains, *Beaurain*, *Beaurin* (*Beurainus*), à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et plus anciennement *Belloramo* (beau rameau, beau bois). Ce petit village, aujourd'hui du canton de Noyon, est situé sur le versant de la vallée de la *Verse* (1), entre *Genvry* à l'est, *Noyon* au sud-est, *Porquéricourt* au sud-ouest, et *Sermaise* au nord-ouest.

Le domaine de Beaurains appartenait, en 1545, à Gabriel d'Aussy; il passa ensuite, par alliance, dans la famille de des Marets, qui l'a possédé jusqu'au siècle actuel.

GUI DES MARETS, écuyer, seigneur du Plessier-Saint-Nicaise (2), et Beaurains, maréchal-des-logis de la compagnie de M<sup>er</sup> de Piennes, était fils de François des Marets, écuyer, sieur du Plessier, et de Marie de Cambronne, mentionnés dans un arrêt du 25 juin 1560. Il fut marié, en 1547, à Françoise d'Aussy, fille de Gabriel d'Aussy. En 1569, il fit un accord avec Antoine Charmolue, chanoine de Noyon, seigneur de Sénicourt, dépendance de Genvry, et Jacques de Grouches, écuyer, seigneur de Genvry, homme d'armes des ordonnances du roi, en la compagnie de M<sup>er</sup> d'Aumale.

FRANÇOIS DES MARETS, leur fils, écuyer, seigneur de Beaurains, en 1581 (3); il légua, en mourant, à la fabrique de l'église de ce

(1) Petite rivière qui vient du canton de Guiscard, passe entre Beaurains et Genvry, puis à Noyon, au faubourg d'Amiens, où elle se divise en deux branches, qui se rencontrent près de Pont-l'Évêque, pour rejoindre l'Oise à Sempigny.

(2) Oise, canton de Ressons.

(3) A cette époque, vivait aussi *Vulgamme* ou *Vulgande de Bovelle*, qualifiée dans plusieurs titres *demoiselle de Beaurains*. Elle légua à l'église de Beaurains une rente annuelle et perpétuelle de trois livres six sous trois deniers, à prendre sur une maison et un héritage près de l'école du village, à la charge d'un obit solennel avec vigiles et commendaces. L'église payait au prieur-curé une livre treize sous un denier et demi.

lieu, une rente annuelle et perpétuelle de trois livres, à prendre sur quatre setiers de terre, à la charge d'un obit solennel, avec vigiles et commendaces, pour lequel ladite fabrique payait au prieur-curé de Beaurains une livre dix sous. De son mariage avec Françoise de Grouches, est issu :

LOUIS DES MARETS, écuyer, seigneur de Beaurains et de La Motte, en 1630; il fut assassiné proche la Sole-Saint-Martin, le 31 janvier 1663. Il avait épousé Marie Duchesne, qui décéda en 1677.

De ce mariage sont issus :

1<sup>o</sup> Claude, né au mois de mars 1644; parrain : Claude de Belleville;

2<sup>o</sup> Marie, née le 6 juin 1646; parrain : noble homme Robert Duchesne, de Verpillières, près de Roye;

3<sup>o</sup> Jean, chevalier, seigneur de Beaurains, qualifié aussi seigneur de La Motte en 1674, né le 10 février 1648, brigadier de la 1<sup>re</sup> compagnie des mousquetaires du roi; mort le 22 novembre 1709, et inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Germain de Beaurains, sépulture ordinaire de sa famille;

Et 4<sup>o</sup> Charles, né le 22 mars 1650, mort le 16 octobre suivant (1).

CLAUDE DES MARETS, écuyer, seigneur de Beaurains, a produit des titres de noblesse de sept races, depuis l'an 1525; il mourut subitement en 1702. Il a épousé Marie-Madeleine Pioche, morte âgée de 39 ans, le 1<sup>er</sup> avril 1693.

De ce mariage sont issus onze enfants :

1<sup>o</sup> Marie-Madeleine, née le 3 septembre 1676, qualifiée dame de Beaurains en 1709, morte le 21 septembre 1742;

2<sup>o</sup> Jean, né le 15 mars 1678;

(1) Un titre de la fabrique de Beaurains, de 1640, fait mention de *Madeleine de Longueval*, demoiselle de *Pommeroye*, dépendance de cette localité. Elle décéda le 8 septembre 1662, et fut inhumée dans le chœur de l'église de Beaurains.

3° Louis-Alexandre, né en 1679, mort le 11 novembre 1680 ; parrain et marraine : Jean de Roguée, écuyer, seigneur de Ville, près Noyon, François de Flavigny, dame de Charmes ;

4° Cécile-Thérèse, née le 7 mars 1681 ;

5° Angélique-Dorothée, née en 1683 ;

6° Marie-Ursule, née le 6 août 1685 ;

7° Louis, né le 7 août 1686, baptisé le 1<sup>er</sup> septembre suivant ; parrain et marraine : François d'Estourmel, prêtre, seigneur d'Hardécourt, Tanguine et d'autres lieux ; Anne d'Estourmel, fille de Louis d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sérmaise, seigneur de Campagne, Catigny, Candor, Flavy-le-Martel, Dominois, et d'autres lieux, et d'Anne Brûlart ;

8° Claude-Bernard, né le 7 avril 1688 ; parrain et marraine : Bernard du Passage, écuyer, sieur de Charmes et de Fresnes, représenté par Jean des Marets, sieur du Mouchel, Marie-Isabelle Duchesnes ;

9° Jacques-Armand, né le 25 juillet 1689 ; parrain et marraine : Nicolas-Armand Le Maire-de-l'Isle-Adam, écuyer, seigneur de Soybert, lieutenant du roi, commandant au gouvernement de Noyon, Marie-Madeleine de Vieux-Pont, fille de M. de Vieux-Pont, lieutenant-colonel dans le régiment de Lorraine ;

10° Léon, mort le 10 juin 1691, âgé de 9 mois ;

Et 11° Claude-François, mort le 8 janvier 1694, âgé de 10 mois.

JACQUES-ARMAND DES MARETS, chevalier, seigneur de Beurains, capitaine au régiment de Poitou en 1709 ; il mourut le 21 septembre 1742, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Beurains, en présence de Paul-Louis de La Fons, chevalier, seigneur d'Ugny-le-Gay, son cousin, et de Vincent-Germain de Poisblanc, écuyer, seigneur d'Herpennes, major pour le roi au gouvernement de Noyon. Il avait épousé Jeanne-Cécile de Boffe, morte le 10 avril 1769, âgée de 72 ans.

De cette union sont issus six enfants :

1° Louise-Dorothée, née en 1722 ;

2° Armand-Emmanuel, né en 1723 ;



3° Marie-Madeleine-Angélique, née en 1724, morte le 31 mars 1732 ;

4° Anne-Louise, née le 27 mars 1726 ;

5° Pierre-Claude, né le 14 mai 1728, mort le 2 mars 1730 ;

Et 6° Jean-Victor, né le 29 juin 1729.

ARMAND-EMMANUEL DES MARETS, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Beaurains, ancien major et chef de brigade du corps royal d'artillerie. Sous la Terreur, il fut arrêté et conduit à Chantilly avec sa femme et ses deux filles. A la mort de Robespierre, en 1794, il fut rendu à la liberté, ainsi que sa famille, et rentra dans son château de Beaurains. Il décéda le 8 octobre 1815, âgé de 91 ans, ayant été marié à Claude-Félicité de Richoufftz, morte le 7 juillet 1807, âgée de 77 ans.

Sept enfants sont issus de ce mariage :

1° Louise-Félicité-Victoire, née le 17 juillet 1757, mariée, avant 1788, à Louis d'Artois de Bournonville, chevalier, seigneur de Montcordel, Calais et autres lieux, lieutenant de cavalerie, l'un des gardes-du-corps du roi de la compagnie colonelle, en garnison à Beauvais, en 1788. Ils eurent trois fils : 1° Louis-Armand-Théodore, mort en 1845 ; 2° François-Victor-Armand, baptisé à Beaurains le 8 octobre 1788, par Pierre-Armand de Richoufftz, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de Noyon ; et 3° Louis-Charles-Achillé ; les deux derniers habitent actuellement Paris.

2° Jean-Armand-Zacharie, né le 6 septembre 1758 ; parrain et marraine : l'abbé Pierre-Armand de Richoufftz, Jeanne-Cécile de Boffe, grand'mère de l'enfant ;

3° Marie-Elizabeth-Victorine, née le 5 septembre 1759 ;

4° Victor-Félix-Etienne, né le 3 août 1760 ; marraine : Julie-Félix Suzoy-de-Richoufftz ;

5° Claude-Emmanuel-Farfait, né le 16 février 1763 ; parrain et marraine : Louis-Dominique de Richoufftz, chanoine de N.-D. de Noyon ; Thérèse-Sophie de Richoufftz. Il fut lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis ; il épousa Françoise-Sophie Aubin,

avec qui il habitait le château de Belon en 1817; et en eut deux enfants : Amand-François-Emile, né le 29 frimaire an XII (1804), et Augustine-Mélanie, née le 8 décembre 1817;

6° Pierre-François-Emmanuel, né en 1767, dernier seigneur de Beaurains, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 18 novembre 1851. Il avait vendu, vers 1840, le château de Beaurains et les dépendances à Martel Stephen, de St-Dominique, et à Wilhelmine Dreyer, de Hambourg, sa femme.

Et 7° Jean-Louis-Armand des Marets, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, né à Beaurains, le 14 juillet 1772, officier au régiment de Condé, officier supérieur au 4° régiment de la garde royale, et sous-gouverneur du château de Saint-Cloud sous Charles X, mourut à Paris le 5 septembre 1852. Marié à Marie-Barbe-Thérèse-Antoinette Richard, il en eut trois enfants : 1° Roch-Ambroisine, née à Noyon, le 23 septembre 1809; — 2° Thérèse-Isaure, née à Noyon, le 18 mai 1815; — et 3° Charles-Armand, né aussi à Noyon, le 14 avril 1821, attaché à la Cour des Comptes (1).

Beaurains est aussi appelé *Beaurains-le-Haut*, pour le distinguer du *Bas-Beaurains*, situé au sud-est du premier dont il est annexe.

Au-dessus de la porte, dans l'intérieur de l'église, édifice qui n'offre rien de remarquable, on voit sculptées les armes de la famille des Marets, qui sont : *De gueules au chevron d'argent, surmonté en chef d'une fasce en devise de même* (2). Les fonts baptismaux sont du XVII<sup>e</sup> siècle, on y lit l'inscription suivante gravée alen-  
 » tout : « C. FON ONT ETE DONNE PAR MAISTRE NICOLAS PICQVET  
 » PRESTRE PRIEVR DE ST CRESPIN EN..... ET CVRE DE S<sup>t</sup> GERMAIN.  
 » 1678. »

---

(1) Reg. des naissances, mariages et décès de la paroisse de Beaurains. — Renseignements donnés par les familles des Marets et d'Artois de Bournonville.

(2) Haudicquer de Blancourt.

Le cimetière, clos de murs et de haies vives, entoure l'église ; une pierre tombale qui le décore porte en majuscules allemandes cette épitaphe : « *Ci gist Joseph RAMER, architecte, né à Givet le » XXVI avril MDCCLXIV, qui rendit son âme à Dieu le XVIII » de mai MDCCCXLII. Priez Dieu pour lui. »*

Ce village est fort connu depuis longtemps à cause de ses cendres fertilisantes dont l'exploitation a cessé il y a quelque trente années.

Il y avait 27 habitations en 1720, et 46 en 1851.

A l'extrémité sud-ouest du territoire, dans l'angle du chemin de Beaurains à Noyon, et la route de cette ville à Roye, est l'emplacement de *La Sole Saint-Martin*, hameau qui dépendait de la paroisse de Beaurains. C'était autrefois un fief où l'on comptait, en 1720, cinq habitations et où, aujourd'hui, on ne voit plus qu'un bâtiment en ruine.

CHARLES SOUCANYE, seigneur de la Sole, épousa Madeleine Blampin.

Simon Soucanye, leur fils, né au mois de juin 1640, avait pour parrain honorable homme Pierre Soucanye, de la paroisse de Sainte-Godeberte de Noyon.

CHARLES BLAMPIN, seigneur de la Sole-Saint-Martin, garde-du-corps du roi, épousa Antoinette-Radegonde de Billy. Il mourut le 30 janvier 1683, et fut inhumé dans l'église Saint-Maurice de Noyon. Sa veuve épousa, en secondes noces, noble homme Henri de La Meslière, écuyer, s<sup>r</sup> d'Aigreville, ancien garde-du-corps du roi, mort le 31 mars 1699, âgé de 42 ans ; puis, en troisièmes noces, le 16 mars 1700, noble homme Claude de Brès-Saint-Martin, écuyer, maréchal-des-logis des gendarmes de la compagnie du duc d'Anjou, demeurant à Noyon.

Du premier mariage sont issus :

1° Marie-Charlotte Blampin, née le 13 septembre 1675, mariée en 1695 à noble homme Charles Lebrun, de la paroisse d'Ognolles, fils de Charles Lebrun, exempt en la maréchaussée de Noyon ;

Et 2° Eloi-Charles Blampin de La Sole, né le 15 mars 1679. Il épousa, en premières noces, vers 1702, Marguerite Bellot, dont les

*Rech.*

frères étaient conseillers au baillage de Noyon, élus en l'élection de cette ville, et en secondes noces, le 4 mars 1710, Marie-Madeleine Poingnet, fille d'Antoine Poingnet, conseiller du roi, et de Marie Beau Cousin, de la paroisse de Saint-Martin de Noyon.

Du premier mariage est issu :

François-Christophe, né le 4 septembre 1703, mort le 20 février 1705.

Du second mariage sont issus :

1° Marie-Angélique, née le 8 septembre 1713, morte le 5 janvier 1745 ;

2° François de Sales, né le 1<sup>er</sup> août 1715 ; parrain : Antoine Poingnet, avocat du roi au baillage de Noyon ;

3° Louise-Charlotte-Angélique, née le 26 mars 1718 ; parrain, François de La Sole ;

Et 4° Claude-Charles-François Blampin, né en.... mort le 11 novembre 1727.

A partir de cette dernière époque, il n'est plus fait mention de la famille Blampin de La Sole, dont les armes étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois papillons de même, 2 en chef et 1 en pointe.* (1).

En 1775, le nommé Courdongnon, né vers 1744 à Oroir, l'un des faubourgs de Noyon, était fermier de la ferme seigneuriale de La Sole Saint-Martin. C'est, croit-on, de cet homme qu'a tiré son origine le dicton encore connu dans la contrée : *N'en croyez rien ; il ressemble à Courdongnon, premier menteur de Noyon.*

On dit aussi dans le pays : *Il ne dit rien, mais il n'en pense pas moins, comme le poulet d'Inde de Courdongnon.*

Courdongnon avait envoyé son fils à Noyon vendre un poulet d'Inde ; il se plaça près d'un homme qui avait un sansonnet. Une dame vint demander le prix du sansonnet, l'homme demanda 200 livres ; elle voulut savoir aussi le prix du poulet d'Inde : le

---

(1) Mêmes registres. — Armorial général.

jeune Courdongnon, considérant la différence de grosseur des deux animaux; parla de 400 livres. Vous n'y pensez pas, jeune homme, lui dit la dame, de demander un prix aussi élevé. — Mais, dit-il, *l'ésieu ed min voësin est bien pu l'chat quel mienne*. — C'est vrai, lui répliqua-t-elle, mais le sansonnet sait parler et causer. — *Si el mienne ène parle poucin*, dit le possesseur du poulet, *i n'in peïnse mie mouïns*.

---

### Ecuilly (1).

Ecuilly, *Escuwilly, Escuwilli, Esquevilli, Escuveli*, dans le XIII<sup>e</sup> siècle, (*Scuviliacum*), situé au sud de Beaulieu-lès-Fontaines auquel il tient sans discontinuité, à 12 kilomètres sud de Nesle, et à 10 kilomètres nord de Noyon, est un village d'origine mérovingienne.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle la seigneurie d'Ecuilly appartenait à HURT DE SOYÉCOURT, chevalier, fils de Robert de Soyécourt. Il était aussi seigneur de Soyécourt (2), de Franvillers (3), de Mouy (4), de Houdainville en Beauvaisis, de Torsy en Ternois, et d'autres lieux. Il confirma, en 1287, une vente faite à l'abbaye d'Ourscamp, et fonda, en 1297, une chapelle dans l'église de Corbie. De son union avec Béatrix, fille de Raoul de Heilly, il eut entr'autres enfants :

Gilles, qui va suivre ;

Autre Gilles, croit-on, chanoine de Noyon et sous-doyen de Bayeux ; il acquit, en 1342, trois fiefs situés à Crépigny et à Appilly, près de Chauny.

---

(1) Canton de Lassigny (Oise).

(2) Canton de Chaulnes.

(3) Canton de Corbie.

(4) Chef-lieu de canton (Oise).

GILLES DE SOYÉCOURT, seigneur de Soyécourt, d'Ecuville, de Mouy, de Franvillers, de Houdainville, de Torsy et de Montigny-Lencoup en Brie, était échanson de France avant 1328. Il se trouva à la bataille de Crécy, 1346, où il périt, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Corbie. Il avait épousé Marguerite de la Tournelle, qui le rendit père de plusieurs enfants dont :

CHARLES DE SOYÉCOURT, seigneur de Soyécourt, d'Ecuville, de Franvillers, etc., servit dans les guerres de Picardie, en 1350, sous le roi de Navarre, et en 1364 en qualité de chevalier banneret sous le comte de Tancarville, il était mort en 1372. De sa femme Philippe de Créquy il eut :

1° Charles, qui fut mis en tutelle à cause de la faiblesse de son esprit ;

Et 2° Blanche de Soyécourt (1), dame de Verton et de La Neuville mariée à Jean de Warignies, dit le *Galois*.

JEAN DE ROYE, seigneur de Lagny (2), (Laigny-les-Chasteigners) près Noyon, fils de Mathieu de Roye, III<sup>e</sup> du nom, seigneur du Plessy-de-Roye (3) qu'il acquit en 1323, et de Marguerite de Ville (4), épousa Jeanne de Sains, avec qui il acheta, en 1398, les domaines de Lagny, d'Ecuville, de Chevilly (5), de Béthencourt, et les bois de La Potière (6). Il vivait encore en 1401, mais il était mort en 1403. Sa veuve se remaria à Hugues de Sempigny (7). Sa fille aînée, Jacqueline de Roye, fut mariée, en 1403, à Renaud du Sauchoy (8).

---

(1) La maison de Soyécourt portait : *d'argent fretté de gueules*.

(2) Canton de Lassigny.

(3) Canton de Lassigny.

(4) Canton de Noyon.

(5) Dépendance de Catigny, canton de Guiscard (Oise).

(6) Dépendance de Lassigny.

(7) Canton de Noyon.

(8) La maison de Roye portait : *de gueules à la bande d'argent*.

PIERRE DE SOREL, était seigneur d'Ecuvilly au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

CHARLES DE SOREL, seigneur du même lieu, de Villers et d'autres lieux, 1<sup>er</sup> capitaine au régiment de Lignières, en 1637, a produit des titres de cinq races depuis les années 1525 et 1530, justifiant sa qualité de chevalier sur chaque degré. Il descendait de Jean de Sorel, qui servit en qualité d'écuyer des ordonnances du roi, sous Vauquet de Laistre, écuyer dans la compagnie de Jean de Guistelle, suivant la revue qui en fut faite à Etampes le 1<sup>er</sup> décembre 1411, et de Lionnel de Sorel, chevalier, qui servait avec sa compagnie sous Hugues de Châtillon, sire de Dampierre et de Rolaincourt, grand-maître des arbalétriers de France, et capitaine général de Picardie, par revue faite à Théroouane le 1<sup>er</sup> mai 1372.

De sa femme, Jeanne du Montel, il eut trois enfants :

1<sup>o</sup> Pierre de Sorel, qui va suivre ;

2<sup>o</sup> Léon, né à Ecuvilly en 1637, fut capitaine de vaisseau, puis inspecteur général des côtes de Bretagne et de Normandie ;

Et 3<sup>o</sup> Marie-Anne, née à Ecuvilly en 1663.

Charles de Sorel avait pour frère aîné Louis, chevalier, seigneur d'Ugny-le-Gay (1), lieutenant du roi à Saint-Quentin, qui épousa N... de La Fons, fille de Nicolas de La Fons prévôt royal de cette ville, et de Jeanne Maréchal, sa femme.

Charles mourut le 1<sup>er</sup> février 1698, âgé de 86 ans, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église d'Ecuvilly, sépulture ordinaire de sa famille. Il avait fondé un annuel non perpétuel de 366 messes pour le repos de son âme, pour être dites à l'autel de cette chapelle, moyennant deux cents livres à payer au curé de la paroisse, et dix-huit livres six sous au clerc.

PIERRE DE SOREL, seigneur d'Ecuvilly, d'Ugny-le-Gay, de Dury (2), de Saint-Claude (3), et d'autres lieux.

(1) Canton de Chauny (Aisne).

(2) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(3) Canton de Mouy (Oise).

De son mariage avec Madeleine Duran sont issues quatre filles :

- 1° Marie-Alix, née à Ecuville en 1681 ;
- 2° Marie-Josèphe de Sorel-Dury ;
- 3° Madeleine Pétronille de Sorel-d'Ugny ;
- Et 4° Marie-Louise de Sorel-de-Boulinval.

MARIE-ALIXE DE SOREL, assistée de son père et de son parent, Jean-Denis de Rogué, chevalier, seigneur de Ville (1), de Vau-chelles (2), de Porquéricourt (3) et d'autres lieux, épousa à Ecuville, le 5 juillet 1701, Etienne de La Fons, chevalier, seigneur d'Happencourt, de Cuy et d'autres lieux, fils de Claude de La Fons, chevalier, seigneur des Essarts (4), de Cuy (5), de Ronquerolles (6), de Pertain (7) et d'autres lieux, et d'Elizabeth des Avenelles, sa première femme ; le contractant assisté aussi de ses parents Claude et Pierre des Marets, chevaliers, seigneurs de Beaurains, près Noyon ; Marie-Alix de Sorel décéda le 13 mars 1716 et fut inhumée dans l'église de Cuy (8).

De ce mariage sont issus :

- 1° Marie-Jeanne-Alix ou Alexis de La Fons, née à Ecuville en 1702, sans alliance ;
- 2° LOUIS-PAUL, né à Cuy le 8 octobre 1707, seigneur d'Ecuville ;
- 3° Anne, née à Ecuville en 1710, religieuse ;
- 4° Pierre-Armand, né au même lieu en 1711, qualifié seigneur

(1) Canton de Noyon (Oise).

(2) Même canton.

(3) Même canton.

(4) Même canton.

(5) Même canton.

(6) Fief situé sur le territoire de Pottes, canton de Nesle.

(7) Même canton.

(8) Les armes de la maison de Sorel étaient : *de gueules à deux léopards d'argent posés l'un sur l'autre, couronnés d'or*. Celles de la Maison de La Fons : *d'argent à trois hures de sanglier arrachées de sable, avec cette devise : Aut mors, aut vita decora*.



d'Ecuvilly, de Cuy, des Essarts, etc., capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Rénée Hervy Duclos ;

5° Marie-Françoise, née en 1713, mourut en 1745 ;

6° Louise-Madeleine-Elisabeth, née en 1715.

Du même mariage sont issus encore, selon le dictionnaire historique du département de l'Aisne, par Melleville, 1857 :

7° Joseph Gaston, capucin ;

Et 8° Claude-Josèphe, mariée à Claude-Paul de Richoufftz.

En 1712 une partie du domaine d'Ecuvilly appartenait au marquis d'Ecquevilly.

Vers 1756 le marquis du Frétoy (1) acquit la seigneurie d'Ecuvilly de la famille de La Fons et de celle d'Ecquevilly.

Par un bail de 1774 le revenu de cette seigneurie, y compris les fiefs du Marc d'argent, du Feu, des Batis, de la Caisne et de l'Ostagerie, tous mouvants du marquisat de Nesle, à cause de la baronnie de Beaulieu, membre de ce marquisat, était, par année, de deux mille six cents livres, plus trois paires de poules d'Inde, évaluées six livres, deux setiers de blé (120 litres), un setier d'avoine, et l'obligation par le fermier de faire dans l'année deux journées de voitures avec ses charrettes et chevaux, excepté dans le temps des semailles et de moisson, faute de quoi il payait au seigneur cinq livres par jour. La seigneurie consistait alors en la ferme seigneuriale et ses dépendances, 65 setiers 24 verges 1/2 (2473 ares 76), en terres labourables et prés, le droit de dime des foins du village, le droit de carion des autres dîmes et le droit de terrage que possédaient auparavant lesdits de La Fons et d'Ecquevilly.

A cette époque le seigneur d'Ecuvilly s'intitulait : très-haut et très-puissant seigneur LOUIS-AUGUSTE D'ESTOURMEL, chevalier,

---

\* (1) Canton de Guiscard (Oise).

comte d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sermaise (1) et de Catigny (2), seigneur d'Ecuvilly, de Campagne (3), de Chevilly, de Bussy (4), de Candor (5) et de plusieurs autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur des ville et château du Crotoy, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain (6). — En 1780 la justice d'Ecuvilly fut réunie à celle du Frétoy. (*Le P. Anselme. — De la Morlière. — Haudicquer de Blancourt. — Reg. des paroisses d'Ecuvilly et de Cuy. — Archives de la maison seigneuriale d'Ecuvilly*).

---

Ecuvilly fut pillé et brûlé en 1370 par Robert Knolles, commandant anglais, qui, parcourant la Picardie avec douze mille hommes, incendia aussi beaucoup de villages voisins.

Il fut encore détruit en 1523 par l'armée anglaise, commandée par les ducs de Suffolk et de Norfolk. (*Annuaire de l'Oise, 1854*).

Il fut brûlé en partie en 1570. Un acte notarié de 1571 rapporte :

« . . . a estez baillez à Georges Derchéu, laboureur, demeurant » à Escuvilly, par Charles de Ferrières, greffier de la prévosté de » Noyon, et Godeberte Macquêt, sa femme, demeurans audict » Noyon, une mazure, jardin, lieu et pourpris (*enclos, dépendances*) ainsy que ledict lieu s'estend et comporte, seant aud. Escu- » villi, devant l'église dud. lieu, ou y soloit (*avait coutume*) avoir » une maison, grange, estable, quy ont este bruslez par la dernière

---

(1) Canton de Guiscard (Oise).

(2) Même canton.

(3) Même canton.

(4) Même canton.

(5) Canton de Lassigny.

(6) La famille d'Estourmel porte : *de gueules à la croix dentelée ou cretelée d'or.*

» incursion des ennemis, au mois d'octobre dernier, tenant ledit  
 » lieu (1), d'une part au sieur de Villers, d'autre au presbytaire,  
 » de bout à Jehan Tailliart et pardevant à la Grant rue . . . »

C'était alors l'époque des guerres de religion.

Le 3 août 1653, Ecuilly fut presque entièrement brûlé avec la maison seigneuriale, par les troupes espagnoles sous les ordres du prince de Condé ; il ne resta que quelques maisons situées au lieu appelé depuis la Rue-Perdue. Le village fut rétabli en grande partie sur l'ancienne route de Nesle à Noyon, passant alors par Catigny, Sermaise. (*Arch. de l'église d'Ecuilly.*)

Le lundi de Pâques 1785, à l'issue des vêpres, un incendie se déclara dans la nouvelle Grande-Rue d'Ecuilly (2) et y détruisit deux habitations. Tous les habitants du village étaient accourus sur le lieu du sinistre pour arrêter les progrès des flammes ; mais un vent violent du nord avait lancé un lien de paille embrasé sur un bâtiment couvert en chaume, qui avoisinait l'église, à environ 100 mètres du foyer de l'incendie, le feu prit, dix habitations, la maison seigneuriale et ses dépendances furent aussi réduites en cendres. Cette maison ne fut pas reconstruite. (*Souvenirs d'un habitant du pays.*)

Lors de l'invasion de la France en 1814 et en 1815 par les troupes alliées, ce village fut souvent occupé par l'ennemi et livré au pillage plusieurs fois.

---

En 1108, Baudry, évêque de Noyon, donna au chapitre de

---

(1) Le terrain dont il est ici question a été donné à la commune par M. Gorlet, natif du lieu, ancien officier de l'empire, à condition d'y bâtir un presbytère. Ce presbytère, assez jolie construction en briques et en pierres de taille, vient d'être construit (1858) aux frais des habitants et de M. le curé desservant de la paroisse.

(2) L'ancienne Grande-Rue allait de l'église au nord-ouest du village, la nouvelle qui commence à peu près au lieu dit le *Cahiet* conduit à Beaulieu.

cette ville les cures et les dîmes d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavyle-Martel (1), de Béthencourt, de Sommette (2) et de Gibercourt (3). (*Colliette*, t. II. p. 133).

Beaudoin II, son successeur, confirma, en 1153, en faveur des chanoines de sa cathédrale, les autels et les terres dont ils jouissaient dans les villages d'Ecuvilly, de Catigny, de Flavyle, etc. Par le même acte les autels de Roiglise (4) de Rouy-le-Grand (5), d'Ognolles (6), de Créssy, près Nesle, de Pressoir, près Chaulnes, etc., leur furent aussi confirmés. (*Ibid.* p. 292).

En 1202, Simon de Clâtres II<sup>e</sup> du nom, vendit, avec sa femme Marguerite, à Matthieu de Béthencourt la moitié des dîmes d'Ecuvilly, qui passèrent à la chapellenie de saint Jean l'Évangéliste, plus tard divisée en deux portions, fondée dans l'église de Saint-Quentin (7). (*Ibid.* t. I. p. 620).

En 1207, Agnès, première abbesse de l'Abbaye-aux-Bois, acheta une partie des dîmes d'Ecuvilly et de Sermaise. (*Ibid.* t. II. p. 457).

(1) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(2) Même canton.

(3) Canton de Moy (Aisne).

(4) Canton de Roye.

(5) Canton de Nesle.

(6) Canton de Guiscard (Oise).

(7) Les biens et revenus de cette chapellenie étaient indivis et partageables entre le titulaire de la première portion et celui de la seconde. Les revenus consistaient, en 1772, dans les deux tiers des dîmes d'Ecuvilly, affermés alors 220 livres par an, plus le commun. Les charges en étaient : une messe basse chaque mois, plus d'entretenir le chœur et cancel (\*) de la paroisse d'Ecuvilly, et de payer le gros (\*\*) du curé pour les deux tiers. (*Ibid.* t. 3<sup>e</sup>. *Pouillé* p. 115.)

(\*) C'est la partie du chœur d'une église qui est le plus rapprochée du maître-autel. Le nom de cancel vient des barreaux (*cancelli*) qui séparent le prêtre occupé du service divin de la foule des fidèles.

(\*\*) Le gros était la portion du revenu que touchait un bénéficiaire par opposition au casuel et autres distributions éventuelles.

La cure d'Ecuvilly comprit primitivement dans son étendue le hameau de Beaulieu, qui avait seulement une chapelle. Au mois de décembre 1271, Beaulieu fut détaché de son église-mère et érigé en paroisse distincte (1). Par la circonscription ecclésiastique arrêtée en 1808, Ecuvilly fut réuni à la succursale de Beaulieu ; mais en vertu d'une ordonnance royale du mois d'avril 1847 l'ancienne cure d'Ecuvilly est devenue succursale (2).

(1) Voyez la Picardie, t. IV. p. 225.

(2) Joseph-Armand Gignoux, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque de Beauvais.

Vu la délibération par laquelle le Conseil municipal de la commune d'Ecuvilly, canton de Lassigny, émet le vœu que cette commune soit séparée quant au spirituel de la paroisse de Beaulieu, à laquelle elle avait été réunie par la circonscription ecclésiastique du diocèse, arrêtée le 14 janvier 1808, et demande que l'église d'Ecuvilly soit érigée en succursale.

Vu l'ordonnance royale en date du 24 avril dernier, en vertu de laquelle l'église de la commune d'Ecuvilly est érigée en succursale ; et, en conséquence, déclarée indépendante, quant au temporel, de l'administration à laquelle elle avait été soumise jusqu'à ce jour.

Considérant qu'il est avantageux à la sanctification des âmes que les lieux consacrés à l'exercice public du culte catholique, à l'instruction des fidèles et à l'administration des sacrements, soient le moins possible éloignés des populations, et voulant obvier aux inconvénients qui résultent des limites différentes posées entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>.

L'église d'Ecuvilly est érigée en succursale sous l'invocation de saint Sulpice.

#### ARTICLE 2.

Tous les fidèles domiciliés sur le territoire de la commune d'Ecuvilly, attribué à l'église dudit lieu par l'ordonnance royale précitée sont désormais soumis à la juridiction spirituelle du titulaire de cette église.

#### ARTICLE 3.

Le prêtre chargé du service de la susdite église est investi de tous les droits et pouvoirs de curé desservant, et ce jusqu'à sa révocation.

#### ARTICLE 4.

Notre présente ordonnance sera lue au prône de la messe paroissiale,

Les biens et revenus de la cure d'Ecuvilly, à laquelle nommait le chapitre de Noyon, consistaient, en 1789, 1° dans les deux neuvièmes de la grosse dîme du terroir de cette paroisse; cette portion rapportait à la cure 80 à 90 setiers de grains, mesure de Noyon, tant en blé que seigle, avoine, orge, féverolles, etc. Cette dîme eût été d'un plus grand produit si elle n'avait été grevée d'un droit de *carion* (1) exercé par le seigneur du lieu; 2° la

transcrite sur les registres de la Fabrique, et conservée en original dans les archives de l'église.

Donné à Beauvais sous notre seing, notre sceau et le contre-seing du secrétaire de l'Evêché, le vingt-septième jour de mai de l'an de grâce de Notre-Seigneur mil huit cent quarante-sept.

† J.-A. Evêque de Beauvais.

Par mandement de Monseigneur,

LAURENT, *sec. ch. hon.*

(1) Voici les articles qui concernaient ce droit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

Le seigneur d'Ecuvilly a droit, à l'exclusion de tous autres, de charrier et voiturier les grosses dîmes de la paroisse, appartenant à la cure et aux chapelains de la chapelle de saint Jean l'évangéliste, fondée dans l'église de Saint-Quentin, et de les resserrer dans sa grange dimeresse audit Ecuvilly.

ARTICLE 2.

Tous les jours où il fait charrier et voiturier lesdites dîmes en sa grange, il a le droit de prendre, et il lui est dû, une gerbe le matin et une le soir, appelées la gerbe du cheval.

ARTICLE 3.

Les épis et les grains qui se détachent des gerbes qui sont déchargées la houpe en bas sur le seuil de la porte de la grange, appartiennent audit seigneur avec les *écoussins* (les épis et le grain détachés des gerbes), et les *hottions* (les épis, le grain et la paille qui restent après le vannage).

ARTICLE 4.

Il lui appartient la onzième partie de tous les grains battus provenant desdites dîmes.

ARTICLE 5.

Il lui appartient encore toutes les pailles et les fourrages de quelque nature qu'ils soient.

ARTICLE 6.

Il lui est dû et lui appartient la dîme entière des vesces, bisailés, len-

même dime, qui s'étendait sur tous les héritages, sur les terres noyales (terres nouvellement mises en culture, après avoir été défrichées), sur les fruits, sur le charriage, etc., affermés 230 livres par année ; 3<sup>o</sup> et 1<sup>o</sup> 49 setiers environ de terres labourables, mesure de Noyon (1858 ares), non chargés d'obits ni de fondations, dont 40 setiers situés sur le terroir d'Ecuvilly, 6 setiers et demi sur le terroir de Beaulieu, et 2 setiers et demi environ sur celui de Catigny ; 2<sup>o</sup> plus 9 setiers et demi en terres labourables et héritages, chargés d'obits, dont 8 setiers environ, en une seule pièce, au lieu dit la *Thièse*, à Ecuvilly, à la charge d'un obit tous les samedis de l'année, et un setier et demi au terroir de Lagny, à la charge aussi d'un obit solennel par année. Produit annuel, 54 setiers de blé et 265 livres en argent.

Autres charges de la cure :

Elle payait annuellement :

1<sup>o</sup> 74 livres 10 sous de décimes ;

2<sup>o</sup> 2 livres 7 sous à l'archidiaque du diocèse ;

Et 3<sup>o</sup> 0 livre 12 sous au doyen rural.

(Déclaration par le curé Dufour, pour satisfaire au décret de l'assemblée nationale du 13 novembre 1789). (*Colliette*, 1<sup>o</sup> III<sup>o</sup> *Pouillé*, page 37).

La chapellenie de Sainte-Marguerite, fondée dans l'église paroissiale était détruite longtemps avant 1772, ainsi que ses biens, ses revenus et ses charges. (*Ibid*).

L'église, au sud de l'ancienne Grande-Rue, est bâtie en pierres

tillons ; mais les hivernaches et les lentillons qui se sèment au temps des *couvraines* (semailles des blés), ils appartiennent aux propriétaires desdites dîmes, qui, néanmoins, doivent audit seigneur la onzième partie desdits grains et toutes les pailles et hottons, avec la gerbe du cheval.

#### ARTICLE 7.

Enfin il lui appartient, audit seigneur, et lui est due la dime entière de tous les foins.

de taille ; la nef et les bas-côtés sont couverts en tuiles, les deux chapelles et le chœur plus élevés, en ardoises. Ce chœur, rebâti en 1548, est de gothique tertiaire soutenu par des contreforts ornés de niches à l'intérieur et à l'extérieur. La nef est la partie de l'édifice la plus ancienne ; des parcelles de badigeon détachées accidentellement des murs vers 1820, où se trouve la chaire, ont mis à jour d'anciennes peintures représentant des arbres, des plantes, des oiseaux, etc. Le clocher en briques, reconstruit dans le XVI<sup>e</sup> siècle, a été placé devant l'ancien portail, auquel on a substitué une arcade ; il est terminé par une flèche octogone, assez élevée, couverte en ardoises ; il était orné à sa base de douze clochetons avec ornements et dorures à leur sommet. Il est à regretter qu'à cause des réparations dispendieuses qu'ils occasionnaient on les ait supprimés vers 1845, à l'exception des quatre plus élevés. On attribue dans le pays aux Anglais la construction de ce clocher, mais c'est une erreur. Les Anglais n'ont marqué leur séjour dans la Picardie que par des dévastations ; il est à croire plutôt qu'ayant détruit l'ancien clocher, ils ont rendu nécessaire la construction de celui-ci.

On conserve dans cette église un bras de Saint-Sulpice, patron de la paroisse, qui est l'objet d'un pèlerinage très suivi le dimanche qui suit le 17 janvier et le dimanche après le 27 août. On y prie pour les rhumatismes et les maux de reins (1). Pendant les guerres du moyen-âge on déroba cette relique à la fureur des ennemis en la transportant à Noyon, et elle échappa à la tour-

---

(1) Les plus anciens habitants de la localité rapportent que dans le siècle dernier des personnes des environs, venant pour assister à l'office, de la fête patronale, demandèrent à quelqu'un du lieu si la messe était sonnée. Celui-ci répondit en proférant des paroles de dérision et de mépris contre saint Sulpice. A l'instant même il fut atteint d'un mal de reins des plus violents, qui dura environ six semaines, pendant lesquelles il souffrit des douleurs inouïes.



mente révolutionnaire de 1793, ayant été soigneusement cachée chez quelqu'un du village (1).

Est inhumé dans le chœur de l'église :

Jean-Baptiste Payart, curé, mort le 24 novembre 1702.

(1) La châsse en bois de saint Sulpice renferme encore aujourd'hui des procès-verbaux, dont nous donnons le texte :

TRADUCTION.

1<sup>o</sup> En 1506, le 14 avril, sous le pape Jules II, troisieme année de son pontificat ; très-vigilant messire Jacques de Vieuville, doyen de l'église cathédrale de Noyon, et grand vicaire de monseigneur Charles de Hangest, évêque comte de Noyon et pair de France, a trouvé une châsse de bois dans laquelle estoit renfermé le bras de saint Sulpice en une pièce de drap, et dessus estoit escrit : *de brachio sancti sulpitii*. Le doyen cy-dessus et grand-vicaire, au rapport de plusieurs personnes anciennes et de bonne réputation, avec la voix du peuple assemblé, fut assuré que le bras de saint Sulpice estoit de bien longtems dans l'église d'Escuvilly, et qu'ils le tenoient tous de leurs ancêtres être le bras du bienheureux évêque saint Sulpice. Après ce témoignage d'assurance, monsieur le doyen le transféra de la châsse de bois dans une d'argent qui est faite en forme de main et de bras, et cela en présence des vénérables et discrètes personnes messires Pierre de Sorel, Antoine Vasseron et Pierre de Basin, chanoines de Noyon, et noble homme Condomne de Sorel, seigneur temporel d'Ugny. Dans ce même instant la translation fut faite avec un grand concours de peuple et fut publique, par led. doyen et grand vicaire, M<sup>e</sup> Gérard Canin, notaire apostolique dans la ville de Noyon interpellé M<sup>e</sup> Marie Beudabel, tabellion audit Noyon, et ont fait l'acte signé G. Canin dans la copie, qui a reçu six sols.

(DELAVERGNE, curé d'Escuvilly, 1730).

2<sup>o</sup> Ce saint monument des reliques de saint Sulpice m'a esté remis en mains et déposé par le curé du village d'Escuvilly, de peur qu'il ne feust pillé par les ennemys de guerre. Je l'ay renfermé dans la châsse des reliques de la paroisse de la Magdeleine, conservé dans notre église cathédrale le 17 juillet 1652.

Signé : LEBLOND, grand-vicaire.

3<sup>o</sup> La présente relique de saint Sulpice, appartient à la paroisse d'Escuvilly et a été cachée le 29 novembre 1793 à cause de l'abolition de la religion catholique faite en France par l'armée révolutionnaire. Cette relique était enchâssée dans une figure représentant un bras jusqu'au coude, mais ce bras a été enlevé à cause de l'argenterie dont il était composé.

Dans la chapelle de Saint-Sulpice, sont aussi inhumés :

Elizabeth Goulouzel, veuve de Jean Lefebvre, apothicaire à Noyon, mère de Louis Lefebvre, curé, décédée en 1720 ; Robert de Quènescourt, mort en 1724, âgé de 46 ans ; Marie-Jeanne-Angélique de Quènescourt, sa fille, morte en 1724, âgée de treize mois ; et Louis Lefebvre, mort le 7 décembre 1728.

Dans la nef, devant la croix :

Pierre d'Aubigny, écuyer, gentilhomme, décédé en 1684, âgé de 49 ans ; noble demoiselle Marie de Saint-Délis, dite mademoiselle d'Aubigny, parente de Louis de Saint-Délis, marquis d'Heucourt, bailliage d'Amiens, morte en 1690 ; honorable homme Pierre de Caisne, receveur des terres et seigneurie d'Écuvilly, et syndic de la paroisse, mort en 1712, âgé de 49 ans ; Jeanne Le Manier, veuve de N... Soucanye de Noreuil, avocat en parlement, morte en 1721.

Nous avons dit que les seigneurs avaient leur sépulture dans la chapelle de la sainte Vierge. — Aucune épitaphe ne se trouve dans l'église.

Voici la liste des curés et desservants connus :

- I. ELOI REGNAULT. 1609.
- II. P. POLLET.
- III. JEAN LEFEBVRE. 1658-1667.
- IV. ANTOINE-JACQUES NICHES. 1667-1675.
- V. JEAN-BAPTISTE PAYART. 1675-1702. Il était né à Catigny.
- VI. LOUIS LEFEBVRE. 1702-1728.
- VII. F. A. F. PAUCHET. 1729.
- VIII. REGNAULT. 1729.
- IX. FRANÇOIS DELAYEAU. 1730-1741.
- X. FRANÇOIS POITEVIN. 1741-1760.
- XI. PIERRE-LEONARD BAUDRIMONT. 1760-1766.
- XII. AGNAN POLY. 1766-1783. D'abord curé d'Avricourt, il permuta avec le précédent pour la cure d'Écuvilly.
- XIII. CHARLES-VINCENT-CONSTANT DUFOUR. 1783-1791. Il était,

de plus, titulaire de la chapelle de N.-D. de Lizy, fondée et desservie dans l'église paroissiale d'Homblières (1) (Aisne).

XIV. DRCOLZI, curé constitutionnel, jusqu'au mois de juillet 1792.

XV. ROUSSSEL, ancien capucin, 1804. Né à Noyon.

XVI. BAYARD. 1805-1807.

XVII. QUENTIN MORREAU. 1807-1838. Il était né à Nesle, et y décéda le 10 décembre 1842. Son épitaphe, dans le cimetière de cette ville, porte : *Bonum certamen certave. — Sire Q. Moreau, dernier chanoine de la collégiale de Nesle. — C'est à l'école du malheur et sur la terre étrangère qu'il apprit à embellir 40 années d'une vie laborieuse et dévouée.*

XVIII. SÉZILLE. 1838-1851.

XIX. CONSTANT BROHON. 1852-1856. Il est né à Bacquencourt, dépendance d'Hombleux.

XX. CHARLES D'HAUTEFEUILLE, né à Puzeaux, canton de Chaulnes. En exercice depuis 1857.

Le cimetière, près de l'église, entouré de haies vives, avait autrefois plus d'étendue à l'est et au nord-ouest.

Le territoire communal a une étendue de 571 hectares 60 ares, tant en terres labourables, que jardins potagers, prés, bois, eaux, routes, chemins, places et propriétés bâties.

Le bureau de bienfaisance possède 514 ares 09 centiares en six parcelles, sises sur les terroirs d'Ecuvilly, Beaulieu et Cressy, près Nesle, qui étaient affermés, il y a quelque 25 ans, moyennant une redevance annuelle en nature de 16 hectolitres 35 litres environ de

---

(1) Les biens de cette chapelle consistaient en 30 setiers environ de terre, mesure du Vermandois, situés aux terroirs d'Homblières et de Marcy, revenu annuel : 32 setiers de blé mesure de Saint-Quentin ; charges : 12 messes basses par année, à dire dans l'église d'Homblières.

blé, distribués entre les habitants les plus nécessiteux ; maintenant cette redevance, en argent, est de 425 francs. On ne connaît plus l'origine de cette fondation charitable, qui remonte au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le nombre des maisons est de 102 ; celui des habitants, de 365 ; on comptait 79 habitations en 1720.

L'école, construite en 1850, a été fréquentée en 1858, par 20 garçons et 25 filles.

Les registrés civils de la paroisse remontent à 1660 (1).

Les maires qui ont administré la commune furent :

- I. LEROY, François. 1792.
- II. LANGLET, François. 1793.
- III. LEFEBVRE, Jean-Louis. 1797.
- IV. CAPAUMONT, Jacques-Philippe. 1830.
- V. PINGEOT, Jean-Baptiste. 1831.
- VI. LEFEBVRE, Louis-Joseph. 1837. Démissionnaire en février 1843, il reprend ses fonctions en août 1843 ; RIZZ, Florentin-Philibert, adjoint, remplit les fonctions de maire pendant cet intervalle.
- VII. LEFEBVRE, François-Marcel, en exercice depuis le 25 avril 1858.

Conseillers municipaux en 1858 :

- LANGLET, Pascal, adjoint au maire,  
LEFEBVRE, Joseph.

---

(1) Dans celui de 1696, le curé donne la définition suivante sur l'amour surnaturel et l'amour naturel : « L'amour surnaturel venant de la grâce s'accommode à toutes les opérations qu'il fait en nous. Ainsi les directeurs » remarquent que cet amour est doux, simple, égal, patient et tranquille » dans toutes les privations sensibles et dans toutes les épreuves où la » grâce met les âmes ; au lieu que l'amour naturel est empressé, inquiet, » ardent, délicat, sensible, inégal, avide de consolations, et facile à décou- » rager, enfin cet amour cause toutes les craintes, tous les scrupules et » tous les troubles que le parfait amour chasse. »

GUILLEMONT, François.

LEROY, Quentin.

GORLET, Sulpice.

BIERRE, Léonard.

PLATRIER, Nicolas.

LEFEBVRE, Jules.

BIERRE, Jules.

Nous avons dit que le village d'Ecuvilly est d'époque mérovingienne, ce qui nous porte à croire à l'antiquité de cette localité, c'est le vocable de son église. L'auteur de l'histoire de l'arrondissement de Péronne dit, page 22. « La désignation du patron de » chaque église est un point fort intéressant qui peut jeter quelque » lumière sur l'origine d'une paroisse. On comprend pourquoi » beaucoup d'églises de l'ancien diocèse de Noyon ont été fondées » sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Eloi, de saint » Médard, etc., mais pour se rendre compte, par exemple, du » vocable de saint Sulpice donné à plusieurs autres, il faut savoir » que saint Eloi, à cause de sa reconnaissance pour son maître, » saint Sulpice le Pieux, archevêque de Bourges (624-647), eut à » cœur de répandre son culte dans son diocèse : d'où l'on pourrait » conclure que les paroisses de nos pays dédiées à ce saint re- » monteraient au temps même de ce pontife (1). »

Les environs d'Ecuvilly furent occupés par les Romains : une pièce d'or à l'effigie d'un empereur, des squelettes humains de grandeur remarquable, des monnaies de bronze du V<sup>e</sup> siècle, des vases en terre et en verre, des bracelets, etc., ont été exhumés en 1815 et en 1848 aux environs du lieu dit le Moulin de Cumont, près de la route de Noyon à Roye ; des débris de vases en terre, de tuiles et plusieurs tombeaux de la même époque ont aussi été trouvés en 1852 entre Ecuvilly et Catigny, dans un champ près

---

(1) Il fut aumônier de Clotaire II, et supérieur d'une communauté de clercs qui étaient à la cour.

du chemin dit de l'Abbaye-aux-Bois ; et au mois d'août 1858, en face et à moins de 100 mètres de la Croissette sur la route de Beaulieu-lès-Fontaines à Nesle, près d'un chemin longeant les murailles du château moderne, qui mène de Noyon à Roye, d'autres débris semblables, des grès bruts, des fragments de ciment romain ont été exhumés d'un terrain sablonneux plus élevé que le sol environnant qui est de nature argileuse.

À Ecuilly, comme dans les environs, après la cérémonie de la bénédiction nuptiale, les époux, en rentrant dans la maison de l'épousée, embrassent les parents l'un de l'autre, c'est-à-dire leur nouvelle famille. Au repas des noces c'est le marié qui sert ordinairement à table ; il est habit bas et debout derrière les convives, la serviette ou le tablier devant lui, et tout à leurs ordres.

Les autres coutumes et les superstitions sont les mêmes qu'à Beaulieu-lès-Fontaines (1) ; toutefois l'usage par les parents d'un défunt de faire trois fois le tour de la tombe après les funérailles vient de cesser. Ajoutons qu'à la suite des funérailles, on convie à un repas, à la fin duquel on récite le *De profundis*, les parents et les amis du défunt. On sait que cet usage du repas existait chez les Romains.

Pour terminer cette notice nous donnons, en patois picard, la parabole de l'Enfant prodigue. Nous ferons observer que ce dialecte n'est plus guère parlé que par les anciens de la localité et des environs.

Ein homme aveut (2) deux fuis. El pu jone di-à sein peire :  
Mein peire, baillez-mein el part ed bien qui m'ervient ; éche peire

(1) Voir la *Picardie*, t<sup>o</sup> IV<sup>e</sup> p. 232.

(2) Cette syllabe *veut* et celles qui ont la même terminaison se prononcent comme le deuxième *e* de *modestement*.

èz zo partagi. Quitt' jour apri, el pu jone, quand il o eux r'chu  
 touché qui li r'vènéüt s'est en'allé bien louin d'ein pays où il o  
 dissipé sein bien ein débèuchés. Apri qu'il o eux tout dissipé il est  
 survenu enne grannne fameine d'inche pays où èche qu'il éteut,  
 il o q'minchi à ète d'ein l'pauverté. Qu'èche qu'il o fouait ? Il o té  
 s'mette ein service al moizon ed "quitt' z'ein d'èche pays lo, qu'il  
 lo invoyé ass' moizon d' campagne warder chès pourcheux. Il  
 éreut bien voulu ess' rassasier ed lu' rôte mais personne einé li  
 en bailleut. Il o q'minchi à rintré ein li-même et i s'est dit : com-  
 bien d' doumestiques d'ein l' moizon d'min peire, qui ont à maing  
 lu seu ! Et mi èche meurs ed faim ichi. Eche vo m'éraler trouver  
 mein peire épi j'li dirai : mein peire, j'ai péchi conte el ciel et  
 conter vu, j' ène mérite pu d'ète applé vous fiu, béyez-mein et  
 traitez-mein comme el dernier ed vous doumestiques. I s'est en  
 allé et pi il est venu truver sein peire. Comme il éteut écœuré  
 louin, s'ein peire il l'o aperchü, et atteindri ed pitché, il o couru à  
 li, i s'est jeté à sin cou et pi il l'o embrachi. Apri sein fiu li dit :  
 mein peire, j'ai péchi conte el ciel et conte vu, j'èine mérite pouein  
 d'ète applé vous fiu. Mais ch' peire di à ses doumestiques : Ap-  
 portez tout d'suite chès pu bieux habits et pi qui s'habille. Mettez-  
 li eine bague à sein douèt et pi des soulés dein ses pieds. Allez  
 cherchi èche vieu gro et tuez l' les ; maingeons, et fouaisons  
 bonne chère à cause èque mein fiu, qu'ou voyez lo éteut mort et  
 qu'il est ravigoté. Et pi iss' sont mi a fouare bonne chère. Mais  
 èche pu viu dess z' enfants éteut dein chès camps ; il est r' venu,  
 et approuchant dèle moizon, il o entendu èl son dèz zinstruments  
 d' musique et l' bruit del danse. Il o hucqué un doumestique et  
 pi il o d'mandé chanque chéteut. Eche doumestique li o répondu :  
 chest vous freire qu'il est r'venu, et pi vous peire o fouet tué èche  
 vieu gro, parche qu'il o r'truvé vous freire bien pourtant. Eche pu  
 viu in' no té contrarié et pi in' vouleut pu reintrer. Eche peire i  
 lo hucqué et pi il lo ingagé à venir. Sein fiu li dit : mein peire,  
 vlo long-temps qu'èche su al moizon, j'ai toujours té bien geintri et

bien obéissant danche qu'ou m'avez q'mande, c'pendant ou n' m'avez jamouais rien bailli pour eime divertir avu m' zamis. Mais vous cadet équ' vlo, qui o maqui tout sein bien ein débeuches, à peine est-i dé r' tour qu'ou zavez fouaif tué èche vieu gro pour li. Eche peire li dit : mein fiu, ou z'êtes toujours avu mi et tout chanque j'ai chest à vu. Mais i soulent bien fouaire ein erpos et s' réjouir, parchèque vous freire èque vlo, éteut mort, il est ravigoté, il éteut perdu et il est ertruvé.



### Moyencourt et la Fourchelle, dépendance.

MOYENCOURT, dans le XIII<sup>e</sup> siècle Moïencort (d'après Collette, *Aquarum curtis*, selon son étymologie hébraïque *Moï, Eau : Aqua medius curtis*, étymologie plus fondée selon l'auteur de l'arrondissement de Péronne), village du canton de Roye (1), à 5 kilomètres environ au sud-est de Nesle, est situé au sud et près du Petit-Ingon (2), cours d'eau autrefois plus considérable, appelé Moyen-Pont, et plus anciennement rivière d'Ense.

#### SEIGNEURS, SEIGNEURIE, CHATEAU.

La seigneurie de Moyencourt était un fief qui relevait de l'évêché de Noyon.

RAOUL DE MOYENCOURT est mentionné en 1223. Au mois de janvier de cette année, il confirma la vente faite par Simón de

(1) Département de la Somme.

(2) Il a sa source entre Ercheu et Libermont, passe à Boverchy, au pont de Tomvoie, et se décharge dans l'Ingon avant d'arriver au Bis-Pont, appelé anciennement Aubin-Pont, sur la route de Nesle à Ham.



Dallon (1) et Heudiarde sa femme, à l'église de Fervaques (2) de tout ce qu'ils possédaient sur la dime de *Vileveske*.

ROBERT DE MOYENCOURT, dit le *Foissieux*, en 12.. ; il épousa Agnès de Viry, fille d'Adam, chevalier, seigneur de Viry (3) et de Marguerite de Libermont (4).

RAOUL, dit le *Foissieux*, de Moyencourt, écuyer, sire de Viry en partie, fils de Robert et d'Agnès ; marié à Jeanne de Ville (5).

RAOUL, le *Foissieux*, sire de Moyencourt ; peut-être le même que le précédent. Le 3 juin 1294, saisine donnée par Raoul le *Foissieux* à Jean de Goussancourt (6), qui avait acheté à Jean de Pertain (7) douze muids de blé et quatre muids d'avoine, mesure de Nesle, le tout de redevance, à prendre sur la dime de Pertain et sur la totalité du fief relevant de Moyencourt. Par ses lettres du mois de mai 1324, Raoul de Moyencourt quitte le comte de Blois des levées de la terre d'Essigny-le-Grand (8), moyennant 300 livres, que celui-ci paie au Borgne de Cramailles, seigneur de Ville, par sa femme, Marie de Ville.

GUILLAUME DE MOYENCOURT, seigneur de Moyencourt, allié à Jeanne Prudéfemme. De leur union sont nés :

1° JEAN le *Fresseux* de Moyencourt, qui épousa, en premières

(1) Canton de Saint-Simon (Aisne).

(2) Canton de Saint-Quentin (Aisne). Une communauté de religieuses, sous la règle de saint Bernard, s'établit en 1140 à Fervaques, lieu alors désert. Cet établissement eut beaucoup à souffrir pendant les guerres du moyen-âge. Détruit au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, il fut encore saccagé en 1595. En 1632, les Espagnols en chassèrent les sœurs, qui se réfugièrent à Paris, puis elles vinrent se fixer à Saint-Quentin en 1648, où elles restèrent jusqu'à l'époque de la révolution.

(3) Canton de Chauny (Aisne).

(4) Canton de Guiscard (Oise).

(5) Canton de Noyon (Oise).

(6) Canton de Nesle (Somme).

(7) Même canton.

(8) Canton de Moy (Aisne).

nocés, Marie de Sancourt (1), et en secondes nocés, Jeanne de Fourques (2) ;

2° Simon de Moyencourt, allié à Marie Gérard, fille de Barthélemy Gérard ;

Et 3° Roberte de Moyencourt, femme de Pierre Le Belle.

Par acte du 19 avril 1377, Jean le *Fresseux*, seigneur de Moyencourt, décharge ses vassaux de tous les hommages, droits et devoirs qui lui étaient dus pour le temps de la jouissance qu'il avait eue de la terre et seigneurie de ce lieu, comme successeur de Guillaume, son père, laquelle terre, ainsi qu'il est mentionné dans cet acte, a été vendue par Jean à Hugues de Cressy (3) ; celui-ci étant décédé sans postérité, elle passa à Marie de Cressy, sa sœur, dame de Libermont, qui la vendit à Renaud de La Chapelle et à Eustachie, sa femme.

Du 9 octobre 1374, saisine donnée par les officiers de la justice de l'évêché et comté de Noyon à Marie de Cressy, sœur de Hugues, de la terre de Moyencourt.

Des mêmes jour et an, acte de vente par Marie de Cressy à Renaud de La Chapelle, moyennant 700 francs d'or (4) ; de la terre de Moyencourt, avec un fief de neuf journaux de terres labourables et deux journaux de pré ; et un autre fief de dix journaux de terres labourables, situés à Ercheu (5) le tout relevant de l'évêché de Noyon.

Par autre acte du 17 octobre de la même année, Marie de Sancourt,

(1) Canton de Ham (Somme).

(2) Hameau d'Athies, canton de Ham.

(3) Canton de Royé (Somme). Ce village se trouve sur la route de Nesle à Noyon, éloigné de la première ville de 5 kilom. environ.

(4) Les francs remontent à l'année 1360, sous le règne de Jean ; ils étaient d'or fin et pesaient 1 gros et 1 grain. On les appelait aussi *florins* parce qu'ils portaient d'un côté une croix fleurdelisée. Les florins de France, nommés aussi *deniers*, ont eu différentes valeurs ; ils valurent d'abord 12 sous ; 5 faisaient un *écu*.

(5) Canton de Royé, à 3 kilom. au sud de Moyencourt.

femme de Jean le *Fresseux*, renonce à tous les droits auxquels elle peut prétendre sur le domaine de Moyencourt.

Le 5 septembre 1375, Jeanne Prud'efemme, épouse en secondes noccs de Jean d'Abecourt, consent, au profit de Renaut de La Chapelle, à la cession du droit de douaire auquel elle peut prétendre sur la terre de Moyencourt.

Du 5 juin 1382, acte de renonciation par Florent de Balâtre (1) et sa femme, sœur de Marie de Cressy, à la succession de Hugues de Cressy.

Par cette renonciation, Marie reste seule propriétaire de la terre de Moyencourt, et seule capable d'en disposer, comme elle l'avait déjà fait au profit de Renaut de La Chapelle.

Autres acquisitions faites, concessions accordées, échanges, extinctions de rentes et de charges opérées par ou en faveur de Renaut de La Chapelle, seigneur de Moyencourt.

Par deux titres en latin des 26 avril et 23 juillet 1376, le chapitre de Nesle, décharge Renaut de la redevance de deux muids (2) de blé, affectée sur la terre de Moyencourt, relevant de l'évêché de Noyon, à cause de la cession faite par ledit Renaut à ce chapitre de 3 journaux et demi et un demi-quartier de terre, savoir : 3 journaux au terroir de Froimont, entre Billancourt (3) et la maladrerie de Nesle chargés d'un denier de cens envers ledit chapitre, et 62 verges et demie au terroir de Cressy, chargées de 3 pites (4) envers le hief de Cressy.

Titre du 1<sup>er</sup> janvier 1377, portant décharge, par les Frères et Sœurs de l'hôpital de Saint-Jean de Noyon, d'un muid de blé qui était dû sur la même terre ; par compensation, Renaut cède trois setiers de terre au terroir de Noyon.

Titre du 14 février de la même année, portant décharge par le chapitre de Nesle, au nom et comme administrateur de l'hôpital de cette ville, de la redevance de 5 setiers de blé dont était grevée la terre de Moyencourt ; Renaut abandonne à cet hôpital 5 quartiers environ de terre situés entre les villages d'Herlieux et de sept fours, chargés de 8 deniers de cens envers la seigneurie d'Herly.

Vente, en 1377, par Jean de Harivaux et sa femme, à Renaut de La Cha-

(1) Canton de Roye. Balâtre est à 4 kilom. environ au sud-ouest de Cressy.

(2) Mesure équivalant à 462 lit. 5.

(3) Canton de Roye.

(4) Petite monnaie qui était le quart d'un denier tournois ou la moitié d'une obole.

pelle, du fief de Harivaux (1) avec la mesure (2) en dépendant situé à Moyencourt, lequel est chargé de dix muids de blé de rente faisant le gros de la chapelle de Harivaux en la collégiale de Nesle (3).

Le 1<sup>er</sup> mars 1377, réception de Renaut, au dénombrement dudit fief relevant de la seigneurie de Lagny (4).

Le 2 janvier 1379, saisine de l'évêque de Noyon à Renaut, pour une pièce de terre où il y a fossés et bosquets, nommée *La Fourchère* (aujourd'hui *La Fourchelle*) et de 3 journaux 36 verges environ de terre, à Moyencourt.

Le même jour, acte de garantie de Pierre Le Belle et de Roberte de Moyencourt de la vente de ces 3 journaux 36 verges de terre.

Le lendemain, acte de renonciation par Jean et Simon de Moyencourt, à tous leurs droits de propriété sur cette terre.

Du même jour, quittance de l'évêque de Noyon des droits qui lui étaient dus à cause de la vente faite à Renaut de la même terre.

Titre du 14 avril 1379, contenant décharge par les seigneur, manants, habitants et marguilliers de Beaurains (5) d'un demi-muid de blé de rente due sur la terre de Moyencourt, à cause de l'abandon à eux fait par Renaut de 2 setiers de terre sur le terroir dudit Beaurains.

Le 13 décembre 1381, achat par Renaut de La Chapelle à Drieux de Crèvecœur (6), seigneur de Lannoy, et à Jeanne de Maintenai, sa femme, 1<sup>o</sup> d'un fief relevant de l'évêché de Noyon, consistant en 53 journaux de terres labourables et 7 journaux de pré ; et 2<sup>o</sup> de 15 journaux de terre en franc-alleu (7), le tout situé sur le terroir de Moyencourt, aux lieux dits *Harivaux* et *Es-Vaux-de-Graux*, et au marais de Ramecourt (8).

Le 6 juin 1382, permission accordée par l'évêque de Noyon à Renaut de La Chapelle, de fortifier son *chastel* de Moyencourt.

(1) Ce fief appartenait, en 1369, à Raoul d'Apincourt.

(2) La cave de cette mesure, du XIII<sup>e</sup> siècle, se voit encore dans la cour du château moderne, mais on en avait perdu la trace. En construisant le château actuel l'entrée de cette cave s'est effondrée alors qu'on déchargeait au-dessus de très-lourdes pierres ; et c'est faute d'avoir retrouvé plus tôt les traces de l'ancien manoir d'Hérivault que cette cave, qui porte la date 1246, ne se trouve pas sous le château moderne.

(3) La chapelle d'Harivaux était possédée, en 1790, par Remi Bacouel, principal du collège de Nesle.

(4) Canton de Lassigny (Oise). (5) Canton de Noyon (Oise).

(6) Département de l'Oise.

(7) La terre en *franc-alleu* ne relevait d'aucun seigneur.

(8) Dépendance d'Ercheu, canton de Roye.

Le 16 février 1383, accord pour la maison de La Fourchière entre Renaut et les seigneurs de Moyencourt ses prédécesseurs.

Le 4 juin 1385, échange par lequel Gérard de Roye cède une place à Moyencourt.

Le 4 août suivant, autre échange par lequel le même Gérard cède deux autres places, l'une près le château, l'autre en la rue *Fague*, tenues en fief de l'évêché de Noyon.

Le 6 novembre 1385, bail à cens par l'Abbaye-aux-Bois à Renaut de La Chapelle, de 14 journaux de pré environ, compris les chaussées, au terroir de Breuil, aboutissant à la cavée de Boverchy, moyennant 16 livres de cens annuel, avec la faculté par le preneur d'y faire un vivier, chaussée, buisses, revers, ventaux et autres ouvrages, et aussi avec la faculté de donner en échange à l'abbaye des biens de même valeur.

Le 5 mai 1386, achat à Pierre Palette et à Agnès, sa femme, d'un pré à Moyencourt.

Le 6 juin 1386, achat par Renaut, à Mathieu de Nesle, de 3 quartiers de pré, tenant au *Hem*.

Le 10 juin suivant, bail à cens par Renaut, à Michel Happart, de 2 journaux et demi et une verge de terre à Moyencourt, tenant au courtil Delvigne, moyennant 10 setiers de blé froment, 10 setiers d'avoine, mesure de Nesle, quatre chapons et quatre sous parisis de cens annuel.

Le 26 juillet 1387, échange par lequel Renaut de Voyennes (1) cède une pièce de terre de 2 journaux 14 verges au lieu dit *Thièvermont*, tenant de tous les côtés à la seigneurie de Moyencourt ; Renaut de La Chapelle donne en contre-échange 2 journaux un tiers de terre situés à l'*Esquille*.

Le 9 avril 1388, achat par Renaut de La Chapelle à Raoul de Guivry (2) de 3 quartiers de pré, situés à Moyencourt, aboutissant à la voie de la *Rigolle* et de la *Loupe*, d'autre au jardin du seigneur.

Le 6 février 1395, vente par l'Abbaye-aux-Bois à Renaut de 3 muids de froment de rente qu'elle avait droit de prendre à Moyencourt, moyennant 30 florins d'or, et sous la faculté de rentrer dans la jouissance de cette rente après le décès de l'acquéreur et de sa femme.

Renaut de La Chapelle vivait encore en 1395.

GÉRARD D'ATHIES, archevêque de Besançon, et Gérard d'Athies, son neveu, seigneurs de Moyencourt, en 1396.

---

(1) Canton de Nesle (Somme). (2) Canton de Chauny.

Selon quatre expéditions en parchemin datées du 11 juin de cette année, Eustachie, veuve de Renaüt de La Chapelle, en son nom et comme exécutrice testamentaire de son mari, conjointement avec d'autres exécuteurs testamentaires, vend à Gérard d'Athies, oncle et neveu, le domaine de Moyencourt, moyennant 4,000 livres d'or.

Le premier est le 33<sup>e</sup> abbé de Saint-Eloi de Noyon, en 1383; il fut créé président des aides levées sur le vin dans la province de Reims, puis conseiller général pour les contributions de la guerre, en juin 1391, et monta sur le siège épiscopal de Besançon, vers 1392. Il décéda à Paris le 20 décembre 1404; son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Eloi et son cœur le fut au côté droit du maître-autel de la cathédrale de Besançon.

Par son testament du 2 février 1402, il légua à Gérard et à Jean d'Athies, ses neveux, la terre de Moyencourt, tous les meubles, joyaux, canons et pièces d'artillerie qui se trouvent dans le fort du château dudit lieu;

Il fonde la chapelle de N.-D. dans l'église de Chambly (1) pour être, cette chapelle, amortie avec les deniers de la vente d'une maison qu'il possédait à Paris, rue de l'Hirondelle, près le Pont-Neuf, et les chapelains, nommés par Gérard, son neveu, à la charge d'acquitter deux messes par semaine;

Il donne 8 livres parisis, chaque année, pour la continuation de la procession qui se fait avant la grand messe devant l'autel de N.-D. de la cathédrale de Paris, où il veut qu'on lui fasse un anniversaire;

Enfin il légua la terre du Quesnoy (2), moitié à la chartreuse du Mont-Renaut (3), et l'autre moitié aux Céslestins, alors récemment fondés à Amiens.

Par titre du 13 novembre 1404, cet archevêque, qualifié sei-

(1) Canton de Neuilly-en-Thelle (Oise).

(2) Canton de Rosières (Somme).

(3) Hameau de Passel, canton de Noyon (Oise).

gneur usufruitier de Moyencourt, fonde plusieurs messes annuelles à l'abbaye d'Ourscamp.

Gérard d'Athies, son neveu, parnhetier de France, était le deuxième fils de Mathieu, seigneur d'Athies; Jean, frère aîné de Gérard, aussi seigneur d'Athies, était mort en 1402; celui-ci eut de sa femme, dont le nom est ignoré, Gérard d'Athies, seigneur de Moyencourt en 1439, qui fut légataire de tous les biens que l'archevêque de Besançon, son grand-oncle, possédait à Rieux (1); Pierre d'Athies, autre frère, abbé de Saint-Crépin de Soissons en 1396, puis de Saint-Nicolas-au-Bois en 1403, fut, conjointement avec Gérard, exécuteur du testament du même archevêque, son grand-oncle, et Jeanne d'Athies, leur sœur, fut mariée, en 1402, à Jean, seigneur du Fay, chevalier, chambellan du roi.

Acquisitions et échanges faits, concessions obtenues, etc., par Gérard d'Athies, oncle et neveu.

Le 11 juin 1396, l'archevêque de Besançon donne sa procuration à Gérard d'Athies, son neveu, à l'effet de relever la terre de Moyencourt.

Le 21 avril, même année, vente par Jeanne, veuve de Pierre de Candeur (2) au profit de Gérard d'Athies, oncle et neveu, moyennant 75 livres d'or, d'un fief à Moyencourt, relevant de l'évêché de Noyon, sans autre déclaration ni désignation dans l'acte.

Le 17 juin suivant, vente par Eustachie et les exécuteurs testamentaires de Renaut de La Chapelle, son mari, au profit de Gérard d'Athies, oncle et neveu, d'un fief consistant en 1 journal, 10 verges de pré et 3 journaux de terre labourable, situés au chemin *Bocage* (3), relevant de la seigneurie de Moyencourt, et en arrière-fief de l'évêché de Noyon, lequel fief déclaré être grevé de la redevance de 2 setiers de blé envers la cure de Moyencourt.

Le 28 février 1397, vente aux mêmes par Jean de Moyencourt et Jeanne de Fourques, sa femme, d'un fief à Moyencourt, relevant de l'évêché, consistant en 7 journaux et demi de terre et censive, décoré de justice et

(1) Rieux-en-Béauvaisis (Oise).

(2) Aujourd'hui Candor, canton de Lassigny (Oise).

(3) C'est l'ancien chemin de Nesle à Libermont et à Fréniches...

seigneurie, grevé de 8 setiers de blé de rente, mesure de Nesle, envers les église et cure dudit Moyencourt.

Le 24 mars 1398, vente aux mêmes par Jean de Jancourt, dit *le Borgne* et Jeanne de Roye, sa femme, des droits de justice, fiefs et seigneurie, terres labourables et prés, sis à Moyencourt, sans autre déclaration ni désignation dans l'acte.

Le lendemain, saisine donnée aux mêmes, de quatre fiefs à Moyencourt acquis de Jean de Graincourt dit *le Borgne*, et de Raoul de Roye.

Le 27 avril 1399, accord entre l'évêque de Noyon et Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, pour la reconstruction de la forteresse de Moyencourt.

Le 1<sup>er</sup> février 1400, lettres accordées à l'archevêque de Besançon pour fortifier sa forteresse de Moyencourt.

Le 26 des mêmes mois et an, arrêt du parlement homologatif des lettres qui précèdent.

Le 17 mai 1402, vente par Thibaut de La Boissière, à Gérard d'Athies, oncle et neveu, d'un fief de 4 journaux de pré, situé assez près du village de Moyencourt, avec justice et seigneurie. Le 3 juin suivant, saisine aux acquéreurs de ce fief.

Le 20 août suivant, vente aux mêmes par Jean d'Argics, seigneur de Béthencourt (1) de plusieurs pièces de terres labourables et prés, situés à Moyencourt et aux environs.

Le 20 octobre suivant, saisine donnée par le seigneur de Nesle, à Gérard d'Athies, pour une rente de 8 livres parisis, à prendre sur un fief à Billancourt (2) mouvant de Nesle.

Le 21 avril et le 10 juin 1403, vente à Gérard d'Athies par Adam de Candeu, de deux fiefs, entre Moyencourt et Ramecourt, relevant de l'évêché : l'un de 9 quartiers de terre labourable, l'autre de 2 journaux et demi de pré.

Le 1<sup>er</sup> août suivant, vente au même par Jean Le Caron, de Milly, et Jeanne du Fresnoy, sa femme, d'un fief de 16 journaux de terre, au lieu dit *Harivaux*, tenant au domaine de Moyencourt.

Le 14 février 1404, relief et saisine à Gérard d'Athies, de tous les immeubles par lui acquis de Simon de Moyencourt, sans aucune déclaration ni désignation.

Le 13 mars suivant, vente au même par Mathieu de Fréchencourt et

(1) Canton de Nesle.

(2) Canton de Royé.



demoiselle de Barleu, sa femme de 4 journaux et demi de pré en fief de l'évêché, avec la justice et seigneurie y attachées, tenant à la rigolle de la rivière de Moyencourt et au chemin de ce village à Breuil (1).

Le 10 juin suivant, vente à Gérard d'Athies, oncle et neveu, par Enguerand du Fay et Etienne de Brion, sa femme, de deux fiefs, relevant de l'évêché de Noyon, l'un situé à Ercheu, consistant en 12 journaux et demi de terres, en plusieurs pièces, l'autre en 13 journaux et demi de bois entre Hallon et Fréniches.

Le 31 octobre suivant, vente aux mêmes par Simon de Moyencourt d'un fief, à Moyencourt relevant de l'évêché, consistant en plusieurs pièces de terres labourables et prés, avec censives. Le même jour, renonciation de Jeanne Gérard, femme de Simon, à tous droits de douaire auxquels elle peut prétendre sur ce fief.

Le même jour, titre par lequel Simon de Moyencourt remet à Barthélemy Gérard, son beau-père, la somme de 140 livres, partie du prix de ladite vente pour être employée en achat d'héritages, du produit de 12 livres de rente, au profit de Marie Gérard, femme de Simon, pour lui tenir lieu du douaire qu'elle avait sur ce fief.

Le 19 janvier 1406, Gérard d'Athies, seigneur de Moyencourt, donne à Gérardin d'Athies, son fils aîné, la totalité du fief d'*Harivaux*.

Le 13 juin suivant, vente par Mahieu de Fréchaucourt à Gérard d'Athies, d'un fief à Ercheu, consistant en cens et droit de 4 gerbes, sans autre déclaration ni désignation dans l'acte.

Le 1<sup>er</sup> mai 1408, vente au même par Jean Cuvé et Nicaise Delaporte, sa femme, de 9 quartiers de pré, mesure d'Ercheu, situés à la fontaine en la prairie de Ramecourt.

Le 18 juillet 1409, vente au même par Elisabeth de Hangest, dame de Heugueville, d'un fief à Cressy et aux environs, relevant de Simon Blondel, écuyer, consistant en 5 muids et demi de blé, mesure de Nesle, de redevance annuelle.

Le lendemain, échange par lequel l'Abbaye-aux-Bois cède au même 25 journaux 4 mines 18 verges et demi tant terres labourables que prés et chaussées à Breuil, pour faire un vivier, en contre-échange de 20 livres de rente annuelle.

Le 16 juin 1410, saisine à Gérard d'Athies du fief précité; venant de Mahieu de Fréchaucourt.

---

(1) Canton de Roye ; Breuil est à 1 kilom. N. de Moyencourt.

Le 28 avril 1412, vente au même par Renaut Linglantier de la totalité d'un fief de 64 journaux de terre labourable à Wailly (1), relevant de Neslé, avec les arrière-fiefs, c'est-à-dire, les hommages et les censives en dépendant.

Le 31 mars 1413, permission donnée par l'évêque de Noyon à Gérard d'Athies, de faire construire un pont-levis à la porte de son château de Moyencourt.

Le 4 octobre suivant, vente au même par Gilles Blondel, de 2 muids de grains, moitié blé, moitié avoine, à prendre sur un fief de 57 journaux de terres labourables, relevant de Nesle, aux terroirs de Cressy, Billancourt et Nesle.

Le 24 novembre suivant, vente à Gérard d'Athies, par Blanchet du Solier (2) et Marie Helbuène, sa femme, consistant en plusieurs pièces de terres labourables et prés, à Moyencourt.

Le 21 février 1414, vente à Gérard d'Athies, par l'Abbaye-aux-Bois, de 3 muids de blé froment de rente dus à cette abbaye sur plusieurs héritages

(1) Hameau d'Ercheu, entre ce village et Cressy, à 200 mètres environ de la route de Nesle à Noyon, dont il ne reste plus que l'emplacement, et où l'on comptait encore quatre habitations en 1720. Ce lieu était une maladrerie au XIII<sup>e</sup> siècle.

(2) Il était gouverneur de Neslé en 1416. On lit dans Monstrelet, livre I<sup>er</sup> chap. CLXV, où ce chroniqueur parle d'une bande de partisans, commandés par Mauroy de Saint-Léger et d'autres capitaines qui se disaient du parti du duc de Bourgogne : « ..... et puis de là (Mouy, Oise), s'en allèrent à Nesle » en Vermandois, appartenant au comte de Dammartin. Et se rassemblèrent » à plusieurs desdits capitaines, entre lesquels était messire Mauroy, dessus » nommé. Lesquels en conclusion assaillirent icelle ville ; et de fait la » prirent de force, nonobstant la défense des habitants qui grandement en » firent leur devoir. Et y eut plusieurs hommes morts et les autres navrés, » et très-grand foison de prisonniers ; desquels prisonniers fut principal le » gouverneur de la ville, nommé messire Blanchet du Solier. Si fut la ville » du tout pillée, et y avoit des biens largement car la foire y étoit.

» Et après ce qu'ils eurent été là environ quinze jours pour vendre leur » butin et attendre la rançon de leurs prisonniers, se départirent, emmenant » sur chars et charrettes biens sans nombre. Lesquelles besognes venues à » la connoissance du roi, de son connétable et de son grand conseil, furent » très-mal contents d'iceux capitaines, et aussi du duc de Bourgogne, auquel » ils se disoient..... »

à Moyencourt, dépendant de son église, pour en jouir, l'acquéreur, sa vie durant et Gérardin d'Athies, son fils, aussi sa vie durant.

Du même jour, concession par ladite abbaye, au profit de Gérard, d'une place à Breuil, où il y avait auparavant une maison, contenant 2 journaux, moyennant 16 sous de rente annuelle envers l'église de l'Abbaye-aux-Bois.

Le 10 novembre suivant, permission donnée par l'évêque de Noyon à Gérard d'Athies, de faire nettoyer et curer les fossés du château de Moyencourt, et de faire achever la tour ronde au coin de ce château.

Le 9 avril 1415, vente au même par Enguerrand du Fay, du fief de la Brethecque, relevant de Nesle, situé au faubourg Saint-Jacques de cette ville, et appartenant anciennement au chapitre de la même ville.

Le 26 mai suivant, vente par l'abbesse de l'Abbaye-aux-Bois de la rente de 6 livres parisis qui lui était due par Gérard et Gérardin d'Athies, père et fils, seigneur de Moyencourt, moyennant 42 livres parisis.

« Guérard d'Athies et le seigneur de Moyencourt, rapporté encore Monstrelet, furent des principaux capitaines du duc de Bourgogne... Le samedi 31 aoust furent faits moult en haste nouveaux chevaliers entre lesquels Guérard d'Athies et le seigneur de Moyencourt. »

Gérard d'Athies, seigneur de Moyencourt, avait épousé Jeanne de Soyécourt, fille de François II du nom, seigneur de Soyécourt, de Franvillers (1), de Grand-Manoir, près Lihons (2), et de Péronne de Pisseleu. Ils survécurent à leurs enfants qui moururent sans postérité.

GÉRARD D'ATHIES, fils de Jean d'Athies, seigneur de Moyencourt et de Goussancourt (canton de Nesle), en 1439 (3). Il épousa

(1) Canton de Corbie (Somme).

(2) Canton de Chaulnes (Somme).

(3) Il est fait mention à cette époque de Charles d'Athies, que le même chroniqueur nomme, en 1427, Charles de Moyencourt; c'était un autre fils de Jean d'Athies.

Le 23 janvier 1420, foi-hommage à l'évêque de Noyon par Charles d'Athies, seigneur d'Estrées et d'Audechý (Somme), à cause d'un fief de 60

Jeanne Aliénor de Soissons, fille de Thibaut ou Raoul de Soissons, seigneur de Moreuil et de Cœuvres, chevalier et chambellan du roi, capitaine et gouverneur de la ville de Soissons pour le duc d'Orléans, et de Marguerite de Poix, dame d'Arcy. Gérard étant mort sans postérité, institua, le 19 novembre 1461, héritier de la terre et seigneurie de Moyencourt et dépendances, ainsi que de son nom et de ses armes (1) GÉRARD DE FAY, fils de Charles de Fay, son cousin-germain.

Titre du même jour où Gérard du Fay déclare que cette donation lui est faite sous la réserve de l'usufruit au profit du donateur sa vie durant, accordant Gérard du Fay à Gérard d'Athies la faculté de révoquer ladite donation en lui payant 2,000 écus d'or.

Par son testament de 1479, Jeanne de Soissons lègue à dix pauvres de Moyencourt, pour leur être distribués le Vendredi-Saint de chaque année 2 muids de blé à prendre sur la terre de Goussancourt.

Gérard du Fay-d'Athies, seigneur de Moyencourt, de Braye, de Soisy, épousa Catherine d'Inchy, dame d'honneur de Marie,

journaux de bois au terroir d'Ercheu, et d'un autre fief à Tomvoie, entre Breuil et Quiquery de 22 journaux et demi de pré, avec la chaussée.

Le 5 novembre 1466, dénombrement de Jeanne de Soissons, dame de Goussancourt, etc., veuve de feu messire Gérard d'Athies, chevalier, seigneur de Moyencourt, fourni et présenté à Mgr le comte de Boulogne et d'Auvergne, seigneur de la tour de Briot, d'un fief qu'elle tient et avoue tenir dudit seigneur, à cause de son chastel et seigneurie dudit Briot (canton de Neste).

Et premier la motte revestue de fossez, sur laquelle était anciennement le vieil chateau de Goussancourt, contenant ladite motte demi-journal ou environ ; — item le bocquet contenant un journal, tenant à..... item un camp (champ) contenant 6 journaux, tenant à..... item un camp contenant 9 journaux,..... item un autre camp contenant 4 journaux, tenant à..... qui sont aux pauvres et curé de Morchain..... — Et sont lesd. terres au journal et à la verge de N.-D. de Soissons qu'on dit le Meige.....

(1) D'Athies portait : *d'or à trois fasces de sable.*

héritière de Bourgogne, comtesse de Flandre. De cette union est issue :

MARIE DE FAY-D'ATHIES, dame de Moyencourt et de Chépine, épousa, en 1499, Louis de Hangest II<sup>e</sup> du nom, seigneur de Montmor et de Chalcranges, conseiller et chambellan du roi, gouverneur de Mouson, grand-écuyer de la reine de Bretagne. Il assista, en 1520, à la réformation de la coutume d'Amiens.

Du 31 janvier 1497, copie collationnée de la donation faite par Gérard du Fay-d'Athies, à Marie, sa fille, de la terre et seigneurie de Moyencourt et d'autres fiefs en dépendant, mouvant de Noyon.

Ce même jour, saisine accordée par l'évêque de Noyon à Marie d'Athies sur la donation ci-dessus, sous la réserve de l'usufruit au profit du donateur.

Du 12 août 1498, acte de curatelle pour ladite Marie, à l'effet de pouvoir par elle-même disposer de l'usufruit de la terre de Moyencourt.

Le 25 octobre suivant, ratification par Gérard du Fay-d'Athies et Catherine d'Inchy, sa femme, de l'émancipation de Marie, leur fille, par lettres expédiées en la justice de l'évêque de Noyon, seigneur suzerain.

Le même jour, donation par Gérard à sa fille, de plusieurs fiefs relevant de Noste et d'Athies.

Du 21 mai 1499, copie collationnée du contrat de mariage de Louis de Hangest avec Marie du Fay-d'Athies (1).

Le 11 février 1504, prise de possession par Louis de Hangest d'une maison et de 5 journaux de bois à Moyencourt.

Le 11 mai 1516, quittance de 200 livres donnée par les marguilliers et les paroissiens de Moyencourt à Catherine d'Inchy, pour le rachat par elle d'une rente de 10 livres affectée à sa terre de Moyencourt.

De ce mariage sont issus trois enfants :

- 1<sup>o</sup> Joachim de Hangest, qui va suivre ;
- 2<sup>o</sup> Yves, seigneur d'Ivoy, tué à la prise du château de Saint-Pol, en 1537 ;
- 3<sup>o</sup> Philippe, mariée en 1520 à Jean d'Aspremont, seigneur de Busancy et d'Amblise.

---

(1) Les armes de la famille du Fay-d'Athies étaient : *d'argent semé de fleurs de lis de sable.*

; Anselme fait mention d'Anne Raguier, vers 1560, veuve de François de Hangest, seigneur de Moyencourt.

JOACHIM DE HANGEST, seigneur de Moyencourt, de Montmorét et d'autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes. Il s'enferma dans Péronne en 1536, où il soutint les assauts de l'armée impériale, périt avec le seigneur d'Ivoy, son frère, à la prise du château de Saint-Pol qu'il gardait, d'où il était sorti en armes pour le secourir. Il avait épousé, le 25 août 1525, Françoise de La Mark qui mourut peu de temps après ; il se remaria, le 20 juillet 1529, à Isabeau de Montmorency. N'ayant point eu d'enfants de ces deux femmes, il prit une troisième alliance avec Louise de Mouy, veuve du seigneur d'Offémont, de laquelle il eut Jeanne de Hangest (1).

Le 29 mars 1527, transaction entre Louis de Hangest et Marie d'Athies son épouse, père et mère de Joachim, d'une part, et le seigneur de Rambures et la dame de La Mark ou de La Marche, son épouse, d'autre part, relativement aux reprises matrimoniales exercées par ces derniers, comme héritiers de Françoise de La Marche, épouse de Joachim de Hangest, décédé sans postérité.

Mémoire à consulter et consultation à la suite, sans date, relativement aux prétentions et mariage dudit Joachim, à qui, depuis, la terre de Moyencourt a été donnée par ses père et mère, pour s'acquitter envers lui des 23,000 livres qu'ils lui avaient promis.

Le 29 octobre 1534, transaction par laquelle Louis de Hangest et Marie d'Athies, sa femme, donnent à Joachim, leur fils, entre autres terres, celle de Moyencourt, à la charge de payer quelques sommes à des particuliers.

Le 22 novembre 1534, foi et hommage de Joachim de Hangest à l'évêque de Noyon, à cause de la terre de Moyencourt, et d'autres fiefs relevant de l'évêché.

Quittance de 232 livres, du 24 février 1535 donnée par le chapitre du Mont-Saint-Quentin, à Joachim d'Hangest, pour arrérages de la redevance de 3 muids de blé qu'il devait audit chapitre sur la terre et dime de Pertain, dont il est propriétaire.

---

(1) Armes de la maison de Hangest : d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.

Le 25 mars 1536, vente à réméré, par Joachim, à Jean Burier, chanoine de Nesle, de 38 journaux de terres labourables, en plusieurs pièces, au terroir de Billancourt, en fief de Nesle.

Le 13 juin 1561, vente devant Banyn et Demeulan, notaires à Nesle, par Pierre Coquerel, à PIERRE DE HANGEST, fils naturel de Joachim de Hangest, seigneur de Moyencourt, 1<sup>o</sup> d'une maison et son jardin, contenant deux journaux environ, mesure d'Ercheu, compris les fossés, situés à Moyencourt d'un long à.... chargés de 10 livres de rente et de 20 sous et un chapon de cens envers la seigneurie du lieu ; et 2<sup>o</sup> d'un demi-journal de pré, d'un bout à la rivière de Moyencourt, d'autre à....., chargé d'un chapon et demi, et d'un denier parisien de cens envers Pierre Burier d'Ercheu.

JÉANNE DE HANGEST, dame de Moyencourt, de Chaléranges et d'autres lieux, épousa Philippe de Maillé, vicomte de Verneuil et du Vergier, capitaine des gardes du corps, tué au camp de Valenciennes sans laisser de postérité ; elle épousa, en secondes noces, Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Châtel, dont elle eut une fille nommée Chrétienne. Jeannée vivait encore en 1597.

Le 13 décembre 1552, relief de la terre et seigneurie de Moyencourt fait à l'évêché par Philippe de Maillé, comme mari et bail de Jeannie de Hangest.

Le 27 juillet 1557, pareil relief de Claude Daguerre.

CHRÉTIENNE DAGUERRÉ (1), dame de Moyencourt, épousa, en novembre 1572, Antoine de Blanchefort, seigneur de Saint-Janvrin, de Targé, de Saint-Sévère et de Mirebeau, fils aîné de Gilbert de Blanchefort (2), seigneur des mêmes lieux, qui avait épousé, en janvier 1543, Marie de Créqui, fille unique de Jean VIII<sup>e</sup> du nom, sire de Créqui et de Canaples, prince de Poix, et de Marie d'Acigné. Antoine fut institué héritier de tous les biens de la maison de Créqui par Antoine de Créqui, cardinal-évêque d'Amiens, son oncle maternel, à condition par lui et ses

(1) La famille Daguerre portait.....

(2) Blanchefort, armes: de gueules à deux léopards d'or.

successeurs de porter le nom et les armes de Créqui (1). Antoine de Blanchefort étant mort, Chrétienne, sa veuve, prit une autre alliance avec François-Louis d'Agoult, comte de Sault (2), dont elle eut un fils, mort sans postérité, lequel institua sa mère héritière de tous ses biens, et elle les donna à son fils du premier mari, Charles de Créqui qui suit :

CHARLES, SIRE DE CRÉQUI, prince de Poix, duc de Lesdiguières, seigneur de Moyencourt, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées et gouverneur du Dauphiné, a été l'un des plus célèbres capitaines de son temps. Depuis 1594, époque du siège de Laon jusqu'à sa mort arrivée le 17 mars 1638, il porta les armes pour le service des rois de France. Il avait épousé, 1<sup>o</sup> en mars 1595, Madeleine de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguières, pair et connétable de France et de Claudine Béranger sa première femme, et 2<sup>o</sup>, en décembre 1623, François de Bonne sa belle-sœur, fille du même connétable et de Marie Vignon sa seconde femme. Il n'eut des enfants que de sa première femme :

1<sup>o</sup> François de Bonne de Créqui-d'Agoult-de Vesc de Montlaur-de Montauban, duc de Lesdiguières, pair de France, chevalier des ordres du roi, qui continua la branche des ducs de *Lesdiguières* ;

2<sup>o</sup> Charles II<sup>e</sup> du nom, sire de Créqui et de Canaples, mestre-de-camp du régiment des gardes, mourut des suites de la blessure qu'il reçut au siège de Chambéry la nuit du 14 au 15 mai 1630. Il avait épousé Anne du Roure, fille de Claude, seigneur de Bonneval et de Comballet et de Marie d'Albert Luynes, dont quatre enfants :

1<sup>o</sup> CHARLES III du nom, duc de Créqui, seigneur de Moyencourt, pair de France, prince de Poix, chevalier des ordres du roi, et lieu-

(1) Créqui, armes : *d'or au créquier de gueules.*

(2) Agoult de Sault, armes : *Ecartelé, au 1 d'or, au loup rampant armé et lampassé d'azur ; au 2 d'azur à trois tours d'or ; au 3 de gueules à trois pals d'argent au chef d'azur ; au 4 d'or à deux lions d'azur.*



tenant-général de ses armées, premier gentilhomme de sa chambre et gouverneur de Paris. Il fut chargé d'aller à Munich porter les présents de noces à la princesse Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, et de l'amener en France pour épouser Louis, dauphin, fils du roi Louis XIV. Il mourut à Paris, après une longue maladie, le 13 février 1687, âgé de 63 ans ; 2° François, mort jeune, 3° et 4° Alfonse et François de Créqui, qui vont suivre ;

3° Françoise de Créqui, mariée en septembre 1609 à Maximilien de Béthune, marquis de Rôny, grand-maitre de l'artillerie, morte le 23 janvier 1657 ;

Et 4° Madeleine de Créqui, mariée en juillet 1617 à Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, morte le 31 janvier 1675, âgée de 66 ans.

Le 7 mai 1611, acte de souffrance (1) accordé par main souveraine à Charles, sire de Créqui, prince de Poix, etc., héritier de Chrétienne Dauguerre, comtesse de Sault, dame de Moyencourt.

1618, dénombrement de la terre de Moyencourt donné à l'évêché de Noyon par Charles. L'article 100<sup>e</sup> bis de ce dénombrement porte : « Item » (je dois) à l'église de N.-D. de Noyon, chacun an, le jour de la Chandeleur » un cierge de cire de la pesaiteur de 25 livres ; et à cause de ce, et à » raison de mon dit fief, je suis casé de mon dit sieur évêque et pour raison » dudit casement je suis et dois être quitte pour tous mes biens, même » chevaux, voitures, harnois, francs et quittes à nous et en toute la terre, » de mon dit sieur de péages, cauchis, tonneliers, mesurages, *bachinaiges*, » et tous mes grains et de toutes coutumes, redevances, et ai et dois avoir » tous les autres droits, privilèges et libertés que les autres hommes casés » de mon dit sieur y ont. »

L'article 142 du même dénombrement porte aussi que les anciens seigneurs de Moyencourt, pour être déchargés de 4 muids 6 setiers de blé que le curé du lieu prétendait avoir droit de prendre sur leur terre, ont abandonné les terres labourables et prés déclarés à cet article, sous la réserve de la directe seigneurie sur eux.

---

(1) On appelait *souffrance* une surséance ou délai pour faire foi et hommage, que le seigneur accordait à son nouveau vassal pour quelque cause juste, comme minorité ou absence nécessaire.

Le 1<sup>er</sup> avril 1625, vente faite par Françoise Dufour, veuve de Jean Liévrard, au profit de M. le maréchal (Charles) de Créqui, seigneur de Moyencourt, d'une maison, héritage et lieu, renommés contenir 125 verges, situés audit Moyencourt, devant le donjon du château, tenant à la rue conduisant dudit château à la pêcherie, à la charge de cens envers la seigneurie et d'un surcens envers les église et cure dudit lieu.

Le 7 juillet 1638, relief d'Anne du Roure, veuve de Charles de Créqui, tutrice de ses enfants mineurs, donataires et cohéritiers des biens tant de la maison de Créqui, que du seigneur duc de Créqui, leur aïeul.

Le 8 août 1643, saisie féodale faite par les officiers du marquisat de Nesle, des fiefs dépendant de la seigneurie de Moyencourt, relevant de ce marquisat par la prise d'une maison, chambre, grange, étable, cour, jardin, héritage et lieux, situés sur la place à Nesle, tenant d'une lisière à Simon Dumont, d'autre à la rue Gaillardé, d'un bout pardevant sur le marché, d'autre, par derrière, aux héritiers François Duhamel; ladite maison appartenant à Nicolas Soucanye, tenue en censive de la seigneurie de Moyencourt, à cause des fiefs y réunis mouvants dudit marquisat.

Le 29 octobre 1655, relief de Charles (III<sup>e</sup> du nom) duc de Créqui, comme héritier du maréchal de Créqui (Charles I<sup>er</sup> du nom), son aïeul.

ALFONSE DE CRÉQUI, comte de Canaples, seigneur de Moyencourt, etc., devint duc de Lesdiguières, pair de France, par l'extinction des branches aînées de sa maison, mourut le 5 août 1711, âgé de 85 ans, sans postérité de Gabrielle-Victoire de Rochechouart, fille de Louis, duc de Vivonne et de Mortemar, pair et maréchal de France, et d'Antoinette de Mêmes, qu'il avait épousée le 12 septembre 1702.

FRANÇOIS, SIRE DE CRÉQUI, marquis de Marines, seigneur de Moyencourt, etc., frère du précédent et quatrième fils de Charles II<sup>e</sup> du nom, sire de Créqui et de Canaples, et d'Anne du Roure, épousa Catherine de Rougé, fille de Jacques, seigneur du Plessis-Bellière, et de Suzanne du Bruc, morte le 5 avril 1713. Après avoir servi le roi et l'Etat avec beaucoup de valeur et une grande distinction, il mourut à Paris le 4 février 1687. Leurs enfants furent :

1<sup>o</sup> FRANÇOIS-JOSEPH, marquis de Créqui, seigneur de Moyencourt, etc., né en 1662, colonel du régiment de la Fère en 1677.

et du régiment d'Anjou en 1680, puis lieutenant-général des armées du roi, fut tué au combat de Luzzara, en Italie, le 13 août 1702, regretté pour sa valeur et ses belles qualités. Il avait épousé, le 4 février 1683, Anne-Charlotte d'Aumont, fille de Louis-Marie, duc d'Aumont, pair de France, chevalier des ordres du roi, et de Madeleine-Fare Le Tellier, sa première femme, dont il eut trois filles, mortes jeunes.

Et 2<sup>e</sup> Nicolas-Charles, sire de Créqui, marquis de Blanchefort, comte du Passage, baron de Dommart, etc., maréchal-des-camps et armées du roi, mestre-de-camp du régiment de cavalerie d'Anjou, et commandant la cavalerie depuis l'Escaut jusqu'à la Lys, mort sans alliance à Tournai le 16 mars 1696, âgé de 27 ans, en réputation de l'un des plus braves gentilshommes de l'armée du roi.

Le 16 juillet 1687, acte de foi-hommage devant Benoist, notaire à Nesle, à la requête de Catherine de Rougé, veuve de François, sire de Créqui.

Le 24 juillet 1690, autre acte semblable, devant le même notaire, à la requête de la même personne, tant pour elle que pour François-Joseph, marquis, sire de Créqui, son fils.

En 1700, Catherine de Rougé est qualifiée dame de Moyencourt.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1707, acte d'offre de foi-hommage pour les enfants de Jean-Gilles de Rougé, marquis du Plessis-Bellièvre, et de Florimonde de Lantency-du-Crosne, sa veuve.

Le 18 novembre 1709, relief de la maréchale de Créqui et d'Alfonse, sire de Créqui, héritiers de François-Joseph, sire et marquis de Créqui.

Le 13 août 1713, acte de souffrance aux marquis du Plessis-Bellièvre pour relever.

Le 20 septembre 1719, souffrance accordée aux enfants de Jean-Gilles de Rougé, pour fournir dénombrement.

Le 4 juillet 1724, surséance de six mois accordée à Louis de Rougé, marquis du Plessis-Bellièvre pour son relief.

Le 20 mai 1728, relief dudit seigneur marquis.

ADRIEN BINET (1), receveur de la seigneurie de Moyencourt avant et en 1714 devint, le 23 septembre de cette année, par acquisition,

---

(1) Les armes de cette famille étaient : *de gueules à la croix pattée d'argent.*  
Rech.

propriétaire pour moitié de cette seigneurie (1) et continua d'être receveur de l'autre moitié pour JEAN-GILLES DE ROUGE (2), chevalier, marquis du Plessis-Bellière, émancipé d'âge et jouissant de ses droits, sous l'autorité du sieur Rosier, bourgeois de Paris, son curateur. Devenu propriétaire de l'autre moitié en 1736, Adrien Binet, lors de sa mort, arrivée le 30 mars 1748, était qualifié écuyer, conseiller et secrétaire du roi maison et couronne de France, seigneur de Moyencourt, Breuil, Petit-Champien et d'autres lieux. Il avait épousé Catherine Lemoine, qui décéda à Nesle, où elle faisait sa résidence, le 3 mai 1760, âgée de 70 ans, et fut inhumée auprès de son mari dans la chapelle de Saint-Antoine de l'église de Moyencourt.

De leur mariage sont provenus :

1<sup>o</sup> Marie-Catherine, mariée le 1<sup>er</sup> février 1729 à Pierre-Edme Moreau, écuyer, conseiller et procureur du roi en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Chauny, puis, en 1759, lieutenant-général des baillage, gouvernement et prévôté de cette ville, fils de Edme Moreau, écuyer, et de Jeanne Le Cerf, de Fisme en Champagne, Marie-Catherine Binet était morte en 1759 ;

2<sup>o</sup> Marie-Françoise, dame d'Amy-le-Petit, mariée le 14 septembre 1734 à Nicolas-Marie-Joseph De Lettres, avocat en parlement, bailli-général des duché et pairie de Guise, fils de Michel-Joseph De Lettres, vivant bailli-général des mêmes duché et pairie, et de feu Denise Gabrielle Du Drot. Nicolas-Marie-Joseph, résidant à Nesle en 1760, mourut en cette ville le 23 juin 1773,

---

(1) Elle consistait en haute, moyenne et basse justice, en deux châteaux seigneuriaux et leurs dépendances de Breuil, Amy-le-Petit, le Petit-Champien, des fiefs d'Hérivault, de la Tombelle et d'autres lieux au nombre de vingt fiefs, ainsi qu'il est mentionné dans l'acte de relief du 4 juillet 1715, devant Martine de Fontaine, bailli-général de la ville et comté de Noyon.

(2) En 1675, Jean Binet, père, Charles et Nicolas Guenin, frères et beau-frère, étaient conjointement receveurs de cette seigneurie. Le premier était en même temps receveur de la terre et seigneurie de La Viévillc près Ham.

sa femme y décéda aussi le 7 juin 1770. Michel-Nicolas-Joseph, leur fils, écuyer, seigneur de l'Épinay, paroisse de Moreuil, diocèse d'Amiens, épousa, en novembre 1775, à Royal-Lieu, paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne, Adélaïde-Olympe Le Carlier, née en 1746 à Herly, près Nestlé, troisième fille de Jacques-Nicolas Le Carlier, chevalier, seigneur d'Herly, Herlieux, Curchy, Etalon, Fonchettes (1), Punchy (2), et d'autres lieux, et de Louise-Olympe de Berry-d'Essertaux ;

3° Marie-Jeanne Rénée, qui habitait l'abbaye royale de Monchy en 1759 ;

4° et 5° Joseph-Adrien, qui va suivre, et Marie-Marguerite, jumeaux, nés le 23 mai 1726 ;

Et 6° Adrien-Nicolas-Eloi, né le 22 mai 1730.

JOSEPH-ADRIEN BINET, écuyer, seigneur de Moyencourt, de Breuil, de Lannoy (3), de Petit-Champien et d'autres lieux, épousa, vers 1749, Françoise Lemoine-d'Onnechy ; il mourut le 8 juin 1797. C'est lui qui fit construire le château moderne en 1766, assez jolie construction, placé au nord du village, sur l'ancien fief d'Harivaux.

Le 18 décembre 1769, échange entre le seigneur de Moyencourt et plusieurs particuliers du même lieu, par lequel il est cédé audit seigneur 4 journaux de terre près la grille du château neuf.

Le même jour et an, autre échange avec l'église et la fabrique du lieu, par lequel il est encore cédé audit seigneur une pièce de terre près la grille de ce château.

(1) Canton de Roye.

(2) Canton de Rosières.

(3) En 1582, le seigneur de Moyencourt, était aussi seigneur de Lannoy (dépendance d'Ercheu). Cette dernière seigneurie fut vendue le 22 mai ou juin 1762 par le sr de Saint-Tropez et sa femme, moyennant 63,000 livres, à Joseph-Adrien Binet, qui la revendit, le 29 septembre 1777 à Jean-Antoine Leclercq, écuyer, seigneur de Ramecourt (autre dépendance d'Ercheu), contrôleur ordinaire des guerres.

De cette dernière union sont issus :

- 1° Adrien Binet, né le 17 octobre 1750, mort âgé de 11 jours ;
- 2° N..... Binet, né le 27 octobre 1751, mort le même jour ;
- 3° et 4° N..... Binet, garçon et fille, nés le 17 août 1752, ne vécurent qu'un jour ;

5° Georges-Réné-Adrien-Alexandre, né le 2 octobre 1753, mort le 26 mai 1755.

6° Georges-Adrien-Eloi, qui va suivre ;

7° ..... Binet, né le 29 avril 1757, mort sans être nommé ;

Et 8° Rénée-Catherine-Françoise, née en 1759 et morte à Nesle le 9 décembre 1825, avait épousé, le 31 juillet 1787, Joseph-Parfait Amyot, âgé de 40 ans, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Treilles en Gatinois et de Courtempierre, capitaine de dragons et lieutenant des maréchaux de France, né à Paris, fils de François-Pierre Amyot, chevalier, seigneur de Noisy-le-Grand, la Chauvennerie, etc., mort en son château de Courtempierre le 14 août 1827, âgé de 79 ans, et de feu dame Marie-Anne Hatte de Montizembert. De leur union sont issus : 1° Amélie-Marie-Parfaite Amyot, née à Moyencourt, le 8 juillet 1788 ; 2° Françoise-Gabrielle, née à Treilles (Loiret), le 19 décembre 1789, morte à Ham, le 8 juin 1820, et inhumée dans l'église de Moyencourt ; 3° Aglaé-Marie-Joséphine, née aussi à Treilles, le 19 juillet 1791 ; 4° Armand-Parfait-Edouard, né à Moyencourt, le 14 juillet 1795, épousa, le 24 juin 1826, Olympe de Witasse de Fontaine-lès-Cappy (Somme), née le 11 mars 1805, dont postérité ; 5° Victoire-Elisabeth-Joséphine-Clarice, née à Courtempierre (Loiret), le 19 mars 1798, mariée le 12 novembre 1823 à Alfred Le Picard de Formigny, capitaine aux lanciers de la garde royale ; Et 6° Adrien-Victor, né à Courtempierre, le 27 juillet 1801, mort au même lieu, âgé d'un an.

GEORGES-ADRIEN-ELOI BINET (1), né le 26 juillet 1755, écuyer,

---

(1) Armes de la famille Binet de Moyencourt : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe de deux épis de blé d'or posés en pal.*

ancien mousquetaire gris et garde du roi, maire de Moyencourt en 1808, mourut le 26 juillet 1830, en son château dudit Moyencourt. De Marie-Félicité-Victoire de Vion-Desmureaux, morte le 31 juillet 1815, âgée de 47 ans, qu'il avait épousée à Paris, le 8 novembre 1790, fille de Jacques-Louis de Vion-Desmureaux et de Marie-Françoise Démarchez, sa femme, il eut deux enfants :

1° Marie-Georges-Félix Binet, né à Paris, marié en premières noces, en 1809, à N..... Greuet, de Bacquencourt, décédée sans postérité, et en secondes noces, à Douai, à la comtesse Honorine-Henriette-Virginie Maroniez, née en 1797, morte au château de Guiscard, le 6 décembre 1848. Son épitaphe se voit dans le cimetière de ce bourg.

Trois filles sont nées de cette union.

Et 2° Paul-Jean-François Binet, qui épousa à Noyon, en juin 1817, Emélie Margerin, fille de François-Marie Margerin, de Noyon, d'une famille originaire de Saint-Quentin, anoblie par le roi Henri IV, et de Marie-Jeanne-Josèphe-Marguerite Bocquet, son épouse.

De ce mariage sont issus :

1° Alexandre-Gabriel-Xavier Binet de Moyencourt, né à Noyon le 9 août 1818, épousa à Paris, au mois de Janvier 1844, Louise-Clarice-Léonie Hilaire, fille d'Antoine Hilaire, et de Victoire-Adélaïde Dumont, son épouse. Il mourut à Paris, le 30 avril 1844. Son fils unique, mort en bas âge, aussi à Paris, était le dernier rejeton de la famille Binet de Moyencourt.

Et 2° Pauline Binet, née à Noyon le 12 juin 1823, épousa à Moyencourt, le 14 décembre 1846, Charles-Auguste-Eugène de Launay, fils de Jacques-François-Marie de Launay, ancien sénateur et propriétaire du château de Mailly, près Albert. Mme de Launay, décédée à Amiens, le 20 novembre 1847, fut inhumée à Mailly, ainsi que son mari, mort le 28 août 1859.

De leur mariage est issu un fils unique, Emile de Launay, né à Amiens le 1<sup>er</sup> novembre 1847.

Emilie Margerin, épousa en secondes nocés, à Paris, le 5 juillet 1843, le comte Armand-Eugène Amyot, né au Pin (Seine-et-Marne), le 6 juillet 1792, conservateur de la bibliothèque de l' Arsenal à Paris, et membre de la Légion-d'Honneur, petit-fils de François-Pierre Amyot, mentionné plus haut, et fils de Pierre-Edme Amyot (1), maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, et conseiller du roi en ses conseils d'Etat, et de Louise-Sophie des Neiges, son épouse.

Le château moderne de Moyencourt est maintenant habité par le comte Amyot et Emilie Margerin, laquelle racheta ce château et le domaine à son fils aîné, qui s'était fixé à Paris.

En 1790, le total des censives dues au seigneur de Moyencourt, était de 56 livres 14 sous 0 denier 18/25 ; de 24 setiers 0 boisseau 11/25 (11 hectol. 12 litres), le setier estimé 5 livres ; un demi-pain, le pain estimé 1 livre 13 sous 4 deniers ; de 116 chapons 7/25, le chapon estimé 1 livre ; de 55 poules 23/50, la poule estimée 13 sous 4 deniers ; plus pour une maison et un héritage de 75 verges, situés à Wailly, dépendance d'Ercheu, de 6 chapons et 1 sou pour la sauce (2). (*Le P. Anselme. — H. Cocheris, notes et extraits de documents manuscrits, relatifs à l'Histoire de France, t<sup>e</sup> II<sup>e</sup>. — Archives du château de Moyencourt, trouvées chez M<sup>e</sup> Mercier, ancien notaire à Nesle. — Registres civils de la paroisse de Saint-Nicolas de Moyencourt. — Renseignements donnés par le comte Amyot.*)

Selon l'un des procès-verbaux (3) que firent dresser en 1521 et en 1522, les chanoines et le clergé de Nesle pour leur servir de

(1) Les armes de la famille Amyot, sont : d'azur à trois fasces d'or, à la bande d'argent chargée de trois hermines dans le sens de la bande. Couronne de marquis, supports : deux hermines, devise : *Plutôt mourir que se salir.*

(2) Elle devait être bien peu abondante la sauce d'un sou pour six chapons !

(3) Copie de ces procès-verbaux se trouve dans les minutes de M<sup>e</sup> Enne, chevalier de la Légion-d'Honneur, notaire à Nesle et maire de cette ville.



nouveaux titres, parce que les autres avaient été perdus au sac de cette ville en 1472, ils auraient, pendant assez de temps, célébré l'office du dimanche au château de Moyencourt après ce siège mémorable.

« *Et ce faict il (le duc de Bourgogne) fit bouter le feu le dimanche*  
 » *en suivant (le 11 juin) en ladicte ville et es esglises quy feurent*  
 » *totallement bruslez et desmollies, au moyen de quoy le service di-*  
 » *vain a esté longuement discontinué a dire et célébrer..... et a*  
 » *commencé se dire au chasteau de Moïencourt..... au moyen de*  
 » *ladicte occision (carnage) et desmolition feurent tous les reli-*  
 » *quaires, callices, ornements, livres, chartes, tiltres et enseigne-*  
 » *ments d'ycelle esglises (1) prins, robbez et emportez par lesdicts*  
 » *Bourguignons, sauf deulx ou trois livres pour le service, dont*  
 » *l'ung a esté montré en nos présences, et le dessus encore tout plain*  
 » *de sang des corps quy avoient esté tués en ladicte esglises..... ou*  
 » *y avoit demy-pied de sang des pauvres créatures illec (là)*  
 » *gisants..... »*

Le même château-fort est devenu historique par un événement tragique dont il fut le théâtre vers 1606. En voici la relation :

Un gentilhomme de Picardie, nommé Valerand Mussard, qui avait acquis une grande réputation de courage, eut une querelle avec un seigneur voisin (2) et le tua dans un combat singulier. La veuve de ce seigneur alla demander justice à Henri IV et le roi envoya La Morlière, l'un de ses lieutenants de robe-courte, avec quelques soldats pour se saisir de Mussard et le conduire à Paris, afin de lui faire son procès. A cette nouvelle, le meurtrier s'enfer-

(1) C'est la seule qui existe encore aujourd'hui.

(2) Selon une tradition en l'air, c'était le seigneur de Lannoy, dépendance d'Ercheu, mais on n'en doit rien croire suivant le P. Anselme. François de Brouilly, seigneur de Lannoy par sa femme Louise d'Halluin, fut tué à la bataille de Senlis, le 17 mai 1859. Charles, leur fils et héritier, seigneur du même lieu, s'allia, le 16 août 1607, à Renée de Rochefort, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Louis de Brouilly, tué devant Arras en 1640.....

ma dans le château de Moyencourt, bien décidé à y mourir, plutôt que de s'exposer à l'ignominie du dernier supplice. La Morlière le somma vainement de venir se remettre entre les mains du monarque et de se confier en sa clémence ; l'obstiné Mussard ne voulait se livrer au lieutenant qu'après en avoir obtenu l'assurance de sa grâce, ou du moins la promesse que lui en donneraient les seigneurs de Sault et de Créqui. Alors le lieutenant demanda main-forte aux garnisons des villes de Noyon, de Péronne et d'Amiens, et se mit en mesure d'attaquer le château.

Mussart n'avait auprès de lui qu'un laquais, une femme de mauvaise vie, nommée *Jeanne Presto* (1) et la fille qu'il en avait eue ; mais il se défendit avec tant de fureur qu'il blessa mortellement six des soldats agresseurs. Pour éviter de nouvelles pertes, La Morlière fit venir de Noyon deux pétards en fer dans le dessein d'enfoncer la porte du château. Avant de les faire jouer, il somma de nouveau Mussard de se rendre ; il emploie même l'intermédiaire du curé de la paroisse qui lui représente le danger imminent auquel il expose son salut s'il vient à mourir dans cet état criminel ; mais ce fut inutilement. Nouvelles tentatives de la part de la mère de son amante, qui était veuve, et même obstination du côté de

---

(1) La famille de cette femme s'est perpétuée dans le pays jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis Presto, probablement son père, avait été greffier en chef du greffe criminel de longue et courte robe du gouvernement de Péronne ; Marguerite de Witasse, sa femme, mourut au mois de juin 1613 ; leurs épitaphes sont dans l'église de Moyencourt. Nicolas Presto, mort en 1653, était receveur de la seigneurie de Lannoy ; Antoine Presto, écuyer, sieur de Tièvremont (sief à Moyencourt) en 1700, était fils aîné de Nicolas et de Françoise d'Estrus de Goussancourt, sa femme, épouse en deuxièmes noces de Pierre Robinot de Sivry. Antoine mourut le 2 décembre 1720 ; sa fille, Antoinette-Louise Presto, était femme, en 1727, du sieur Marc-Antoine Rabache, de Breuil. Marguerite-Françoise, sœur d'Antoine Presto, femme en premières noces de Jean Bernard, procureur au bailliage de Péronne, était veuve, en 1710, de Jean-Baptiste Grenier, écuyer, seigneur de Croix, vivant aide-major des ville et château de Blaic. (*Arch. du château de Nesle*).

Mussard qui, voyant le château près d'être forcé, met en sûreté le laquais et la petite fille, en les descendant par une fenêtre. Alors on presse la malheureuse qui avait su le captiver de se soustraire également à un si grand péril pour son corps et pour son âme ; mais aveuglée par son infâme passion, elle refuse de sortir et crie, avec un accent de désespoir : *priez Dieu pour nous !* Aussitôt le forcené Mussart et sa criminelle compagne se retirent dans le donjon où elle avait disposé un bûcher, -se déchargent simultanément un coup de pistolet, dès qu'ils entendent l'éclat des pétards, et tombent sans vie au milieu des flammes. C'est là que La Morlière et ses gens les trouvèrent baignés dans leur sang et noircis par le feu, quand ils eurent pénétré dans le lieu de cette scène tragique et infernale. (*Le Pédagogue chrétien. — Histoires tragiques par François de Rosset, Paris, 1614. — L'Arrondissement de Péronne, par P. Decagny, etc.*)

La forteresse de Moyencourt renfermait une chapelle castrale de Saint-Antoine, transférée ensuite dans l'église paroissiale.

Il ne reste plus de cette forteresse, dont les ruines ont été abattues au commencement du siècle actuel, qu'une porte décorée d'un bas-relief en pierre dure (1) très-curieux et d'un travail fini, paraissant dater du XV<sup>e</sup> siècle.

Selon la tradition locale ce bas-relief serait destiné à perpétuer le souvenir de l'une des particularités de la vie de Raoul de Créqui. Voici à peu près ce que l'on raconte sur ce croisé :

Raoul de Créqui, fils de Gérard et d'Yolande, avait épousé Ade,

(1) Ce bas-relief, d'un mètre carré environ, représente à gauche une sirène sur la mer, environnée de rochers d'un côté, tenant un écu surmonté d'une sorte de casque, qui est lui-même surmonté d'une couronne ; sur le rivage à droite est un pasteur assis environné de brebis, tenant aussi un écu également surmonté d'un casque avec une couronne, mais il sort perpendiculairement de ce casque un bras élevé dont la main est dans l'attitude de l'indication ; dans le fond sont gravées sept ou huit fois en lettres gothiques ces mots *Ave Maria*.

filie d'un seigneur breton, nommé Mahaut. Il accompagna Louis-VII dans la 2<sup>e</sup> croisade. Après un combat où les Turcs eurent le dessus, ils se saisirent de Créqui qui leur laissa croire qu'il était le roi de France pour sauver la vie du monarque. Quand ils eurent reconnu qu'ils avaient manqué leur prise, les Musulmans furieux se précipitèrent sur Raoul, le couvrirent de blessures et le jetèrent sur un monceau de cadavres. Des soldats, affamés de butin, le distinguèrent et lui enlevèrent ses vêtements. Un d'eux cependant guidé par l'espoir d'obtenir une rançon considérable, le prend, le rappelle à la vie et réussit même à lui retrouver un bracelet d'un grand prix auquel le chevalier tenait beaucoup.

Pendant l'absence de Raoul que l'on croyait mort parce qu'il n'avait pu transmettre de ses nouvelles à sa famille, Beauvoïn de Créqui, fils du frère de Gérard, usa de procédés révoltants envers son oncle et sa belle-fille ; il dévorait dans son cœur la riche succession de Gérard et il se servit du prétexte de la caducité du vieillard pour s'ériger en défenseur des droits du fils de Raoul ; déjà il avait établi au château de Créqui le siège de sa tyrannie et les premiers à qui il avait fait sentir les effets étaient le vieux banneret et sa bru. Alarmé pour sa fille d'un danger inévitable, Mahaut avait conçu le projet de lui faire épouser un seigneur voisin pour empêcher que l'héritage du jeune maître ne fût usurpé par son cousin, et ce n'est que bien difficilement qu'elle consentit à une nouvelle union.

L'infortuné Raoul, après avoir gardé les troupeaux pendant bon nombre d'années, fut renfermé dans une tour et devint l'objet des mauvais traitements du prince mahométan qui voulait lui faire renoncer à la religion chrétienne. Le fils unique du musulman, apitoyé du sort du chevalier, lui rendit la liberté, à l'insu de son père, et le fit conduire jusqu'à l'entrée d'une forêt à la sortie de laquelle il devait trouver un port.

Créqui s'embarqua, mais il essuya un naufrage près de la Manche et se sauva au moyen d'un esquif. Descendu sur le rivage, il prit la route qui s'offrit à ses regards et entra dans une forêt ; ayant

marché assez longtemps sans savoir où ses pas le conduisaient, il rencontra un bûcheron et lui demanda dans quelle contrée il se trouvait; le bûcheron, effrayé à l'aspect du chevalier tout dégouillé, à la barbe longue et paraissant être plutôt un spectre qu'une créature humaine, lui répondit qu'il se trouvait dans la forêt de Créqui, dont on pleurait encore la perte du maître mort dans une contrée lointaine. Raoul s'informa de sa femme, de son père et de son fils et il apprit que sa femme devait se remarier le jour même avec un des parents et des meilleurs amis de la famille.

Le chevalier s'empressa d'approcher du château; il aperçut une foule de personnes et apprit de nouveau que sa femme allait bientôt se rendre à l'église pour convoler en secondes noces. Il demanda instamment à lui être présenté, on lui répond: bon homme, ce n'est pas aujourd'hui que l'on peut pénétrer jusqu'à notre Dame, vous prenez mal votre temps, vous reviendrez plus tard, ou restez pour profiter de la fête; on distribuera des aumônes et vous paraîsez avoir grand besoin d'être assisté.

Ce qu'on avait annoncé à Créqui n'était que trop vrai: il vit sa femme, le visage baigné de larmes, s'avancer lentement vers l'église, suivie de son fils et de ses parents; il vit aussi le sire de Renti, celui qu'elle devait épouser, entouré de ses vassaux. Créqui demande à grands cris qu'on le laisse avancer; qu'il veut avoir un entretien avec la Dame; repoussé, il persiste. Pendant qu'on s'opposait à son passage, on vit avec surprise un vieux chien défaillant de faiblesse se ranimer, se traîner jusqu'à lui et lui faire des caresses; dès lors on pensa que cet homme n'était pas étranger au pays.

La rumeur augmentant, Ade en demande la cause; elle apprend qu'un voyageur, venant de la Terre-Sainte, désire lui parler immédiatement.

On ouvre le chemin à Créqui; il hâte sa marche, et quand il peut être près de sa femme embellie de tous ses atours, la voix lui manque. Etranger, lui dit-elle, vous avez été en Palestine, dites-moi... vous avez sans doute connu Créqui... vous l'avez vu mourir? — Madame, le sire de Créqui n'est pas mort; vous l'aimez donc

encore, cet époux qui vous adora... qui vous adore? — Qui m'adore! Qu'est-ce que j'entends!... il vivrait! — Oui, il respire... — Il vit!... Ah! où est-il?... que je le revoie... que je meure dans ses bras. Où est mon cher Raoul? — A vos genoux, ma chère Ade, s'écrie le chevalier en versant un torrent de larmes. Et lui montrant son bracelet, il ajoute : reconnaissez Créqui à ce gage de votre amour. Ade presque sans connaissance, reprend l'usage de ses sens et s'écrie : c'est vous, mon cher Créqui ! et elle se précipite dans ses bras.

Le jeune Raoul apprend que l'inconnu est son père, il accourt, se prosterne devant lui, il l'embrasse.

L'arrivée inattendue de Créqui se répand promptement et parvient bientôt jusqu'aux oreilles du vieux banneret, qui, aidé de ses domestiques, arrive bientôt près de son fils. Mon fils, s'écrie-t-il, mes yeux te voient à peine, mais mon cœur te sent. O mon Dieu ! vous pouvez m'ôter la vie, j'ai revu mon cher fils, je mourrai content. Le chevalier ne répondait que par des larmes ; il serre tour à tour contre son sein, sa femme, son fils et son père.

Le sire de Renti, qui ne peut ajouter foi à ce qu'il apprend, accourt aussi et ce n'est que bien difficilement qu'il reconnaît Créqui, encore sous l'appareil de la misère.

Le chevalier se revêt d'habits convenables ; il se trouve environné d'une foule de vassaux qui ne se lassent pas de crier : *Noël ! Noël !*

Le banquet eut lieu, on distribua d'abondantes aumônes. Pendant le repas, le chevalier raconta une partie de ses aventures et l'on finit par se livrer aux transports d'une joie indicible. (*Extrait des Nouvelles historiques.*)

---

Le donjon, carré, construit en grès piqués, dont la maçonnerie avait 4 mètres d'épaisseur, présentait à l'intérieur une superficie d'environ 100 mètres carrés ; quand il a été abattu, ses ruines avaient encore 6 à 7 mètres de haut. Le château était flanqué de sept tours dont on a retrouvé les fondements vers 1815 ; les deux

plus considérables, placées près du donjon pour le protéger, avaient chacune environ 8 mètres de diamètre ; le diamètre des cinq autres tours était d'environ 5 mètres. Un étang assez profond, d'une superficie de 150 arcs, environnait ce château-fort. Quand on a comblé cet étang pour le mettre en culture, on y a trouvé un pétard, plusieurs pièces d'argent, trois chandeliers en cuivre paraissant provenir de la chapelle du château, des pointes de flèches, et trois lances sur lesquelles étaient gravés ces mots en caractères gothiques : *pour Dieu je veulx mourir.* (Renseignements donnés par M. Leturcq, père, ancien propriétaire du vieux château de Moyencourt.)

### Etablissements religieux.

#### EGLISE PAROISSIALE.

Par titre en latin du 10 décembre 1412, l'évêque de Noyon permet à Gérard d'Athies, seigneur de Moyencourt, de démolir l'église du lieu (1) et de la replacer au centre du village. Pour cet effet le seigneur donne deux journaux de terre à la fabrique et quatre journaux à la cure, sous la retenue d'un denier de cens annuel par journal, à la charge d'acquitter annuellement une messe du Saint-Esprit durant la vie de Gérard, et une messe de *Requiem* après son décès.

Par autre titre en date du 24 des mêmes mois et an, l'évêque permet la reconstruction de l'église de Moyencourt dans un lieu plus avantageux que celui où elle était alors.

Par l'article 1<sup>er</sup> d'une reconnaissance des curé et marguilliers dudit lieu, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1790, ils reconnaissent que le seigneur jouit, dans l'église, de tous les droits honorifiques appartenant à tout seigneur haut justicier et universel (2).

---

(1) Cette église était près de la forteresse.

(2) Les droits honorifiques d'un seigneur à l'église étaient de recevoir l'eau bénite et le pain béni après le clergé, avant les autres laïques et habitants de la paroisse ; mais non avant les laïques revêtus de surplis ; d'être

L'église de Moyencourt, sous l'invocation de saint Nicolas, est construite en pierres dures. Elle était d'abord en forme de croix ; la chapelle à droite a été abattue et remplacée par la sacristie, adossée à la tour du clocher ; ce clocher, qui était une flèche assez élevée, a été aussi remplacé, vers 1830, par une construction en forme de lunette, moins convenable surtout sous le rapport religieux. Le chœur est décoré de boiseries peintes et dorées ; tout l'édifice est plafonné. On remarque dans la chapelle de Saint-Antoine et dans le chœur plusieurs fragments de pierres tumulaires du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, où sont représentées au trait des figures d'hommes et de femmes en costume de l'époque. Outre les épitaphes de la famille Presto et de plusieurs membres de la famille Binet, on lit celle-ci : *Cy-gist Marguerite Le Couvreur, vivante, femme de Charles Le Bidault, écuyer, sieur de Gardinville, capitaine du château de Moyencourt, laquelle est décédée le 17 novembre 1632.* N'oublions pas de mentionner que l'église possède une statue de saint Antoine et un groupe représentant la Visitation de la sainte Vierge, très-anciens mais d'un travail distingué, le tout en pierre dure.

#### MALADRERIE.

Moyencourt eut sa maladrerie, qui était placée entre le village et le chemin Boccage. Au XVII<sup>e</sup> siècle on voyait sur l'emplacement de cet hôpital la chapelle de Saint-Louis :

Le 15 septembre 1384, remboursement de douze sous de rente à l'Hôtel-Dieu de Moyencourt sur la maison de Jean Blanchart, située sur les fossés du château dudit lieu.

---

nommé et recommandé dans les prières publiques qui se faisaient dans les églises de son patronage et fondation ; d'aller le premier à l'offrande et de recevoir le baiser de la paix après le clergé ; de recevoir l'encensement lui et sa famille, d'avoir dans le chœur bancs et sièges pour lui et pour sa famille, et le droit de litres au dedans et au dehors de l'église ; enfin il avait le droit de sépulture dans le chœur de l'église.



## COUVENT DES CORDELIERS (1).

Il y avait aussi à Moyencourt un couvent de frères Mineurs ou Cordeliers, que la dame du lieu avait fondé en 1502, sous le titre de Sainte-Catherine. Elle y fit venir plusieurs des frères de Ham, mais ils éprouvèrent beaucoup d'entraves de la part du chapitre de Noyon, auquel appartenait la cure et la dime de la paroisse, dont on n'avait point demandé l'aveu. Quoique l'érection de ce nouveau couvent fut déjà approuvée par les bulles du Pape, dont le légat seul avait été consulté, les Cordeliers cependant se virent contraints de déloger et de faire leur soumission au chapitre, qui alors seulement consentit à leur établissement (avril 1507), sous l'obligation d'un cierge d'une livre qu'ils lui paieraient annuellement pour marque de leur dépendance.

Cette maison où bon nombre de pères pouvaient se loger était bâtie dans un emplacement vaste (117 ares 65) ; mais au dernier siècle les Cordeliers s'y trouvaient réduits à deux ou trois seulement. On la supprima pour cette raison en 1768 et elle fut incorporée au couvent de Noyon.

Le 15 décembre 1630, donation aux Cordeliers de Moyencourt, devant notaires à Paris, par Charles, sire de Créqui, seigneur du lieu, de la somme de trois cents livres de rente annuelle, à prendre sur la terre dudit Moyencourt (2).

---

(1) L'ordre des pères Cordeliers fut institué dans le XIII<sup>e</sup> siècle par saint François et autorisé vers 1216. Ils avaient reçu, dit l'auteur des *Annales de Noyon*, l'ordre d'honorer la prêtrise, et en partage la dot de la pauvreté et de l'humilité ; ils pouvaient devenir évêques et même papes. — Un couvent de Cordeliers fut bâti à Noyon en 1230 ; un à Saint-Quentin fut achevé en 1270 ; cet ordre fut établi à Roye vers 1220 et leur couvent, fondé par Raoul Le Putur, maire de cette ville, mort en 1250 ; enfin les Cordeliers se sont établis à Péronne vers 1222, et en 1246, Eudes de Châteauroux, légat du pape en France, fit la bénédiction solennelle de leur église pendant son séjour dans le Vermandois.

(2) Cette rente était prescrite et ne s'acquittait plus en 1790.

*Liste des derniers supérieurs de ce couvent.*

- Jacques-Louis DUOT, 1698.  
 . . . . . DAUVILLE, desservant de Moyencourt, 1702-1707.  
 M. A . . . . PEZÉ, 1710.  
 . . . . . LEFEBVRE, 1713.  
 . . . . . LEJEUNE, 1719, et desservant de la paroisse.  
 B . . . . . DEMAILLY, 1731.  
 . . . . . FUZELIER, 1735, desservant de la paroisse de Breuil, en 1741.  
 L . . . . . RIVERS, 1745.  
 François . . . CRISTIN, 1756.  
 . . . . . CHARLES, 1758.  
 Alexis . . . . PONTRENE, 1764.  
 Les bâtiments de ce couvent ont été abattus vers 1780.

En 1790, les Cordeliers de Noyon possédaient encore à Moyencourt quatre pièces de terre contenant ensemble 379 ares 09 centiares redevables par année envers le seigneur de 2 chapons, d'une poule et d'une livre 12 sous 5 deniers de cens.

Les chevaliers du jeu d'arc de Moyencourt possédaient, pour leurs exercices, un jardin d'une superficie de 8 ares 17 centiares, redevable aussi par année envers le seigneur de 5<sup>1</sup>/<sub>16</sub> de boisseau de blé, de 1<sup>1</sup>/<sub>4</sub> de chapon, de 1<sup>1</sup>/<sub>8</sub> de poule et de 9 deniers de cens.

Cette compagnie existe toujours.

Le cimetière entoure l'église.

On comptait 53 maisons en 1720 ; il y en a 108 en 1859 ; le nombre des habitants est de 412.

Il y a une école de garçons, fréquentée, en 1859, par 32 élèves, et une de filles fréquentée par 35 élèves.

Le territoire communal a une étendue de 415 hectares.

D'après un ancien usage, le jeudi qui précède le jour des Cendres les élèves les plus âgés de l'école des garçons vont dans les

maisons recevoir de l'argent, des œufs, du lard, etc. et chantent les couplets suivants :

Jeudi-jeudiot est arrivé,  
Par un si longtemps désiré,  
Nous vous demandons notr' raton,  
Ecoutez bien notre chanson. (*bis.*)

Que le bonjour vous soit donné,  
Notre maître nous l'a commandé.  
Il vous prie en même temps  
De contenter ces bons enfants. (*bis.*)

L'hiver a été très doux ;  
Vos poules ont pondu beaucoup.  
Si vous emplissez notre panier  
Vous f'riez rire les écoliers. (*bis.*)

Après avoir reçu ce qui leur a été offert ils continuent :

Merci de votr' honnêteté,  
Pour ce que vous nous avez donné.  
Que Dieu soit dans votre maison  
Avec sa sainte bénédiction. (*bis.*)

---

**Rethonvillers, Tilloy, Septfours, dépendances, et  
Waucourt, dépendance de Champien.**

SEIGNEURS CONNUS ET CHATEAUX DE TILLOY ET DE WAUCOURT.

Rethonvillers, village sur la route de Nesle à Roye, à 5 kilom. ouest de Nesle, fait partie du canton de Roye.

Dans son dénombrement au roi saint Louis, Jean de Nesle déclare que GAUDINS DE RESTONVILER et GAUTERS DE RESTONVILER sont du nombre de ses vassaux ainsi que VILLAINS DE TILLOY et ROBERZ DE SETFORS.

*Rech.*

3° BENJAMIN DE MONTMORENCY, baron d'Equancourt, seigneur de Rethovillers, Tilloy et d'autres lieux, vivait en 1624. Il était le quatrième fils de Jean de Montmorency premier du nom, seigneur de Bours, de Gueschard, près de Saint-Riquier et de Villeroy, diocèse d'Amiens, et de Bernarde Gailliard ; il avait pour frères et sœurs :

- 1° Daniel, mort âgé de 24 ans au siège de Troie en 1591 ;
- 2° Josias, seigneur de Bours, capitaine au régiment des Gardes du roi, mort le 20 juillet 1616 ;
- 3° Gédéon, mort jeune ;
- 4° Jean, seigneur de Flesselles, diocèse d'Amiens ;
- 5° Georges, seigneur de Cressi ;
- 6° Pierre, seigneur d'Acquêt ;
- 7° Anne, tué en duel ;
- 8° Hippolyte, mariée 1° à Pierre de Melun, prince d'Epinoÿ, 2° à François de la Fontaine, seigneur d'Oignon ; elle mourut en 1615 ;
- 9° Elisabeth, alliée à Jean de Belloy, seigneur de Pont-de-Metz, près Amiens ;
- 10° 11° 12° Jacqueline, Louise, Souveraine, mortes sans alliance ;
- Et 13° Michelle, femme d'Oudard de Fontaines, seigneur d'Estourguel.

Benjamin de Montmorency épousa 1° Claude d'Averoult, dame d'Olisy en Champagne, fille de René, seigneur de La Lobbe, et de Madeleine de Bouillac ; et 2° Marie Le Prévôt, fille de Jean, seigneur de Neuville.

De sa première femme il eut :

- 1° Daniel, qui va suivre ;
- 2° 3° 4° Hippolyte, Pierre, Benjamin, morts jeunes ;
- 5° Madeleine, mariée à Jacques ou Isaac Le Fournier, seigneur de Neuville ;
- Et 6° Anne de Montmorency.

De sa seconde femme est issue :

- 7° Marie, alliée à Charles Du Bois, seigneur de La Fresnaye.

**DANIEL DE MONTMORENCY**, seigneur d'Equancourt, de Bours, de Gueschard, Villeroy, Rethonvillers, Tilloy, Waucourt, Olisy, Cressi, etc., fut successivement premier capitaine dans le régiment du maréchal Schulemberg, enseigne de la compagnie des gardarmes du seigneur de Soyecourt, lieutenant-général en Picardie, capitaine d'une compagnie de cheval-légers dans le régiment de La Ferté, qu'il commanda pendant dix ans, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, maréchal-de-camp, enfin lieutenant-général des armées du roi. Il mourut le 21 décembre 1672 et fut inhumé dans la chapelle du Rosaire de l'église de Rethonvillers. Il avait épousé Marthe Le Fournier de Neuville, morte le 13 avril 1630, dont le corps fut transporté le 20 du même mois à Rethonvillers pour y être inhumé. On donne à Daniel une seconde femme, N..... de Warluzel, veuve du seigneur de Sorel-Saint-Sulpy.

Du premier mariage est né :

**BENJAMIN-ALEXANDRE-CÉSAR** de Montmorency, dit *Beautain*, premier baron chrétien, comte de Bours, baron d'Equancourt, seigneur de Gueschard, où il faisait sa résidence en 1694, de Rethonvillers, Tilloy, Waucourt, etc., fut durant vingt ans capitaine de cheval-légers au régiment de Clérembault et mourut à Olisy le 21 avril 1702, sans postérité de sa femme Marie-Jeanne<sup>e</sup> Madeleine de Laval, qui décéda et fut inhumée à Olisy en septembre 1705, âgée de 85 ans.

Après la mort de Benjamin-Alexandre-César, sa succession, qui était considérable, fut réclamée par Jean, fils de Jean Le Fournier, seigneur de Neuville, qui s'était retiré en Angleterre en 1686 pour cause de religion, et petit-fils de Isaac Le Fournier, seigneur de Neuville, et de Madeleine de Montmorency, sœur de Daniel ; mais par arrêt du Parlement de Paris du 5 mars 1706, elle fut adjugée à **GUILLAUME-NICOLAS DU BOIS**, chevalier, seigneur de Belhôtel, pays de Normandie, et à **CÉSAR-ALEXANDRE DU BOIS**, son frère, écuyer, capitaine de cavalerie dans le régiment du Luc, comme enfants et héritiers de François du Bois, chevalier, seigneur de

Belhôtel, qui, au jour du décès du comte de Bours, se trouvait le plus proche parent qu'il eût en France, étant fils de Charles du Bois, seigneur de La Fresnaye et de Marie de Montmorency, tante du comte de Bours, des biens duquel il s'agissait (1).

Le 19 juin 1697, Pierre Comont, dit Heudicourt, receveur de la terre et seigneurie de Tilloy, y demeurant, mandataire de Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, comte de Bours, etc., déclare à Jacques Thomas, lieutenant-général de la ville et du marquisat de Nesle qu'il appartient audit comte de Bours une pièce de terre plantée en bois, nommée le *bois des Gambards* (2), contenant 12 journaux un quartier et demi, mesure de Nesle (8 hectares 08 ares 80 centiares), située au terroir de Scptfours, vendue à Daniel de Montmorency moyennant 3,600 livres par contrat du 8 mai 1638 devant Rimbaut et Fouquier, notaires royaux à Crèvecœur, laquelle vente faite par Henri-Marc Gouffier, marquis de Bonnavet, seigneur de Crèvecœur, Liencourt (3) et d'autres lieux ; que ce bois ayant été saisi féodalement à la requête du marquis de Nesle, comme faisant led. bois ci-devant partie de la terre et seigneurie de Liencourt, mouvante en plein fief du château de Nesle, ledit comte de Bours aurait, par exploit de Mercier, sergent royal à Roye, en date du 16 juillet 1696, fait dénoncer la saisie à André-César-Charles Collin, chevalier, seigneur dud. Liencourt, lequel sommé de lui faire donner main-levée de lad. saisie sous prétexte que dans le contrat de vente il est énoncé que le bois des Gambards est tenu à cens de la seigneurie de Liencourt, qu'à cette sommation du comte de Bours, le seigneur de Liencourt aurait fait signifier sa réponse portant qu'il ne prétend à aucuns droits de mouvance sur le bois des Gambards ni pour ce entrer en contestation avec le marquis de Nesle. En conséquence led. Comont, comme procureur du comte de Bours se présente et requiert d'être reçu à relever led. fief du bois des Gambards sous les offres qu'il fait de payer aud. seigneur marquis un chambellage de douze livres dix sols, attendu que led. fief vaut de revenu cent livres et plus, et de payer en outre tous les autres droits qui peuvent lui être dûs et les fruits acquis en vertu de la saisie féodale du

---

(1) La famille des Montmorency portait *d'or à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur* que les comtes de Bours brisaient *d'un crois-sant d'argent en cœur de la croix*.

(2) Une rue de Nesle portait anciennement la même dénomination.

(3) Aujourd'hui Liancourt-Fosse.

17 juillet 1693, faire les foi et hommages et prêter le serment de fidélité au seigneur-marquis pour led. comte de Bours, qui est hors d'état de venir lui-même les rendre, ne pouvant monter à cheval, ni faire aucun voyage à cause d'un rhumatisme dont il est extrêmement travaillé et d'une colique néphrétique. Sur quoi et après que le seigneur-marquis de Nesle a eu déclaré qu'à cause de sa parenté avec le comte de Bours et d'autres considérations particulières sans tirer à conséquence il le quitte et lui remet les droits de quint et requint à lui dus pour raison de cette acquisition ainsi que le droit de chambellage, et qu'il accorde souffrance audit comte de Bours jusqu'au temps où il sera en état de santé pour venir à Nesle. Et il lui en est accordé acte....

15 juillet 1702. Offre de foi et hommages au marquis de Nesle par Jean Le Fournier, chevalier, seigneur de Neuville et d'autres lieux, mousquetaire du roi dans sa 1<sup>re</sup> compagnie, héritier immobilière comme cousin-germain de Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, comte de Bours, etc., lequel déclare que depuis le 21 avril dernier, c'est pour la seconde fois qu'il se transporte d'Abbeville, lieu de sa résidence ordinaire, en la ville de Nesle pour porter les foi et hommages qu'il doit au seigneur-marquis, à cause des quatre quints qui lui appartiennent, à lui échus de la succession dud. feu comte de Bours dans les fiefs de Rethonvillers, Vucourt (Waucourt), Bois des Gambards et dans un petit fief de sept quartiers de terre sis au terroir de Tilloy, le tout mouvant du marquisat de Nesle, et à l'encontre de la veuve dud. feu comte de Bours à laquelle l'autre quint appartient en vertu de la donation à elle faite par son contrat de mariage avec led. comte de Bours, passé à Reims le 30 octobre 1673 ; qu'il vient aussi offrir de payer les droits de chambellage et de revenu d'année desd. quatre quints de fiefs, demandant en conséquence la main-levée des saisies faites desd. fiefs jusqu'à concurrence desd. quatre quints, desquelles offres le comparant requiert acte ; de plus, attendu la nécessité où il est de retourner incessamment à l'armée pour le service du roi, il supplie le seigneur-marquis de lui accorder souffrance jusqu'à son retour de la campagne pour venir en personne faire lesd. foi et hommages et payer lesd. droits (1)....

19 avril 1702. Jean-Joseph de Laval, seigneur de Madaillan, fondé de la procuration spéciale de sa tante Jeanne-Madeleine de Laval, veuve du comte de Bours, requiert pour elle au marquisat de Nesle, d'être reçu au relief de la cinquième partie qui appartient à sad. tante dans les terres de la seigneur-

---

(1) Le Fournier portait d'argent à trois roses de gueules.

rie de Rethonvillers et Vuécourt, dans le fief du Bois des Gambards et dans un autre petit fief de sept quartiers de terres labourables situé au terroir de Tilloy, donnée à lad. dame par le feu comte de Bours, son mari, le susd. quint indivisé à partager à l'encontre des héritiers dud. feu comte; et il offre de faire les foi et hommages et de prêter le serment de fidélité au seigneur-marquis et de satisfaire à tous droits et devoirs qui sont dus selon l'usage et la coutume locale dud. marquisat. Le marquis consent pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence que la dame comtesse de Bours soit reçue par le comparant au nom de procureur à rendre les foi et hommages qu'elle lui doit pour raison dud. quint. Puis led. comparant paie à René Cathoire, receveur-général dud. marquisat la somme de huit cent cinq livres douze sols trois deniers, dont douze livres dix sols pour le droit de chambellage des fief et seigneurie de Rethonvillers dont le revenu vaut cent livres et plus, soixante-quinze sols pour trois autres droits de chambellage de vingt-cinq sols chacun des trois autres fiefs de Vuécourt, bois des Gambards et les sept quartiers de terre, attendu que le revenu de chacun de ces fiefs ne vaut pas cinquante livres, et le surplus, pour le quint ou cinquième partie donnée desd. fiefs.....

24 octobre 1702. François Du Bois, chevalier, seigneur de Belhôtel, y demeurant, héritier immobilier de Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, son cousin-germain, déclare à Jacques Thoimas, lieutenant-général de la ville et marquisat de Nesle, qu'en cette qualité, il est héritier de feu le comte de Bours, mort sans postérité, et qu'il lui appartient les quatre quintes dans les fiefs de Rethonvillers, Vuécourt, bois des Gambards et dans un petit fief de sept quartiers de terres labourables dont le relief a été fait par Jean Du Fay le 28 novembre 1585, le tout mouvant du marquisat de Nesle, et qu'il est venu exprès du lieu de Belhôtel pour porter au seigneur marquis les foi et hommages qu'il lui doit et offrir de lui payer dans trois ou quatre mois les droits de chambellage et de revenu d'année desd. quatre quintes de fiefs tels que lesd. droits sont dus au seigneur-marquis. Le comparant supplie led. seigneur-marquis de lui accorder led. délai et de surseoir les poursuites qui se font en conséquence des saisies faites desd. fiefs, faisant élection de domicile en la maison de Pierre Comont, dit Heudicourt, dem<sup>r</sup> à Tilloy; ce qui lui est accordé, et requérant-acte desd. offres il a signé la minute.

20 juillet 1703. Jean Le Fournier, chevalier, baron de Neuville et d'Equancourt, pair de Gueschard, seigneur de Rethonvillers, Vuécourt, Tilloy, Olisy, Montigny, Villeroy, Saint-Acheul, et d'autres lieux, dem<sup>r</sup> à



Abbeville, hôtel de Bours, héritier du chevalier comte de Bours, son-cousin se présente au marquisat de Nesle et requiert d'être reçu au relief des quatre quintes à lui échus par le décès dud. comte de Bours dans les terres et seigneuries de Rethovillers, dans le fief du bois des Gambards et dans un autre petit fief de sept quartiers (1 hect. 14 ar. 88 c.) de terres labourables situé au terroir de Tilloy, lesd. fiefs mouvant du marquisat de Nesle, sous les offres de foi et hommages, de prêter le serment de fidélité et de payer les droits de chambellage et revenu d'année desd. quatre quintes de fiefs dus à cause de l'échoite, selon l'usage et la coutume locale dud. marquisat, réquerant aussi main-levée de la saisie faite desd. fiefs le 30 juin 1702. Sur quoi après avoir porté les foi et hommages et prêté le serment de fidélité dus au marquis, il lui paie comptant la somme de mille livres sur celle de mille soixante-onze livres onze sols quatre deniers montant du mémoire de la liquidation, savoir : douze livres dix sols pour le droit de chambellage dû à cause du fief de Rethovillers, dont le revenu excède cent livres, vingt-cinq sols pour le chambellage du fief de Vuecourt, dont le revenu est au-dessous de cinquante livres, un chambellage de six livres cinq sols pour le fief du bois des Gambards, dont le revenu excède cinquante livres mais ne vaut pas cent livres, et vingt-cinq sols pour un autre chambellage à cause du fief des sept quartiers, et le surplus des mille soixante-onze livres, onze sols quatre deniers, pour le droit de relief et revenu d'année en nature des quatre quintes desd. fiefs suivant la juste valeur et l'estimation faite des fruits desd. fiefs en l'année 1699, choisie par le seigneur-marquis de l'une des trois années précédant les offres, le tout suivant les droits patrimoniaux, l'usage et la coutume locale dud. marquisat. Quant aux soixante-onze livres onze sols quatre deniers restant dus avec la somme de deux cent trente-cinq livres trois deniers faisant, cette dernière somme, moitié de quatre cent soixante-dix livres six deniers, pour la perte des fruits contisqués au profit du seigneur-marquis en vertu de lad. saisie, remise étant faite de l'autre moitié de lad. perte de fruits pour considération particulière et sans tirer à conséquence, montant, les deux dernières sommes, à celle de trois cent six livres onze sols sept deniers, le comparant promet de la payer au jour de saint Remi prochain venant..... Et réserve est faite par le seigneur-marquis du droit de banalité et de garenne dans lesd. fiefs comme encore du droit de voirie lui appartenant dans les deux rues passant dans led. Rethovillers et conduisant à Roye..... et ont signé à la minute Mailly, le baron de Neuville et Thomas.

10 mai 1706. Par devant Jacques Thomas, lieutenant-général des ville et

marquisat de Nesle, en la présence du procureur fiscal de ce marquisat; s'est présenté Nicolas Nicole, sieur d'Artouville en Normandie, prêtre demeurant au château de Belhôtel au nom et comme fondé de la procuration spéciale de Guillaume-Nicolas Du Bois, chevalier, comte de Bours, seigneur de Belhôtel, d'Equancourt, Gueschard, Villeroy, Rethonvillers, Olisy et d'autres lieux, cousin de feu César-Alexandre-Benjamin de Montmorency, dont la succession est adjugée aud. Du Bois de Belhôtel par arrêt contradictoire du Parlement de Paris du 5 mars dernier, lequel comparant au nom du sieur de Belhôtel, fils aîné et principal héritier féodal de feu François Du Bois, chevalier, seigneur dud. Belhôtel, s'est offert pour ledit Guillaume-Nicolas Du Bois, de relever et droiturer, et même payer les droits de chambellage dus au seigneur marquis à cause des terres, seigneuries et fiefs provenant de la succession dud. comte de Bours....., déclarant le comparant aud. nom que durant le cours du procès contre Jean Le Fournier, qui contestait aud. de Belhôtel lad. succession, il a été averti que le sieur de Neuville aurait payé au seigneur marquis les droits de relief et revenu d'année qui lui étaient dus à cause de l'eschoite desd. fiefs en ligne collatérale aux héritiers dud. feu sieur comte de Bours, et qu'à l'égard dud. Du Bois de Belhôtel, il n'est par lui dû que les chambellages qu'il offre de payer à cause de l'eschoite en ligne directe desd. fiefs par le décès de son père, desquelles offres le comparant a requis acte et a signé après avoir déclaré que pour la validité du présent acte, il fait élection de domicile pour le sieur de Belhôtel, en la maison de Pierre Comont, dit Eudicourt, receveur, demeurant au château de Tilloy.

6 septembre 1706. Jean-Joseph de Laval d'Albert, chevalier, seigneur-baron de Madailan, demeurant à Olisy, près Grandpré en Champagne, légataire universel de feue Jeanne-Madeleine de Laval, sa tante, au jour de son décès veuve et donataire de Benjamin-Alexandre-César de Montmorency, chevalier, comte de Bours; a requis la vestiture et saisine d'être reçu au relief et droiture de la cinquième partie appelée quint à lui appartenant dans les terres et seigneuries de Rethonvillers, etc..., le total desquelles terres, seigneuries et fiefs est mouvant du marquisat de Nesle, led. quint appartenant aud. de Laval à cause du legs à lui fait par la comtesse de Bours par son testament du 17 janvier 1703, que lad. comtesse a ratifié par le contrat de mariage dud. de Laval avec Catherine du Fay, son épouse, le 6 septembre 1705...., sous les offres que fait led. de Laval de faire les foi et hommages et de prêter le serment de fidélité au marquis de Nesle, de payer les droits de chambellage et le quint denier de la valeur dud. quint dans les

terres, seigneuries et fiefs suspécifiés, et de satisfaire à tous autres droits et devoirs accoutumés..... Le comparant ayant payé ès-mains de René Cathoire, receveur-général dud. marquisat, la somme de sept cent quarante-sept livres dix-huit sols huit deniers obole, dont douze livres dix sols pour le droit de chambellagé pour le fief de la seigneurie de Rethouvillers, soixante-quinze sols pour trois autres de chambellage de vingt-cinq sols chacun des trois autres fiefs de Vuécourt, bois des Gambards et sept quartiers de terres labourables, et le surplus pour le droit de quint denier de la valeur dud. quint des terres et fiefs, plus la somme de cent dix-neuf livres dix-neuf sols onze deniers, à quoi s'est trouvée monter la perte des fruits des saisies féodales; led. de Madaillan a été reçu aux foi et hommages et au serment de fidélité dus aud. seigneur-marquis.....

5 juillet 1708. Pierre Duflos, avocat en parlement et au bailliage de Roze, y demeurant, au nom et comme tuteur onéraire de Jean-Louis de Laval, âgé de cinq ans ou environ, de Jeanne-Madeleine de Laval, âgée de trois ans et de Jean-Denis de Laval, âgé de dix-sept à dix-huit mois, tous trois enfants de feus Jean-Joseph de Laval d'Albert, chevalier, seigneur-baron de Madaillan, Olisy et d'autres lieux, et de Catherine Du Fay, décédés aud. Olisy en Champagne, a requis au marquisat de Nesle souffrance lui être accordée pour led. Jean-Louis de Laval, aîné desd. mineurs, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de quatorze ans pour faire les foi et hommages, relever et droiturer tant pour lui que pour sesd. frère et sœur puînés le quint à eux appartenant dans les terres et seigneuries de Rethouvillers, Vuécourt, fiefs du bois des Gambards et de sept quartiers de terres labourables au terroir de Tilloy, le total desquels est mouvant du marquisat de Nesle, sous les offres qu'il fait de payer les droits de chambellage dus par lesd. enfants. Et après qu'il a eu payé comptant 16 livres 5 sols; suivant les droits patrimoniaux, usage et coutume locale dud. marquisat, il a été aud. comparant, pour lesd. enfants, accordé souffrance jusqu'à l'âge de majorité de l'aîné pour les foi et hommages, prêter le serment de fidélité, relever et droiturer led. quint dans les terres, seigneuries et fiefs suspécifiés, et de ce il a été donné acte.

En 1761, la seigneurie de Rethouvillers était possédée par EMMANUEL-DIEU-DONNÉ D'HAUTEFORT, marquis d'Hautefort et de Sarcelles, comte de Montignac, vicomte de Ségur, baron de Thenon, seigneur de Julliac, Bellegarde, Moncix, Bacouel, le Mesnil-Saint-Firmin, le Plessier-Gobert, Longueval, Rethouvillers, Tilloy, Waucourt, Balâtre, Margny-aux-Crises, Grand-Rue et d'autres

lieux, né le 13 février 1700 et reçu le 9 août de la même année chevalier de Malte de minorité au grand prieuré de France. Il porta le titre de chevalier, puis de comte et de marquis de Surville, et succéda, en 1727, au marquis d'Hautefort, son oncle, dans tous les biens de sa maison ; il fut mestre-de-camp-lieutenant du régiment de Condé, infanterie, et brigadier des armées du roi ; il se distingua, le 29 juin 1734, à la bataille sous les murs de Parme, où il reçut une contusion et eut la main percée d'un coup de feu ; fut fait maréchal des camp et armées du roi, et nommé, au mois de juin 1749, ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur et de l'impératrice, reine de Hongrie et de Bohême.

De sa première femme Reine-Madeleine de Durfort-Duras, morte au château de Champien le 13 novembre 1737, âgée de 24 ans, il eut :

1° Jean-Louis-Emmanuel, né le 17 septembre 1728, mort en 1731 ;

Et de sa seconde femme François-Claire d'Harcourt, qu'il épousa le 6 juillet 1738, née le 12 mai 1718, et morte à Vienne, en Autriche, en 1751, fille aînée de François duc d'Harcourt, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du roi et de Marie-Madeleine Le Tellier, il a eu :

2° Armand-Charles-Emmanuel, appelé le comte d'Hautefort, né le 26 janvier 1741, grand d'Espagne par son mariage, le 3 février 1761, avec Marie-Amélie-Caroline-Josèphe-Françoise-Xavière d'Hohenfels de Bavière, grande d'Espagne de la 1<sup>re</sup> classe, fille de feu Emmanuel-François-Joseph, comte de Bavière, grand d'Espagne, et de Marie-Josèphe, comtesse d'Hohenfels de Bavière ;

3° Abraham-Frédéric, ci après ;

4° Camille-Françoise-Gabrielle, appelée mademoiselle d'Hautefort, née le 6 avril 1739,

5° Adélaïde-Julie, dite mademoiselle de Montignac, née le 12 octobre 1743, mariée le 14 avril 1765 à Louis-Joseph-Augustin de Mailly, dernier marquis de Nesle, né en novembre 1744, colonel

des grenadiers le 14 décembre 1764 et premier écuyer de madame la dauphine le 20 avril 1765. Elle mourut à Paris le 4 mai 1783 et fut inhumée, le 30 décembre 1789, dans le chœur de la collégiale de Neslé, sépulture des seigneurs-marquis, après être restée exposée pendant plus de six ans dans la chapelle du château de cette ville suivant l'intention de son mari. La princesse de Bavière, mariée en 1854 à François-Joseph II, aujourd'hui empereur d'Autriche, est leur arrière petite-fille ;

6° Angélique-Rosalie, dite mademoiselle de Champien, née le 12 août 1745 ;

7° Agathe-Félicité, dite mademoiselle de Béhéricourt, puis la comtesse Agathe, née le 12 octobre 1746 ;

ABRAHAM-FRÉDÉRIC, né le 16 avril 1748, dit le vicomte d'Hautefort, comte de Neuvi, seigneur de la Celle-sur-Loire et d'autres lieux, colonel-commandant du régiment de Flandre, infanterie, épousa, dans la chapelle du château de Champien par contrat du 18 avril 1773 signé par le roi et la famille royale, Jeanne-Marie-Bertrande d'Hautefort de Vandre, sa cousine, deuxième fille de Jean-Louis d'Hautefort, comte de Vandre, marquis de Bruzac et de Boutteville, baron de Marquessac, seigneur de la Rasovie, la Marche, Saint-Jory et Monthayols, Picon, Meige et d'autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu Anne-Marie de la Baume-Forzac. Il est qualifié en 1782 vicomte d'Hautefort, gentilhomme de Monsieur, frère du roi, mestre-de-camp, commandant du régiment de Hainaut, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, comte de Neuvi et de la Celle-sur-Loire, gouverneur de Montignac, seigneur de Champien, Balâtre, Margny-aux-Cerises, Rethonvillers et d'autres lieux, demeurant ordinairement en son hôtel, rue de l'Université, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice. Le 19 messidor an II (juillet 1794), il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme contre-révolutionnaire, âgé de quarante-six ans. Il a laissé deux fils :

1<sup>o</sup> Amédée-Louis-François-Emmanuel, mort en 1809, âgé de trente-trois ans. Il était allié à Alixe de Choiseul-Praslin, morte aussi en 1809, âgée de vingt-deux ans. Leur fille Alixe fut mariée au baron de Damas, propriétaire du château d'Hautefort, en Périgord ;

Et 2<sup>o</sup> Alfonse-Anne-Marie, dit le comte d'Hautefort, encore existant et âgé d'environ quatre-vingt-cinq ans, à qui appartient le château de Champien (1).

On distingue encore aujourd'hui l'emplacement du château-fort de Tilloy et l'on en a retrouvé les fondements en 1851 ; il existait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, selon les registres civils de la paroisse Saint-Médard de Rethonvillers, où il est mentionné que le 29 janvier 1701 « a été écrasée par la chute de la » grosse tour de Tilloy, Hélène Comont, âgée de sept ans, fille de » Pierre Comont, laboureur, et de Marie Bouffet, laquelle fut » enterrée dans la chapelle du Rosaire. »

Cette dernière est aussi morte malheureusement, victime du rigoureux hiver de 1709 ; dans les mêmes registres on lit : « Le » 14 janvier 1709, Marie Bouffet, femme de Pierre Comont, » laboureur, âgée de 53 ans, est décédée dans la neige à son » retour de la ville de Roye, et fut inhumée dans la chapelle de la » sainte Vierge.

---

Le château de Waucourt était habité en 1665 par FRANÇOIS DE SAINT-AUBIN, seigneur de Fonchette et de Waucourt en partie, marié à Marie de Hanon.

Enfants :

1<sup>o</sup> CLAUDE DE SAINT-AUBIN, sieur des mêmes lieux, marié à François-Charlotte de Mérelessart, dont Louis-François de Saint-Aubin, né le 19 avril 1693. Par contrat du 13 février 1697, par-

---

(1) D'Hautefort porte d'or à trois forces hautes de sable, 2 et 1.

devant Tergnier et son collègue, notaires à Noyon, il vendit au sieur de Theis, maire de ladite ville de Noyon, et à Barbe Dufresne, sa femme, à raison de cent livres le journal, un fief de 91 verges de terre, mesuré de Roze, et un droit de terrage tel que de quatre gerbes l'une sur un journal et demi de terre, le tout situé au terroir de Waucourt proche les haies, et derrière le Bosquet dudit lieu ;

2° Alexandre, né en 1662, dont le parrain était Alexandre de Montmorency, comte de Bours ; il fut capitaine en second de vaisseau à Toulon, et ses enfants sont morts sans postérité ;

3° Louise, vivante en 1672 et en 1680 ;

4° Charles-Alexis, capitaine d'une compagnie détachée au régiment de Picardie, qui vendit aux Annonciades de la ville de Roze, par contrat devant Prévost et Tocquenne, notaires au même lieu, le 20 mars 1714, plusieurs pièces de terres labourables, dont un fief de deux journaux en une seule pièce, situé entre Waucourt et Marché à la Warde, faisant partie d'un plus grand fief appelé fief de Fransures ;

Et 5° Marie-Anne-Claude de Saint-Aubin, qui épousa en 1687, dans la chapelle de saint Marcoul du château de Waucourt, Charles de Fransures-d'Ognolles, écuyer, seigneur de Grécourt, près Nesle, et de Ramecourt, dépendance d'Ercheu (1).

---

Septfours était une des quatre mairies du marquisat de Nesle (2). Cette mairie était tenue avant 1584 par Jean de Longueval. En cette année Nicolas de Longueval, son fils, dans son dénombrement au marquis de Nesle, déclare :

« Et premièrement une maison manable, grange, étable, cour et jardin, ainsy que le lieu s'étend et comporte, faisant front sur la rue et voirie

---

(1) Armes de la famille Saint-Aubin : *d'azur à l'escarboucle d'or, brisée d'une croix de même au franc-quartier.*

(2) Voir la *Picardie*, année 1857, p. 104.

commune dud. Sephours aboutant par-derrière aux terres de mond. seigneur le marquis et aux terres labourables de l'abbaye d'Ourcamps (1). »

« Item a cause dud. fief. led. Nicolas a, en la ville dud. Sephours, un four cuisant auquel tous les habitants et demourants en icelle ville sont baniers et ne peuvent aller cuire ailleurs ; et s'il advenoit qu'il vient a aucuns desd. habitants et demourants de aller cuire a autre four quelque part que ce soit, icelui Nicolas, de son droit, peut aller en l'hôtel d'iceluy et prendre le pain comme confisqué, l'emporter et l'appliquer a son profit. »

« Item a cause dud. fief led. Nicolas, maire, a sur toutes amendes et forfaitures qui peuvent ou pourroient échoir aud. fief, tant en la ville de Sephours comme-es censeux d'icieux, tous tel droit d'amende qui peuvent échoir au-dessous de quinze sols parisis, c'est a savoir amende de sept sols six deniers parisis et de cinq sols. »

« Item a cause dud. fief led. maire a tous tel droit qui peut appartenir a faire bornage comme cheminage, vest et devest, saisines desaisines, adjournement, établissement et autres exploits a cause de basse justice. »

« Item a led. maire droit d'arreter et de faire arreter tous les habitans dud. Sephours qui seront trouvés venant moudre d'autres moulins que des moulins de mond. seigneur-marquis, tant sur chars, charettes, bestes chevalines ou portant au col, et ce faisant sont les sacs et farines acquis et confisquez aud. maire et lesd. chars, charettes ou bestes chevalines sont a mond. seigneur »

« Item a led. maire, a cause dud. fief droit de tenir et avoir en sad. maison un cop pour tenir prisonniers dedans pour punir les malfaitens ; en ce faisant le doit signifier a mond. seigneur ou a ses officiers pour en prendre la punition et garder le droit d'icelui maire sur les amendes, qui est sur chacune amende de soixante sols parisis, sept sols six deniers parisis. »

« Item a led. maire, a cause de sond. fief, pouvoir de créer un sergent,

(1) On remarque par le document suivant que les seigneurs, d'ordinaire peu soucieux d'acquitter les obligations qu'ils s'étaient imposées, se sont quelquefois vus obligés d'abandonner leurs héritages pour payer leurs dettes : *Je Pierre de Fay, fus jadis Mgr Jehan de Fay, chevalier. Comme je fusse tenuz chacun an a labé et couvent de Oscans (Ourcamp) en 48 sextiers de fourment et 48 rés de avoine de rente à pense a crimeri, je ai defailli de paiement et en doit 30 muids de blé et 19 de avoine, je leur donne pour ce 9 journaux de terre al terroir de Sephors..... men propre scel l'an 1274, vendredi apres la Toussains.*



homme de bien, pour prendre tous malfaiteurs et bestiaux en dommage par toute lad. mairie et fief. »

« Item au jour de saint Remy led. maire doit recevoir les cens en deniers appartenans aud. seigneur, qui montent à vingt-quatre sols sauf que led. maire a pour son droit quatre sols six deniers, et au cas que aucuns soient défailants de payer leurs cens aud. jour saint Remy les amendes desd. défailants sont et appartiennent aud. maire seul et pour le tout. »

« Item à cause dud. fief et mairie pour ce que led. maire est chargé de recevoir les cens appartenants aud. seigneur au jour de Noël, qui montent à trente-cinq pains et demy et quarteron et demy de bled, trente-huit chapons et demy et un tiers de chapon et doit le tout faire bon, sauf pour son droit cinq pains et demy et quarteron et demy de bled, huit chapons et demy et un tiers de chapon qui lui demeurent, en sus le pain, deux deniers parisis sous le cri. »

« Item à cause dud. fief led. maire est tenu de comparoir par chacun an la nuit de Noël en la grand salle du chasteau dud. Neelle, et estre present quand on met le feu en une grosse chocque de bois étant en icelle salle sur et a peine de default; aussi est tenu led. maire de comparoir chacun an le jour saint Etienne avec les autres maires dud. marquisat, les meuniers dud. Neelle, les sergents a cheval et autres au diner que fait faire led. jour le concierge du chasteau dud. Neelle auxd. maires, meuniers et sergents, et de payer aud. concierge un septier de vin, mesure de Neelle qui vaut sept lois (1). Lequel dénombrement baille led. maire..... »

---

La cure régulière et la dîme de Rethonvillers appartenaient à l'abbaye de Vermand, ordre de Prémontré, établie dans ce village vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, et Iribert l'un des premiers supérieurs, acquit l'autel de Rethonvillers en même temps que celui de Castres.

Ce prieuré-cure, dont le revenu était de 900 livres à la fin du siècle dernier, était à la nomination de l'abbé de Vermand.

---

(1) Le lot, mesure de Nesle, avait la capacité de 1 litre 20 environ.

## PRIEURS-CURÉS DE RETHONVILLERS DEPUIS 1567.

NICOLE OYEN, en 1557.

CALIXTE DE MARLOY, bachelier en théologie, en 1624.

ADRIEN DUFRESNE, religieux-profès de l'Hôtel-Dieu de Noyon, 1643.

PHILIPPE CARRIER, profès de l'abbaye de Saint-Martin-de-Laon, ordre de Prémontré, 1680.

LOUIS BARBARAN, de la même abbaye et du même ordre, 1684.

Le 11 mars 1686, dom Louis Barbaran, se présente devant les officiers du marquisat de Nesle, et déclare, en qualité de prieur-curé de Rethonvillers, tenir en fief de ce marquisat trois journaux et demi de terres labourables, mesure dud. Nesle, en deux pièces, situées sur le terroir dud. Rethonvillers..... Lesquelles terres sont de la fondation des anciens seigneurs de Nesle; et sont chargées chaque année, au jour de saint Nicolas en mai, outre le revenu d'année à chaque mutation de curé, d'un *chapeau de boutons de roses vermeilles* rendu en la chapelle du château dud. Nesle; et a pareil jour de saint Nicolas, en décembre, de *deux échaudés* et d'un *lot de vin*, mesure de Nesle, à fournir à la recette du marquisat de cette ville; de plus, de chanter tous les dimanches, au retour de la procession de la messe paroissiale de Rethonvillers, pour le repos des âmes desd. seigneurs de Nesle, un *De profundis* avec les *Oraisons accoutumées*, ainsi qu'il est plus amplement exprimé aux anciens titres dud. marquisat. Lesquelles redevances ci-dessus énoncées le sieur Barbaran promet de payer et satisfaire à l'avenir, comme de chanter le *De profundis* et les oraisons chaque dimanche devant le crucifix de lad. église.

De laquelle déclaration il a requis acte qui lui a été accordé, et a signé avec les officiers du marquisat sur le registre des reconnaissances censuelles. (Archives du château de Nesle.)

JÉRÔME TESTART, profès de l'abbaye de Vermand, 1686.

NICOLAS LESBIGNE, profès de la même abbaye, 1709. Il mourut le 11 août 1713 sous les ruines de la cave du presbytère qu'il avait fait rebâtir et dans lequel il n'avait couché que trois nuits.

PHILIBERT-ANTOINE TURPIN, profès de l'abbaye de Vermand, 1713.

MARC-ANTOINE TURPIN, né à Reims, profès de la réforme de Prémontré, 1721.

CASIMIR-EMMANUEL PRNNIER, profès de l'abbaye de Vermand, 1772.

En 1790 il était un des huit religieux et prieur de cette abbaye.

JEAN-BAPTISTE-ANTOINE HÉDOIN, né à Reims en 1749, profès de l'abbaye chef d'ordre de Prémontré, 1786. Il était fils de Guillaume-Antoine Hédoin, conseiller-échevin et ancien receveur de la ville de Reims, et de Béatrix Ledoux, son épouse, décédée le 22 août 1788 et inhumée dans le caveau de la chapelle Saint-Médard de Rethonvillers, où a été déposé aussi plus tard le corps du dernier pricur-curé de Rethonvillers, son fils, mort le 1<sup>er</sup> décembre 1802. (Moréri — Registres civils des paroisses de Rethonvillers et de Champien — Archives du château de Nesle).

PHILIPPE FROMONT, natif de Punchy, curé de Rethonvillers, 1803 ; mort à Nesle en 1829.

MICHEL-ÉDOUARD TRONQUET, chevalier de la Légion d'Honneur mort curé de la même paroisse le 20 juillet 1858

N... Hareux, né à Villers-Bretonneux, 22 janvier 1857, encore en exercice.

Feller, dans sa *Biographie universelle*, augmentée par Pérennès, Paris, 1841, 6<sup>e</sup> volume, p. 220, donne la biographie de Jean-Baptiste-Antoine Hédoin, mais il se trompe sur l'époque de sa mort qu'il dit être arrivée au mois d'octobre 1792.

Les ouvrages de cet ecclésiastique distingué sont 1<sup>o</sup> *Esprit et génie de Raynal*, Paris, 1777, in-8<sup>o</sup>, Londres, 1782, in-18, et Genève, 1782, in-8<sup>o</sup> ; 2<sup>o</sup> *Principes de l'éloquence sacrée, mêlés d'exemples puisés principalement dans l'Écriture sainte, dans les saints Pères*, etc., Soissons, 1787, in-12 ; et 3<sup>o</sup> *Fragments historiques et critiques sur la Révolution*. Nous faisons suivre ces fragments qui sont jusqu'alors restés inédits.

1794. — L'église de Rethonvillers a été fermée le premier lundi  
Rech.

de Carême de cette année et conformément à un arrêté d'André Dumont (1), représentant du peuple en mission dans le département de la Somme ; toute espèce de culte y a été interdit.

Cette mesure, très extraordinaire sous le règne de la liberté, s'est étendue à toute la France au point qu'aucun prêtre n'ose plus remplir les fonctions de son ministère ni même paraître en habit ecclésiastique sans s'exposer aux plus grands dangers.

A cette malheureuse époque d'une révolution, dont les excès en tout genre surpassent les bienfaits, le délire irréligieux est à son comble. Tout ce qui, jusqu'alors, a été regardé comme un objet de vénération, ne l'est plus que du mépris le plus insultant. Des émissaires du Gouvernement parcourent les villes et les campagnes, se font ouvrir les églises, foulent aux pieds les vases sacrés, déchirent les images et profèrent publiquement, avec une impudence qui n'a jamais eu d'exemple, les plus affreux blasphèmes contre Dieu, les saints et les ministres de la religion catholique ; il faut se taire et le moindre signe d'improbation suffit pour que vous soyez suspect d'aristocratie. A entendre ces frénétiques apôtres de l'athéisme, le peuple, trop longtemps égaré par les prêtres, doit abjurer ce qu'ils appellent ses préjugés, renoncer à la foi de ses pères, et regarder comme des fables superstitieuses tout ce qu'on lui a enseigné touchant Dieu et l'Évangile. Pour lui faire perdre, s'il est possible, l'idée de sa croyance et le goût des pratiques religieuses, on a imaginé de substituer, comme jours de repos, les Décades (2) aux dimanches ; des fêtes païennes remplacent celles qui nous rappellent les vertus des héros du christianisme.

---

(1) André Dumont, né à Oisemont (Somme), en 1764, fut successivement membre de la Convention, du Conseil des Cinq-Cents, sous-préfet d'Abbeville et préfet du Pas-de-Calais.

(2) Le calendrier républicain substitué à l'ancien calendrier, partage le mois en trois *décades*, et le dixième jour de chaque *décade* doit être considéré comme le seul jour du repos. Cette division décimale est imaginée pour supprimer le dimanche.

Grand nombre d'églises furent vendues à vil prix ou démolies; d'autres devinrent des ateliers de salpêtre, des magasins de fourrages, des lieux publics de danses ou de rassemblements politiques connus sous le nom de clubs, des halles ou des casernes; et, au milieu de tant de folies, on ose en faire des temples consacrés à la Raison. Pour qu'il ne restât rien, pas même aucun vestige de la religion, l'argenterie et le cuivre des églises passèrent des sacristies entre les mains des administrateurs de district qui en rendirent au Gouvernement le compte qu'ils voulurent. J'ai été moi-même témoin des dilapidations faites en ce genre : les ornements et le linge furent tout de même envoyés et devinrent en partie la proie de ceux qui n'en étaient que les dépositaires. On n'eut garde d'oublier les cloches. Considérées comme signe de ralliement du fanatisme (l'attachement à la religion de ses pères), elles furent prosrites et descendues, disait-on, pour être converties en canons ou en petite monnaie dont la façon excédât la valeur. La paroisse de Rethonvillers, forcé de se soumettre comme les autres à ces lois bizarres, démolit sa sacristie; mais grâce aux soins religieux de Médard Mouton, alors maire, et de quelques autres personnes, les ornements les plus précieux furent conservés, ainsi qu'un peu de linge et deux cloches; une très belle grille en fer, placée à l'entrée du chœur, fut sacrifiée, ainsi que la croix du cimetière que l'on fut obligé d'abandonner pour être converties en piques. Rien ne présentait un spectacle plus désolant que ce pillage commandé par des impies sous prétexte de régénération (1). Je dois rendre cette justice aux habitants de Rethonvillers qu'ils en furent pénétrés de douleur; mais ce qui les toucha davantage ce fut la privation du service divin et des secours spirituels. Depuis le 40 mars de cette année les offices cessèrent absolument, les enfants ne reçurent plus le baptême (du moins à l'église, mais tous furent baptisés à la maison); les mariages ne furent plus que des

---

(1) Plus saine régénération que celle qu'on n'a su que détruire. (Note de J.-B.-A. Heudin).

actes civils sans sacrement ; les pasteurs n'osèrent plus visiter et consoler les malades ; ceux qui mouraient étaient enterrés sans aucune cérémonie religieuse, à peine était-il permis à leurs parents de leur rendre les derniers devoirs. Je me souviens que le nommé Warin, alors digne agent des modernes réformateurs, se trouvant à Rethovillers au moment où l'on faisait les funérailles d'un particulier, eut l'indignité de se moquer du cortège qui venait de verser des larmes et de prier sur la tombe du défunt. Au reste ce Warin qui était sous l'ancien régime un misérable huissier d'Abbeville, et alors tout puissant par la grâce d'André Dumont, son digne protecteur, ne se distingua jamais dans ces moments de déraison que par de semblables traits d'impudence et de dureté. Se trouvant dans l'église de Rethovillers et y apercevant un tableau de la sainte Vierge, il ne perdit pas l'occasion de proférer contre elle les plus horribles blasphèmes, et continuant à pérorer sur le même ton, cet être, disgracié de la nature (il était boiteux) entreprit de prouver à sa manière que les prêtres n'étaient que des charlatans ; il avait beau jeu, car le peuple intimidé n'osait répondre et je n'étais pas là.

C'est ainsi que s'est passée l'année.1794.

L'histoire ne présente pas d'époque où l'on ait fait en si peu de temps autant d'extravagances : les forfaits les plus inouïs y furent multipliés ; tandis qu'on persécutait l'Eglise, le sang coulait à grands flots sur les échafauds ; à Paris, des milliers de victimes innocentes étaient sacrifiées au despotisme du farouche Robespierre et à l'ambition de ses complices.

1793. — La persécution violente dirigée par les impies contre la religion catholique l'année précédente a cessé enfin cette année ; sans accorder pour cela au culte la protection qu'il mérite, on en a toléré l'exercice avec toutes les entraves que ses ennemis déclarés, mais vaincus par l'opinion, ont pu y mettre. Toutes cérémonies hors de l'enceinte du lieu destiné à des rassemblements de piété ont été interdites ; il a été défendu de convoquer les fi-

dèles par le son de la cloche. L'église de Rethonvillers a été ouverte le 23 de mars, mais il n'était permis que d'y célébrer des messes basses. Peu de temps après, elle fut de nouveau fermée, et, par l'effet de la terreur, on fut obligé d'exercer le culte dans des maisons. Je fis préparer une salle dans le presbytère où je continuai de dire la messe, les dimanches, les fêtes et les autres jours jusqu'au 8 juin, jour de Saint-Médard, patron de cette paroisse, que je repris mes fonctions dans l'église sans avoir été interrompu davantage.

1800, décembre. — Les novateurs qui ont complètement réussi à bouleverser la France en 1789, ayant imaginé de changer la division territoriale, l'ancienne Picardie est devenue le département de la Somme ; au lieu de bailliages on a eu des districts, lesquels ont été partagés en cantons ayant un arrondissement d'un certain nombre de paroisses qui changèrent aussi de noms et furent appelées communes. Le hasard voulut que Rethonvillers, par sa position, devint le chef-lieu d'un canton qui en porta le nom, et qui était composé de vingt-deux communes, savoir : *Biarre, Billancourt, Breuil, Crémercy, Cressy, Curchy, Dreslincourt, Ercheu, Etalon, Fonche, Fonchette, Fransart, Hallu, Hattencourt, Herly, Liancourt, Manicourt, Marché-à-la-Warde, Moyencourt, La Chavatte, Punchy et Rethonvillers*. Indépendamment des administrations de département et de districts on en établit une dans chaque canton, laquelle était composée d'un président et de l'agent de chaque commune ressortissante du canton ; celle de Rethonvillers était formée de vingt-deux membres sans y comprendre le président et un secrétaire. Elle avait en outre un commissaire qui était auprès d'elle l'homme du Gouvernement chargé de surveiller l'exécution des lois. Rethonvillers étant le chef-lieu de canton, l'administration y tenait ses séances dans une partie du local destiné aux écoles. Cette administration subsista pendant quatre ans et fut supprimée, ainsi que toutes les autres du même genre, à la fin d'avril 1800. On lui doit cette justice

qu'elle se conduisit toujours avec la plus grande modération, même dans les instants les plus difficiles, que les prêtres ni les nobles n'eurent jamais à souffrir des excès de son zèle et qu'elle facilita autant qu'elle le put l'exercice de la religion catholique. Aussi fut-elle constamment regardée de mauvais œil par les démocrates enragés de son arrondissement et des environs qui firent plusieurs fois de vains efforts pour la faire casser. Le nommé F... D... fils, laboureur à Etalón, forcené jacobin, homme sans autre espèce de talent que celui de l'intrigue, patriote par intérêt et impie par libertinage, fut son ennemi le plus déclaré ; il ne recueillit de ses efforts pour la rendre suspecte au Gouvernement que la honte et le mépris des honnêtes gens.

Rethonvillers, étant le chef-lieu d'une administration, avait aussi un juge-de-peace qui y tenait ses séances ; c'était aussi dans cet endroit que se réunissaient, à certaines époques, tous les citoyens actifs du canton, et cette réunion s'appelait assemblée primaire.

Enfin pour qu'il ne manquât rien à la gloire de Rethonvillers on y établit un marché par décades, mais ce marché, qui était aussi ridicule que beaucoup d'autres établissements de ce temps d'extravagances, ne subsista que quinze jours environ. Il se tenait près de l'église.

La France qui avait été gouvernée au commencement de la Révolution par un roi constitutionnel, qui périt bientôt après sur un échafaud, victime de sa condescendance aux projets des novateurs, fut transformée en République à la tête de laquelle se placèrent les bourreaux de l'infortuné Louis XVI. Leur gouvernement despotique se soutint pendant quelque temps par la terreur ; ce fut l'époque la plus désastreuse de la Révolution. La postérité croira difficilement combien de personnes honnêtes périrent alors, et tous les crimes qui se commirent depuis 1792 jusqu'à vers la fin de 1794. Au milieu de tous les désordres de l'anarchie, Robespierre et ses infâmes complices périrent enfin et l'on commença à respirer.



La République qui s'était élevée au milieu de tant d'excès et qui, par cela seul, était odieuse à un grand nombre de français qui d'ailleurs étaient convaincus que cette forme de gouvernement était incompatible avec nos mœurs, nos habitudes et notre immense population, parut néanmoins prendre une sorte de consistance. Cinq directeurs furent mis à sa tête et nous gouvernèrent tant bien que mal à l'aide de deux conseils, l'un dit des Cinq-Cents et l'autre des Anciens, qui s'accordèrent aussi mal entr'eux que les membres des précédentes assemblées constituante et législative. Comme l'ambition et l'intérêt personnels étaient les seuls mobiles des entreprises de ces nouveaux gouvernants et que la situation de la France n'était guère plus heureuse, malgré ses triomphes extérieurs et les moyens employés pour soutenir l'enthousiasme du peuple, on pouvait s'attendre à un changement quelconque. Il eut lieu au mois de novembre 1799, non pas tel que le désiraient ceux qui étaient attachés par principe à l'ancien régime, mais au moins de manière à laisser entrevoir un ordre de choses plus raisonnable que ce qui avait existé depuis que des intrigants et des misérables charlatans en politique s'étaient mêlés des affaires publiques. Bonaparte, jeune Corse, déjà connu par la supériorité de ses talents militaires, entreprit avec succès une réforme dans le gouvernement, et sans aucune mesure violente, sans la moindre effusion de sang. Le Directoire, qui se croyait tout-puissant, et le tripot des deux Conseils furent tout-à-coup congédiés à la grande satisfaction de la majeure partie de la nation. Alors on vit encore une fois un ordre de choses s'établir. Trois consuls, un sénat conservateur, un tribunat et un corps législatif, tels furent les principaux chefs du gouvernement, qui conserva toujours l'apparence d'une République, quoique le premier des trois consuls, qui était Bonaparte, parut avoir la suprématie du pouvoir, et toutes les prérogatives de la souveraineté la plus absolue ; avantages, du reste, dont il n'usa jusqu'à ce jour que pour réparer les sottises et les excès de ses prédéces-

seurs. Par ses soins le peuple français jouit d'une liberté mieux entendue ; le crédit public se rétablit par la confiance ; le commerce se relève ; les sciences et les arts sont encouragés ; la tolérance religieuse n'est plus un vain nom ; les factions sont dans l'impuissance de troubler l'ordre ; les Jacobins n'osent plus conspirer ; le vrai talent et le mérite sont accueillis ; une paix glorieuse se prépare et promet la fin de tous les malheurs de la France. Si Bonaparte réussit dans ses projets, quelle gloire n'aura-t-il pas acquise et quel est le héros de l'antiquité qu'il n'aura pas surpassé ! L'immortalité l'attend !...

Décembre 1801.

HÉDOIN.



**Cressy-Omancourt.**

Cressy-Omancourt, Cressy-lès-Roye, Cressy, Cressy-lez-Néelle dans le XVII<sup>e</sup> siècle, Cressi (*Crespiniacum*) selon Colliette, village aussi sur la route de Nesle à Noyon, est à 5 kilom. sud-est de Nesle et est compris dans le canton de Roye.

SEIGNEURS CONNUS.

PIERRE ET ROGER de Cressy (Peirres de Cressi et Rogiers de Cressi) sont mentionnés dans le dénombrement du seigneur de Nesle au roi Louis IX en 1236.

HUGUES DE CRESSY. Il acheta la seigneurie de Moyencourt à Jean le *Fresseux* et à Marie de Sancourt, sa femme (1).

MARIE DE CRESSY, dame de Cressy et de Libermont, et N..... de Cressy, femme de Florent de Balâtre, sœurs, héritières de Hugues, leur frère, mort sans postérité. Par acte du

---

(1) Voyez la *Picardie*, année 1859, p. 417.

9 octobre 1374, Marie vendit, moyennant 700 livres d'or, le domaine de Moyencourt à Renaut de La Chapelle et à Eustachie, sa femme. (*Archives du château de Moyencourt.*)

SIMON LE Duc, seigneur des fiefs de Cressy. Dans son dénombrement du mois de juillet 1475 au seigneur de Nesle, il est fait mention de la *Tombe au Persin*, située sur le terroir de Manicourt (Maisnicourt), près Nesle, et de la *Tombe parée*, près de Cressy.

N.... LE Duc, seigneur des mêmes fiefs en 1510. Il est encore question, dans son dénombrement du 30 septembre de cette année de la *Tombe au Persin*, à Manicourt, qu'il nomme la *Tombelle au Persin* (2). (*Dom Grenier, Introduction à l'Histoire de Picardie, p. 179.*)

Agnès Le Duc, alliée vers 1560 à Philippe Le Bel, seigneur de Sailly et de Fresnoy, qui, de leur union, ont eu Antoine Le Bel, seigneur du Lys, l'un des cent gentilshommes de la Maison du roi, marié en 1591 à Marguerite Martin, fille de Pierre Martin, maître des Eaux-et-Forêts du bailliage de Senlis, et de Barbe Coulon.

N.... LE Duc, chanoine de la cathédrale de Noyon en 1609. La fabrique de l'église Saint-Eloi d'Herly, près Nesle, lui payait annuellement 7 sous 6 deniers, échus à la Saint-Remi, à cause de son fief de Cressy.

N.... LE Duc, avocat du roi à Noyon en 1628, recevait alors pareille somme pour la même cause.

FRANÇOIS LE Duc, seigneur des fiefs de Cressy, lieutenant-général de la ville et du marquisat de Nesle en 1669. — Le 27 mai 1676, qui était le mercredi de la Pentecôte, les Impériaux, partis

(2) Un relief du 12 février 1764 mentionne un fief de 4 journaux faisant partie d'un plus grand appelé fief d'*Orvillé*, en la couture de la *Tombelle au Prestin*, terroir de Cressy, aboutissant au grand chemin de Nesle à Noyon. Les tombelles, appelées aussi *Mottes*, *Tumuli*, *Tumulus*, sont l'ouvrage des anciens ; ils les élevaient dans les lieux où le grès et la pierre manquaient. L'existence et l'emplacement des tombelles ci-dessus sont maintenant ignorés dans le pays.

de Cambrai, vinrent en Picardie ; ils pillèrent et incendièrent Athies, Béthencourt, Herly, Beaulieu et près de quarante autres villages, et imposèrent à Nesle une contribution de 1,100 pistoles d'or. Mais les habitants n'ayant pu s'acquitter immédiatement furent obligés de donner pour otages, MM. du Rozoy, doyen de la collégiale, et François Le Duc, lieutenant-général de la ville, qui rentrèrent à Nesle après six mois de détention.

MARC-ANTOINE LE DUC, seigneur des fiefs de Cressy, fils du précédent, avocat en Parlement, conseiller du roi et contrôleur des fortifications de Picardie. De sa femme Anne-Marguerite Germain, de la paroisse de Saint-Séverin, de Paris, sont issus :

1° Louis-Antoine, qui va suivre ;

2° Antoine, trésorier de France, de la généralité de Soissons ;

3° Anne-Marguerite Le Duc, mariée en 1722 dans l'église de la paroisse Saint-Jacques de Nesle à Alexandre du Mesnil-de-Vaux, écuyer, seigneur de Mortémont (1), fils de Jean-François du Mesnil, seigneur de Vaux-sous-Montdidier et de Jeanne L'empereur ou de Geneviève Le Bel, sa seconde femme. De leur mariage est née, le 28 décembre 1723, Anne-Marguerite du Mesnil, qui perdit sa mère douze jours après sa naissance, et son père, le 17 décembre 1724, inhumés tous les deux dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Nesle où ils faisaient leur résidence.

Anne-Marguerite du Mesnil épousa N.... de Héricourt qu'elle rendit père de Nicolas-Julien, comte de Héricourt, seigneur du Plessier-de-Roye (2), Mortémont (3), et d'autres lieux, chevalier

(1) Hameau de Nesle aujourd'hui.

(2) Canton de Lassigny (Oise).

(3) Le domaine de Mortémont, ayant justice haute, moyenne et basse et consistant en 70 journaux de terres labourables, en plusieurs pièces, sur partie desquels il y a un moulin à vent et 120 verges de pré, mesuré de Nesle, avec plusieurs mouvances féodales, a été vendu le 22 février 1782 par acte devant Gibert et Gillard, notaires à Paris, par le comte et la comtesse de Héricourt à Charles Poitevin, chevalier, seigneur de Maissémy, conseiller

de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, allié à Marie-Jeanne Rousselle de Belloy.

Et 4<sup>e</sup> N. . . . Le Duc, mariée à N. . . . de La Viéville.

LOUIS-ANTOINE LE DUC (1), né en 1693, qualifié en 1762 seigneur des fiefs de Cressy, Pithon et de la Planche, conseiller du roi et contrôleur des fortifications de Picardie, mourut à Nesle le 15 janvier 1779, âgé de près de 86 ans (2). (*Registres civils des paroisses de Cressy, Herly et Nesle. — Archives du château de Nesle.*)

MARC-MARIE LE DUC DE LA TOURNELLE, fils d'Antoine Le Duc, seigneur en 1780 des fiefs de Cressy, Crémery, le Jardin, et d'autres lieux, président trésorier de France au bureau des finances

du roi en sa cour des aides de Paris, et à Marie-Josèphe Rognier, sa femme, moyennant la somme de 75,000 livres en principal et 1,600 livres pour les épingles de sad. comtesse de Héricourt, à la charge par les acquéreurs de payer annuellement 15 setiers de blé de prestation au chapitre de la collégiale de Nesle et 10 livres environ à la baronnie de Briot. Peu de temps après ceux-ci ont vendu le même domaine au marquis de Nesle.

(1) Armes de la famille Le Duc : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses de même, et en pointe d'une croix aussi d'or tréflée.*

(2) En 1766, Louis-Antoine Le Duc, demeurant en son château de Cressy, requiert au marquisat de Nesle, tant pour lui que pour Antoine, son frère puîné, et Nicolas-Julien de Héricourt, son petit-neveu, capitaine au régiment du roi, infanterie, être reçu au relief et droiture de 137 journaux de terres labourables, 4 journaux de prés et plusieurs autres pièces aux terroirs de Cressy, Marché-Allouarde, Balâtre, Breuil, etc., avec censives tant en argent que grains, pains, chapons, poules, sur plusieurs héritages à Cressy et aux environs, faisant partie de trois fiefs appelés fiefs de *Pithon* et de la *Planche*, le tout à eux échus par le décès de Marc-Antoine Le Duc, leur père et aïeul, arrivé vers 1748 ; faisant observer le comparant que les droits de chambellage ont été payés entièrement ; et il offre de porter au marquis les foi et hommages personnels, de lui prêter le serment de fidélité accoutumés, de lui payer tout ce qui peut lui être dû pour la saisie féodale faite en 1765 et de satisfaire à tous les droits patrimoniaux et usages locaux dud. marquisat ; et à le comparant été reçu au relief, etc....

de la généralité de Soissons, y demeurant, rue Riquebourg, épousa Marie-Thérèse Mauroy.

Par bail du 19 novembre 1788 il afferme ses propriétés à Cressy et aux environs, s'élevant à 150 journaux, et peu après il vend ces mêmes propriétés à M. Quénescourt, de Nesle, et autres personnes. (*Actes notariés en l'étude de M<sup>e</sup> Enne, notaire à Nesle*).

---

Les notes suivantes prises dans les registres civils de la paroisse de Cressy, mentionnent des morts violentes arrivées dans le pays au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, auxquelles n'a pas été étranger l'ennemi qui est venu exercer ses ravages dans cette partie de notre province. •

« Le 17 mars 1642 fut inhumé dans la nef de l'église de Cressy, messire Nicaise Lerouge, natif dudit lieu, diacre-curé de Aizecourt-le-Bas et de Chizancourt, proche Saint-Christ, aagé de 24 ans, ayant été trouvé dans une fosse à roches près la grande rivière dudit Saint-Christ, après y avoir séjourné 14 jours et 14 nuicts. »

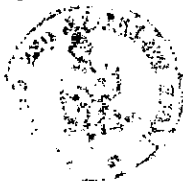
« Le 1<sup>er</sup> janvier 1645, fut inhumé le corps de Simon de la Vacquerie, aagé de 24 ans, qui a esté tué la veille. »

« Le 26 juin 1645, fut inhumé le corps de Pierre Cain, qui décéda à Ognolles par suite des graves blessures qu'il avait reçues le jour précédent. »

« Le 25 juin 1646, fut inhumé Simon Fagard, aagé de 24 ans, qui décéda à Billancourt des suites des blessures qu'il avait reçues d'un pistolet par un homme qui accompagnait le sergent chargé d'emmener les bestiaux pour les tailles. »

« Le mardy 26 mars 1647, fut inhumé Mathieu de Cressonnieres, charpentier, aagé de 38 ans, lequel fut tué d'un coup de fusil par un cavalier de la garnison de Roye, et vescu environ cinq heures après avoir reçu sa blessure. »

« Le 17 avril 1650, fut inhumé le corps de N....., mari de



Généviève Pelletier, demeurant à Rheims, soldat au régiment d'infanterie de Clermont, qui fut tiré par les armes pour avoir déserté et quitté le régiment. »

« Le 5 mars 1652 fut inhumé Jacques Maresse, dit Pitard, aagé de 25 ans, tué à Néelle d'un coup de mousqueton. »

« Le 20 janvier 1663 trespassa et le lendemain fut inhumé Robert Vignon, aagé de 49 ans, ayant esté assommé et meurtry de coups de bâton. »

En 1430, Simon de Vermandois, évêque de Noyon donna l'autel de Cressy au chapitre de sa cathédrale ; Beaudoin II, son successeur, confirma cette donation en 1453.

Le revenu de la cure dans le siècle dernier était de 700 livres, et, selon un relief de 1730, l'église possédait environ 32 journaux de terre.

Cette église, sous l'invocation de saint Crépin et de saint Crépinien, est construite avec simplicité et offre à l'intérieur quelques pilastres d'ordre toscan et quatre piliers cylindriques qui soutiennent le clocher. Ce clocher, reconstruit vers 1830 est disgracieux, et vu à quelque distance il ressemble assez à un colombier. Serait-ce le manque de ressources qui aurait donné lieu à cette bizarre construction, eu égard à sa destination ?

Ont été inhumés aussi dans la nef de cette église, le 30 mai 1646 Simon du Rosoy, âgé de 70 ans ; Anne de la Motte, sa femme, âgée de 60 ans, morte le 23 octobre 1680 ; Nicaise du Rosoy, leur fils, le 24 janvier 1669, âgé de 50 ans, de nobles familles du pays ; Pierre Trocmé, curé de la paroisse, mort le 15 mai 1741 et Vincent Warin, aussi curé de la paroisse, mort le 25 juin 1752. (Registres civils de l'église de Cressy.)

CURÉS, VICAIRES ET DESSERVANTS CONNUS :

THOMAS QUETIN, curé, — PIERRE RESILLE, vicaire, avant 1595.

LOUIS PÉQUET, curé, — JEAN LECHANGE, vicaire, avant 1595.



- ROLAND DU ROSEY, curé, natif de Nesle, 1595.  
 ANTOINE BARBETTE, curé, du diocèse d'Amiens, 1611.  
 CLAUDE LORMIER, curé en 1639 et doyen rural du doyenné de Nesle en 1658.  
 CLAUDE SURET, natif de Crapeaumesnil curé en 1665.  
 PIERRE DROVILLERS, curé, devint en 1691, chanoine de N.-D. de Nesle, où il était né.  
 NICOLAS LANGLOIS, natif de Paris, curé en 1690.  
 N.... CARBONNIER, curé de Biarre, desservant en 1697.  
 PIERRE SERPETTE, né à Bersaucourt, curé en 1698.  
 PIERRE GAMBART, desservant, 1700.  
 PIERRE TROCMÉ, natif de Monchy-Lagache, curé, 1702.  
 VINCENT WARIN, natif de Cerisy, près Corbie, 1744.  
 LOUIS FAGARD, né à Crapeaumesnil, curé en 1752, mort le 20 mars 1786.  
 LOUIS-AUGUSTIN LARUE, en 1786, curé pendant 45 ans à Cressy où il est décédé; il était né à Noyon.  
 CHRISOSTÔME VÉRET, natif de Méharicourt en Santerre, vers 1832. (Mêmes registres.)

Cette commune possède une école et un presbytère construits en 1858 et 1859.

Maisons à Cressy en 1720, 67; et à Omancourt, 9.

... en 1850, 97; ... 7.

Superficie territoriale : 770 hectares.

L'ancien village d'Omancourt, aujourd'hui hameau de Cressy, est situé au sud-ouest de son chef-lieu et à une distance de moins de 2 kilomètres.

La paroisse d'Omancourt existait déjà en 1015; elle a été réunie à la commune de Cressy par ordonnance du 29 novembre 1826, et son église, dont le vocable était saint Médard, a été démolie quelques années après et remplacée par une chapelle. Dans le siècle dernier le revenu de la cure était de 550 livres.



## CURÉS ET DESSERVANTS CONNUS.

ANTOINE LIÉGAUT, curé, 1567, et écolâtre de Roye.

JEAN MICHEL, curé, 1568.

ANTOINE LETORCQ, curé de Solentes, desservant en 1694.

PIERRE FRESLIÈRE, curé, 1701.

..... NAMON, curé, 1704.

VINCENT WARIN, curé, 1730.

..... COFFIN, curé, 1741.

..... VALENCOURT, curé, 1750.

..... CAVENEL, curé, 1778 — 1793, dernier titulaire. (Reg. civils d'Omancourt.)

La coutume du Vermandois mentionne en 1567 que les religieux, prieur et couvent du Mont-Regnault, sont seigneurs en partie d'Omancourt.

Le 20 octobre 1700, dom Jacques Cavillier, prêtre religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de saint Benoît, procureur du monastère de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, y demeurant, fondé de procuration spéciale, et dom Toussaints Lorrain, aussi prêtre religieux des mêmes congrégation et ordre, prieur titulaire du prieuré de N.-D. de Beaulieu (1), diocèse de Noyon, demeurant à l'abbaye de Saint-Lactien, près Beauvais, ont requis au marquisat de Nesle être reçu Daniel-François Soucanye, diacre chanoine de la collégiale de Nesle, et chapelain du château du lieu, âgé de 23 ans pour homme vivant et mourant, pour tenir du marquis ou fief mouvant de son marquisat, consistant en 400 journaux de terres labourables, mesure de Nesle (65 hectares 36) situés au terroir d'Omancourt, et faisant partie du domaine dud. prieuré de Beaulieu, étant en ouverture par le décès de N...., dernier homme vivant et mourant, décédé le.... sous les offres de lui présenter les foi et hommages personnels, et de prêter le serment de fidélité,

---

(1) Voir la *Picardie*, année 1858, p. 422.

requérant aussi main-levée de la saisie faite de ce fief.... Après que dom Cavillier a eu payé 12 livres 10 sous pour le droit de chambellage et la somme de 1028 livres 13 sous 2 deniers, à quoi se sont trouvés monter les fruits dud. fief, dépouillés en 1698, et Vu les lettres de provision dud. prieuré de Beaulieu, obtenues en cour de Rome le 15 juillet 1691 par led. Lorrain, sur la résignation de Noël Bruslard, dernier titulaire de ce prieuré..... a été reçu led. Soucanye pour homme vivant, mourant et confiscant pour tenir led. fief de 100 journaux..... à la charge d'un service divin annuel dû suivant la fondation dud. prieuré..... et ont signé Soucanye et frère dom Cavillier.... (*Arch. du château de Nesle.*)

Non loin d'Omancourt était un lieu appelé Falevy, mentionné dans le dénombrement de Jean de Nesle déjà cité « *et si en tieng* » Falevy qui siet de lez Omancort. » Ce lieu paraît avoir disparu vers le XV<sup>e</sup> ou le XVI<sup>e</sup> siècle, et dans le XVII<sup>e</sup> plusieurs titres font mention de la sole de Falvieux.

Le même dénombrement cite aussi comme seigneur, vers 1236, Robert de Falevy.

---

### Ognolles.

Ognolles ou Ognoles, Ongnolles, Oignolles, Onniolles (*Oignola. Onniola*), village ancien du canton de Guiscard (Oise), entre Beaulieu et Cressy, sur la route de Nesle à Noyon, est situé près d'une plaine qui se rattache au Santerre.

#### LES SEIGNEURS CONNUS.

HUGUES D'ONNIOLLES, chevalier, donna en 1194 quelques terres, sises à Ognolles, à l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon.

JEHAN GRIVELUS, chevalier, était seigneur d'Ognolles, en 1223.

RAOUL D'ONNIOLLES, donna en 1224, à l'Abbaye-aux-Bois (1),

---

(1) Voir la *Picardie*, année 1856, page 373. †

quatre muids de froment assignés sur le fief d'Ognolles. Il vivait encore en 1236. Au mois de mai de la même année, GAUTIER DE VENDEUIL, chevalier, seigneur d'Ognolles, acheta de Pierre du Bois, chevalier, seigneur de Mortemer, seize bonniers de bois situés au Frestoy (canton de Guiseard). (*Histoire manuscrite de Chauny, par le P. Labbé, communiquée par M. Peigné-Delacourt, d'Ourscamp*).

ANNE D'HUMIÈRES, femme de Jean de Sainte-Maure, comte de Nesle, était dame d'Ognolles en 1545. Elle était fille de Jean d'Humières H, seigneur d'Humières, Becquincourt, Nédonchel, Monchyle-Perreux, etc., et de Jeanne de Hangest, fille du seigneur de Genlis et de Marie d'Amboise (1).

FRANÇOIS DE FRANSURES, écuyer, seigneur d'Ognolles, est mentionné dans la coutume de Montdidier de 1567, ainsi que Jean de Fransures, écuyer, seigneur d'Hyencourt-le-Grand. Ils descendaient de Bergues de Fransures, capitaine des Latins au temps des Croisades. (*Haudicquer de Blancourt*).

JEAN DE FRANSURES, seigneur du Grand-Ognolles en partie et d'Hyencourt en 1578, est encore mentionné en 1599 et qualifié seigneur de Fransures, Ognolles et Tilloy.

Il eut cinq enfants : Ezéchiél, Daniel, Gabriel, Marie et Suzanne.

EZÉCHIEL DE FRANSURES, chevalier, seigneur d'Ognolles, Tilloy, Hyencourt, et de Ramécourt, épousa en 1599 Anne de Mareuil.

De ce mariage sont issus :

1<sup>o</sup> LOUIS DE FRANSURES, écuyer, seigneur d'Ognolles et d'Hyen-

(1) L'épitaube d'Anne d'Humières dans la crypte de la Collégiale de Nesle, détruite avec son mausolée en 1793, portait : *Cy gist haulte et puissante dame Madame Anne de Humières, en son vivant dame d'Ognolles et de Bouzincourt, femme du seigneur comte de Neelle; laquelle trépassa l'unzième jour d'aoust l'an mil cinq cens quarante cinq. Pries Dieu pour son âme.* Armes d'Humières : d'argent, fretté de sable.

court-le-Grand, épousa, par contrat passé à Noyon le 12 septembre 1649, Marie de Charmolue, de cette ville. Elle mourut le 4 mars 1710 à Ognolles, étant veuve en 1701.

Et 2° CHARLES DE FRANSURES, seigneur de Grécourt, Ramecourt et de La Mothe, allié à Angélique de Pitard qui habitait le château de Grécourt en 1697 étant veuve.

Louis et Charles de Fransures ont fait preuve de leur noblesse du 24 janvier 1459, vivant alors Jean de Fransures, dit *Flament*, écuyer, seigneur de Blaines, leur cinquième aïeul.

CHARLES DE SAILLY, marquis de Sailly, seigneur de Martinpuis, Posières, etc., était aussi seigneur en partie des fiefs d'Ognolles et de Misery en 1655. (*Titre notarié*).

Il était petit-fils de Jean IX de Sailly, dont le grand-père Jean VIII de Sailly, avait eu en mariage, le 27 décembre 1456, les seigneuries d'Abancourt, Warfusée, La Mothe, Hamel, Harbonnières, Posières, Martinpuis, Warlencourt, les bois d'Ognolles, etc. (1).

Henri de Sailly, père de Jean VIII, donna son relief le 12 juillet 1416 pour le fief qu'il possédait à Ognolles, mouvant de la seigneurie de Nesle. (*Haudicquer de Blancourt reg. civils de la par, d'Ognolles*).

Du mariage de Louis de Fransures avec Marie de Charmolue sont issus :

1° Henri de Fransures, chevalier, seigneur d'Hyencourt-le-Grand, capitaine au régiment d'infanterie de la reine.

2° Agnès, qui épousa à Ognolles le 22 décembre 1699, Jean-Baptiste de Vieilchâtel, de Saint-Aubin, diocèse de Sens, chevalier, seigneur de Genly, Jully, la Maison-Blanche, la Chaumière, et d'autres lieux, capitaine au régiment royal d'infanterie, assistés de

(1) Les bois d'Ognolles, peu considérables à la fin du siècle dernier, ont conservé jusqu'à nos jours la dénomination de *Bois de Sailly*; on vient d'en opérer le défrichement. Ils avoisinaient la forêt de Baulieu et étaient contigus à la route de Nesle à Noyon.

leurs parents, savoir : Louis de Vieilchâtel, écuyer, sieur de Mardilly, cousin germain de Jean-Baptiste de Vieilchâtel; Henri et Marie de Fransures, frère et sœur, etc. (1).

Le 9 mai 1701, Jean-Baptiste de Vieilchâtel requiert au marquisat de Nesle être reçu au relief pour la part qui appartient à sa femme de la dixième partie dans les deux fiefs sis à Ognolles, y compris le *Bois Glandon*, et demande souffrance, vu l'absence du marquis, pour les foi et hommages à lui faire, jusqu'à l'époque où il sera de retour de la campagne présente à laquelle il doit se rendre incessamment pour le service du roi. Souffrance lui est accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre suivant et réserve est faite par les officiers du marquisat de saisir les deux fiefs s'il y avait à cette époque faute de paiement pour la somme de 70 livres 3 deniers qu'il redoit, ayant donné à compte 200 livres. (*Arch. du château de Nesle*).

Ils eurent Marie-Madeleine-Agnès de Vieilchâtel-de-Jully, née le 29 juillet 1701.

Et 3<sup>e</sup> Marie de Fransures, née comme sa sœur à Ognolles, dame de Grécourt et des fiefs d'Ognolles, mariée le 27 septembre 1711 à Louis-Henri de Blottefière, écuyer, seigneur de la Viéville, capitaine au régiment d'Angoumois.

Elle décéda en son château de Grécourt le 13 février 1729 et fut inhumée à Ognolles, au bas du crucifix dans la nef de l'église. (*Mêmes reg. civils*).

Le 20 mai 1717, Louis-Henri de Blottefière et dame Marie de Fransures, sa femme, se présentent au marquisat de Nesle pour être reçu au relief de quatre quints, ayant appartenu à Henri de Fransures et moitié de l'autre quint des deux fiefs d'Ognolles mouvants et relevant du marquisat, appartenant à lad. dame, savoir : les quatre quints à cause de l'adjudication à elle faite par décret aux requêtes du Palais à Paris le 13 mai 1711, et la moitié de l'autre quint de son chef comme héritière de son père. Sur leurs

---

(1) Armes de la Maison de Fransures : d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois besants d'or.

offres, réponses et réquisitoires, il leur est ordonné de communiquer au procureur fiscal du marquisat l'acte d'adjudication par décret portant quittance. A quoi ayant satisfait ils requièrent qu'il leur soit accordé la vestiture et saisine, et d'être reçus au relief et droiture desd. quatre quintes et moitié de l'autre quint desd. deux fiefs. Après avoir fait et porté au seigneur-marquis les foi et hommages personnels, prêté le serment de fidélité, et satisfait aux autres droits et devoirs à lui dus pour raison de ses deux fiefs composant la seigneurie d'Ognolles, et avoir promis de donner aveu et dénombrement dans les quarante jours, et sans que rien ne puisse nuire ni préjudicier au seigneur-marquis pour les anciens droits qui lui sont dus tant pour raison des deux fiefs que pour le *bois de Sailly*, à cause des mutations arrivées avant lad. adjudication, ils ont payé au seigneur marquis deux droits de chambellage de 12 livres 10 sous chacun, attendu que lesd. deux fiefs sont de 100 livres et plus de revenu, plus les droits de quint et requint de la somme de 11,000 livres, prix de lad. acquisition, plus aussi un droit de mari et bail à cause du mariage de la dame de la Viéville, qui est le revenu d'une année desd. quatre quintes de la terre d'Ognolles à elle adjudgés, et la moitié de l'autre quint de la même terre, ainsi que les fruits et revenus de ces quatre quintes et du demi-quint en vertu de la saisie féodale qui en a été faite, suivant les usages locaux et droits patrimoniaux dud. marquisat de Nesle, le tout amiablement fixé s'élevant à la somme de 5,500 livres, déclarant lad. dame de la Viéville que cette somme de 5,500 livres par elle présentement payée a été empruntée conjointement et solidairement avec son mari de René Cathoire, conseiller du roi, maire de la ville de Nesle, par obligation de ce jour 20 mai 1717 par eux passée à son profit par devant Louvart et Cordier, notaires aud. Nesle.

Le 17 octobre 1719, Marie de Fransures, femme non commune en biens de Louis-Henri de Blottesière, seigneur de la Viéville, vend à Jacques-Jean-Baptiste Le Page-de-Rouvroy, écuyer, lieutenant au régiment de mestre-de-camp général, cavalerie, par contrat

devant Le Boucher et son confrère, notaires à Roye, deux fiefs à Ognolles, auxquels a été réuni le fief anciennement nommé *Glandon*, appelés l'un le fief d'*Ognolles*, et l'autre, le fief *Notaux* ou *Poil-barbe*, auxquels fiefs est attachée, suivant les anciens dénombrements, la haute, moyenne et basse justice. (*Arch. du château de Nesle*).

JACQUES-JEAN-BAPTISTE LE PAGE (1), écuyer, sieur de Rouvroy, de Sommery et d'Ognolles, né à Epénancourt-sur-Somme en 1694, était fils de Claude Le Page, écuyer, seigneur de Rouvroy et d'Anne d'Anfreville. Jacques Le Page, son aïeul, fut anobli par lettres du mois de mars 1638, vérifiées à la cour des Aides par arrêt du 21 août 1644, et attendu la révocation de tous les anoblissements accordés depuis 1634, portée par l'édit du mois de septembre 1614, Claude Le Page a obtenu du roi Louis XIV des lettres de confirmation de l'anoblissement de son père au mois de mars 1665, vérifiées par arrêt du 6 mars 1666. — Maintenu du 4 janvier 1702 (2). (*Mêmes archives*).

---

(1) Armes de la famille Le Page : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois coqs d'or chantant*.

(2) Le 16 juillet 1702, Anne d'Anfreville, veuve de Claude Le Page, sieur de Rouvroy, demeurant à Epénancourt-sur-Somme, au nom et comme tutrice de son fils aîné Jacques-Jean-Baptiste Le Page, seul et principal héritier féodal du sieur de Rouvroy, requiert au marquisat de Nesle que souffrance soit accordée à son fils jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 14 ans, pour porter au marquis les foi et hommages personnels qu'il lui doit à cause d'un fief séant aud. Epénancourt, mouvant dud. marquisat, consistant en un héritage, lieu et pourpris où il y avait ci-devant maison, led. fief planté d'arbres fruitiers, d'une lièzière aud. sieur de Rouvroy, d'autre à la ruelle commune dud. Epénancourt aboutissant à la rivière de Somme, d'un bout au marais dud. lieu, et d'autre à la Grande-Rue, appartenant led. fief pour les quatre quintes aud. Le Page, mineur, et à Louise-Opportunè Le Page, sa sœur, pour l'autre quint. Souffrance étant accordée au mineur pour relever et porter au marquis les foi et hommages personnels pour raison desd. fiefs quand il aura atteint l'âge de majorité, Anne d'Anfreville a signé à la minute... (*Mêmes archives*).

Du mariage de Jacques-Jean-Baptiste Le Page avec Marie-Suzanne Aubert, sont issus :

1° Jean-Baptiste, mort le 21 novembre 1722, âgé de cinq jours, inhumé dans le chœur de l'église d'Ognolles ;

2° Charles Le Page de Rouvroy-d'Ognolles, né à Ognolles le 7 octobre 1723, capitaine au régiment de Bourgain, mort à Roye où demeuraient son père et sa mère le 2 mars 1746, et inhumé dans la chapelle du Rosaire de l'église d'Ognolles ;

3° Suzanne-Elisabeth, née à Ognolles le 20 octobre 1724, morte le 29 mars 1744, inhumée dans la même chapelle ;

4° Marie-Thérèse, née à Ognolles le 20 février 1726.

5° Marie-Jeanne, née le même jour ;

Et 6° Pierre-Charles, né le 25 décembre 1727, ayant pour parrain Pierre-Charles Aubert, sieur des Avenues, Griviller, etc., capitaine au régiment de Bourbonnais-infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandant un bataillon de milice du Soissonnais, lieutenant du roi, à Roye, son aïeul. Pierre-Charles Le Page décéda le 15 octobre 1732 et fut inhumé dans la chapelle du Rosaire de l'église d'Ognolles. Jacques-Jean-Baptiste Le Page mourut en sa maison à Roye le 6 août 1756, on l'inhuma à Ognolles auprès de ses enfants, ainsi que sa femme, morte aussi à Roye, le 11 février 1760.

Louise-Opportune Le Page-de-Rouvroy, sœur de Jacques-Jean-Baptiste Le Page, avait épousé à Ognolles, le 25 avril 1724, Joseph Des Fossés-de-Vaux, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Boufflers ; Opportune, assisté de son frère, et de Charles-Claude Gaudefroy, conseiller du roi, prévôt royal de la ville de Roye ; et Joseph Des Fossés, assisté de Charles Des Fossés-de-Pottes, son père, de Louis Lescuyer, chanoine de la Collégiale de Péronne, son oncle maternel, de Louis Valéran Des Fossés, seigneur en partie de Rouy-le-Petit, et de Pierre-André de Hanocque-de-Quiry, son cousin. (*Mêmes reg. civils.*)

LOUIS-CHARLES BILLECOQ, avocat, lieutenant criminel au bailliage de Roye et maire de cette ville, petit-fils du côté maternel



de Charles-Claude Gaudefroy ci-dessus, était seigneur d'Ognolles avant et en 1770. (*Titre notarié*).

---

Ognolles eut autrefois sa maladrerie, située entre le village et le bois de Sailly. Les biens en ont été depuis réunis à l'hospice de Noyon à condition d'y recevoir les pauvres du village; mais depuis longtemps déjà les habitants d'Ognolles ignorent leurs droits à cet égard et les pauvres ne sont plus admis dans cet hôpital. (*Le P. Labbé, hist. m. de Chauny*).

---

Ce lieu fut brûlé en 1370 par les Anglais sous les ordres de Robert Knolles, qui incendia aussi Roye et beaucoup de villages environnants.

Il fut encore dévasté en 1406 par les troupes du duc de Bourgogne, oncle du roi, jaloux de ce que le duc d'Orléans gouvernait le royaume pendant la démence de Charles VI.

En 1465 au mois de juin, alors que le comte de Charolais, en guerre avec Louis XI, assiégea le château de Beaulieu, Ognolles fut pillé.

En 1523 l'armée anglaise brûla la ville de Roye et détruisit Ognolles et beaucoup de villages voisins.

Ce village fut encore brûlé en 1552 par l'armée espagnole, commandée par le comte de Rœux, ainsi qu'un grand nombre d'autres villages dont plusieurs n'ont pas été rétablis.

A la suite d'une bataille qui eut lieu en 1553, vers le bois Glandon (1), entre les Français et les Espagnols commandés par le grand Condé, Ognolles fut détruit en partie.

---

(1) Dans le XIII<sup>e</sup> siècle il y avait un village au bois de Glandon.

Au mois de mai 1676, les Bourguignons ayant ravagé les environs de Nesle, Ognolles fut encore pillé et en partie brûlé ainsi qu'à plus de quarante autres villages. (*Documents divers*).

---

Au sud d'Ognolles est une proéminence très-régulière nommée la Motte-Brion et le Mont-Brillant, dont le grand diamètre a environ 55 mètres, et le petit 45 mètres. Des recherches y étant faites pourraient n'être pas sans résultat. Cette motte paraît être l'emplacement d'un château-fort élevé anciennement, pour défendre la contrée des invasions ennemies; il a été détruit il y a déjà plusieurs siècles.

Dans la même direction et sur le chemin de Solentes à Beaulieu, qui porte le nom de chemin de César, on voit encore des vestiges d'ouvrages en terre ressemblant à la ceinture dont sont entourés les camps romains. A différentes époques on y a recueilli des monnaies, des fers de lance, des épées brisées et des débris d'armures.

---

Ognolles consiste surtout en une grande rue traversée par la route de Nesle à Noyon; l'église est au sud-ouest du village ancien où se trouve encore bon nombre d'habitations; plusieurs des anciennes rues, très-étroites, sont presque inhabitées et l'une d'elles a conservé le nom de *Rue brûlée*.

---

Cette paroisse faisait partie du doyenné de Nesle. La cure, donnée en 1119 par Lambert, évêque de Noyon, au chapitre de la cathédrale de cette ville, valait 900 livres dans le siècle dernier.

Les gros décimateurs étaient : le curé, cessionnaire du chapitre de la cathédrale et du prieur de Beaulieu, pour les deux tiers; l'autre tiers appartenait à l'Abbaye-aux-Bois. (*Colliette*).

L'église, sous le vocable de Saint-Eloi, a la forme d'une croix, avec des bas-côtés ajoutés à la nef; l'autel est orné de dorures. Le clocher, très-simple, est placé sur le portail dont la construction paraît récente. Le mauvais état dans lequel se trouve cet édifice en nécessite la reconstruction qui doit avoir lieu prochainement.

Nombre de maisons en 1720, 109.

en 1835, 130.

Avant l'établissement de la route ferrée de Nesle à Noyon, la grande-rue, traversée par la route entre ces deux villes, était enchaussée de grès exécutée en 1783. On avait le projet de continuer ce pavé jusqu'à Noyon, ce qui n'a pas eu lieu; la partie construite n'ayant jamais été entretenue, elle était arrivée à un tel état de dégradation que le passage des voitures, même sans être chargées, devint presque impossible. De là la renommée de cette partie de la route, répandue dans les pays assez éloignés, où l'on dit encore, pour désigner un très-mauvais chemin : *c'est comme le pavé d'Ognolles*.

---

#### Liancourt-Fosse. — Crémery.

Liancourt-Fosse, Liancourt-la-Fosse, Liancourt, Lyencourt, Liencourt, (*Liencuria*), village de l'ancien Vermandois, situé dans une vallée sur l'ancienne route de Flandre, entre Roye et Péronne, autrefois de l'élection de Péronne, de l'intendance d'Amiens et du bailliage de Roye, de l'ancien diocèse de Noyon et du doyenné de Nesle, aujourd'hui du canton de Roye, de l'arrondissement de Montdidier.

*Rech.*

## SEIGNEURS CONNUS.

FRANÇOIS BOUTILLIART était seigneur de Liencourt vers 1480, selon un titre des archives de l'église de Saint-Eloi d'Herly (1).

PHILIPPE D'AMERVAL, seigneur d'Amerval en Hainaut, Surfontaine (2), Liencourt, etc., en 1495, fils ou frère de Jean d'Amerval, épousa Gabrielle, baronne de Benay ou Benaix (3), fille de Jean Moucquet, seigneur de Neuville, baron de Benay.

Enfants :

1° Antoine, qui va suivre ;

2° Jeanne, mariée à Antoine Le Cat, seigneur d'Hervilly (4), Devise (5), Beaumont-en-Beine, et d'autres lieux, lequel prit le nom et les armes d'Hervilly (6), fils d'Arthur Le Cat, seigneur de Beaumont-en-Beine (7), et de Jeanne d'Hervilly, héritière et dame d'Hervilly ; enfants : Jean-Baptiste et François d'Hervilly ;

Et 3° Claire d'Amerval, femme de François de la Vieuille, baron d'Hervilly.

On croit que, par les soins de Philippe d'Amerval, l'église de Liencourt-Fosse a été construite au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Après la mort de son mari, Gabrielle Moucquet institua, dans la chapelle de son château de Surfontaine, trois prêtres avec un clerc et deux enfants de chœur pour y célébrer l'office canonial et prier Dieu pour elle, son mari, ses enfants et sa famille. .

Catherine d'Amerval, sœur de Philippe, épousa, en 1495,

(1) Village à 3 kilom. env. S.-E. de Liencourt-Fosse.

(2) Anciennement *Cerfontaine* (Aisne).

(3) Canton de Moy (Aisne).

(4) Canton de Roisel (Somme).

(5) Canton de Ham (Somme).

(6) Les Le Cat portaient pour armes : *de gueules à la tour d'argent* ; les d'Hervilly : *de sable semé de fleurs de lys d'or*.

(7) Canton de Chauny (Aisne).

Robert Haudicquer, seigneur de Blancourt et du Plessier, fait prisonnier à la bataille de Guinegatte, en 1513. Catherine emprunta, le 29 décembre de cette année, la somme de 2,400 livres pour payer la rançon de son mari.

ANTOINE D'AMERVAL, seigneur d'Amerval, Surfontaine, Benay, Maignières et de Liencourt, est mentionné dans les coutumes du Vermandois. Une pierre sépulcrale, où est représenté un écuyer, se voit encore dans l'église de Liencourt-Fosse, elle était placée naguères devant l'autel de la Vierge ; on y lit cette épitaphe : « *Ci-dessoub gist le corps de feu Anthoine d'Amerval, en son vivant, » escuyer, baron de ....., seigneur dudict Amerval en Hainaut, de » ceste ville de Liencourt..... et decedda le 8<sup>e</sup> jour de juillet 1566. »*

De sa femme, Adrienne de Cauchon de Maupas, il eut deux enfants :

1<sup>o</sup> Nicolas, qui va suivre ;

Et 2<sup>o</sup> Antoinette d'Amerval, mariée à Jean de Flavigny (1), vicomte de Renansart (2), seigneur de Ribeuville (3), Malzy (4), Pleine-Selve en partie (5), Parpeville (6), etc. Enfants : 1<sup>o</sup> Jean ; 2<sup>o</sup> Claude ; 3<sup>o</sup> Antoine, seigneur de Monampteuil, etc. (7).

NICOLAS D'AMERVAL, seigneur de Liencourt, etc., chevalier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, enseigne de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur et bailli de Chauny, épousa, en premières noces, Anne Gouffier, née le 6 août 1565, fille de François Gouffier, dit le jeune, seigneur de Crève-cœur (8), Bonnivet, Thoisy, etc., chevalier des ordres du roi, et

(1) Canton de Guise (Aisne).

(2) Canton de Ribemont (Aisne).

(3) Canton de Wassignies (Aisne).

(4) Canton de Guise (Aisne).

(5) Canton de Ribemont.

(6) Ou Parpe-la-Ville, canton de Ribemont.

(7) Canton d'Anizy (Aisne).

(8) Chef-lieu de canton (Oise).

lieutenant-général au gouvernement de Picardie, et d'Anne de Carnazet qu'il avait épousée au château de Montargis en présence du roi, le 10 février 1544.

Enfants de cette première union :

1° Nicolas d'Arneval, deuxième du nom, seigneur d'Arneval ;

2° Antoine, seigneur de Surfontaine vers 1600 ;

3° Charlotte, femme d'Olivier de Longueval ;

4° Marie, mariée en 1611 à Isaac de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon (1), Artemps (2), etc., vicomte de Clastres, châtelain de Falvy-sur-Somme (3), baron de Benay, puis comte de Vaux-sur-Meulan et de Vauguillard. Il fut attaché au maréchal de Biron, et obtint une pension du roi pour s'être distingué au siège d'Amiens en 1597. Il se jeta dans Saint-Quentin avec une compagnie de deux cents soldats d'infanterie qu'il avait levée en 1616, et maintint cette ville contre les efforts du maréchal d'Ancre. Il se trouvait devant La Rochelle quand elle fut investie en 1622 ; s'empara, en 1625, du château de Val-de-Coldère, eut, en 1629, le commandement de quatre cents fantassins avec lesquels il passa les Alpes pour se joindre à l'armée du roi ; enfin il fut pourvu, en 1631, du gouvernement des villes de Saverne, de Phalsbourg et d'autres places en Alsace. — En 1635, Isaac céda à Claude de Saint-Simon, son cousin, père de Louis de Saint-Simon, auteur de curieux mémoires sur le règne de Louis XIV, les terres de Saint-Simon, de Pont-d'Avesne, la vicomté de Clastres et la baronnie de Benay ; il mourut à Vauguillard au mois d'août 1643. Enfants : 1° Charles, mort jeune ; 2° Claude, seigneur de Vaux-sur-Meulan ; 3° Madeleine ; 4°, 5° Louise-Angélique et Gabrielle-Charlotte, religieuses ; et 6° Marie-Anne, mariée à CHARLES-FRANÇOIS GOUFFIER, marquis de Crèvecœur, à qui elle apporta en dot,

(1) Chef-lieu de canton (Aisne).

(2) Canton de Saint-Simon.

(3) Canton de Nesle (Somme).

paraît-il, la seigneurie de Liancourt-Fosse, fils de Henri-Marc-Alfonse-Vincent Gouffier, seigneur de Crèvecœur, Bonnivct, etc., et d'Anne de Monchy, fille de Jean, seigneur de Montcavrol, etc., et de Marguerite de Bourbon-Rubempré qu'il avait épousée le 30 juin 1615. Marié-Anne d'Amerval mourut en 1671, son mari était décédé en juin 1654 sans laisser de postérité.

Et 5<sup>e</sup> Esther, femme de Denis de Rosie, vicomte de Voisins.

En secondes noccs Nicolas d'Amerval épousa Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine, gouverneur, sénéchal et premier baron du Boulonnais, vicomte de Soissons et de Bercy, seigneur-châtelain et marquis de Cœuvres (1), chevalier des ordres du roi, gouverneur de La Fère, de Paris et de l'Île-de-France, et de François Babou, deuxième fille de Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, qu'il avait épousée à Chartres, le 14 février 1559, et de François Robertet.

Mais après son mariage, Gabrielle songea bientôt à devenir l'épouse du roi Henri IV, dont elle était la maîtresse. Il fallait d'abord pour cela obtenir la cassation de son mariage avec Nicolas d'Amerval, et dans ce but elle l'accusa d'impuissance auprès de l'official d'Amiens. Elle lui exposa qu'à l'âge de dix-huit ans, ses parents l'avaient contrainte d'épouser d'Amerval, et qu'après deux ans d'attente, le mariage n'était pas encore consommé.

D'Amerval fit défaut ; mais voulant protester publiquement de la violence qui lui était faite, il fit et déposa entre les mains d'un notaire d'Amiens, son testament renfermant la déclaration suivante :

« ..... Et parce que, pour obéir au roy et de crainte de perdre  
 » la vie, je suis sur le point de consentir à la dissolution du ma-  
 » riage de moy et de ladite d'Estrées, suivant la poursuite qui  
 » s'en fait devant l'official d'Amiens, je déclare et proteste devant  
 » Dieu et devant les hommes, je jure et affirme que si la dissolu-

---

(1) Canton de Vic-sur-Aisne (Aisne).

» tion se fait et ordonne, c'est contre ma volonté et par force, pour  
 » le respect du roy, n'estant véritable l'affirmation, confession et  
 » déclaration que je pourrois faire: estre inpuissant et inhabile  
 » pour la copulation charnelle et génération.

» Et en tesmoignage de ce que dessus j'ai signé ce mien testa-  
 » ment et ceste déclaration et profession que j'ai escripte de ma  
 » propre main, et de laquelle j'entends icy après que moy et les  
 » miens nous pourrons servir pour faire annuler tout ce qui sera  
 » fait et ordonné par ledit official, à mon préjudice et de mondit  
 » mariage ; lequel présent testament et déclaration j'ai voulu  
 » tenir secrets, et a ceste fin, ay clos et fermé la feuille de papier  
 » présente où les ay escriptes, et l'ay cachetée de mon cachet où  
 » sont empreintes mes armes (1), et prétention de les exhiber  
 » ainsi cachetés et clos par-devant deux notaires royaux audit  
 » Amiens, etc. Fait et signé de ma main, à Amiens, aujourd'hui  
 » 12 décembre 1594. »

Sur ces entrefaites, l'official de Noyon réclama la connaissance de cette affaire, d'Amerval étant seigneur d'un village du diocèse de Noyon, et par conséquent placé sous sa juridiction. La cause fut donc portée devant le chapitre de Noyon, le siège vacant. D'Amerval comparut pour récuser ce tribunal, sous prétexte que le siège de Noyon avait été promis au frère de Gabrielle (2). On passa outre, et des médecins et chirurgiens furent commis à l'effet de constater l'*imbécillité et frigidité* dudit d'Amerval, qui protesta de nouveau en rappelant qu'il avait des enfants de sa première femme. L'official de Noyon n'en prononça pas moins le divorce,

---

(1) Armes d'Amerval : *d'argent, à trois tourteaux de gueules.*

(2) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, fut pourvu de l'évêché de Noyon sur la fin de 1594, mais il ne parait pas avoir été sacré, et après avoir gardé le brevet de son évêché pendant un an, il en disposa en faveur de Charles de Balzac. Il prit l'épée en 1597, devint duc, pair et maréchal de France ; il mourut à l'âge de 98 ans, on a dit même à 102 ans.



le 7 janvier 1595, déclarant le mariage des parties avoir été conclu contre les lois et statuts de l'église.

D'Amerval contracta peu de temps après cette sentence une troisième union avec Marguerite d'Autun, union qui aurait été, dit-on, aussi rompue sous le même prétexte d'impuissance.

Gabrielle d'Estrées, dame de Liencourt, comtesse d'Amerval, marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, née en 1571, reçut de la nature tous les dons qui peuvent enchaîner les cœurs. Henri IV la vit pour la première fois, sur la fin de 1590, au château de Cœuvres, où elle demeurait avec son père; il fut si touché de sa figure séduisante et des agréments de son esprit qu'il en devint éperdument amoureux et résolut d'en faire sa maîtresse favorite. Il partit sans lui faire connaître sa passion pour elle, mais il revint un jour déguisé en paysan, ayant passé à travers les gardes ennemies et couru risque de sa vie. Gabrielle, qui aimait le duc de Bellegarde, grand écuyer, ne répondit pas d'abord à sa passion. Henri prodigua les faveurs à sa famille, et c'était pour la voir plus librement qu'il lui fit épouser Nicolas d'Amerval. Écouté de Gabrielle, Henri IV résolut de la placer sur le trône de France; il érigea pour elle le comté de Beaufort en duché-pairie et elle chercha à se faire des partisans parmi les grands du royaume. Henri, sur le point de divorcer pour l'épouser, l'envoya, par le conseil de René Benoit, son confesseur à lui, passer les fêtes de Pâques chez le financier Zamet. Se promenant dans le jardin de ce financier un jour après dîner, elle fut atteinte de convulsions au moment où elle venait de manger une orange, et si violemment que sa bouche fut tournée presque au derrière de la tête. Elle expira ainsi le samedi-saint, 10 avril 1599, enceinte de son quatrième enfant.

Cette femme, une des plus belles de son siècle, avait, le lendemain de sa mort, le visage si défiguré, qu'elle n'était plus reconnaissable. « Spectacle bien propre, dit un auteur, à guérir des passions insensées, si l'homme qui en a une fois subi le joug,

» pouvait être ramené par de telles leçons à une raison qui n'existe plus chez lui, et dont il travaille à éteindre ce qui lui reste encore de son importune lumière. »

Gabrielle laissa, de son concubinage avec Henri IV, César, duc de Vendôme, Alexandre, et Catherine-Henriette, qui épousa le duc d'Elbeuf.

La tour du château, qui est assurément la partie la plus ancienne de cet édifice, a conservé le nom de *Tour de la belle Gabrielle*, et l'une des promenades qui en dépendent porte encore le nom de *l'Allée des Soupirs*.

Suivant la tradition le proverbe *Il faut que tout le monde vive* devrait sa popularité au fait suivant qui se serait passé à Liancourt.

Gabrielle, selon la chronique, n'était pas fidèle à son royal amant. Un jour qu'elle devait souper avec le duc de Bellegarde, deux couverts avaient été servis. Au moment de se mettre à table Henri IV qui, en sa qualité de roi, ne se faisait pas annoncer monta les escaliers au moment où il était le moins attendu. Gabrielle le reconnut à sa marche et dit à son favori : vite sauvez-vous par cette porte, c'est le roi. Celui-ci eut à peine le temps de se fourrer sous la table.

Après les compliments d'usage le roi dit à Gabrielle : mais, ma reine, pourquoi y a-t-il aujourd'hui deux couverts sur votre table ? Sire, répondit-elle, vous connaissez ma confiance en l'astrologie, j'ai consulté mon astrologue ; il m'a annoncé que vous viendriez aujourd'hui souper avec moi : voilà pourquoi votre couvert est préparé.

Le monarque, crédule comme tous les amants, se contenta de l'explication, mais en mangeant il s'aperçut que quelqu'un était sous la table et n'en dit mot.

Au dessert on servit des petits gâteaux et de temps en temps le roi en jetait un sous la table, Gabriel lui en témoignant son étonnement, Henri IV dit : *Il faut que tout le monde vive*.

NICOLAS-ALEXANDRE GOUFFIER, frère puîné de Charles-François Gouffier, comte de Gouffier, marquis de Crèveœur, comte d'Engoudesens, seigneur de Liancourt, etc., décéda le 17 mars 1703, âgé de 85 ans. Il avait épousé Elisabeth Du Faur-de-la-Roderie, fille de François, seigneur de La Roderie et de La Curée, capitaine au régiment des gardes, et d'Anne de Givès. Il est mentionné dans les registres civils de Liancourt, année 1659, ainsi que sa femme et ses deux aînés, à l'occasion de la bénédiction des cloches faite dans l'église de cette paroisse.

Enfants issus de ce mariage :

- 1° Charles-Louis, qui va suivre ;
- 2° Marguerite-Antoinette, religieuse à Montreuil ;
- 3° Marie-Anne ;

Et 4° Catherine-Angélique Gouffier.

CHARLES-LOUIS GOUFFIER (1), marquis de Bonnavet, seigneur de Liancourt, etc., page de la grande écurie, puis capitaine de cavalerie au régiment de Villars, marié à Elizabeth-Claude de Brouilly, morte le 1<sup>er</sup> juillet 1678, laissant postérité.

CÉSAR COLLIN, seigneur de Liancourt. Le 7 février 1667, il a prêté le serment de la charge de secrétaire du roi. Il a épousé Geneviève Sellier, fille d'André Sellier, secrétaire du roi, et de Françoise Chapellier.

De leur union sont issus :

1° César Collin, sieur de Liancourt, grand-maitre des eaux et forêts de Picardie ;

2° Françoise-Geneviève, seconde femme de Gaspard de Lescaopier, conseiller au Parlement, maître des requêtes, puis intendant de Montauban, fils de César-Charles de Lescaopier, qui fut aussi successivement conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes, intendant de Champagne et conseiller d'Etat.

3° Angélique-Thérèse, femme de Philippe du Chesnel, marquis

(1) Armes de la famille de Gouffier : *d'or à trois jumelles de sable.*

de Meaux, mestre-de-camp de la colonelle générale sous le comte d'Anvergne.

Et 4<sup>e</sup> Marie-Anne Collin. (Le P. Anselme — Moréri — Haudicquer — Melléville.)

ANDRÉ-CHARLES COLLIN (1), chevalier, seigneur de Liancourt et d'autres lieux, frère ou fils de César Collin. Par contrat du 30 mars 1704 devant Bouchér et son confrère notaires royaux à Amiens, il acquit la seigneurie de Crémery de Marie-Marguerite de Suin, veuve de Claude Morel, vivant, seigneur de Crémery, président au présidial d'Amiens.

CÉSAR-EMMANUEL COLLIN des Essars (2), seigneur de Liancourt, Crémery, etc.

GASPARD-CÉSAR-CHARLES DE LESCALOPIER (3), neveu et héritier

(1) Armes de la famille Collin : coupé : au 1 de sinople au croissant d'argent, surmonté d'une aigle éployée d'or ; au 2 de sable au lion d'or.

(2) Le lieu des Essars ou de Lessart par corruption, situé entre Liancourt-Fosse et Fresnoy-lès-Roye, est une terre aujourd'hui en bois où était autrefois, selon la tradition, un établissement de Templiers ; on y remarque encore une enceinte, déterminée par des fossés comblés en partie.

(3) La famille de Lescalopier est d'origine italienne et descend, dit-on, de l'un des doges de Venise. Nicolas de Lescalopier, référendaire apostolique, chevalier de Malte et conseiller du roi, était, en 1605, abbé commendataire de l'abbaye de Ham.

Jean de Lescalopier, président au Parlement de Paris en 1614, mourut en 1620. De sa femme Marthe Gobelin il eut trois enfants ; 1<sup>o</sup> Baltazar de Lescalopier, conseiller au Parlement en 1626, père de Gaspard de Lescalopier, aussi conseiller au même Parlement en 1667, et de Charlotte de Lescalopier, mariée le 12 août 1666 à Gui Cry, marquis de Rabodanges et de Longchamp, chevalier des ordres du roi. 2<sup>o</sup> Anne de Lescalopier, alliée en 1626 à Gaspard de Coignet, seigneur de la Tuillerie et baron de Courson, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et son ambassadeur à Venise, en Hollande et en Allemagne, puis, en 1645 ambassadeur extraordinaire à la cour de Suède et à celle de Danemarck où il travailla pour le roi avec tant de succès que les monarches de ces deux royaumes conclurent la paix entre eux ; et 3<sup>o</sup> Marie de Lesca-

du précédent, chevalier, conseiller d'Etat, doyen d'un des quartiers des maîtres de requêtes, intendant de justice, police et finances en la généralité de Tours, seigneur en 1749 de Liancourt, Lessart, Crémery et d'autres lieux, demeurant ordinairement à Paris, rue Saint-Louis, au Marais, mort le 22 novembre 1792 ; il fut inhumé dans le cimetière de Liancourt-Fosse, près le mur de la chapelle de la Vierge et de la sépulture de plusieurs des anciens seigneurs du village.

Il avait pour frère Anne-Joachim-Regis, chevalier de Malte, marié en..... qui a laissé postérité.

Sa femme Anne Leclerc de Lesseville (1) le rendit père de

1° Armand-Jean-François-Charles, qui va suivre :

Et 2° de Marie-Anne-Françoise de Lescalopier.

Iopier, mariée le 28 février 1639 à Louis de Béthune, comte, puis duc de Charost-Béthune, quatrième fils de Philippe de Béthune, comte de Selles-sur-Cher, et de Catherine le Bouteiller, né à Paris au mois de février 1605. Il fit ses premières campagnes en Hollande ; fut mestre-de-camp du régiment de Picardie, charge qu'il exerça pendant sept années, et gouverneur des villes de Stenay, Dou et Jamets ; par la faveur du cardinal de Richelieu, il fut pourvu successivement de la charge de capitaine des gardes du corps et de celle de maréchal de camp des armées du roi ; fut nommé gouverneur de Calais et des pays reconquis, lieutenant-général au gouvernement de Picardie, et, en 1661, chevalier des ordres du roi qui érigea en sa faveur, en mars 1681, le comté de Charost en duché-pairie sous le nom de Béthune. Il mourut à Paris le 20 mars 1681 et fut inhumé aux Feuillants ; sa femme, morte le 24 janvier 1687, fut inhumée auprès de lui.

(1) Eustache Leclerc de Lesseville, de cette famille noble, né à Paris, se signala tellement dans ses études, qu'il fut choisi recteur de l'université de cette ville avant l'âge de 20 ans. Il devint docteur de la maison et Société de Sorbonne, l'un des aumôniers ordinaires de Louis XIII, conseiller au Parlement, puis évêque de Coutances. Il s'acquit l'estime et l'amitié de ses diocésains, et fut l'arbitre des affaires les plus importantes de la province. Une connaissance profonde de la théologie et de la jurisprudence le rendaient particulièrement recommandable. Cet illustre prélat mourut à Paris en 1665, pendant l'assemblée du clergé, à laquelle il était député.

ARMAND-JEAN-FRANÇOIS-CHARLES DE LESCALOPIER, conseiller au Parlement, épousa Caroline-Jeanne de Bailly, inhumée dans le cimetière de Liancourt-Fosse ; son épitaphe porte : *Ici repose le corps de Mme Caroline-Jeanne de Lescalopier, née de Bailly, décédée à Paris le XVIII avril MDCCCXLVIII, dans sa 72<sup>e</sup> année.* Son mari, mort le 4 avril est inhumé auprès de son père.

De leur union est issu un fils unique :

MARIE-JOSEPH-CHARLES, comte de Lescalopier, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre des ordres du Saint-Esprit de Rome et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, membre de la Société des Antiquaires de France et de Picardie, et maire de Liancourt-Fosse, mort sans postérité, le 11 octobre 1861, en son château de ce lieu, âgé de 49 ans 6 mois et inhumé auprès de son père (1). Il avait épousé Louisa-Pierrette-Charlotte de Bailly, sa cousine germaine, qu'il institua légataire universel de tous ses biens. (*Le P. Anselme. — Archives du château et de l'hospice de Nesle. — Reg. civils de la paroisse Saint-Médard de Liancourt-Fosse.*)

Le baron BAUDUIN (PIERRE-FRANÇOIS) naquit, à Liancourt-Fosse le 25 janvier 1768. Il entra au service le 11 septembre 1792 en qualité de sous-lieutenant dans la 118<sup>e</sup> demi-brigade, fut nommé quartier maître le 11 fructidor an II ; lieutenant le 4 ventose an III ; adjoint aux adjudants généraux le 5 du même mois et capitaine adjoint le 14 vendémiaire an V. Il fit les campagnes de 1792 à l'an II aux armées des Alpes et d'Italie, celles de l'an III sur la frégate la *Courageuse*, celles de l'an IV à l'an VII aux armées des Alpes et d'Italie. Désigné pour faire partie de la 2<sup>e</sup> armée de réserve d'Italie en l'an VIII il fut appelé comme aide de camp auprès du général Herbin le 15 germinal.

A l'affaire de *Montebello*, le 20 prairial, il pénétra un des pre-

---

(1) Les armes de la famille de Lescalopier ou L'Escalopier sont : d'argent à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants de même

miers dans le village de Casteggio à la tête d'un détachement de la 24<sup>e</sup> demi-brigade légère et força l'ennemi à abandonner sa position.

Il rendit d'importants services à la bataille de Marengo le 14 juin 1800 quoique blessé d'un coup de feu à la cuisse dans le commencement de la journée : une partie de la division Gardanne ayant été forcée et mise en déroute sur la ligne de Grosse-Cassini; Bauduin rallia les grenadiers et les carabiniers et manœuvra avec eux de manière à protéger le flanc droit de la colonne que commandait le général Herbin, sur la ligne du village de *Marengo*, où la brigade de ce général combattit jusqu'à trois heures du soir ; il traversa trois fois le ruisseau qui le séparait de l'ennemi pour le charger et dans la dernière tentative il entraîna à sa suite un bataillon qui hésitait à passer en jetant son chapeau de l'autre côté du ruisseau et en s'y précipitant le premier.

Promu chef de bataillon sur le champ de bataille en récompense de sa belle action, il passa en cette qualité à la 16<sup>e</sup> demi-brigade de ligne le 16 pluviôse an XI, fut nommé membre de la Légion-d'Honneur le 25 prairial an XII et suivit les opérations de son nouveau corps pendant les ans XIII et XIV, sur mer avec l'amiral Villeneuve, et à la grande armée pendant les années 1807 et 1808.

Il fit la campagne de 1809 en Allemagne ; se distingua à *Esling* et à *Presbourg*, fut promu colonel du 93<sup>e</sup> régiment de ligne le 2 juillet et créé officier de la Légion-d'Honneur et baron de l'Empire les 13 et 15 août de la même année pour ses beaux services rendus à l'Etat

Envoyé en 1810 au corps d'observation de Hollande et en 1812 à la grande armée de Russie, il fut si grièvement blessé au bras droit pendant la campagne que depuis il n'écrivait que de la main gauche.

Il reçut la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur le 26 août.

Elevé au grade de général de brigade le 9 mars 1813, il acquit une nouvelle gloire aux batailles de *Lutzen*, *Wurtschen* et *Bautzen*.

Il prit le commandement du département des Pyrénées Orientales le 11 août de la même année ; attaché à la 7<sup>e</sup> division provisoire d'infanterie de la jeune garde le 24 janvier 1814 il fit avec elle la campagne de France.

Mis en non activité après l'abdication, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 11 septembre.

Pendant les Cent-Jours il fut appelé au commandement d'une brigade de l'armée du Nord et périt glorieusement à la bataille du Mont-Saint-Jean. Il était général de division.

Son nom est gravé sur les tables de bronze du musée de Versailles.

BAUDUIN (DÉSIRÉ), frère cadet du général, officier de la Légion-d'Honneur, chirurgien major des armées, est mort à Amiens où il s'était retiré avec sa retraite.

BAILLON, baron de l'Empire, naquit aussi à Liancourt-Fosse. Fils de batteur en grange, batteur en grange lui-même, il partit de son lieu de naissance comme réquisitionnaire et fut incorporé dans un régiment de dragons qui faisait partie du corps d'armée du général Bernadotte, devenu depuis roi de Suède.

Plus tard il fit partie de la gendarmerie d'élite de la garde consulaire, et quand le Premier Consul fut proclamé empereur il nomma Baillon baron de l'empire et lui conféra les fonctions de fourrier du palais, fonctions qu'il remplit dignement jusqu'à la chute du grand homme.

L'ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1815 le mit à la retraite avec rang de colonel de la garde.

Le baron Baillon mourut en son château de Houdan (Seine-et-Oise) que l'empereur lui avait donné avec une dotation d'environ 40,000 fr. de rentes.

Quelle a été la cause de son élévation subite ? personne dans son pays, ne l'a su.

J'ai causé vingt fois avec cet homme dont la fortune avait quelque chose d'extraordinaire, nous dit M. Rousselle, maire de Liancourt-Fosse, à l'obligeance de qui nous devons les renseignements.



ments qui précèdent, jamais il ne m'a dit un mot de la cause de son prompt avancement. Il professait, ajoute-t-il, un véritable culte pour l'empereur qu'il appelait son bienfaiteur et n'en parlait qu'avec admiration et reconnaissance.

Selon le rapport d'un de ses compagnons d'armes d'un village voisin de Liancourt-Fosse, le baron Baillon aurait été élevé à cette dignité pour avoir secouru l'empereur, alors 1<sup>er</sup> consul, à la bataille de Marengo, en le débarrassant d'un marais assez profond où son cheval se trouvait très dangereusement engagé.

Les bois de Liancourt-Fosse, d'une assez grande étendue, situés à l'Est et au Sud du village, sont remarquables par le nombre et la beauté des arbres qu'ils renferment.

#### CHATEAU.

Les constructions du château de Liancourt-Fosse remontent à différentes époques ; on y a conservé longtemps un lit célèbre, orné de riches étoffes où, a-t-on dit, a couché Gabrielle d'Estrées avant de faire annuler son union avec d'Amerval. D'après une tradition de famille, que gardaient encore les derniers possesseurs du château, ce lit n'aurait jamais servi à Gabrielle mais bien à Marie de Médicis. Une rue voisine du château où l'on croit que logea Henri IV quand il vint visiter Gabrielle d'Estrées porte encore le nom de *Quartier du roi*.

#### ÉGLISE.

L'église de ce village paraît avoir été bâtie dans le jardin du château ; elle est construite en briques avec solins en grès et couverte en ardoises ; une tour en grès placée devant le portail et terminée par un clocher peu élevé est aussi couverte en ardoises. A l'intérieur deux piliers soutiennent l'arcade qui sépare le chœur de la nef ; les chapiteaux des piliers du côté du chœur sont surmontés d'un ornement en ogive resté incomplet. La commune

doit à la munificence de feu M. le comte de Lescalopier, tous les embellissements opérés récemment dans cette église. Par ses soins les quatre croisées étroites, mais très élevées du chœur, ont été ornées de vitraux de couleurs où, à l'une d'elles, de chaque côté, se remarquent les armoiries du bienfaiteur, et celle de son épouse qui sont : *d'or à une fasce d'azur chargée d'une croix d'or ancrée, la fasce accompagnée en chef de deux glands de sinople appointés, et d'un arbre aussi de sinople planté sur une terrasse de même, mouvante de la pointe de l'écu* ; les autels des chapelles de la sainte Vierge et de saint Médard, dont chaque croisée est aussi ornée de vitraux peints, ont été remplacés par d'autres du style gothique et richement peints et dorés ; un carrelage neuf en carreaux octogones de pierre de Senlis et carrés de marbre noir décore le sanctuaire et le chœur ; une tribune a été construite et placée à l'entrée de la nef, et les poutres transversales de cette nef, qui produisaient un effet désagréable à la vue, ont disparu sans néanmoins nuire à la solidité du monument ; enfin tout l'édifice a été reblanchi et il se trouve maintenant dans un état de propreté remarquable.

Le cimetière, clos de murs en briques, entoure l'église.

La cure, placée sous l'invocation de saint Médard, et dont les revenus s'élevaient au siècle dernier à 600 livres, était à la nomination de l'abbé de N.-D. de Ham.

#### CURÉS CONNUS.

NICOLE CARETTE, dont l'épitaque, placée naguère sous le lutrin, et maintenant dans le bas-côté droit est ainsi conçue : « *Cy-dessous gist le corps de feu M. Nicole Carette en son vivant curé de Liancourt..... Priez Dieu pour son âme et les tous amis trespassez.* »

SÉBASTIEN ROBBLIN, curé de Liancourt et chanoine de Nesle avant 1596, mort en 1613. Il fut abbé commendataire du monastère du Mont-Saint-Quentin, près Péronne.

JEAN VISET, 1654.

RÉNÉ MARCHAND, 1659.

N... BLANGY, curé de Liancourt et de Crémery, annexe, 1679 ; mort en 1728 et inhumé dans la nef de l'église de Liancourt, à gauche du crucifix.

ANTOINE DELACROIX, 1728, décédé le 27 juillet 1765.

N... CUVILLIER, né à Cressy-Omancourt, curé pendant quarante ans.

N... DURIEZ, natif de Pont-l'Évêque, puis curé de Mesnil-Saint-Nicaise.

N... DELAROUZÉ, 1809.

N... CARTEL, 1814.

N... COUTURE, 1818.

ALEXANDRE BOURBIER, 1842.

N... CATEL, 1847.

ADRIEN DESBARES, 1847.

FERDINAND MELIN, 1852, encore en exercice.

Aucun fait historique sur ce village n'est connu, quoique sa situation sur une ancienne route départementale et sa proximité de la ville de Roye l'aient souvent exposé à des désastres à l'époque surtout des guerres du moyen-âge. Les registres civils font la mention suivante : « 8 juillet 1738, on a commencé à paver le village de Liancourt ; les premiers grès ont été posés à l'endroit nommé le *Quai*, vis-à-vis le cabaret d'Etienne Dercheu, à l'enseigne du Lion d'or. »

En 1709 il y avait à Liancourt-Fosse 95 habitations ; en 1720, 105 ; en 1861, 148. On y compte 565 habitants.

Il y a une école de garçons fréquentée l'hiver dernier par 48 élèves, et une de filles, par 44 élèves.

**Crémery.**

Crémery, Cresméry, Crimery dans le XII siècle, situé à deux kilomètres environ sud de Liancourt-Fosse, est un petit village aussi du canton de Roze.

## SEIGNEURS CONNUS :

GROFFROY DE CRIMERY, chevalier. Il donna des biens situés à *Lacheny* (1) le jour de son départ pour la Terre-Sainte.

Nous n'avons trouvé nulle part trace des seigneurs de cette localité dans les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

PHILIPPE MOREL, écuyer, seigneur de Crémery, garde du scel royal à Péronne en 1519, fut maire de cette ville en 1508, 1509 et 1510. Il avait épousé Marie de Cailleu qui, étant devenue veuve, se remaria avec Jean Louvel, seigneur de Glisy (2).

De la première union est issu :

PHILIPPE MOREL, seigneur de Crémery, maire de Péronne en 1520 et 1521 ; il prouva sa qualité d'écuyer par un contrat de constitution du 11 juillet 1521 fait à son profit. De sa femme Jeanne Le Convers sont nés deux enfants :

1<sup>o</sup> Furcy, écuyer, lieutenant général à Péronne en 1539 et maire de la ville en 1538, 1539 et 1540. Il fit son testament le 1<sup>er</sup> avril 1546 ;

2<sup>o</sup> BAULDE MORREL, écuyer, seigneur de Crémery, receveur des aides des villes de Péronne, Montdidier et Roze. Le 12 février 1528 il fit bail avec Furcy, son frère aîné, de cinq *moyées* de terres au terroir de Vendeuil à Charles Dupuis, passé devant notaire à Péronne, signé Blancpain. Il épousa Marguerite Le Petit qui le rendit père de :

CLAUDE MOREL, écuyer, seigneur de Crémery, maire de Péronne en 1557, Il fit plusieurs reliefs à Encre (3) et à Chaulnes

(1) Lassigny, chef-lieu de canton (Oise). (2) Canton de Sains (Somme.)

(3) Aujourd'hui Albert, chef-lieu de canton (Somme).

en 1555, 1558 et en 1560 (1) ; le 27 juillet 1568 il fit aussi au seigneur de Soyecourt le relief d'un fief à lui échu par le trépas de Marie Morcl, sa parente, fille de feu Antoine Morel ; et le 13 octobre de la même année il donna quittance de la somme de 850 livres à Théophile et à Antoine Bouzior, frères, le premier seigneur d'Etouilly, près Ham (2). Il épousa 1<sup>o</sup> Françoise de Lannoy, et 2<sup>o</sup> Madeleine Lefebvre, fille de Jean, seigneur de Caumartin et de Jeanne Aux-Couteaux. Par son testament le 17 octobre 1578 devant Louis de Louvencourt, notaire à Amiens, il fit des legs à Philippe et à Marie Morcl, ses enfants et à Madeleine Lefebvre sa femme, il avait une autre fille, Marguerite, femme de Philippe Le Caron, seigneur d'Avcsnes.

PHILIPPE MOREL, écuyer, seigneur de Crémery, licencié ès-lois, épousa Marguerite Louvel par contrat du 24 mai 1580, devant André Pécouët et Gabriel Rogeau, notaire à Amiens, où il est nommé fils aîné de Claude Morel et de Françoise de Lannoy.

CLAUDE MOREL, leur fils, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de

(1) Un acte notarié du 29 juillet 1577 fait ainsi mention d'un autre seigneur de Crémery : « noble seigneur Christoffle de Mazancourt, vicomte de Courval seigneur dudict Mazancourt, Fresne, Cresmery et Châteaufort, enseigne d'une compaignye de gendarmes des ordonnances du roy nostre sire souz la charge de M. de Piennes fils de feu Charles de Mazancourt, vivant, escuyer, seigneur desditz lieux. »

L'an 1562, Furcy Morel, de la même maison que les seigneurs de Crémery, sieur de Récordel et d'Atilly, époux d'Eléonore de Leau, demeurant à Péronne, appela d'une sentence portée le 16 avril par Adrien Lefèvre, seigneur de Morlemont, (aujourd'hui annexe de Nesle) lieutenant du gouvernement de Péronne par laquelle il leur était défendu de porter soit sur soie. Par arrêt du 15 décembre le Parlement le leur permit parce que Furcy était fils de Jean Morel, homme riche et renommé pour ses vertus et son savoir. La cour décida qu'on les attaquait follement par la raison que leurs mère et sœurs avaient toujours porté la *coiffe* de velours, mit l'appellation à néant et les parties hors de Cour et de procès. (*Le P. Daire*, p. 49).

(2) Chef-lieu de canton, (Somme).

Crémery, Poullencourt, etc., épousa, par contrat du 14 janvier 1608, devant Antoine Roussel et François du Bacq, notaires à Amiens, Catherine de Collemont, fille de Jean de Collemont, sieur de Neuville, conseiller du roi, magistrat au bailliage d'Amiens, et de Catherine de Buttet. Claude fit son testament le 4 mars 1652, par lequel il nomma, pour l'exécution de ses dernières volontés lad. de Collemont, sa femme, avec Claude Morel, son fils aîné, et donna à Louis, Charles, Adrien, Catherine, Marie, et à Anne Morel, ses autres enfants à marier, outre leur quint en tous ses fiefs la somme de 60 livres avec ses meubles, acquets et conquets, rentes, etc.

CLAUDE MOREL, fils aîné de leur union, chevalier, seigneur de Crémery, Poullencourt, Le Verger, La Houssaye, Hazin et de Villembrey, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président au bailliage et siège présidial d'Amiens, épousa, par contrat du 15 juin 1642, Jeanne de Hertes, fille de Jean de Hertes, seigneur de Hailles (1), président au présidial d'Amiens.

Charles Morel, écuyer, seigneur d'Hébécourt, fils puîné de Claude et de Catherine de Collemont, épousa, par contrat du 3 novembre 1663, passé devant Antoine Limeu et François de Bacq, notaires à Amiens, Marguerite Lucas, fille de noble homme Guislain Lucas, seigneur d'Epaumesnil (2), et de Marie Matissart.

Adrien Morel, écuyer, seigneur de Foucaucourt, frère des précédents, épousa, le 12 juillet 1667, par contrat devant Limeu et de Bacq, Marguerite Hémart, fille de noble homme François Hémart, conseiller et procureur du roi en la Monnaie d'Amiens, seigneur du Tronquoy et de Fontaine, et de Marie de Flesselles. Par un inventaire fait après le décès d'Adrien le 13 mai 1700, on voit qu'il a laissé pour enfants de lad. Hémart :

1<sup>o</sup> Adrien, écuyer, seigneur de Foucaucourt, en 1701 (3),

---

(1) Canton de Sains (Somme).

(2) Canton d'Oisemont (Somme).

(3) Canton de Chaulnes (Somme).

conseiller du roi et magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens (1) ;

2° François, écuyer, sieur de Quennezy (2) ;

3° Louis ;

4° Marguerite, mariée à Louis de Tassart, chevalier, seigneur de Belloy-en-Santerre, par contrat du 22 août 1697 devant Dehen, notaire à Amiens ;

Et 5° Marie-Jeanné Morel, mariée.

Du mariage de Claude Morel avec Jeanné de Hertès est issu entr'autres enfants :

CLAUDE MOREL, seigneur de Crémery. Par contrat du 22 août 1672, il épousa Marie-Marguerite de Suin, qui le rendit père de

1° Jean, né à Amiens le 8 mai 1677 ;

2° Nicolas ;

Et 3° Marie-Anne Morel (3), mariée à François Thierry, seigneur de Dours, l'un des cheveu-légers de la Garde-du-Roi.

Par contrat du 10 mars 1704, Marguerite de Suin vendit la seigneurie de Crémery à André-Charles Collin, chevalier, seigneur de Liancourt-Fosse. (*Haudicquer de Blancourt. — Archives du château de Nesle. — Documents fournis par M. Coët, de Roye, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.*)

Il y avait dans le moyen-âge un château à Crémery ; on ignore l'époque de sa destruction et depuis longtemps déjà il n'en reste aucune trace, mais on en connaît encore l'emplacement à l'est du village.

(1) Le domaine de Foucaucourt avait passé dans la maison de Chauines, mais Claude Morel-Crémery, chevalier, baron d'Audevanne et d'Harbeville, résidant à Péronne, s'en rendit adjudicataire par arrêt rendu à la barre de la Cour le 15 juin 1774, moyennant 120,600 livres ; il avait appartenu à Michel-Ferdinand d'Albert-d'Ailly, duc de Chauines.

(2) Aujourd'hui Canisy, canton de Nesle (Somme).

(3) La famille Morel portait d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée de trois glands de même.

La paroisse de Crémery était un démembrement de celle de Liancourt-Fosse. Ce démembrement eut lieu en 1698, et la petite église de la nouvelle paroisse, fort simple, fut construite en briques dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, sous l'invocation de saint Martin. A la fin du même siècle le revenu de la cure était de 550 livres.

Le registre aux délibérations cite M. Jean-Pierre-Louis Dufresnoy, comme dernier titulaire de cette cure. Le 18 ventôse an II, il comparait devant le maire et les officiers, et pour répondre à l'invitation du peuple du département de la Somme, y est-il dit, il dépose sur le bureau de la chambre communale 1<sup>o</sup> ses lettres de tonsure des ordres mineurs de sous-diaconat et de diaconat ; 2<sup>o</sup> ses lettres de prêtrise portant qu'il a été ordonné prêtre à Soissons le 21 septembre 1776 par Henri-Jean-Claude de Bourdeilles, évêque de Soissons. Puis, les officiers municipaux attestant que Dufresnoy a cessé de dire la messe et que l'église de leur commune a été fermée pour ce qui regarde le culte catholique, et ont signé.

Signé : MOUTON, *maire*, DUFLOT, *agent national*,  
MOUTON, *secrétaire-greffier*.

Le 23 prairial an III, il comparait de nouveau et déclare que pour se conformer au désir des habitants, son intention est d'exercer, comme ci-devant, le ministère du culte catholique dans le lieu originairement destiné à cet usage, ainsi que la loi du 11 prairial l'y autorise, et, pour n'être pas troublé dans ses fonctions, il demande que le maire et les officiers municipaux reconnaissent qu'il s'est soumis aux lois du gouvernement. Ce à quoi ceux-ci ont obtempéré ; ils lui ont laissé le libre usage de l'église pour tout ce qui concerne son ministère et ont signé.

Signé : MOUTON, *maire*, DUFLOT, NORMAND, DUFLOT,  
*officiers*, DUFRESNOY, *curé*.

Le 3 brumaire an IV, il se présente encore et fait cette déclaration devant le maire et les officiers municipaux : « Je reconnais que l'universalité des Français est le souverain et je promets



soumission et obéissance aux lois de la République. » Acte de cette déclaration lui est donné et il signe avec le maire et les officiers.

Le 15 des même mois et an, il est proclamé adjoint de la commune.

Le même registre mentionne ailleurs qu'en l'an III, le 22 germinal, sept heures du matin, pour se conformer à l'arrêté du Comité du salut public en date du 4 du même mois; une voiture chargée de blé provenant de Crémery et déjà sur la route d'Avre-Libre (1), pour aller à Montdidier, a été arrêtée par une troupe de femmes de cette commune, armées et se disant indigentes, et ont déclaré à la force armée qui escortait la voiture, être décidées à périr plutôt que de laisser enlever le grain. Ce que voyant la municipalité a été obligée de faire conduire la voiture au greffe du lieu jusqu'à ce qu'il en fût ordonné par le représentant du peuple.

Le 29 germinal de la même année le nommé Jacques Baillon fut nommé garde-champêtre de la commune; son traitement annuel, qui était de 0 fr. 25 c. par journal de terre (65 ares 36 c.), s'élevait à 98 fr. 50 c.

Le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), le maire et les officiers municipaux, ainsi que les notables de la commune de Crémery, se sont assemblés à l'effet de brûler tous les papiers, titres et registres de droits seigneuriaux appartenant à Armand-Jean-François-Charles Lescalopier (2), ci-devant seigneur de Crémery, et déposés par lui au greffe de la municipalité; conformément au

(1) Dénomination de la ville de Roye à cette époque.

(2) La charité inépuisable qu'exerçait son fils, nous fait un devoir de revenir sur cet homme bienfaisant dont les pauvres du pays pleurent encore la mort. Ainsi en 1848 le comte de Lescalopier donnait l'ordre à son régisseur de soulager les pauvres et les ouvriers nécessiteux qui viendraient demander au château, par ces remarquables paroles : « Donnez, mon cher » L....., donnez toujours, donnez quand même, et quand vous n'aurez plus donnez encore. » (*Lettre de M. de Lescalopier, communiquée par M. Léger, régisseur-actuel du château.*)

décret de la Convention nationale ce brûlement a eu lieu en la chambre commune en présence de tous les habitants. De quoi procès-verbal a été dressé. (*Même registre, communiqué par M. Mouton, maire actuel de Crémercy.*)

Le registre aux délibérations de Rethovillers (1), alors chef-lieu de canton, contient un certificat en date du 3 février 1793, attestant que Armand-Jean-François-Charles Lescalopier, âgé de près de cinquante-et-un ans et Marie-Madeleine Sulpice, sa femme, âgée d'environ quarante ans, ont résidé et résident encore en leur maison à Liancourt-Fosse. (*Communiqué par M. Leroy, géomètre à Nesle.*)

Entre Liancourt-Fosse et Crémercy et près d'un ancien chemin longeant la grande route, on reconnaît encore l'emplacement d'une ancienne tombelle.

---

#### Pottes et les seigneurs connus.

A quatre kilomètres environ au nord de Nesle et très près de la route de cette ville à Péronne se trouve Pottes, hameau dépendant de Morchain, canton de Nesle.

Jean de Nesle, dans son dénombrement au roi saint Louis, fait mention de Pottes où il déclare avoir des possessions.

En 1350, la dime de Pottes est cédée par le chapitre de Nesle à l'abbaye de Sainte-Marie de Soissons.

Vers la même époque la seigneurie de Pottes, fief fort important qui relevait de cette abbaye, avait pour seigneur temporel N. de Pottes, dont la fille Marie, fut mariée à Jean IV, seigneur de Ham (2) en 1348, fils de Robert de Ham et de Marguerite. Marie de Pottes étant devenue veuve, se remaria, après l'année 1359, à Dreux, dit *Galehaut*, chevalier, seigneur de Villers, par sa première femme, et de Seraucourt (3).

---

(1) Aujourd'hui canton de Roye (Somme).

(2) Chef-lieu de canton (Somme). (3) Canton de Saint-Simon (Aisne).

Marie de Pottes, dame de ce lieu et de Brouchy (1), et Jeanne, sa fille, donnèrent, en 1414, leur dénombrement du fief du *Pré*, situé à Brouchy. Marie était alliée à Guillaume de Hébuterne, chevalier (2).

Le 13 septembre 1633, Simon de Pottes, fils de Gabriel de Pottes, laboureur à Belval, hameau du Plessis-de-Roye (3), épousa Charlotte Havart, fille de César, laboureur à Beuvraignes (4) et de Marie Langlet. Charlotte était parente de François Havart, licencié ès-lois, gouverneur et maire perpétuel de Nesle, et bailli général du marquisat, marié par contrat du 22 octobre 1634 à Marie de Cressonnière.

Pendant près de deux siècles, l'histoire reste muette sur les seigneurs de Pottes; au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle on trouve la famille Desfossez ou Des Fossés en possession de ce domaine. Les différentes qualités qui distinguèrent les auteurs des derniers seigneurs de cette petite localité nous font un devoir de faire remonter leur généalogie à l'époque environ où ils s'établirent dans notre contrée.

Louis Des Fossés, chevalier, seigneur de Sissy (5), Suzy (6), Saint-Vincent, Vinaize et Longueval (7), fut gouverneur de Nesle (8). Il épousa le 19 août 1512, Jeanne Du Chain, fille de Nicolas, seigneur de Richemont (9), Longchamps (10), la Cour-

(1) Canton de Ham (Somme).

(2) Les armes de la maison de Pottes étaient : *d'or à trois pots ou marmites de sable*.

(3) Canton de Lassigny (Oise).

(4) Canton de Roye (Somme).

(5) Canton de Ribemont (Aisne).

(6) Canton d'Anizy (Aisne).

(7) Canton de Braine (Aisne).

(8) Chef-lieu de canton (Somme).

(9) Village détruit, aujourd'hui ferme dépendant de La Neuville-Bosmont, canton de Marle (Aisne).

(10) Canton de Guise (Aisne).

des-Prés, etc., et de Michelle de La Personne ; 2<sup>o</sup> Louise Dagobert ; 3<sup>o</sup> et Anne de La Haie. Louis était fils de Nicolas Des Fossés, premier du nom, seigneur de Chouy (1) et de Blanche de Suzy, fille de Raoul Dupuis, écuyer, maître d'hôtel de l'évêque de Noyon, et petit-fils de Philippe Des Fossés, écuyer, seigneur du même lieu et de Marie de Sissy. Il eut six enfants : 1<sup>o</sup> Nicolas, qui suit ; 2<sup>o</sup> Louis, chanoine de la collégiale de Nesle ; 3<sup>o</sup> Yolende, alliée à Antoine de Crécy, seigneur de Sons (2) ; 4<sup>o</sup> Jeanne, dame de Regny, femme de François de Mazancourt, seigneur du Plessis-Châtelain ; 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> Claire et Josseline, religieuses à Aire (3).

Nicolas Des Fossés, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Sissy, Beauvoir en Cambresis, Longchamps, homme d'armes de la compagnie du Dauphin en 1538, fit sous les yeux du roi Henri la campagne de 1552, dont ce prince lui donna des marques de sa satisfaction par lettres-patentes du 19 juin de cette année. Le monarque le nomma depuis gouverneur et commandant des villes et châteaux de Nesle et de Beaulieu (4). Il avait épousé 1<sup>o</sup> le 18 juillet 1538, Marguerite, fille de Lancelot de Chambly, chevalier, seigneur de Monthenault (5) et de Jossine de La Haie, sœur d'Anne, troisième femme de son père ; 2<sup>o</sup> Etiennette de Grammont, dont il n'eut point d'enfants. De la première union sont issus 1<sup>o</sup> Valeran, qui suit ; 2<sup>o</sup> François, qui va suivre ; 3<sup>o</sup> Antoine, seigneur de Longchamps ; il s'était d'abord destiné à l'église, mais il abandonna cette carrière et s'allia, en 1573, à Anne Du Puis, et 4<sup>o</sup> Marie Des Fossés.

Valeran Des Fossés, chevalier, seigneur de Sissy, Longchamps

(1) Canton de Neuilly-Saint-Front (Aisne). En 1486 Nicolas 1<sup>er</sup> vendit la seigneurie de Chouy au chapitre de Soissons.

(2) Canton de Marle.

(3) Pas-de-Calais.

(4) Canton de Lassigny (Oise).

(5) Canton de Craonne (Aisne).

et de Châtillon-sur-Oise (1), épousa 1° le 19 novembre 1563, Françoise, fille de N.... de Monceau et de Marie de la Bove ; 2° le 1<sup>er</sup> juillet 1566, Claudine de Fonsommes, fille aînée de Claude, chevalier, seigneur de Haraucourt et de Marie De Laire ; et 3° le 28 octobre 1575, Gabrielle de Crécy. Il n'eut point d'enfants de la première union ; de la deuxième sont nées 1° Françoise, morte jeune, et 2° Jacqueline, mariée le 27 juillet 1592 à Jean de Carpentier, écuyer, seigneur de Villecholles (2) et de Gibercourt (3), archer des ordonnances du roi ; et de la troisième union, 3° Louis ; 4° Charles ; 5° Antoine, morts jeunes ; 6° Hercules, qui suit ; 7° Louise, alliée le 27 septembre 1606 à François de Châtillon-sur-Marne, à qui elle porta en dot le domaine de Sissy.

Hercules Des Fossés, chevalier, seigneur de Sissy, etc., épousa, le 6 février 1606, Diane de Merlin de Mazancourt, fille de Henri, chevalier, et d'Ysabeau de Proissy. Il mourut sans laisser postérité.

François Des Fossés, premier du nom, frère de Valeran, seigneur de Montigny, capitaine d'une compagnie de gens de pied au château de Ham, commandant des châteaux de Bohain (4) et de Beaufort (5) pendant les guerres civiles, puis gouverneur de Ribemont (6) en 1576 avant son frère aîné, fut tué en 1595 d'un coup de pertuisane dans le ventre par dom Chiègue, colonel des troupes espagnoles enfermées au château de Ham, et dont une partie avait trouvé le moyen de s'évader. Il avait épousé 1° le 28 novembre 1568, Françoise de Carpentier, fille de Jean, seigneur

(1) Canton de Moy (Aisne).

(2) Canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

(3) Canton de Moy (Aisne). Jean de Carpentier fonda à Saint-Quentin le béguinage dit de Villecholles pour trois pauvres femmes.

(4) Chef-lieu de canton (Aisne).

(5) Canton du Câtelet (Aisne).

(6) Chef-lieu de canton (Aisne).

de Villechôlles et de Jeanne de Fontaine; 2<sup>e</sup> Jeanne, fille de Quentin (1); chevalier, seigneur de Misery (2) et d'Antoinette de Hangest, dont il n'eut point d'enfants; et 3<sup>e</sup> Louise de Crécy, fille puînée de François, chevalier, seigneur de ce lieu, et de Marguerite d'Amerval et sœur de Gabrielle de Crécy, troisième femme de Valeran, son frère aîné. Du premier lit il eût: 1<sup>o</sup> Nicole, mariée le 10<sup>e</sup> Décembre 1588 à Hercules de Rouvroz, chevalier, vicomte de Rouy (3) et seigneur d'autres lieux, d'une branche des seigneurs de la maison de Saint-Simon (4); et du troisième lit 2<sup>o</sup> François, qui suit; 3<sup>o</sup> Antoine, auteur de la branche de Pottes ci-après; 4<sup>o</sup> Jacqueline, morte fille; 5<sup>o</sup> Gabrielle religieuse.

FRANÇOIS DES FOSSÉS, deuxième du nom, seigneur de Pottes, Rouy en partie, La Mothe, était capitaine d'une compagnie de gens de pied à Ham quand son père y fut tué. Il épousa, par contrat du 14 août 1603, Marguerite de Bachelier-d'Hyauville, fille de Robert, chevalier, seigneur d'Hervilly (5), Mesneval et de Marguerite des Fontaines. De ce mariage sont provenus:

1<sup>o</sup> Charles, qui va suivre;

2<sup>o</sup> François exempt des gardes du corps, marié le 27 janvier 1657.

ANTOINE DES FOSSÉS, fils puîné de François, premier du nom et de Louise de Crécy, sa troisième femme, seigneur de Pottes et de Saint-Léger, épousa, par contrat du 21 juillet 1620, Michéle de Bachelier-d'Hyauville, nièce de sa belle-sœur, fille de Robert, chevalier, seigneur d'Hyauville, Villers-Guislain (6), Hervilly en

(1) On cite cette particularité sur Quentin de Goussencourt qu'il avait pour prénom Quentin, qu'il était né à Saint-Quentin en 1507, qu'il fut gouverneur de cette ville et qu'il mourut à cinquante ans en 1557 à la bataille de Saint-Quentin.

(2) Canton de Nesle (Somme).

(3) Canton de Nesle.

(4) Chef-lieu de canton (Aisne).

(5) Canton de Roisel (Somme).

(6) Canton de Marcoing (Nord).

partie, et de Marie d'Esclabès, dame de Rollancourt en Flandre.  
Quatre enfants sont issus de cette union :

- 1° Henri, baron d'Honnecourt, en Cambresis, mort sans alliance;
- 2° Louis, abbé de l'abbaye d'Honnecourt;
- 3° Valeran, qui suit;
- 4° Françoise.

VALERAN DES FOSSÉS, baron d'Honnecourt, vicomte de Barenton-Bugny (1) et de Liesse (2), seigneur de Pottes, Lasalle, Branges (3), Loupeigne (4), Bon-Saint-Georges, capitaine au régiment Dubuisson, s'allia, par contrat du 1<sup>er</sup> mai 1661 à Marie-Renée d'Harsillemont, d'une maison de Champagne, fille aînée de Claude, chevalier, seigneur de Branges et de Loupeigne et de Claude d'Espinoy. Les enfants nés de ce mariage furent :

- 1° Jacques; 2° Pierre; 3° Antoine, morts jeunes;
- 4° Henri-François, ci-après;
- 5° Charles;
- 6° Norbert, mort sans alliance;
- 7° Louis, mort jeune;

8° Gabrielle, femme de Nicolas Noiret, écuyer, seigneur du Campquesnoy, de la paroisse de Saint-André d'Abbeville, chevalier de la garde du roi. Marie-Charlotte Noiret, leur fille, née le 1<sup>er</sup> décembre 1692 à Pottes et baptisée à Morchain, avait pour parrain Charles Des Fossés, seigneur de Pottes, et pour marraine Marie-Marguerite de Mercy, fille de Pierre de Mercy, écuyer, capitaine d'infanterie dans le régiment de Vaubicourt, demeurant à Voyennes (5), et de Marie de Fontaine;

Et 9° Marie-Françoise Des Fossés, mariée en 1708 à Edme-

(1) Canton de Crécy-sur-Serre (Aisne).

(2) Canton de Sissonne (Aisne).

(3) Canton d'Oulchy (Aisne).

(4) Même canton.

(5) Canton de Nesle (Somme).

Joseph de Chapuis, chevalier, seigneur de Chavigny (1), de la paroisse de Sainte-Croix, diocèse d'Arras, assistés de Henri Des Fossés, seigneur de la Tour de Rouy-le-Grand, etc.

CHARLES DES FOSSÉS, écuyer, baron d'Honnecourt en partie, seigneur de Pottes et de Lasalle. D'abord tonsuré, il quitta l'habit ecclésiastique pour entrer dans le régiment de Touraine; fut fait capitaine au régiment de la Neuville et maintenu dans sa noblesse le 20 novembre 1700 par l'intendant de la généralité d'Amiens. Par contrat du 20 novembre 1694 il épousa Catherine Lescuyer, fille de Jacques, seigneur de Rancourt (2), conseiller du roi en l'élection de Péronne, et d'Antoinette de Mallemain, qui le rendit père de quinze enfants : 1<sup>o</sup> Charles, né à Pottes le 20 novembre 1695, capitaine au régiment de Boufflers, mort sans alliance. Son épitaphe qui se voyait encore en 1855 dans le chœur de l'église de Morchain, avant la reconstruction de la nef portait : *« Cy gist Charles Des Fossés, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Boufflers, qui mourut le 28 juillet 1736, dans la quarante-et-unième année de son âge, après en avoir employé seize avec honneur au service du roi. »*

2<sup>o</sup> Louis-Valeran, né à Pottes le 51 juillet 1697, vicomte de Rouy-le-Grand et de Rouy-le-Petit (3), officier au régiment du Saure, puis chevau-léger de la garde du roi, mort en 1751, laissant sept enfants de Marie-Madeleine-Diane de Hannocq-de-Quiry qu'il avait épousée le 27 mars 1720, fille aînée de Louise, vicomte des mêmes lieux, et de Madeleine-Diane de Rouvroy, sa seconde femme. Six de ces enfants moururent jeunes ;

LOUISE-ANGÉLIQUE DES FOSSÉS, leur septième, fut mariée le 50 avril 1748 à Jean-Guillaume-François-Marie, comte de Gand et du saint Empire romain, marquis d'Hem, en Flandre, baron de Sailly, vicomte de Forest, seigneur des Anguilles et d'autres

---

(1) Canton de Laon (Aisne).

(2) Dépendance de Bouchavesnes, canton de Péronne (Somme).

(3) Canton de Nesle.



lieux, et par sa femme, vicomte des deux Rouy ci-dessus, seigneur de Pottes et du fief de Ronquerolles (1), mort en 1758, laissant plusieurs enfants qui, par la mort du maréchal prince de Gand-Isenghien, restèrent les seuls de leur maison avec un cousin germain cadet ;

5° Nicolas-Claude, capitaine au régiment de Boufflers, mort sans enfants de sa cousine germaine Rose-Charlotte Noiret du Campquesnoy qu'il avait épousée le 21 août 1747 ;

4° François-Joseph, d'abord officier au même régiment, puis maréchal-des-logis avec brevet de colonel dans les chevau-légers de la garde, mort sans postérité ;

5° Henri-Antoine, né à Pottes le 26 novembre 1700, mort jeune ;

6° Gabriel, capitaine au même régiment que ses frères, marié à Louise de Hannocq-de-Quiry, sœur cadette de la femme de Louis-Valeran, son frère aîné, de laquelle il n'a laissé qu'une fille, Marie-Louise Des Fossés, alliée le 5 mai 1755 à Louis-Charles-François-Dominique de Fay, chevalier, seigneur de Saucourt (2), Certemont, mort capitaine du corps royal de l'artillerie à Metz, laissant postérité ;

7° Marie-Catherine-Charlotte, née à Pottes le 7 juillet 1704, morte sans alliance ;

8° Philibert-César, qui va suivre, né à Pottes le 7 juin 1706, dont le parrain fut Philibert-César de Witasse, seigneur de Villecourt (3) ;

(1) Le fief de Ronquerolles situé sur Pottes, Curchy et aux environs consistait en une pièce de terre en pré de 16 journaux bordant le chemin de Curchy à Herly, et en une autre pièce de terre labourable, en 66 chapons et 8 livres d'argent de cens foncier à prendre chaque année sur plusieurs prés, terres et héritages auxd. lieux de Pottes et de Curchy, suivant dénombrements par Quentin Mahue le 11 octobre 1406 et par Euvrard Lanchard, chanoine de Saint-Quentin, le 9 janvier 1449.

(2) Annexe de Nibas, canton d'Ault (Somme).

(3) Annexe de Matigny, canton de Ham.

9° Jacques ou Pasques, né à Pottes le 9 avril 1709, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Fursy de Péronne;

10° Jean-Baptiste, né à Pottes le 1<sup>er</sup> avril 1740, chanoine de la même collégiale; il avait pour marraine Marie-Charlotte d'Estrus-de-Goussencourt (1);

(1) Autre dépendance de Morchain. Girard de Goussencourt tenait la mairie du lieu en 1123. En 1160 Jean de Goussencourt était abbé de Saint-Pierre de Corbie. Au mois de juin 1224 Pierre de Goussencourt vendit ladite mairie au prix de 300 livres à l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Rossaus et Rad Porceans de Goussencourt sont mentionnés dans le dénombrement de Jean de Nesle vers 1236, alors que (*Morchainy*) Morchain, Goussencourt et Vaux (lieu détruit) étaient autant d'appartenances de la seigneurie de Nesle. Agnès, fille du seigneur de Goussencourt, fonda en ce lieu, en novembre 1305, la chapelle de Saint-Louis, dont les biens consistaient, selon un titre notarié du 3 juillet 1768, en 13 journaux et demi de terres labourables en quatre pièces, mesure du Meige (3 hectares 60 ares) situés sur le terroir de Morchain, et M<sup>re</sup> Pierre-François de Baynast de La Salle, chanoine de la Cathédrale de Noyon, titulaire de cette chapelle, déclare tenir cette quantité de terres en toute justice, haute, moyenne et basse, voirie et dimage, des dames de l'abbaye de Soissons à cause de leurs seigneuries de Pargny, Morchain, Epénancourt, Fontaine et Pottes, laquelle chapelle est à la nomination de l'abbesse de Notre-Dame de Soissons, dame de Morchain, comme il appert par transaction entre les dames de l'abbaye de cette ville et l'évêque de Noyon en 1361. Pierre de Goussencourt, écuyer, seigneur de ce lieu en 1385, avait épousé Anne, dame de Flavy. Jean de Goussencourt, leur fils, écuyer, seigneur d'Y en partie et de Flavy, était allié à Jeanne d'Ongnies. Vers 1390 Hector de Waurin est qualifié seigneur de Goussencourt. En 1430 Gérard d'Athies était seigneur de Goussencourt et de Moyencourt (voyez la *Picardie*, t. V, p. 421). Charles d'Estrus, seigneur de Goussencourt, était capitaine au régiment de Navarre; de sa femme Antoinette Boucher, naquit en 1689, Charles-François, chevalier, qualifié seigneur de Goussencourt en 1727; il fut allié à Marie-Marguerite Du Fresne; mort le 27 décembre 1773, âgé de 85 ans, il fut inhumé dans l'église de Morchain. Françoise d'Estrus, dame de Cizancourt tante ou sœur de Charles d'Estrus, était femme en premières noces de Nicolas Presto, mort en 1653, receveur de la seigneurie de Lannoy, et en secondes noces de Pierre-Robinet de Sivry.

- 11° Louis, mort jeune ;  
 12° Marie-Charlotte, née à Pottes le 7 novembre 1711, morte sans avoir été mariée ;  
 13° Marie-Anne, aussi morte sans alliance ;  
 14° Marie-Dorothée, non mariée ;  
 15° Louise-Charlotte Des Fossés, née à Pottes le 31 juillet 1727 ; elle avait pour parrain François d'Estrus-de-Goussencourt, et pour marraine, Marie-Dorothée, sa sœur.

Philibert-César des Fossés (1), chevalier, d'abord officier au régiment de Boufflers, puis lieutenant des maréchaux de France en Picardie. Il fut baptisé à Morchain et épousa, dans l'église de Hallu le 30 janvier 1754, Anne Du Plessis, dame de Fransart (2) et d'Hattencourt (3) en partie, fille de Charles, chevalier, seigneur d'Hattencourt et de Marie-Anne-Marguerite-Eléonore du Royer de Bournonville. Charles-César-Joseph Des Fossés, leur fils, né à Hallu le 5 janvier 1736, d'abord mousquetaire du roi dans sa deuxième compagnie, a été lieutenant des maréchaux de France au département de Péronne.

A la fin du siècle dernier le domaine de Pottes appartenait à N... de Nugent, d'une famille originaire d'Irlande. Il avait deux fils : l'un N. de Nugent fut, dit-on, préfet de l'un des départements du midi de la France sous le règne de Charles X ; l'autre, Joseph-Edmont-Charles, fut marié à Alexandrine-Philippine, fille

Le 6 novembre 1753 François-Marie d'Estrus, écuyer, seigneur de la terre de Goussencourt, fils de Charles-François, épousa, dans l'église de Sailly en Arrouaise, Louise-Adélaïde de La Chenet, fille de N... de La Chenet, seigneur d'Hédaucourt. Enfants : Antoinette-Denise, née à Goussencourt le 9 octobre 1754, baptisée à Morchain ; et Philippe-Antoine d'Estrus, vivant en 1773.

(1) Armes de la famille Des Fossés : *de gueules à deux lions d'or adossés et passés en sautoir et leurs queues passées en double sautoir d'or.*

(2) Canton de Rosières (Somme).

(3) Canton de Roye (Somme).

*Rech.*

d'Antoine-Nicolas Fouant, seigneur de la Tombelle (1), ancien officier de la garde de la porte du roi, chevalier de Saint-Louis, et de Clotilde Quenescourt, sa femme. Il mourut à Nesle et fut inhumé à Pottes. Son épitaphe, qui se voit encore, est ainsi conçue : « Ici repose le corps de Joseph-Edmont-Charles de Nugent (2) »  
 » En son vivant capitaine du 2<sup>e</sup> bataillon, 5<sup>e</sup> compagnie ci-devant  
 » Irlandaise, décédé en sa maison de Nesle le 25 mars 1815. Son  
 » père affligé, attendant l'heureux moment où il le rejoindra, a fait  
 » élever ce monument en mémoire de son fils bien-aimé et l'a fait  
 » inhumer dans cette partie de sa propriété qu'il a acquise, et choisie  
 » par ce dernier pour lui servir de sépulture. »

Plus tard M. Lemercier, receveur particulier à Péronne est devenu, par acquisition, propriétaire de ce domaine.

Par acquisition aussi il a appartenu à M. Urbain-Casimir-Alexandre Leroy, propriétaire à Dreslincourt (3). Depuis la mort de celui-ci arrivée il y a quelques années il appartient, par donation, à M. Médard-Christosôme Leroy, ancien maire de Dreslincourt.

Le château de Pottes, rebâti dans le XVII<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement de l'ancien, était une construction en briques qui n'offrait rien de remarquable; il a été remanié en 1860 par le propriétaire actuel.

Il n'y avait que 45 maisons en 1469 à Pottes et à Morchain ;

En 1712, 52 maisons à Pottes et 67 à Morchain ;

En 1850 on en comptait 54 à Pottes et 124 à Morchain ;

A un kilomètre sud-ouest de Pottes existe le bois des *Meurtris* et autrefois des *Meurtris*, sur la route de Nesle à Péronne par Marchélepot. Selon la tradition il se serait livré là anciennement un combat très meurtrier. (*Documents fournis par M. Coët, de Roye, membre de plusieurs sociétés savantes. — Registres civils de la paroisse de Morchain, etc.*)

(1) Hameau dépendant de Marle (Aisne).

(2) Armes de la famille de Nugent : d'Hermine à deux barres de gueules.

(3) Annexe de de Curchi, canton de Roye (Somme).

**Herly.**

Herly, *Herlye*, *Herlie*, *Herlyes*, *Herlies-lès Néelle* dans le XVII<sup>e</sup> siècle, *Hellie* dans le XIII<sup>e</sup>, à environ deux kilomètres à l'ouest de Nesle, situé près de la rive droite de l'Ingon, et bâti à mi-côte et sur le plateau d'une colline, est du canton de Roye.

Ce village, plus considérable avant 1677, dépendait de la cure de Nesle en 1021, époque de la fondation du chapitre de cette ville.

**SEIGNEURS CONNUS.**

La seigneurie d'Herlye était au XII<sup>e</sup> siècle, une des nombreuses appartenances de la seigneurie de Nesle.

Selon un dénombrement de Louis-Charles de Mailly, marquis de Nesle « le seigneur d'Herlyes, sorti par frérage de la terre de » Néelle, avait autrefois le droit de garenne sur sa terre et mesme » sur le seigneur enclavez en icelle tenue d'autre seigneur, ainsi » qu'il paroist par le dénombrement fourny en 1304 au comte » de Dammartin, seigneur de Néelle, par CATHERINE DE LIGNE, » dame d'Herlyes, dont voici l'extrait :

» Item j'ay en ma ditte terre, justice et seigneurie toute garenne » de beste et d'oiseaux en toutes mes villes, terroirs, prez et » appartenances tenus d'autres seigneurs voisins, tenant d'une part » à la garenne de Briost (1), et l'un des lez à l'autre lez, d'un long » à la garenne de mon dit seigneur de Néelle, aussy franchises que » celles dud. Néelle.

» Mais depuis le seigneur d'Herlye a eschangé ledit droit de » garenne contre le droit de voirye, ainsi qu'il paroist par un » dénombrement postérieurement fourny où led. seigneur énonce » le droit de voirye et non le droit de garenne. »

---

(1) Annexe de Saint-Christ, canton de Nesle.

JEAN D'ANCIENVILLE était seigneur d'Herly et qualifié vicomte de Vendeuil en 1613. Par contrat passé à Reims le 14 septembre de cette année, il vendit moyennant 34,000 livres, le domaine d'Herly à LOUIS LE CARLIER (1), seigneur de Masnières (2) et de Rieux (3) en partie, baron de La Prou, gentilhomme de la chambre de l'empereur Charles V, et son gouverneur des ville et château d'Étaples, demeurant à Breda ; il prit le nom et les armes de la seigneurie de Masnières, mourut vers 1618 sans postérité. Il était fils de Jean le Carlier, seigneur de Rieux en partie et de Pierron, et de Barbe de Hainin, sa première femme.

PHILIPPE LE CARLIER, frère de Louis et fils d'Isabeau des Cordes, deuxième femme de Jean, seigneur de Masnières, Quéant (4) Neufchâtel (5) et d'Herly, épousa Suzanne de Nogentel.

De leur union sont issus :

- 1° Louis, qui va suivre ;
- 2° Philippe, 3° Jacques, décédés en bas âge ;
- 4° Marie, femme de Claude Dupont, écuyer, seigneur du Chenos et de Vauleray ;
- 5° Madeleine, alliée à Jérôme Depit, écuyer, seigneur de la Gruche ;
- 6° Elisabeth, mariée ;
- 7° Suzanne, morte fille.

LOUIS LE CARLIER, écuyer, seigneur d'Herly, Curchy (6), Neufchâtel et de la Haye, ci-devant cornette puis lieutenant des cheveu-légers dans le régiment de la Ferté, épousa, par contrat du

(1) Le Carlier ou *Le Karon* suivant un arbre généalogique dressé et déposé à Bruxelles le 3 mars 1633.

(2) Canton de Marcoing (Nord).

(3) Canton de Camières (Nord).

(4) Canton de Marquion (Pas-de-Calais).

(5) Canton de Samer (Pas-de-Calais).

(6) Canton de Roye (Somme).

2 janvier 1648, Madeleine Brunier (1) fille d'Abel, conseiller du roi en ses conseils. Louis le Carlier a justifié de sa noblesse depuis le 4 mars 1472; il mourut en 1711 et est inhumé près de sa femme dans la nef de l'église d'Herly, au bas du crucifix.

Sont issus de cette union :

1° Louis, tué au siège de Nimègue, âgé d'environ 22 ans.

2° ABEL, seigneur d'Herly où il faisait sa résidence en 1693, Curchy, Neuschâtel, Punchy (2), Etalon (3), Fonchette (4) et de la Haye, lieutenant colonel au régiment de Bissy, cavalerie, épousa, en 1706 Marie-Anne le Duchat qui décéda le 11 février 1708, et fut inhumée, ainsi que son mari, mort le 14 décembre 1711, dans l'église d'Herly, au bas du crucifix en entrant dans le chœur.

3° JACQUES, sieur d'Herly, Curchy, etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et lieutenant colonel au régiment de cavalerie de la Ferronnaye; mourut le 7 décembre 1733 et fut inhumé dans le chœur de la même église.

4° Madeleine;

5° SALOMON LE CARLIER, vicomte du Trosly-au-Bois (5), seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Punchy, Fonchette, Neuschâtel, la

(1) On lit dans les archives de l'église d'Herly la mention suivante :  
 « L'an mil six cens quatre-vingts et six, le vingt-cinquiesme jour de janvier qui est le jour que M<sup>r</sup> saint Paul a esté converty, Magdeleine Brunier, dame d'Herlyes, Magdeleine Le Carlier, sa fille, et d'autres de la paroisse et de celle d'Etalon, qui estoient au nombre de dix-neuf personnes, ont abjuré leurs hérésies dans l'église d'Herlyes, devant M<sup>r</sup> le Curé de Libermont, doïen rural du doïenné de Nelle, et M. Hennique, prévost de Péronne, Montdidier et Roïe. »

On lit aussi plus loin qu'après la prise de Tournai, la dame d'Herly dit :  
 « Cette journée couvre notre famille d'une confusion dont elle ne se relèvera jamais. »

(2) Canton de Roye.

(3) Même canton.

(4) Même canton.

(5) Canton de Coucy-le-Château (Aisne).

Haye, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien colonel du régiment d'Anjou, allié le 6 juillet 1709 à Madeleine Trinquant.

Les registres du greffe de l'Intendance d'Amiens mentionnent à la date du 20 septembre 1666 que Louis le Carlier, écuyer, seigneur d'Herly déclare avoir quatre garçons : l'aîné, nommé Louis est âgé de 17 ans ; le deuxième Abel, est âgé de 14 ans, le troisième Jacques est âgé de 11 ans ; et Salomon le quatrième, est âgé de 8 ans ; il déclare aussi ne reconnaître pour branche de sa Maison que Etienne le Carlier, écuyer, sieur d'Uilly (1), près Laon, et de Lierval (2), commissaire ordinaire des guerres à Charleroy.

Du mariage de Salomon le Carlier avec Madeleine Trinquant sont issus :

1° Jacques-Nicolas, qui suit ;

2° Louis-Nicolas, seigneur de Neufchâtel et de la Haye, capitaine au régiment de Berry, cavalerie ;

3° Anne-Claude, seigneur de Bacquenay, capitaine au régiment de Guienne en 1728, épousa, en 1747 Marie-Anne-Nicole de Lavaignant qui le rendit père de plusieurs enfants dont Nicolas le Carlier, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Neufchâtel, vicomte de Trosly par acquisition du duc d'Orléans moyennant une redevance de 20 setiers de blé ;

3° Anne-Michelle, morte âgée de 40 ans ;

5° Louis-Salomon, capitaine des vaisseaux du roi, puis chef d'escadron, allié en 1735 à N... Papin ;

6° Et Geneviève Madeleine Louise le Carlier, mariée en 1737 à Jean-François Alexandre de Macquerel, chevalier, seigneur de Quesmy (5), Monbrehain (4), Parpeville (5), capitaine de cavalerie,

(1) Aisne.

(2) Canton de Craonne (Aisne).

(3) Canton de Guiscard (Oise).

(4) Canton de Bohain (Aisne).

(5) Canton de Ribemont (Aisne).



fils de Jean, chevalier, baron d'Honnecourt, seigneur de Quesmy et de Parpéville par le don de sa mère Anne d'Yauville, mestre-de-camp de cavalerie et de Marguerite Cromelin.

JACQUES-NICOLAS LE CARLIER, chevalier, seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Punchy et Fonchette, mousquetaire du roi de sa première compagnie, épousa, en 1738, Louise-Olympe de Berry-d'Esserteaux (1).

(1) Sa tante N. d'Esserteaux, dernière abbesse de l'abbaye de Biaches, près Péronne, morte en 1754 dans un âge fort avancé, se plaisait à raconter l'histoire suivante de Jacqueline, son aïeule, nourrice de Louis XIV et première femme de chambre de la reine, femme de Martin Aucelin, en faveur de qui le monarque érigea en marquisat le domaine des Sarteaux ou d'Esserteaux, et dont la fille fut alliée à Marc-Philippe de Berry seigneur de Dernancourt et de Buire-sous-Corbie (a) ; elle est aussi rapportée dans l'Almanach de Liège de 1754, d'après les mémoires fournis par la famille, et dans l'arrondissement de Péronne.

Louis XIV naquit avec deux dents. Bon nombre de nourrices avaient déjà successivement essayé d'allaiter le royal enfant, mais il mordait jusqu'au sang le sein qui lui était présenté, et plusieurs étaient mortes des suites de ces blessures. Toute la cour était en alarme lorsque le premier médecin de la reine, cherchant à dissiper ses chagrins par une promenade dans la forêt de Poissy arriva jusqu'à ce village. Il retournait à Saint-Germain, quand tout-à-coup s'offrit à ses yeux, en face d'une chaumière, une grosse paysanne assise sur un fumier, exposée nu-tête au soleil et donnant le sein à un jeune enfant d'une santé brillante. Il examine la mère, goûte de son lait et la détermine, non sans peine, à le suivre ; elle y consent à condition de revenir bientôt afin de porter à souper à son mari qui était renfermé pour n'avoir pu acquitter sa cote-part de la taille.

Le médecin présenta à la reine cette paysanne dans l'état où il l'avait trouvée sur le fumier, et celle-ci ne pouvait retenir les élan naïfs de sa surprise à la vue des belles choses qui frappaient ses regards, car elle ignorait encore sa position et les desseins que l'on avait sur elle. La reine fut charmée de son embonpoint et de sa gaité, et félicita son médecin de cette heureuse découverte. Madame, lui répliqua-t-il, si celle-ci n'y peut résister,

(a) Canton d'Albert (Somme).

Enfants issus de ce mariage :

1° Louise-Elisabeth-Eulalie de Neuchâtel, née à Herly le 2 juillet 1739.

*il ne faut plus penser à donner de nourrice au prince.* La villageoise entendant parler de nourrice dit : *Oh, je ne m'y engage pas sans le consentement de notre mari !* Qu'à cela ne tienne, dit la mère de Louis XIV, tu seras contente, tu es une brave femme d'avoir ces égards pour ton mari ; et ayant appris que celui-ci était prisonnier elle donna ordre aussitôt de le mettre en liberté et de l'amener à Saint-Germain.

Une dame richement vêtue apporte le jeune dauphin à la nourrice qui lui tend les bras, le regarde d'un air agaçant et l'embrasse en disant : *Voilà un bon gros pâtd, il me paraît d'un bon appétit ; quel âge a-t-il donc ?* Et sans attendre la réponse, elle présente le sein à l'enfant qui le saisit avec avidité et auquel il reste collé pendant plus d'une heure, sans lui faire de mal ; ce qui causa une surprise agréable à la reine et à toute la cour. Enfin le nourrisson ivre, pour ainsi dire, du lait de sa nouvelle nourrice, cède bientôt au sommeil et s'endort dans ses bras. *Oh !* dit-elle, *voilà mon gros cochon bien content !* Alors Jacqueline voulait retourner à sa chaumière et promettait de révenir le lendemain ; on la retint difficilement et une dame de qualité se chargea d'allaiter le fils de la nourrice du dauphin. La reine lui dit : Vous n'aurez d'autre occupation que de réitérer ce que vous venez de faire, et de remettre l'enfant entre les mains de ses remueuses. *Point de fariboles,* répliqua Jacqueline, qui ignorait encore à qui elle parlait, *voulez-vous que je nourrissons votre enfant, pas tant de façons, je le remuerons bien nous-même...*

On lui apporta un excellent bouillon, avec beaucoup de cérémonie : *Pourquoi faire,* s'écria-t-elle, *tout ce tripotage, qu'on me donne un morceau de pain bis avec du fromage de lait écrémé, voilà tout ce que je demande pour ma nourriture.* La reine ordonna de la servir à sa fantaisie et lui accorda d'élever son nourrisson comme elle l'entendait.

Après quelques jours, Jacqueline commençait à se chagriner de l'absence de son mari : pour la contenter on le fit venir de Saint-Germain et il fut reçu dans une chambre qu'une simple cloison séparait de l'appartement où elle était. Avertie de son arrivée, elle dit : *Es-tu là, Martin ?* Oui, oui, répondit-il. — *Hé ! qué diantre, qu'est-ce que ça veut dire ? Je suis avec des singuliers gens, ils ne veulent pas que je te voye.* — Hé bien, Jacqueline,

- 2° Louis-Nicolas, qui va suivre ;  
 3° Louise Thérèse, née à Herly en 1743 ;  
 4° Adélaïde-Olympe, née à Herly en 1746, épousa, en novembre 1775, à Royal-Lieu (1), paroisse de Saint-Germain-lez-Compiègne

il faut prendre patience ; tu seras une grande dame, itou. — *Mais tais-toi, gausseux, avec ta madame. Hé ! à propos, dis-moi donc, tu n'es donc plus en prison ?* Martin lui dit que non. *Ho ! ho !* reprit-elle, *je voyons bin que je sommes avec d'honnêtes gens.* Leur conversation dura plus d'un quart-d'heure et à peu près sur le même ton. La reine qui avait tout entendu d'un cabinet voisin avec plusieurs personnes de sa suite, riait de grand cœur, en entendant ce dialogue que le réveil du jeune prince vint interrompre, *Adieu, Martin, dit Jacqueline, je te laisse, car c'est pas un enfant qu'on m'a là donné à soigner, c'est un vrai petit diable, mais, va, sois tranquille, j'en viendrai à bout.* En effet suivant la tradition, elle corrigeait si vertement le royal nourrisson quand'il voulait la mordre qu'il ne lui prenait plus envie de recommencer.

Martin se consola aisément de cette séparation par un cadeau de cent louis qu'il reçut de la reine. D'abord il n'en pouvait croire ses yeux et prenait les pièces d'or pour des jetons ; mais ses voisins n'eurent pas de peine à le persuader de sa bonne fortune, en lui apprenant que sa femme était devenue la nourrice du dauphin. Jacqueline, de son côté, n'ignorait plus son bonheur ; le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, informés de l'heureuse rencontre d'une bonne nourrice, vinrent en offrir leurs félicitations à la reine, et laissèrent à Jacqueline six bourses de mille louis chacune.

Martin et sa femme comprirent que leur fortune était assurée ; bientôt ils se trouvèrent en mesure d'acheter un domaine qui fut érigé en marquisat. La marquise d'Essertaux survécut à son mari et laissa deux enfants : son fils, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, devint évêque de Tulle ; et sa fille, qui s'était mariée, transporta à son fils aîné le marquisat et le nom d'Essertaux.

(1) Le hameau de Royalieu est à un kilomètre environ au sud-ouest de Compiègne dans la vallée de l'Oise, touchant à la forêt ; les revenus annuels de l'abbaye de ce lieu étaient évalués à 60,000 livres ; il y avait autrefois vingt religieuses de voile noir, six de voile blanc, dix pensionnaires, quinze élèves.

Michel-Nicolas-Joseph Delettres, écuyer, seigneur de l'Épinay, paroisse de Moreuil, diocèse d'Amiens, fils de Nicolas-Marie-Joseph Delettres, vivant seigneur de Gisompré et bailli général du duché et prairie de Guise, et de Marie-Françoise Binet de Moyencourt.

5° Prosper-Henri ;

6° Sophie-Gertrude de Fonchette ;

7° Eulalie-Ursule de Punchy ;

8° Et Jean-Bonaventure.

LOUIS-NICOLAS LE CARLIER, né en 1740, était en 1778, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, en 1779, lieutenant-colonel d'infanterie, puis commandant du bataillon provincial de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et qualifié seigneur d'Herly, Etalon, Curchy, Fonchette, Punchy, Maricourt, demeurant ordinairement en son château d'Herly (1). Il avait épousé Antoinette-Aimée du Troussel-d'Héricourt-d'Obsonville-de Valincourt, née vers 1730, qui vivait encore en 1793.

Au nombre des enfants issus de leur union sont :

1° Aimé-Nicolas, né à Herly le 13 avril 1778, mort le 4 mai suivant ;

(1) Louis-Nicolas Le Carlier est reçu au marquisat de Nesle le 4 août 1779 au relief, foi et hommage de deux fiefs relevant de ce marquisat : le premier consistant en la terre et seigneurie d'Herly, Etalon, Curchy, Fonchette et Punchy, ses appartenances et dépendances qui sont en toute justice moyenne et basse, voiries, maison et lieu seigneurial, moulins banaux, terres labourables, prés, bois, censives en argent, grains, volailles, etc., compris le fief de Picquoy qui y a été réuni, et le second, situé audit Herly, consistant en terres, cens en argent, grains, volailles et autres droits, lesquels deux fiefs appartenant audit sieur d'Herly par la donation à lui faite en avance-ment d'hoirie par Jacques-Nicolas de Fiennes Le Carlier, chevalier, seigneur des mêmes lieux, de Trosly, etc., par acte du 11 décembre 1778 devant Chavet et son confrère, notaires au Châtelet de Paris. (Archives du château de Nesle.)

2° Angélique-Henriette, morte le 9 janvier 1780, âgée de quarante jours, fut inhumée, ainsi que son frère, dans la chapelle de la Vierge de ce village ;

3° Aimée-Joséphine, née à Paris le 1<sup>er</sup> mai 1783, mariée le 11 novembre 1806 à Philibert-Charles-Louis de Cosquino, commissaire en chef des poudres et maire de La Francheville, arrondissement et canton de Mézières (Ardennes).

4° N... Le Carlier d'Herly, fusilier au 66<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 3<sup>e</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> compagnie, mort à l'hôpital militaire de la Basse-Terre, île de la Guadeloupe, le 9 septembre 1809. C'était un jeune homme d'une conduite indisciplinable.

5° Amélie, épouse de N... de Libus de Choqueuse ;

6° Antoinette-Louise-Léontine Le Carlier, mariée à N... Masson, propriétaire à Roye.

Dans le cimetière d'Herly, en face du portail, on lit cette épitaphe : « *Louis-Nicolas de Fiennes Le Carlier, maréchal-de-camp, colonel du régiment de Picardie, décédé le 18 novembre 1810, âgé de 70 ans et demi (1).* »

On lit aussi cette autre au levant du cimetière et près de la sacristie : « *Ici reposent le corps de M. Jean-Charles-François de Boulteville, décédé à Péronne le 25 février 1857, et celui de Thérèse-Victoire-Louise Lallart, son épouse, décédée en son château d'Herly le 26 juin 1847. Priez.....* »

---

L'église d'Herly, d'une grandeur relative à une population plus considérable autrefois, est solidement construite en pierres blanches ; elle était couverte en tuiles que l'on remplace par une

---

(1) Armes de la famille Le Carlier : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, parti de sable à une roue d'or.*

couverture en ardoises à mesure que les ressources le permettent. Les restaurations faites à l'extérieur sont en briques, ce qui n'est pas d'un bon effet. La construction de la nef et du chœur, qui paraît remonter au XI<sup>e</sup> siècle, et où sont encore des fenêtres fort étroites restées visibles à l'intérieur, est plus élevée que le sanctuaire qui est de date plus récente. Il y a deux chapelles latérales et deux bas-côtés bâtis à des époques différentes ; l'un des quatre pignons latéraux du bas-côté gauche porte la date 1564. Le clocher paraissant remonter au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, est placé au-dessus du portail, sa flèche a été remplacée vers 1825 par une autre façon de construction en charpente beaucoup moins élégante, avec couverture en ardoises. Au bas de la partie gauche du porche qui offre les caractères du style ogival et à une hauteur d'environ trois mètres il existe des traces d'incendie tandis que le côté sud où se trouve la tourelle qui conduit au clocher, porte différentes empreintes de balles et de boulets. Le sanctuaire est orné de belles boiseries en chêne où sont sculptés des attributs religieux avec dorures. Un tableau sur toile placé à l'autel de la Vierge représentant l'Assomption et fait à Noyon en 1699 n'est pas sans mérite. L'ensemble du vaisseau est assez vaste et d'un bel effet ; tout l'intérieur était lambrissé, mais la majeure partie des lambris des bas-côtés est en ruine et à peu près hors d'état d'être rétablie. Tout le haut de l'édifice est planchéié, la voûte seule du clocher est en pierres, la clef de cette voûte est armoriée. Il y avait autrefois dans cette église un jubé qu'on a fait disparaître en 1755 à cause de son état de délabrement. La sacristie, toute en briques, a été construite à cette dernière époque ; il n'en existait point auparavant.

Ajoutons que grâce aux ressources de la fabrique et à la générosité de deux des principaux habitants de la commune, MM. Charles-Auguste Farcy et Désiré Terlez, une restauration intérieure a été commencée en 1862. Puisse ce noble exemple être suivi et exciter la générosité de quelques autres habitants

aisés du lieu, qui permettra bientôt de continuer les travaux pour rendre à ce monument religieux son ancienne splendeur.

La cure d'Herly, du revenu de 600 livres, était conférée par le chapitre de Nesle qui en recueillait les grosses dîmes mais qui était obligé à l'entretien du chœur de l'église.

Cette cure, sous le vocable de saint Eloi, fut desservie successivement par les ecclésiastiques suivants :

**PIERRE CHARLET**, natif de Saint-Quentin, religieux dominicain, docteur en la sainte théologie, confesseur du roi, puis curé de Saint-Léonard, faubourg de Nesle, et desserviteur de la cure d'Herly. Il fut procureur et bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu de Nesle et mourut en 1534.

**NICOLE DE NOYELLE**, curé en 15...

**MARTIN BRANQUE**, mort en 1566.

**JEAN DILLE**, curé en 1567. Il comparut à la rédaction des coutumes du Gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye.

**PIERRE BOICTEL**, en 15...

**JEAN BAUGOIS**, curé en 1593, et curé de Punchy en 1567.

**JACQUES BAZIN**, en 1597, chanoine de la collégiale de Nesle en 1613.

**JEAN DERCHU**, bachelier en théologie, 1661, chapelain de N.-D. de Nesle, et chanoine de la même ville en 1690.

**ELOI FRANÇOIS**, 1698, curé d'Étalon à la même époque. Mort chanoine de Nesle le 16 avril 1752, âgé de 75 ans.

**JEAN DESLANDES**, 1700.

**URBAIN DUHAMEL**, dit le jeune, chanoine de Nesle en 1723 et bienfaiteur de l'hospice de cette ville.

**JEAN DESPRIEZ**, 1717, mort le 3 janvier 1733 et inhumé dans le chœur de l'église d'Herly, sous la lampe.

**LOUIS POITEVIN**, 1733, mort en 1743.

**P... DUMONT**, 1744.

**N. VÉRET**, 1754.

**RÉNÉ-PIERRE MORLIÈRE**, 1769, natif de Mesnil-Saint-Nicaise, mort le 18 mars 1774 et inhumé dans le chœur de son église.

**N... LEVRAUX**, 1769, encore en exercice en 1792.

L'ancienne paroisse d'Herly est devenue annexe de celle d'Étallon depuis le commencement du siècle actuel.

Le cimetière qui entoure l'église est fermé par un mur du côté du jardin de l'ancien presbytère et par une haie en mauvais état.

Le presbytère sert de maison d'école et de logement à l'instituteur.

Cette école reçoit en hiver 14 élèves des deux sexes et 8 en été.

Le nombre de maisons réduit à 20 en 1709, est de 40, celui des habitants, de 144.

Le territoire de la commune a 375 hectares de superficie.

Parmi les inscriptions gravées sur la pierre dans le clocher on lit celles-ci :

*« L'an de grace mil cinq cens quatre vingt et sept le bled fut fort cher ; il a coûté xv livres la mesure de Neelle. »*

*« 1589. Le chateau de Chaune fut prins par M<sup>ur</sup> de Balagny et Madame faicte prisonnière le jour de l'an. »*

Il existe dans les greniers du fils d'un ancien marguillier divers testaments reçus par les curés dans le XVI<sup>e</sup> et dans le XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que plusieurs comptes de la Fabrique de l'église. Le plus ancien de ces comptes est celui de 1608 ; la recette s'élevait à 210 livres 4 sous 5 deniers, et la dépense à 210 liv. 2 s. 11 d.

Dans cette dépense figurent :

Celle de 10 sous payée au doyen de la chrétienté de Nesle pour sa visite ; en 1628 il a reçu 5 sous.

Celle de 66 sous payée au curé pour les messes des confréries chantées chaque année avec les vêpres, selon la coutume, savoir : de saint Antoine, sainte Barbe, sainte Catherine, saint Nicolas, saint Louis, saint Sébastien, saint Urbain, saint Eloi, saint Claude, saint Hubert, sainte Anne, sainte Marguerite, saint Piacre et saint Adrien.



Celle de 41 livres 6 s. payée au clerc, prix de huit setiers de blé qui lui sont dus pour partie de ses gages, plus 13 livres pour l'autre partie.

Celle de 40 sous pour 600 images de saint Eloi, dont 200 dorées pour 16 s.

Celle de 7 sous prix d'un lot de vin pour communier le jour de Noël.

Celle de 3 livres 14 sous pour le vin de la communion : un lot pour la Pâque fleurie, 7 lots pour le jeudi absolu (saint), au prix de 7 s. le lot, plus 2 lots et 1 pinte, à 8 s. le lot pour la communion du jour de la grande Pâque.

Sur la marge d'un feuillet du même compte se trouve cette mention :

*« Le 27 may 1676 quy estoit le lendemain des festes de la Pentecoste, les ennemys, quy estoient de la garnison de Cambray, sont entrez dans ce pays et ont bruslez entièrement Hertye et plus de 40 villages avecques. »*

On lit dans le compte de 1709 :

Manque de blé cette année sur toutes les terres. — Selon l'arrêt de la Cour le blé a été estimé 48 sous 4 deniers le setier (46 lit. 25.) — Item le comptable a donné, par ordre de M. le curé, 55 liv. 5 s. pour 5 setiers et demi de blé qui ont été distribués en pain, par semaine, depuis la Saint-Jean jusqu'au mois d'août suivant aux pauvres de la paroisse qui étaient en extrême nécessité à cause de la grande cherté du blé qui a valu jusqu'à 15 livres le setier. — Item il a payé à ..... 26 sous pour le calvaire qu'il a fourni, planté au bout du village, près de l'arbre du malade. 1711 à 1714 pose des bans et des lambris du chœur, des lambris des deux chapelles latérales et du reste de l'intérieur de l'église.

En 1746, le chapitre de Nesle fait reconstruire le sanctuaire de l'église. Les habitants de la paroisse demandent que les deux croisées qui existaient ci-devant soient plus hautes et plus larges

pour donner plus de clarté au chœur ; le chapitre consent à condition que les vitres qui seront employées pour la fermeture des nouvelles croisées, ainsi que la façon, seront pour cette fois, seulement à la charge de la fabrique de l'église.

1781. La fabrique paie à Ségard, de Saint-Quentin, 238 livres 14 sous pour les peintures et les dorures qu'il a faites cette année dans l'église.

1784. L'horloge de la paroisse faite par Cailleux, de Nesle, est placée dans le clocher, elle coûte 800 livres ; les trois timbres pour sonner l'heure, fournis par Fl. Cavillier, fondeur à Carrépuits, sont payés 382 livres 12 sous.

---

Les maires qui ont administré la commune depuis 1793 sont :

TOPART, FRANÇOIS, 1793.

MOUTON, JEAN-CHARLES, 1797.

ROUZÉ, NICOLAS, 1799.

LE CARLIER, LOUIS-NICOLAS, 1801.

MOUTON, déjà nommé, 1811.

FARCY, CÔME, 1821.

DE BOUTEVILLE, CHARLES.

• TERLEZ, FRÉDÉRIC, 1832.

DE BOUTEVILLE, déjà nommé, 1840, sans interruption jusqu'à ce jour.

---

### Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit.

Rouy-le-Grand, *Roï (Rojalo Magno)* dans le XIII<sup>e</sup> siècle; à 5 kilom. environ N.-E. de Nesle, est situé sur la rive septentrionale de la petite rivière d'Ingon à peu de distance de son embouchure dans la Somme.

Rouy-le-Petit, *Roï (Rojalo Parvo)* dans le même siècle, est placé sur la rive méridionale de cette rivière. Ces deux localités, fort rapprochées l'une de l'autre, sont du canton de Nesle.

Rouy-le-Grand existait dans le XI<sup>e</sup> siècle; c'est ce qui s'est constaté par la donation de biens considérables de ce village, que fit, avant 1030, Hardouin de Croy, évêque de Noyon, au chapitre de cette ville, pour l'anniversaire de son père Robert, de sa mère et de sa sœur Odila.

En 1153, Baudouin II, aussi évêque de Noyon, confirma à ses chanoines l'autel et les terres qu'ils possédaient à Rouy, que Hardouin, son prédécesseur, leur avait donnés.

#### SEIGNEURS DES ROUY CONNUS.

Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle Rouy-le-Grand et Rouy-le-Petit faisaient partie de la seigneurie de Nesle, et étaient alors vassaux de Jean, sire de Nesle, Jean de Rouy, Gui de Rouy, Nicolas le Maire de Rouy et Pierre le Meigre de Rouy (*Johans de Roï, Gui de Roï, Nicolas li Meires de Roï et Perres li Meigres de Roï*). (Dénombrement au roi Louis IX par le seigneur de Nesle.)

L'histoire fait mention de RENAUD DE ROUY en Vermandois, seigneur du lieu et de Pont-l'Evêque, près de Noyon; trésorier de Philippe-le-Bel. En 1300 Renaud et Agnès, sa femme, édifiés de l'humble piété qui distinguait l'ordre des Chartreux, résolurent de

l'introduire dans notre contrée. Pour l'accomplissement de leur projet ils achetèrent à Gérard de Villars, commandeur des établissements des Templiers de France, un terrain élevé près et au sud de Noyon, appelé *Hérimont* et le consacrèrent à une Chartreuse (1). L'évêque diocésain et le chapitre approuvèrent cette fondation et accordèrent en sa faveur des lettres d'amortissement. Hérimont fut dès lors appelé le *Mont-Saint-Louis*, vocable de cet établissement religieux et plus communément le *Mont-Renaud*, du nom du fondateur ; dans les actes du temps il est aussi appelé *Chartreuse de Noyon* (2).

---

(1) Alix de Clermont, dite de Nesle, vicomtesse de Châteaudun, dame de Nesle, etc, fille aînée de Raoul de Clermont-Nesle et femme de Guillaume de Flandre, fut bienfaitrice de ce monastère. Elle lui donna en 1308, sept fiefs situés à Quiquery (a), Solentes (b), Cressy (c), Ami (d), Verpillières (e), à Breuil (f) et à Languevoisin, consistant en terres labourables, prés, cens, rentes, deniers, etc. « La charge imposée pour cette » donation était la foi et hommage, l'homme vivant et mourant, non » confiscant, et à chaque mutation d'homme et pour chaque renouvellement, » pour tous droits seigneuriaux pécuniaux et de chambellage, étaient » payés une coupe en vermeil du poids de deux marcs et demi d'argent, » poinçon de Paris et huit livres tournois de composition ancienne.

» Et étaient tenus lesdits Chartreux quand le seigneur-marquis de Nesle, » ainsi que ses successeurs, irait pour la première fois à leur monastère, » de venir en procession avec croix et eau bénite au devant de lui jusqu'à » la principale porte de leur église pour le recevoir et le conduire au chœur » où serait préparé pour lui un prie-Dieu de tapis et de coussins, et ainsi » quand il lui plairait, d'y retourner ; ils étaient tenus aussi de lui préparer » un oratoire, faisant savoir le seigneur-marquis le jour de sa venue.... » sur lesdits fiefs n'avaient les religieux chasse, garenne ni justice, ainsi » que le portaient les lettres d'amortissement de 1488 et suivant la composition faite en 1496.

(2) Le Mont-Renaud avait dans le siècle dernier environ 8,000 livres de revenu annuel. (*Colliette*).

(a) Ancien village aujourd'hui annexe de Languevoisin, canton de Nesle. (b) Canton de Gulscard. (*Dioc.*). — (c, d, e, f) canton de Roye.

Renaud de Rouy et sa femme fondèrent aussi à Pont-l'Évêque, leur demeure, un hôpital avec treize lits pour des malades et des infirmes ; pour leur nourriture et leur entretien, ils le dotèrent d'un revenu assez considérable consistant en argent, fiefs, terres, manoirs, etc. Cet établissement hospitalier avait une chapelle où l'office divin était chanté tous les jours : deux prêtres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean de Noyon, dont l'hôpital de Pont-l'Évêque dépendait, venaient y célébrer la messe ; la prieure de cet Hôtel-Dieu avait la surintendance des pauvres qu'elle visitait souvent en se transportant de Noyon à Pont-l'Évêque.

La fondation de l'hôpital de ce village fut agréée en 1312 par André de Cressy, évêque de Noyon. Plus tard il fut détruit à cause des voleurs qui s'y retiraient pour piller les bateaux pendant la nuit ; les biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Noyon.

Renaud et sa femme eurent leur sépulture dans le chœur de l'église du Mont-Renand. (*Annales de Noyon.*)

Les généalogistes gardent à peu près le silence sur les descendants de ce seigneur, et nous ignorons l'époque où le domaine de Rouy a cessé d'appartenir à la famille de ce nom. Cependant A. de La Morlière parle de HUGUES, seigneur de Rouy, qui vivait dans le XVI<sup>e</sup> siècle ; il fut marié à Mariette de Monchy. Leur fille, FRANÇOISE DE ROUY, épousa Guillaume de Lannoy, seigneur de La Boissière, qui la rendit mère de Christophe, aussi seigneur de La Boissière, gouverneur de la ville d'Amiens, allié à Charlotte de Villers-Saint-Pol, dame de Roiglise (1), Chilly (2), et de Maucourt (3) gouvernante de Madame Elisabeth de France, puis

---

(1) Canton de Roye. — (2, 3) Canton de Rosières. Le 31 janvier 1700, vente par François de La Rochefoucauld et Jeanne de Schombert, son épouse, moyennant 37,500 livres, à Anne de Souvré, veuve de Michel Le Tellier, marquis de Louvois, de la terre et seigneurie de Maucourt et fiefs y joints, consistant en justice haute, moyenne et basse, maisons et bâtiments, colombier, basse-cour, jardin, enclos, prés, bois, terres labourables, moulin à vent banal, droits de four, censives en blé, avoine, coqs, poules, chapons, estaux, argent et autres droits.

dame d'honneur de la reine, fille de Philippe de Villers et d'Antoinette de Bosqueaux. Selon Haudicquer de Blancourt, Barbe de Rouy vivait dans le même siècle, elle était fille de Jean, seigneur de La Boissière et de Louise de Villers-Saint-Pol et fut mariée à Antoine de Conflans, seigneur de Saint-Remy, etc, lieutenant de la Vénérie de France. Un dénombrement du 7 juillet 1607 donné au marquis de Nesle par Thibaut Desvaux, écuyer seigneur d'Amy-le-Grand, Pithon, Mortefontaine et des grosses dîmes de Rouy, gentilhomme ordinaire de la Vénérie du roi, fait mention de Jean de Rouy, écuyer. Mais en 1567 paraît comme seigneur de Rouy ANTOINE DE LA FONS, chambellan et bouteiller, de Vermandois, et archer des ordonnances du roi sous le comte de Vaudemont, fils du second lit de Nicolas de La Fons, deuxième du nom, écuyer, seigneur d'Happancourt et mayeur de la ville de Saint-Quentin ; il avait épousé Marie de Mailly, fille de Charles-Antoine, seigneur de Fontaine, Riquelieu et Essigny-le-Petit, sénéchal du Vermandois, et de Luçe de Carpentier, fille du seigneur de Villecholes.

ADRIEN DE LA FONS leur fils, écuyer, était, en 1603, seigneur de Rouy, Essigny-le-Petit, etc ; il fut marié à Marguerite de Crécy (1).

FRANÇOIS DES FOSSÉS, premier du nom, écuyer, qualifié seigneur de Rouy-le-Grand et de Rouy-le-Petit, en partie en 1584 (2), fils de Nicolas, chevalier, gouverneur du marquisat de Nesle et de Marguerite de Chambly. De Françoise de Carpentier, sa première femme, fille de Jean, seigneur de Villecholes et de Jeanne de Fontaine, il eut une fille :

NICOLE DES FOSSÉS, dame des Rouy, qui épousa, en 1588, François-Hercules de Rouvroy, chevalier, vicomte de Rouy-le-Grand et seigneur de Gicourt, demeurant, en 1610, au château et lieu principal de Rouy-le-Petit.

---

(1) Armes de la famille de La Fons : *d'argent à trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules.*

(2) Voyez la *Picardie*, tome 8, p. 460, et suivantes.

FRANÇOIS et un autre FRANÇOIS DE FONTAINE (1) frères, étaient, en 1695, seigneurs de la Tour de Rouy-le-Grand.

HENRI-FRANÇOIS DES FOSSÉS, chevalier, était aussi qualifié, en 1717, seigneur de la tour de Rouy-le-Grand à cause de Marguerite de Fontaine, sa femme ; Marie-Rose, leur fille, décéda âgée d'environ trois ans le 8 janvier 1709, à Mesnil-le-Grand, près Nesle, où elle avait été mise en nourrice.

LOUIS-HERCULES DE ROUVROY, chevalier, vicomte des deux Rouy, issu de l'union de François-Hercules avec Nicole Des Fossés, s'était allié à Madeleine Le Fournier de Vargemont qui mourut le 9 janvier 1692, et fut inhumée dans le caveau destiné à la sépulture des seigneurs-vicomtes des deux Rouy, dans le chœur de l'église de Rouy-le-Petit. Louis-Hercules de Rouvroy (2) décéda vers 1686.

De cette dernière union sont issues deux filles :

- 1° Madeleine-Diane, ci-après ;
- 2° Marie de Rouvroy, de Rouy-le-Petit, qui épousa, le 9 mai 1683, Jean-Baptiste-François de Vielchâtel, chevalier, seigneur d'Hémévillers, capitaine au régiment de la Mestre-de-Camp des dragons de France, fils aîné de Louis, chevalier, seigneur d'Hémévillers, Mardilly et d'autres lieux et de Marie de Récourt sa femme. De ce mariage sont nés deux fils : 1° Jean-Baptiste de Vielchâtel, chevalier, seigneur de Genly, Jully, La Chaumière, la Maison-Blanche et d'autres lieux, capitaine au régiment royal d'infanterie. Il épousa Agnès de Fransures, fille de Louis, écuyer, seigneur d'Ognolles et d'Hyencourt-le-Grand, près Chaulnes, et de Marie de Charmoulue, et 2° Louis-Jacques-Dominique de Vielchâtel, né à Rouy-le-Petit le 4 septembre 1689.

(1). Armes de la famille Fontaine : *d'or à trois écussons de vair, bordés de gueules.*

(2). Armes de la famille de Rouvroy : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles d'or,*

MARIE-MADELEINE-DIANE DE ROUVROY, vicomtesse des deux Rouy, fut mariée, en premières nocces, à Jacques-François de Tassart, chevalier, seigneur de Belloy-en-Santerre, Barleux, etc, lieutenant colonel du régiment d'Orléans, et en deuxièmes nocces, le 15 janvier 1692, à Louis de Hanocque, chevalier, seigneur de Danisy, fils de Louis-Enguerrand-François, chevalier, seigneur de Quincy et de Danizy.

MARIE-MADELEINE-DIANE DE HANOCQUE, (1) du dernier lit, vicomtesse des Rouy, s'allia, le 27 mars 1720, à Louis-Valérand Des Fossés, écuyer, né à Pottes le 31 juillet 1697, de Charles Des Fossés, écuyer, seigneur de Pottes et de Lasalle, ancien capitaine au régiment de la Neuville, et de Catherine Lescuyer.

De cette alliance sont issus sept enfants garçons et filles, dont six morts jeunes.

LOUISE-ANGÉLIQUE DES FOSSÉS, qui leur survécut, vicomtesse des Rouy, dame de Pottes et d'autres lieux, fut mariée à Jean-Guillaume-François-Marie, comte de Gand et du Saint Empire romain, marquis d'Hem, près Lille, baron de Sailly, vicomte de Forêt, seigneur de Mauberbus et d'autres lieux, il mourut en 1758, laissant de sa veuve quatre enfants :

1° Louis-Guillaume-Camille de Gand ;

2° Louis-François, vivant en 1792 ;

3° Marie-Louise-Adélaïde, mariée à Henri-Louis Jacob d'Aigremont qui la rendit mère de plusieurs enfants, dont Louise-Angélique Jacob d'Aigremont, alliée à Charles-Bernard de Brosart-de-Saint-Léger ;

4° Anne-Marie-Caroline de Gand (2), demeurant à Bapaume en 1792. (Le P. Anselme, de Rousseville, H. de Blancourt, registres civils des paroisses de Rouy-le-Petit, d'Ognolles et de Pottes).

(1) Armes de la famille de Hanocq ou Hanocque : *d'argent, à trois lours cerviers de sable.*

(2) Armes de la maison de Gand : *d'azur au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*



L'église de Saint-Etienne de Rouy-le-Grand est un édifice fort ancien ; on y voit de remarquable les fonts baptismaux, deux bénitiers reposant sur des colonnettes à chapiteaux très curieux, le tableau du maître-autel représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, et celui de saint Etienne, toile digne d'être restaurée par un habile pinceau.

La cure de cette paroisse, qui valait 800 livres, était comprise dans le doyenné de Curchy ; aujourd'hui c'est une annexe de Mesnil-Saint-Nicaise.

Un incendie arrivé vers 1818 a anéanti les archives et les actes civils de la commune.

Habitations en 1709 : 35 ; en 1850 : 48. Population en 1863 : 185. Superficie du territoire : 381 hectares.

L'église de Rouy-le-Petit, vocable Saint-Eloi, régulière et assez grande, paraît être du XVI<sup>e</sup> siècle. La cure valait 600 livres et était du doyenné de Ham.

Cette paroisse fut desservie successivement par :

Allart, chapelain de la collégiale de Nesle, 1619,

Thieuleux, 1625.

Jean Mauger, 1687. Mort le 14 septembre 1719 et inhumé dans la chapelle de la Vierge de son église.

Nicolas Candillon, 1727.

Barthélemy d'Orgny, 1758.

Jean-Pierre Roguet, 1759. Après la révolution il devint aumônier des sœurs de la Croix de Nesle. Mort vers 1815.

La Fabrique possédait environ 53 journaux (18 hectares 49 ares) de terres produisant, en 1696, 84 setiers et demi de blé, valant alors 2 fr. 30 c. le setier.

Les habitants de cette commune viennent d'aliéner des propriétés communales pour le prix être employé à la restauration de leur église et à la constitution d'une rente qui leur permettra d'avoir un prêtre.

Habitations en 1709 : 31 ; en 1850 : 48. Population en 1863, 202. Superficie du territoire : 327 hectares.

Vers 1768 on a trouvé un tombeau romain au moulin de Rouy-le-Petit. Le sarcophage, qui renfermait des médailles, était environné d'ossements humains, de fers, de lances et d'armures.

Il existe dans cette localité, entre l'ancien château et l'Ingon, un talus ou rideau assez élevé où, en 1852 ont été découverts des souterrains qui ont probablement servi de refuge pendant les guerres du moyen âge.

---

### Voyennes, Courtemanche et Buny.

Voyennes, Voyenne, Voicne et Vouiane dans le XIII<sup>e</sup> siècle, du canton de Nesle, est situé sur la rive méridionale de la Somme, à 6 kilom. environ Est de cette ville.

Il est fait mention de Voyennes dès l'année 826 dans le livre des miracles de saint Quentin. Le 9 juin de cette année, y est-il rapporté, à l'heure des matines du jour de la Pentecôte; une femme de ce village, nommée Adeltrude, recouvra la vue au tombeau du saint Martyr. (*Colliette*, t. I<sup>er</sup>. p. 328).

Au Midi de Voyennes se trouve *Courtemanche*; depuis longtemps déjà ils sont confondus et ne forment qu'un lieu. *Buny*, autrefois *Beugny* et *Beuny* est une dépendance de Voyennes et en est séparé par la Somme; il avait sa mairie.

Le domaine de Voyennes était divisé en deux parties: celle de Courtemanche, au midi, appartient aux Templiers puis à la commanderie d'Eterpigny; l'évêque de Noyon, qui était seigneur de l'autre partie, la donna en fief à des seigneurs particuliers.

### SÉIGNEURS CONNUS.

L'inventaire du Trésor des Chartes sur la Picardie aux Archives de l'Etat fait mention de RAOUL DE VOIENNE, chevalier, en 1260.

JEAN DE MAU-CHEVALIER, Cambraisien, était seigneur de Voyennes et de Buny-sur-Somme avant et en 1500. De sa femme Jacqueline de Warlusel il eut plusieurs enfants :

1<sup>o</sup> Charles, qui fit son testament à Paris le 30 septembre 1510 ;

2<sup>o</sup> Marie, qui va suivre ;

3<sup>o</sup> Jean, sire de Wailly, marié à Jeanne de Rely, dame de Goyencourt (1), fille de Louis de Rely, écuyer, sieur de Rochefort et de Mont-Lescaure, et d'Antoinette de Wailly, sa femme ;

Et 4<sup>o</sup> Bon de Mau-Chevalier, fut en même temps archidiacre d'Aisnay dans l'église de Châlons, prévôt de Cambrai, chanoine d'Amiens et de Soissons, chambellan et conseiller du pape Jules II, et doyen du Chapitre de Saint-Quentin ; il mourut en 1516.

MARIE DE MAU-CHEVALIER épousa Raoulquin de Folleville, seigneur de Campagne (2) et de Voyennes par sa femme (3) :

De leur union est issu :

FRANÇOIS DE FOLLEVILLE (4), écuyer, seigneur de Voyennes, Campagne, etc. Par son contrat de mariage du 22 novembre 1514, passé à Amiens, il épousa Françoise de Wadencourt, et déclare que par la succession de feu son père lui appartiennent les domaines de Campagne, de Voyennes et de Buny-sur-Somme. Par son testament du 21 novembre 1547, Françoise de Wadencourt, alors veuve de François de Folleville et de Jean de Noyelles, écuyer, sieur de Beaumartin, ordonne être inhumée à Voyennes, auprès de son premier mari, et fait plusieurs legs à ses enfants.

De l'union de François de Folleville et de Françoise de Wadencourt sont nés :

(1) Canton de Roye (Somme).

(2) Canton de Guiscard (Oise).

(3) La famille de Mau-Chevalier portait : *d'argent à six merlettes de sable, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or.*

(4) Armes de la famille de Folleville : *d'or à dix losanges de gueules posées 3, 3, 3 et 1.*

- 1° Charles de Folleville, qui va suivre ;  
 2° Anne, mariée à Joseph de Warlusel, écuyer, seigneur de Béthencourt-sur-Somme ;  
 3° Jean, seigneur de Beaumartin ;  
 Et 4° N..... de Folleville unie à N..... de Noyelles lequel la rendit mère de Jeanne de Noyelles.

CHARLES DE FOLLEVILLE, écuyer, seigneur de Voyennes et de Campagne fit une vente, dont le contrat fut passé à Péronne le 9 avril 1530 par devant Dumoussset et Lefèvre, notaires.

Un inventaire eut lieu à la justice de Péronne le 29 juin 1569, après le décès de Jean de Folleville, seigneur de Beaumartin, à la requête de Charles de Folleville, chevalier, seigneur de Voyennes et vicomte de Caletot (1), tuteur des enfants de Jean.

FRANÇOIS DE BLOTTEPIÈRE, chevalier, seigneur de Voyennes et

(1) La vicomté de Caletot ou Callot était l'un des deux fiefs composant la seigneurie de Boverchy. Louis de Sainte-Maure, seigneur de Neslé, a concédé ces deux fiefs à Charles de Folleville, écuyer, seigneur de Voyennes, de Beaumartin et de Campagne, par contrat du 7 février 1552, devant Pierre de Montigny et Jean Le Mannier, notaires à Noyon, moyennant quinze cents écus d'or, de valeur chacun quarante-sis sous tournois, faisant ensemble trois mille quatre cent cinquante livres, les foi et hommage réservés par le seigneur-marquis de Neslé.

La vicomté de Caletot consistait en un manoir et chef-lieu, bâti sur 4 setiers de terre (133 ares), en terres labourables et en prés, sur la rivière d'Ense (aujourd'hui le Petit-Ingon) en censives et en un droit de terrage de la 4<sup>e</sup> gerbe sur les terres labourables. Quatre fiefs relevaient anciennement de cette vicomté : le *fief du Chapitre de Noyon* auparavant nommé le *fief Fauconnier* réuni au domaine en 1610 par transaction ; le *fief d'Omecourt et d'Orgeveux* aussi réuni au domaine de la seigneurie, Marie de Maloizel l'a retiré féodalement en 1669 sur Jean de Montigny, de Péronne, qui l'avait acheté ; le *fief de la Mairie* qui consistait en un mencaut de terre (16 ares, 62 centiares) ; et le *fief de la Villette* consistant en quatre setiers et demi de pré, deux setiers et demi de terre labourable, et en vingt-huit setiers environ de terre sujette au terrage de quatre gerbes, l'une envers le seigneur.

d'autres lieux, l'un des lieutenants du roi au gouvernement de Picardie, petit-fils d'Antoine de Blottefière, chevalier, seigneur, en 1618, de Vauchelles, Morlancourt (1), Villers-le-Vert (1), Ablincourt (1), Gomiécourt (1), Courtemanche, Plainval (2). Le Vermont ; et d'autres lieux, et de Marie de Montjean, sa femme. Il épousa, avant 1676, Suzanne du Mesnil-de-Vaux qui le rendit père de

1° Pierre de Blottefière, dit de Courtemanche, qui va suivre ;

2° 3° 4° François, Louise et Charlotte, nés avant 1683 ;

5° Geneviève, née le 31 octobre 1683 ;

6° Gabriel, né le 2 juin 1686 ;

Et 7° Paul-François, né le 23 janvier 1688.

Louise décéda le 23 octobre 1687, âgée d'environ 10 ans ; Charlotte fut mariée en 1690 à Marie-Joseph de Carvoisin, chevalier, seigneur de Buverchy et d'autres lieux, fils d'Alexandre de Carvoisin, seigneur de Buverchy et de Salency, près Noyon, et de Marie de Maloizel. ; Geneviève épousa, en 1710, Jacques-Antoine d'Anval, chevalier, seigneur du Frétoy, près Montdidier ; Gabriel, chevalier, mourut à Strasbourg le 26 août 1705. François de Blottefière décéda à Voyennes le 11 janvier 1710, âgé de 70 ans, et sa femme, en 1720 ; ils furent inhumés dans le chœur de l'église du lieu, sépulture de la famille de Blottefière.

Selon Haudicquer de Blancourt, Claude de Carpentier, demeurant à Dury en 1695, était seigneur de Voyennes, bailliage de Saint-Quentin, et vicomte de Calcot.

PIERRE DE BLOTTEFIÈRE (3), dit de Courtemanche, seigneur de Voyennes et d'autres lieux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, était, en 1724, capitaine au régiment des Cravates

(1) Arrondissement de Péronne.

(2) (Oise).

(3) Cette famille que la tradition fait sortir des Iles britanniques était établie dès le XII<sup>e</sup> siècle dans le Ponthieu.

royales et cavalerie. Il mourut à Voyennes le 12 mars 1746 âgé d'environ 75 ans, ayant alors un de ses fils capitaine au régiment de Cambrésis, et un autre capitaine au régiment de Laval ; il avait épousé, vers 1710, Anne-Catherine Hébert de Cresonsart.

De leur union sont issus :

1° Joseph-Ignace, né le 26 mars 1714, décéda le 16 octobre suivant ;

2° Antoine-François, né le 4 avril 1712, mourut le 17 mai suivant ;

3° Pierre-Théophile, qui va suivre ;

4° Claude-Jacques, né le 1<sup>er</sup> mai 1717, mort le 27 mars 1719 ;

5° Louis, dit de Courtemanche, né le 9 juillet 1719, mort le 18 octobre 1725 ;

6° Alexandre, né le 16 avril 1721, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées navales ;

7° Pierre-François, né le 8 avril 1722, chevalier de Saint-Louis, chef de bataillon en 1776 ;

Et 8° Jean-François, né le 8 juillet 1723, chevalier de Saint-Louis en 1754.

Leur mère mourut à Voyennes le 28 avril 1725 âgée de 43 ans.

PIERRE-THÉOPHILE DE BLOTTEFIÈRE, né le 10 juillet 1713, seigneur de Voyennes et d'autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1746 fut lieutenant-colonel, commandant du régiment de Cambrésis infanterie, puis maréchal des camps et armées françaises. Le 30 juillet 1730 il fit la vente, au profit de l'Hôtel-Dieu de Nesle, de 179 mines de terre (66 hectares.93 ares 37 centiares), situées aux villages de Piennes, Onvillers, Remaugies et environs, le tout formant le fief de *Laucourt*. Il épousa, en 1790, le 22 juin, Marie-Charlotte-Félicité Cœuvét-d'Origny. Leur fille Anne-Marie-Louise de Blottefière (1),

---

(1) Armes de la famille de Blottefière : *d'or à trois chevrons de sable*. — supports : deux lions. — Devise : *Potius mori quam sedari*.

née à Ham le 30 janvier 1793, épousa à Voyennes, en 1811, Quentin Gobinet de Villecholle, né à Saint-Quentin le 9 mars, 1782, dont l'aïeul, Quentin Gobinet, était maieur de Saint-Quentin en 1745. (*Colliette, De Rousseville, Haudiquier, Reg. civils de Voyennes*).

RAOUL-MARIE-VICTOR DE BLOTTEFIÈRE, leur seul fils, né au château de Voyennes, le 24 janvier 1797, lieutenant en 1819, a fait en 1823 la campagne d'Espagne. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1823, il fut mis en disponibilité en 1830 et s'est retiré à Privas (Ardèche).

Il a deux enfants :

1° Paul-Marie-Scipion, né le 25 avril 1834, à Chomérac (Ardèche).

2° Henri-Marie-Ulysse de Blottefière, né au même lieu le 15 septembre 1838, sorti comme sous-lieutenant, en 1859, de l'école impériale militaire de Saint-Cyr et attaché au 99<sup>e</sup> régiment de ligne avec lequel il a fait la campagne d'Italie, il a fait partie, dans ce même régiment, de l'expédition du Mexique.

GABRIEL D'AUMALE (1), seigneur du Saulchoix, de Mont-Clerc, Grazeloix et de Ripot, 2<sup>e</sup> fils de François d'Aumale, seigneur du Quesnoy, Alengoujart et de la Cour-aux-Bois, et de Michelle de Bayencourt, dame de Lignières et du Saulchoix, épousa, le 27 février 1581, Catherine de Paillart, dame de Balâtre (2) et de Buny, fille de Jean de Paillart, seigneur de Balâtre et de Meursent, et de N. de Ravencl.

Du mariage de Gabriel d'Aumale avec Catherine de Paillart sont nés :

(1) Selon Carpentier, historien du Cambrésis, la Maison d'Aumale, tire son origine d'Yves de Nesle, dont est issu par successeur de temps Jean de Nesle 1<sup>er</sup>, seigneur de Falvy et de la Hérelle, marié en 2<sup>es</sup> nocés à Jeanne de Ponthieu, comtesse d'Aumale, de laquelle il eut *Gui de Nesle*, dit d'Aumale, parce qu'il fut apanagé d'une partie de ce comté ; ce qui donna lieu à ses descendants de prendre le surnom d'*Aumale* qu'ils ont conservé.

(2) Canton de Roye (Somme).

1° Philippe d'Aumale, seigneur de Balâtre et de Buny, comte du Mont-Notre-Dame (1), marié à Marie de La Fons, qui le rendit père de Marie d'Aumale, femme de Jean de Rogué, seigneur de Ville, près Noyon ; de Jeanne d'Aumale qu'épousa Jean de Héricourt, chevalier, seigneur de Courcelles, en Champagne ; et de Claude d'Aumale de Mont-Notre-Dame, seigneur de Balâtre, qui s'unit à Madeleine Du Clausel, fille de Louis Du Clausel, seigneur de Yoisin et de Madeleine Du Saultoir.

2° Antoine qui va suivre ;

3° et 4° Charlotte et Gabrielle.

ANTOINE D'AUMALE, chevalier sieur de Buny, La Folie et d'autres lieux, lieutenant pour le roi de la ville et gouvernement de Ham, épousa Marguerite de Bovelles, dont est issu :

CLAUDE D'AUMALE, écuyer, sieur de Buny, et de la mairie (2), marié par contrat du 22 avril 1652 à Jeanne de Blondel, veuve de Louis, chevalier, seigneur de Sorel, d'Ugny-le-Gai, etc., et fille de Pierre de Blondel, seigneur de Fresnes et d'Anne de Picquet. Le 16 juillet 1632, relief en parchemin devant les officiers du marquisat de Nesle, signé Soucanye, Le Marlière et Le Mesgue, par Antoine d'Aumale, pour la terre du Buny à lui donnée en échange par Philippe d'Aumale.

Commission en parchemin donnée le 7 janvier 1638, signée Louis, et plus bas Phélyppeaux, de la lieutenance pour le roi en la ville de Ham, à Antoine d'Aumale, sieur de Buny.

De leur union sont issus cinq enfants : Claude, André, Louis, Louise et Jeanne d'Aumale.

ANDRÉ D'AUMALE, seigneur du Buny et d'Yvrencheux (3), épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> septembre 1692, Marguerite Hémart,

(1) Canton de Braine (Aisne).

(2) Un dénombrement du 2 août 1667, de Claude d'Aumale, maire de Buny, porte qu'il est dû annuellement un septier de vin à la choque du château de Nesle, la nuit de Noël.

(3) Canton de Crécy (Somme).



filles de Jean-Baptiste Hémart, seigneur de Brévillers (1) et de Nauroy, gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du roi, et de Marguerite Cocquielles. Leurs enfants furent :

1° Jean-Baptiste ;

2° André-François ;

Et 3° Louis-Alexandre d'Aumale (2) (Morery).

François de Bernes, écuyer, sieur de Bernes (3), épousa Marguerite de Blondel, qui le rendit père de

PHILIPPES DE BERNES, écuyer sieur de Buny. Il eut trois enfants :

GUILLAUME, GABRIEL, écuyers, qualifiés sieurs de Buny et de la Mairie, et Oudard de Bernes qui, par contrat du 2 août 1604, fut marié à Marie d'Aumale (4). (De Rousseville).

Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle une famille noble du nom de Mercy faisait sa résidence à Buny, et était alliée aux seigneurs de Rouy.

Antoine de Mercy, chevalier, fils de Pierre de Mercy, capitaine d'infanterie dans le régiment de Vaubécourt et de Marie de Fontaine, épousa à Morchain, en 1705, en présence de Henri Des Fossés, son cousin, seigneur de la Tour de Rouy-le-Grand en 1717, Charlotte Lécuyer, fille de feu Jacques Lécuyer, conseiller du roi et son élu à Péronne, et d'Antoinette de Mallemain.

De cette union sont issus sept enfants qui naquirent à Buny :

1° Antoine, né le 29 mai 1707 ;

2° Marie-Philiberte, née le 22 janvier 1709, qui avait pour parrain Philibert-César de Vitasse, chevalier, seigneur de Villecourt et d'autres lieux, et pour marraine Geneviève de Blottefière de Voyennes ;

(1) Canton de Doullens (Ibid).

(2) Armes de la maison d'Aumale : *d'argent à la bande de gueules, chargée de cinq besants d'or.*

(3) Canton de Roisel (Somme).

(4) Une ancienne ferme située entre Buny et Offoy est encore appelée la cense d'Aumale ; le moulin dit d'Aumale se trouve entre Buny et Martigny.

3<sup>e</sup> Catherine-Charlotte, née le 16 octobre 1712 ;

4<sup>e</sup> Henri, né le 23 août 1715 ;

5<sup>e</sup> Henri-François, né le 24 mars 1717 ;

6<sup>e</sup> Madeleine-Charlotte, née le 10 janvier 1719 ;

Et 7<sup>e</sup> Marie-Anne de Mercy, née le 12 février 1721.

(Reg. des par. de Morchain et de Voyennes).

En 1415 eut lieu à Voyennes le passage de la Somme par le roi d'Angleterre, avant la bataille d'Azincourt, si funeste à la France. Monstrelet en parle en ces termes : « Et ledit roy  
« d'Angleterre de Hangest s'en alla loger à Boves et après à  
« Harboinières, Vauvillers ; Bauviller. Et toujours les François  
« costoyoient par l'autre lez de la Somme. Finalement le roy  
« d'Angleterre passa l'eau de la Somme le lendemain de saint  
« Luc par le passage de Voyenne et de Béthencourt, lesquels  
« passages n'avoient pas été rompus par ceux de Saint-Quentin,  
« comme il leur avoit été enjoint par le roy de France. Et alla  
« ledit roy d'Angleterre loger à Monchy-La-Gache, et vers la  
« rivière de Miraumont ; et les seigneurs de France et tous les  
« François se retirèrent à Bapaume et au pays à l'environ..... »  
(Liv. 1<sup>er</sup>. chap. CLII.)

Il y avait à Voyennes un château-fort qui a disparu dans le XVII<sup>e</sup> siècle ; il a été remplacé par le château actuel, situé sur les bords de la Somme.

La chaussée qui mène de Roieglise à Vermand passe à Champien, à Languevoisin, à Tomvoie près de la rivière d'Ingon, au lieu dit le *Bispont*, ensuite elle traverse la place de Voyennes (*via, voie*), puis la Somme pour gagner Ugny d'où elle va à Vermand.

Près de cette chaussée, entre le Bispont et Voyennes, vers le village de Hombleux, se trouve le *Tombeau Roboam*. Il n'existe aucun renseignement historique sur cette antique sépulture.

Vers 1840 on a découvert à Buny d'anciens tombeaux en pierre ; ils n'offraient aucun caractère de nature à en révéler l'époque.

Avant la Révolution la paroisse de Voyennes faisait partie du doyenné de Ham. La cure, à la nomination de l'évêque de Noyon, valait 1,000 livres.

L'église, dédiée à saint Etienne, est d'époque romane ainsi que le constatent le chœur, la nef et le clocher ; une campanille en charpente a remplacé le comble en pierre qui surmontait autrefois la tour de ce clocher. Les bas-côtés et les chapelles sont des constructions plus récentes ; on remarque au-dessus de la porte latérale un bas-relief en pierre bleue très-ancien, le portail a été reconstruit en 1862.

La chapellenie de saint Martin, fondée à Buny, était alternativement à la nomination de l'évêque diocésain et du commandeur d'Eterpigny ; elle paraît avoir été détruite au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Habitations à Voyennes en 1709 : 59

en 1850 : 208.

superficie territoriale : 920 hectares.

---

### Epeville, Canty.

Sur la route de Ham à Nesle, à 1 kilomètre environ S.-E. de cette première ville, se trouve le village d'Epeville. Cette localité, du canton de Ham, était autrefois une cure régulière sous le titre de prieuré.

#### DERNIERS SEIGNEURS CONNUS.

Vers 1640 JEAN DE BOVELLES, écuyer. Il mourut à Epeville le 23 juin 1658, âgé de 40 ans. Il avait épousé Elizabeth de l'Épinay.

JEAN DE BOVELLES, écuyer, seigneur du Sart, son trisaïeul, a été anobli le 13 mars 1500, ainsi que RENÉ DE BOVELLES, seigneur d'Ennemain (1) où il faisait sa résidence.

---

(1) Canton de Ham.

LOUIS DE BOVELLES, écuyer, seigneur de Bonneuil (1), vivait en 1557.

Cette famille a produit un des plus savants hommes de son siècle. CHARLES DE BOVELLES, né à Sancourt (2) vers 1470, s'appliqua d'abord à l'étude des mathématiques et en particulier de la géométrie, sous la direction de Jacques Lefèvre d'Étaples. Le désir d'acquérir des connaissances et de se lier avec les savants les plus célèbres lui fit entreprendre le voyage d'Allemagne. Il parcourut ensuite l'Italie, l'Espagne, visita les principales villes de France et de retour dans sa famille, embrassa l'état ecclésiastique, fut chanoine de Saint-Quentin, puis de Noyon ; professa la théologie dans cette dernière ville, mérita l'estime de Charles de Hangest, alors évêque, dont il fit l'épithaphe, et dut à sa bienveillance un loisir qu'il employa à la rédaction de plusieurs ouvrages. Charles de Bovelles mourut en 1553, âgé de 83 ans. Son corps fut transporté avec ses manuscrits dans la chartreuse de Mont-Regnaut, près Noyon.

Du mariage de Jean de Bovelles avec Elisabeth de l'Épinay sont issus deux filles et un garçon :

1<sup>o</sup> Elisabeth-Marguerite, mariée le 21 février 1678 à Florimont Brûlart, marquis de Genlis, lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans ; il mourut en Picardie le 10 janvier 1683, âgé de 83 ans. Leur fille Florimonde Rénée Brûlart, décéda jeune.

2<sup>o</sup> Jeanne Charlotte, née en 1652, rendit père Antoine Lebel de Valgencheuse, son mari, de Elisabeth-Antoinette Lebel, née à Eppeville, le 19 décembre 1681, qui ne vécut que deux jours.

3<sup>o</sup> FRANÇOIS DE BOVELLES (3), né en 1655, qualifié seigneur d'Eppeville en 1690, épousa Marguerite Hurault, fille de Nicolas

(1) Ancienne dépendance d'Eppeville.

(2) Canton de Ham.

(3) La maison de Bovelles portait : *de gueules au pal d'or accosté de deux vols de même pour cimier, un casque surmonté d'un animal lampassé de gueules ; et pour supports, deux sauvages couronnés de lauriers.*

Hurault, seigneur de Chevigny baron de Weil, et de Rénée Bachelier. Il décéda le 17 juillet 1719, laissant deux filles ;

1° Gabrielle-Pélagie de Bovelles ;

Et 2° Rénée-Elisabeth de Bovelles, née le 3 février 1691, mourut le 19 février 1701 et fut inhumée à Eppeville.

GABRIELLE-PÉLAGIE épousa Louis-Armand de Caulincourt, et le rendit père de onze enfants, nés et baptisés à Eppeville :

1° Marc-Louis, né le 6 décembre 1718 ;

2° Pélagie, née le 29 novembre 1719, morte le 27 février 1720 ;

3° Elizabeth-Pélagie, née le 16 février 1721 ;

4° Gabrielle-Hyacinthe, née le 23 février 1722 ;

5° Geneviève, née le 16 juin 1723 ;

6° Louise-Angélique, née le 6 octobre 1724 ;

7° Marie-Victoire, née le 27 janvier 1726 ;

8° Jacques-Joseph, né le 20 janvier 1727 ;

9° Maximilien-Henri, né le 22 juin 1728 ;

10° Louis-Armand, né le 28 avril 1730 ;

Et 11° Autre-Pélagie, née le 10 septembre 1731 ;

Louis-Armand de Caulincourt décéda à Eppeville le 27 février 1734, Gabrielle-Pélagie, sa femme, dame d'Eppeville et marquise de Caulincourt, le 29 décembre 1749 ; ils ont été transportés et inhumés à Caulincourt (1).

La seigneurie d'Eppeville était possédée en 1766 par M. d'OPPY qui avait épousé Marie-Catherine Michelet ; leur fille Marie-Joseph-Henriette d'Oppy décéda à Eppeville le 22 avril 1766. (*Anselme, Haudicquer, Pérennès, registres civils d'Eppeville.*)

Le château construit en briques dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, n'offre rien de remarquable.

Habitations en 1710, 30 ; en 1830, 148. Superficie territoriale 490 hectares. Tourbières, prés naturels et artificiels, colzas, fourrages, betteraves, cidre.

---

(1) Caulincourt porte : *de sable ; au chef d'or.*

## DERNIERS PRIEURS-CURÉS D'EPPEVILLE.

François du Liège, décédé le 21 septembre 1688.

Jean Boudequin, décédé le 5 juillet 1694.

François-Armand d'Audigny, décédé le 29 novembre 1751, âgé de 36 ans.

N.... de Villers son successeur, encore en exercice, en 1760.

Canisy, Quennezy, Canezy (*Canistacum*) est situé près de la Somme au N. de Hombleux (1), dont il est éloigné d'environ 1500 mètres, et à l'Ouest d'Eppeville.

Ce hameau de Hombleux, qui existait déjà dans le XIII<sup>e</sup> siècle, a donné naissance à Jean de Canesi, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon, qui obtint du pape Jean XXII un diplôme en faveur de cette abbaye, daté du 26 avril 1307 ; Jean permit, en 1324, d'ériger la chapelle de sainte Elizabeth dans l'église de son abbaye. (*Collette*).

## SEIGNEURS DE CANISY CONNUS.

JEANNE DE CANISY, dame du lieu, fut mariée le 18 janvier 1534, à Pierre de Chepoix, chevalier, seigneur d'Eulles, gouverneur de Ham, qui fut fait prisonnier par les gens de Charles-Quint et mené en Flandre, où il mourut. Il était fils de Charles, chambellan de Louis XII, qui prenait une rente sur la ville et communauté de Montdidier. Jeanne se remaria le 2 octobre 1562, au sieur de la Vicville (*Anselme*).

En 1570, RENAULT DE QUENNEZY, seigneur de ce lieu, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, était gouverneur de Compiègne (2). (*Archives de l'Hospice de Nesle*).

(1) Canton de Nesle.

(2) La maison de Canisy portait : d'azur à trois tourteaux d'hermine.

CLAUDE DE LOUYENCOURT, paraît comme seigneur de Canisy dans un bail reçu par du Troussel, notaire à Ham, le 16 janvier 1569. (*Histoire manuscrite de Chauny, par le P. Labbé*).

FRANÇOIS DE BROUILLY, baron de Mesvillé, chevalier, épousa le 22 avril 1577, Louise de Halluin, fille aînée de Charles, duc de Halluin, pair de France, marquis de Piennes, chevalier des ordres du roi, lieutenant et gouverneur de Picardie, et d'Anne de Chabot. François fut tué à la bataille de Senlis en 1589. Louise de Halluin, sa veuve, déclare, en 1609, que les terres et seigneuries de Canisy, Lannoy (1), Hombleux, Ramecourt (2), Mesnil-Saint-Vaneng (3) et d'autres lieux sont échues par le décès de son père, comme fille aînée et héritière féodale en la coutume de Chauny.

De cette union sont nés :

1° MICHEL DE BROUILLY, chevalier, seigneur de Canisy, etc., qui paraît n'avoir point laissé de postérité.

2° FRANÇOIS DE BROUILLY, aussi qualifié seigneur de Canisy et d'autres lieux.

3° Isabelle de Brouilly, épousa, en 1608, David de Poix, fils de Jean de Poix, seigneur de Sechelles et d'autres lieux, et de Catherine de Dompierre sa seconde femme. David mourut en 1612 sans postérité ; il avait pour sœur Esther de Poix, mariée à Jean Leborgne, seigneur de Vilette, près Ham. Isabelle de Brouilly se remaria à Jacques d'Angennes, seigneur de Poigny et de Boisorcan en Bretagne. Elle mourut le 12 juillet 1630.

4° Anne de Brouilly, morte en 1616. Elle avait été mariée à Guillaume Pot, seigneur de Rhodes et de Chemant, grand-maitre des cérémonies de France, premier écuyer tranchant et portecornette blanche du roi, qui fut reçu en survivance de son père à la charge de prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi en 1597.

(1, 2) Dépendances d'Ercheu, canton de Roye.

(3) Dépendance d'Emery, canton de Ham.

Et 5<sup>e</sup> CHARLES DE BROUILLY, marquis de Piennes (1), comte de Lannoy, seigneur de Mesvillé, Canisy, etc., gouverneur du Câtelet, s'allia, le 16 août 1607, à Madeleine de Rochefort, fille de Jean de Rochefort, seigneur de la Croisette.

LOUIS DE BROUILLY, leur fils, marquis de Piennes, seigneur de Canisy, etc., épousa en janvier 1632, Gillette d'Harcourt, marquis de Beuvron, gouverneur de Falaise, et de Léonore Chabot de Saint-Gelais, comtesse de Cosmac. Louis de Brouilly fut fait prisonnier devant Arras en 1640, et tué par les ennemis qui contestaient entre eux de sa rançon, laissant une fille unique Marie de Brouilly, qui devint l'épouse de Henri de Régnier, marquis de Guerchy comte de Lannoy, près Ercheu.

Anne de Brouilly (2), sœur de Louis, fut mariée par contrat du 15 juillet 1634, à Claude de Rochefort, seigneur de Coulanges, dont elle a eu plusieurs enfants. (*Le P. Anselme, Haudicquer.*)

LOUISE DE BROUILLY, dame de Canisy, épousa, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Charles d'Hervilly (3), chevalier, capitaine dans le régiment de Bretagne, commandant pour le roi des ville et château de Ham, de 1681 à 1715, seigneur de Deniécourt (4), Montauban (5), Canisy et d'autres lieux. Elle décéda à Ham et fut inhumée dans l'église Saint-Martin de cette ville. Son épitaphe portait :

*Cy gist noble et honorable dame Louise de Brouilly, dame de Canisy; en son vivant épouse de messire Charles d'Hervilly, seigneur de Devise (6), lieutenant du roy et commandant de cette ville*

(1) Canton de Montdidier.

(2) Les armes de la famille de Brouilly étaient : *d'argent au hou de sinople, armé, lampassé et couronné de gueules.*

(3) La famille d'Hervilly porte : *de sable, semé de fleurs de lis d'or.*

(4) Canton de Chaumes.

(5) Canton de Combles.

(6) Canton de Ham.



et de son chasteau, laquelle décéda le 8 décembre 1695, âgée de 40 ans. — Priez Dieu pour son âme.

Cette union a donné naissance à

CHARLES-MICHEL D'HERVILLY, chevalier, seigneur de Canisy, et d'autres lieux.

CHARLES-FRANÇOIS, comte d'Hervilly-Canisy, chevalier, fut colonel du régiment Dauphin, dragons, et obtint ensuite le gouvernement de la ville et du château de Ham. Il épousa, en premières noces, N.... de Guibermesnil (1), dont le contrat fut signé à Versailles en 1747, et en secondes noces N.... de Saint-Simon, sœur du marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne.

Du premier mariage est né :

MARC-PIERRE-AUGUSTIN-CÉSAR, vicomte d'Hervilly-Canisy, capitaine de dragons qui épousa le 16 mai 1786, dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, Catherine-Victoire-Chapellé de Jumilhac.

Deux enfants sont issus de cette union :

1° Louis-François César d'Hervilly, comte de Demiécourt;

2° N...., vicomte d'Hervilly, qui habitait en 1840, le château de Brocourt près de Guibermesnil.

Canisy qui possédait 39 habitations en 1720 devint par la suite plus considérable. Il obtint un titre de chapelle vicariale, qui lui fut accordé par sentence de l'officialité de Noyon, en date du 5 mai 1762.

Cette sentence fut confirmée par un décret du Parlement le 4 décembre 1764, et l'ordonnance de l'Evêque diocésain y constitua un vicaire le 13 février 1767. C'est alors qu'on bâtit dans ce hameau une petite église et un presbytère. M. d'Hervilly de Canisy, seigneur du lieu, plaça sur le clergé un capital de 12,000 livres pour en constituer une rente de 600 livres, dont un tiers servait à l'entretien de l'église, et le reste, à la subsistance du vicaire. (*Colliette, Decagny*).

---

(1) Canton d'Hornoy.

## VICAIRES DE CANISY.

N. Billiard, 1769.

Pierre-Antoine Plessier, 1782.

Louis-Charles-Ancelin, 1789.

Mêmes productions qu'à Eppeville.

**Bacquencourt, Buverehy, Grécourt, Robécourt, Le Pin,  
dépendances de Hombleux.**

A l'Ouest et à 4 kilomètre environ de Hombleux, se trouve le hameau de Bacquencourt (Baccei-curtis) qui eut ses seigneurs. Amauri de Bacquencourt est mentionné dans le dénombrement de Jean de Nesle, vers 1230.

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, GUI DE DOMMART, marié à Aliénor, fille de N. de Bacquencourt, était seigneur de ce lieu. (*Archives du château de Nesle*).

Avant 1533 JEHAN DEVAULX, écuyer, était seigneur de Bacquencourt. Pierre de Bacquencourt est cité en 1577. (*Archives de l'Hôtel-Dieu de Nesle*).

En 1609 PHILIPPE DE PITHON, écuyer, seigneur de Pithon, près Ham, Libermont (1), Bessancourt (2) et de Bacquencourt, assista aux assises de Chauny.

CLAUDE MENNUGY DE CHARMOLUE (3), était seigneur de Bacquencourt en 1720; il avait épousé Marie Madeleine de Fay-d'Athies.

(1) Oise.

(2) Château détruit.

(3) Armes de la famille de Charmolue : *de gueules à deux barres adossés d'or, à la croix recroisetée au pied fiché d'argent en chef.*

ALEXANDRE VINÇON, écuyer, secrétaire du roi en 1730 était seigneur du même lieu.

En 1766 GUILLAUME-JOSEPH DUPLEIX (1), chevalier et intendant de Picardie, était seigneur de Bacquencourt et d'autres lieux.

ELOI GRUET, était seigneur de Bacquencourt et d'autres lieux en 1777. Il avait épousé

Catherine-Rosalie-Caboche. Leur fils Pierre-Léonard Gruet, né à Champien le 6 août 1751, avocat au parlement de Paris, mourut à Bacquencourt le 3 décembre 1777 d'un coup de fusil qu'il s'était donné, par accident, à la chasse, et qui lui avait ouvert l'artère crurale. Ce malheureux jeune homme s'annonçait comme devant briller plus tard dans la carrière poétique. Il remporta, vers 1772, le prix de poésie à l'Académie française; le sujet de son poème était : *Les adieux d'Hector et d'Andromaque*, tiré du sixième livre de l'Iliade. (*Reg. des paroisses Saint-Pierre de Nesle et de Saint-Médard d'Hombleux. Le P. l'Abbé, histoire de Roye par d'Essigny*).

Une chapelle, dédiée à Sainte-Marguerite, avait été fondée à Bacquencourt en 1328 par les frères Saint-Jean de Jérusalem, les revenus en étaient d'environ 200 livres, à la charge d'une messe basse par semaine, elle fut transférée plus tard dans l'église paroissiale. (Collicette, t. III.)

Buverchy est à environ 6 kilom. Est de Nesle.

Deux fiefs formaient la seigneurie de Buverchy l'un était le fief de Buverchy proprement dit, l'autre le vicomté de Caletot (2).

PIERRE DE LA MOTTE (3) était seigneur de ce lieu en 1260.

(1) Armes : Ecartelé au 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux poissons affrontés en fasces, et en pointe d'une étoile, le tout d'argent; au 2 et 3 semés de carreaux d'or, chargés chacun d'une étoile d'azur.

(2) Voyez la *Picardie*, page 168, année 1863.

(3) Armes : D'azur, au chevron, accompagné de deux glands en chef, et d'une étoile en pointe le tout d'or.

LOUIS DE SAINTE-MAURE, comte puis marquis de Nesle, seigneur de Buverchy, fils de Jean de Sainte-Maure, comte de Nesle et d'Anne d'Humières, 1552.

DENIS DE MALOIZEL seigneur de Buverchy, épousa Marguerite de Blottefière.

MARIE DE MALOIZEL, leur fille, en devint propriétaire par la donation que sa mère lui fit de la moitié, qui lui appartenait et par l'acquisition qu'elle fit de l'autre moitié qui appartenait à Marie de Villecholle, sa cousine germaine, épouse de Claude Dalu, sénéchal du Vermandois.

Marie de Maloizel fut mariée à Alexandre de Carvoisin, seigneur de Buverchy et de Salency, près Noyon, dont :

MARIE-JOSEPH DE CARVOISIN, chevalier, seigneur de Buverchy et d'autres lieux, qui épousa, en 1690, Charlotte de Blottefière, fille de François, chevalier, seigneur de Voyennes et d'autres lieux, lieutenant du roi au gouvernement de Picardie, et de Suzanne du Mesnil de Vaux.

De cette union sont issus :

1° Pierre-Joseph de Carvoisin, chevalier, tué à la bataille de Malplaquet en 1709 ;

2° François qui va suivre ;

3° Nicolas, né le 11 mai 1696, à Buverchy ;

Et 4° Charles-Louis-Joseph, qui mourut jeune le 11 novembre 1703.

FRANÇOIS DE CARVOISIN, écuyer, seigneur de Buverchy, vicomte de Caletot, mourut sans postérité en 1778.

NICOLAS-LOUIS DE CARVOISIN (1), seigneur du même lieu, comme seul héritier féodal de François, son oncle.

Les habitants de Buverchy avaient environ cent cinquante setiers de terre de bas prés communaux, pour raison desquels ils n'étaient sujets à aucunes redevances seigneuriales.

---

(1) Armes : D'or à la bande de gueules, au chef d'azur.

La mesure des terres était de 60 verges par setier (33 ares 25.) comme à Hombleux, à Bacquencourt, les grains s'y mesuraient à la mesure de Nesle, et les boissons à celle de Ham.

L'église de cette ancienne paroisse, sous le vocable de la Sainte-Vierge, a été bâtie en 1663 ; c'est un petit édifice qui n'a rien de remarquable. La cure qui valait 700 livres, était desservie, dans le XVIII<sup>e</sup> siècle, par les Cordeliers de Moyencourt.

#### CURÉS CONNUS.

P. Leborgne, curé de Moyencourt, desservant de Buverchy, 1700.

Fr. Danville, gardien du couvent de Moyencourt, 1703.

Frère Jean-Nicolas Etienne, cordelier, 1704.

Antoine Visse, curé de Grécourt, commis par le gardien de ce couvent, 1707.

A. Pezé, gardien du couvent 1710.

Fr. Lefebvre, gardien du couvent, 1713.

J. Liégé et M. Michault, cordeliers, 1728.

Thoquesne, curé de Buverchy, 1736.

Rachart, curé, 1763.

Rivage, curé, 1778-1791. (*Reg. de la par. de Buverchy*).

Il y avait à Buverchy, en 1720, 13 maisons, 11 vers 1780, et 31 en 1850.

Grécourt est à 1 kilom. Sud de Hombleux.

JEAN DE CROISELLES, écuyer, était seigneur de Grécourt, en 1239 ; sa femme se nommait Marguerite.

ALARD, chevalier, héritier de Jean de Croiselles.

JEANNE DE GRÉCOURT, dame du lieu, est mentionnée dans les registres de la paroisse Saint-Pierre de Nesle en 1591.

DANIEL DE HURTEBISE, sieur de Grécourt et d'autres lieux, épousa,

le 23 juillet 1642, dans la chapelle du château de Nesle, Marguerite de Larre (1).

MARTIN SOYER autrefois receveur de l'Abbaye-au-Bois, était seigneur en partie de Grécourt en 1732 (*Reg. de la paroisse de Saint-Eloi d'Ognolles*).

N... DE BLOTTEPIÈRE possédait la seigneurie de Grécourt en 1772.

N. LE TELLIER, domicilié à Flambermont (Oise), était propriétaire de la même seigneurie en 1855 ; elle consistait alors en un château en ruine et l'enclos contenant 18 setiers de terre environ (six hectares) et en dix-sept hectares de terre labourable. Elle a été vendue en 1865.

Grécourt avait été érigé en cure en 1239. Voici, sur l'érection de cette cure en quels termes s'exprime l'auteur des *Annales de Noyon*, p. 945 : « L'an 1239 fut faite la division de la paroisse de Grécourt en Vermandois d'avec celle de Hombleux, matrice de l'église, à la poursuite du seigneur du lieu, moyennant un revenu suffisant pour l'entretien d'un curé. Ce qui fut confirmé par l'Evêque de Noyon. »

Il y avait à Grécourt 13 habitations en 1720, selon le nouveau dénombrement du royaume, et 25 en 1850.

(1) 28 février 1622, René de Laval, chevalier, seigneur-marquis de Nesle, baron de l'Isle-sous-Mont-Réal, de Beaulieu, Fresniche, Athye et Cappy, maroschal des camps et armées du Roy, et administrateur perpétuel de N.-D. d'Offemont, autrement dite la Malladerye de Neelle, ayant en mémoire et grande considération les bons et agréables services qui ont estez rendus tant à ses prédécesseurs que à luy par le sieur de Larre depuis cinquante ans et qu'il continue encore, fait une donation audit sieur de Larre et à Christine de Vaucelles, sa femme et à leurs enfants de vingt-neuf muids de bled à prendre sur les fermiers de N.-D. d'Offemont autrement dite Malladerye de Neelle. (*Archives de l'hospice de Nesle.*)

Claude de Larre, capitaine au régiment de Champagne, habitait Nesle en 1673.

Robécourt, *Roberti-curtis* au Sud de Grécourt, ancien fief, dont les chanoines de Chauny étaient seigneurs dès l'année 1155.

Noble homme MATHIAS BARTHÉLEMY DE HAUSSY DE ROBÉCOURT, né le 5 mai 1695, conseiller du roi et son avocat honoraire au bailliage de Péronne, décéda à son château de Robécourt le 24 décembre 1764.

MATHIAS-ANTOINE DE HAUSSY DE ROBÉCOURT, baron, chevalier de la Légion d'honneur, né à Péronne le 28 mars 1755, avocat du roi au bailliage de cette ville en 1778, membre de l'Assemblée législative en 1791, et du Conseil des Cinq-Cents en 1797, président du tribunal civil de Péronne de 1802 à 1828, le 20 décembre, jour où il est mort. Il avait épousé en 1779, Marie-Louise-Angélique de Chanlatte, née le 30 août 1759, décédée à Péronne le 28 décembre 1843.

ANDRÉ BARTHÉLEMY DE HAUSSY DE ROBÉCOURT, aussi seigneur de Robécourt, docteur en médecine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, né à Péronne le 10 juillet 1781, décédé le 30 décembre 1834.

Le château de Robécourt et ses dépendances sont du XVII<sup>e</sup> siècle, mais tous les bâtiments sont bien entretenus. C'est la seule habitation du lieu.

Le Pin (*Pinum*) fief situé sur le territoire d'Hombleux, fut possédé, en 1155 par ROBERT, chevalier, et en 1190 par Odon, aussi chevalier, selon le cartulaire de Saint-Eloi-Fontaine.

Un moulin, appelé le moulin du Pin, au Sud-Est d'Hombleux, assis sur cet ancien fief, existe encore.

Une certaine étendue de pays, dont Hombleux était le centre s'appelait encore au siècle dernier la Plaine *des Quatre-Ponts*.

**Lagny et Candor.**

Lagny, Laigni, Laigny-les-Châteiniers, village du canton de Lassigny, est à 6 kilom. N.-O. de Noyon.

Le territoire de cette commune borde la route départementale de Noyon à Roye au N.-E.

**SEIGNEURS DE LAGNY CONNUS.**

JEAN, chevalier et sire de Laigni, existait en 1267. En cette année, il confirme la donation faite par sa mère à l'abbaye d'Ourscamp de vingt-cinq sous parisis que cette abbaye prenait annuellement sur le cens de Laigni, à quoi ledit Jean et ses héritiers s'obligent pour toujours.

RAOUL DE ROYE, seigneur du lieu de Germigny et de Monchy-le-Pierreux, consent à la donation que son frère fait à la même abbaye en 1190, confirme au mois de décembre 1202 la vente faite d'une rente en grain sur la dime de Lagny. Il fut père de Raoul de Roye, seigneur de la Ferté-en-Ponthieu à cause de Marie de Ville, sa femme.

JEAN DE ROYE, seigneur de Lagny-les-Châteigniers, fils de Mathieu de Roye, III<sup>e</sup> du nom, seigneur du Plessier-de-Roye, etc., et de Marie de Ville, sa femme. Il servait en Picardie en 1352 avec son cousin le seigneur de Roye, en 1364 en compagnie du comte de Dammartin, puis sous le connétable de France en 1368 avec un chevalier et trois écuyers. Il avait épousé Jeanne de Sains avec qui il acheta, en 1398, la terre de Lagny, ainsi que celles de Béthen-court, d'Ecuvilly et les bois de la Potière ; il vivait encore en 1401 mais il était mort en 1403. Il eut de son mariage Jacqueline de Roye, mariée en 1403 à Renaud du Sauchoy, Guillemette de Roye et

JEAN DE ROYE (1), seigneur de Cangy, de Meilancourt et de

---

(1) Armes : De gueules à la bande d'argent.



Lagny en partie, qui mourut en 1314. Il avait épousé Marie de Châtillon, fille de Jean, seigneur de Dours et de Béatrix de Châteauvillain, dont il eut un fils nommé Aubert de Roye, seigneur de Cangy, vivant en 1438, mort sans alliance.

ANTOINETTE DE NEUFVILLE, dame de Molinière et de Laigny. Elle épousa en deuxièmes nocés Jean Bournel, III<sup>e</sup> du nom, seigneur de Boncourt, de Mametz et d'autres lieux, avec laquelle il vivait en 1549, veuf en premières nocés de Catherine de Sempy. On croit que Antoinette était d'abord veuve de Gui de Flavy, seigneur de Laigny (Anselme).

Antoine de Neufville était seigneur de Laigny en 1556. (Coutumes du Vermandois).

Marie-Madeleine de Monchy, dame de Laigny, fille de Charles de Monchy, seigneur de Longueval et de Susanne Martel qu'il avait épousé en 1626, fut mariée en premières nocés à Gabriel de Roguée, seigneur de Ville, près Noyon, et en secondes nocés, en 1662, à Adrien, marquis d'Herbouville, à qui elle porta en dot les baronies de Longueval et de Lagny en Vermandois (Anselme-Colliette).

Il y avait à Lagny un ancien château flanqué de quatre tours, dont une fut abattue par ordre de Louis XV, parce que le marquis d'Herbouville (1), qui en était propriétaire s'était caché parmi les morts dans une bataille des guerres du Hanovre. Les trois fils de ce marquis se firent tuer les armes à la main, en moins d'un an par excès de bravoure. Le château a été démoli en 1820.

« En septembre 1430, rapporte Monstrelet, le duc de Bourgogne partant de Roye alla loger à Laigny-les-Châteigniers où  
 » avait une petite forteresse, dedans laquelle était l'abbé de  
 » Saint-Pharon de Meaux, frère au seigneur de Gamache, et avec  
 » luy environ quarante combattants françois, lesquels furent  
 » signifiés d'eux rendre en la volonté dudit duc, ce que faire ne

---

(1) Armes : De gueules, à la fleur de lis d'or.

» voulurent ; pour quoi on les assaillit prestement si fut en bref  
 » leur basse-cour prise de force si s'aperçurent tantôt qu'ils ne  
 » pourroient tenir leur fort, ni le deffendre, et pour ce se rendirent  
 » en la volonté du duc, lequel les livra à messire Jehan de Luxem-  
 » bourg, pour en faire en sa volonté, et ladite forteresse fut arse  
 » (brûlée) et desmolie. »

Dans la cathédrale de Noyon se lit l'épithape circulaire suivante :  
*Cy gist Jehan du Morcl. p<sup>ie</sup> en son vivant chān. de Noyon et  
 par avant chātre des feux roys Charles VIII et Loys XII. Lequel  
 trespassa l'an mil V<sup>c</sup>XXXI le XI j<sup>o</sup>. de septembre, natif de  
 Lagny-les-Châtaigniers.*

La montagne de Lagny, au nord du village, offre de son sommet  
 une vue magnifique sur le Santerre et le Vermandois. Il y a sur la  
 déclivité méridionale de cette montagne une tombelle, nommée  
 dans le pays le *Catelet*. C'est une butte circulaire haute d'environ  
 quinze mètres, et large de quarante.

Une seconde tombelle pareille existe sur la même montagne du  
 côté de Candor.

Lagny eut un établissement des Templiers. On retrouva en 1808  
 leur cimetière sur le côté oriental de la montagne, le défrichement  
 fit rencontrer trente cercueils de pierre, dont quelques uns ren-  
 fermaient des armes à l'usage des chevaliers du Temple.

Nombre des maisons en 1720, 145, en 1834, 220.

Population 1834, 800. — Superficie territoriale 1077 hectares  
 60 ares. Ce village présente une rue principale pavée, longue  
 de 2,000 mètr.

Candor, Candeuere, Canduerre, Candoirre (*Candora, Candoira*)  
 au N. de Lagny.

Comme Lagny, le territoire de cette commune borde la route  
 départementale de Noyon à Roye au N.-E. -

Candor eut aussi ses seigneurs particuliers.

En 1263 vivaient PIERRE et GÉRARD DE CANDOR, chevaliers. Les  
 lettres qui suivent en font mention :

« Je Pierres, chevaliers et sire de Canduerre, fas savoir à tous  
 » ciaux ki ces lettres verront que je suis hom de court et de plait  
 » monseigneur le évesque de Noion dou molin de Canduerre ; ke  
 » me sires Gérars de Canduerre, chevaliers, tient de mi. Et en  
 » tesmoignage et en recongnissance de ceste chose je ai fait  
 » sceeler ces présentes lettres de men scel. Ce fut fait en l'an de  
 » l'incarnation nostre seigneur MCC soissante-trois, le lundi avant  
 » la chandelière. » (Dom Grenier).

JEAN, seigneur de Candor et de Bretigny (1), épousa Béatrix. Leur épitaphe qui était dans l'église N.-D. d'Ourscamp, où ils élirent leur sépulture portait : « *Ci gist mesires Jehans, chevalier, sire de Candoirre. qui trespassa en l'an de grace mil deux cens soissante et chinq — Ci gist madame Béatrix, qui fu femme monseigneur Jehans de Candoirre qui trespassa l'an de grace mil deux cens soissante et deux.* »

PIERRE DE CANDOR donne, en 1296, à l'église d'Ourscamp, cent livrés tournois et deux muids de froment de rente à prendre sur tout ce qu'il possédait à Crémery, ainsi que le portent les lettres suivantes :

« Je, Pierres de Canduerre, chevaliers, fais savoir à tous que je  
 » donne et ai donné en aumosne a homme religieux, labbe et le  
 » couvent de leglize d'Oscans C. livres de tornois por Dieu et en  
 » aumosne et por lame de moi et de mes ancisseurs, et pour faire  
 » men anniversaire et etre parchonniers de tous les biens fais  
 » de ledite eglise a tous jours. Desquez C livres de tornoiz je et mi  
 » hoir sons tenus à payer L livres de tornoiz à ledite eglise, de  
 » dans le jour de me sepulture, et por les autres L livres de tornoiz,  
 » je leur donne et ai donné II mui de fourment de rente a tous  
 » jours, à penre chascun an a le Saint-Martin, seur tout ce que  
 » je ai a Crimeri (2), et que je tieng de monseigneur de Neele, en

(1) Canton de Noyou.

(2) Canton de Roye.

« de telle maniere que se li dit religieux ne pooient joir de ladite rente, ne tenir en main morte, ne recevoir paisiblement chascun an à tous jors les II muis de fourment dessus dis, mes hoirs que la dite terre de Crimeri tenra est tenu a paier et a vendre a le dite eglise les L livres de tornois dessus dis, et parmi che il sera quites de paier le rente dessus dite, et a ce tenir fermement et a tous jours, oblige je envers ledite eglise tout ce que je tieng de mon seigneur de Neele, et men hoir qui la dite terre tenra et tous mes successeurs qui après la tenront. En tesmoignage desquels choses, je ai ces présentes lettres see lees de men propre seel. Ce fu fait en l'an de grace MCCLXXX et seze, el mois de octembre. » (Cartulaire d'Ourscamp, Pcigné-Delacourt).

L'épithaphe de Pierre de Candor et celle de sa femme, aussi inhumés dans l'église de l'abbaye d'Ourscamp, étaient ainsi conçues : *Cy gist messire Pierre, chevaliers, sire de Candoire qui trespassa en l'an de grace 1296. — Cy gist madame Renée, qui fu femme de mon seigneur Pierron de Candoire, chevalieres qui trespassa l'an de grace 1293.*

PIERRE DE CANDOR, son fils, chevalier, vivait en 1322. En 1396, Jeanne, veuve de Pierre de Candore, vend un fief à Moyencourt (1) au profit de Gérard d'Athies, oncle et neveu, moyennant 75 livres d'or.

ADAM DE CANDEURE vend à Gérard d'Athies, seigneur de Moyencourt, neuf quartiers de pré à Ramecourt (2), 21 avril 1403.

LOUIS DE LA FONTAINE était seigneur de Candor dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Marguerite, sa fille, fut mariée à François de Riencourt, seigneur de Tilloloy, Arleux et de Vaux, fils aîné de Nicolas de Riencourt et d'Anne d'Ally. De leur union vinrent trois fils et trois filles.

Louis d'Estourmel, chevalier, seigneur du Frétoy, près Noyon, et de Elavy-le-Martel, possédait aussi la seigneurie de Candor

---

(1) Canton de Roye.

(2) Idem.

en 1609. Il était fils de Jean d'Estourmel, seigneur de Guéncourt, échanson du roi et gouverneur de Saint-Quentin, qui aida puissamment à la défense de la ville de Péronne, lors du siège de 1536, et de Marie Habart, sa femme.

La famille d'Estourmel tirait son origine de Raimbauld Créton, seigneur d'Estourmel, dans le Cambrésis, dont il est fait mention dans la chronique de Cambrai l'an 1086. Il se croisa cette année pour la délivrance des Lieux-Saints, où il signala sa valeur en montant le premier sur la crête des murs de Jérusalem. Godefroid-Bouillon, pour le récompenser, lui fit présent d'une croix d'argent, dentelée ou crételée à cause de son nom de Créton, dans laquelle était enchâssée du bois de la croix de J.-C., et cette croix a servi depuis d'armes à la famille. Il prit pour devise : *vaillant sur les crétes*. Cette croix a toujours été conservée par les aînés de la maison, de père en fils; mais un d'eux n'ayant eu que des filles, ce gage précieux est échu au marquis du Frétoy, puîné des Surville.

LOUIS D'ESTOURMEL eut pour frères et sœurs :

1<sup>o</sup> Michel, seigneur, en 1579, de Templeux-la-Fosse, de Suzanne, etc., et gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye ayant été conseiller d'état et capitaine de cinquante hommes, mourut en 1605.

2<sup>o</sup> Blanche ou Marguerite, qui fut abbesse de l'abbaye de N.-D. de Biaches, près Péronne, ordre de Cîteaux.

3<sup>o</sup> Jeanno, mariée à Nicolas de Fontaine, seigneur de Neufville.

Et 4<sup>o</sup> Antoine, seigneur de Plainville, qui épousa Anne d'Epiñay.

Louis d'Estourmel est un des deux cents gentilshommes qui furent de la ligue faite à Péronne sous M. d'Humières, gouverneur général de Picardie, le 13 février 1577. Il mourut le 17 mars 1593 et eut sa sépulture dans la collégiale de cette ville. Il avait épousé Jeanne de Treppe, dame de Neuvisy, fille de Jean, écuyer, seigneur de Neuvisy, et de Jeanne de Vaux.

Leurs enfants furent :

1° Louis d'Estourmel, seigneur du Frétoy, Candor, etc., qui va suivre;

2° Blanche, abbesse de Biaches, qui succéda à sa tante, en faveur de laquelle celle-ci avait abdicé; elle en fut dépossédée, en 1664, par un arrêt du grand conseil; pour avoir vendu sa coadjutorerie.

3° Marie, mariée au seigneur de Welles, gouverneur de Château-Renaud.

4° N....., mariée au seigneur d'Embly, en Champagne.

Et 5° N....., mariée au seigneur de Saint-Vincent, gouverneur de Mont-Cornet.

LOUIS D'ESTOURMEL, chevalier, seigneur du Frétoy, de Flavy-le-Martel, Candor, Neuvisy, etc., dont il est fait honorablement mention dans le Mercure-Français, surtout à la défaite des Espagnols par le sieur de Créquy, devant la ville d'Ast en 1625, épousa le 12 octobre 1597 Françoise de Blanchefort, tante du maréchal de Créqui, et sœur de Madelcine de Blanchefort, mariée au baron de Surville, aîné de la maison d'Estourmel (1). De leur union sont nés :

1° Antoine d'Estourmel, seigneur du Frétoy, qui suit.

2° N..., lieutenant de la mestre de camp qui mourut à la Rochelle, en 1638.

3° Louis, chevalier de l'Ordre de Malte.

4° Marie, mariée le 21 septembre 1621 à Robert de Caulincourt, écuyer, seigneur de Caulincourt, Tombes, Biécourt, Doncœur, etc.

5° Catherine, mariée au seigneur d'Hauteville en 1631, d'où sont venues la marquise de Gouffreville et la comtesse de Poitiers.

ANTOINE D'ESTOURMEL, chevalier, 1<sup>er</sup> marquis du nom, seigneur du Frétoy, Candor, Sermaise Catigny, Campagne, Flavy-le-

(1) Louis décéda au château du Frétoy en 1632 et y fut inhumé dans l'église paroissiale, ainsi que sa femme, morte en 1632.

Martel (1), etc., capitaine-lieutenant des cheveu-légers de feu M. le duc d'Orléans et premier écuyer de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans, épousa, le 9 février 1632, Claude-Françoise Isabeau de Cherseville, fille de David, baron de Lanques et d'Anne de Villermin.

De leur union sont nés :

1<sup>o</sup> Louis d'Estourmel, mort au service des Vénitiens en 1661.

2<sup>o</sup> Louis, marquis du Frétoy, qui va suivre.

3<sup>o</sup> Charlotte, mariée au marquis de Guerbovillers, ci-devant gouverneur de Nancy, de la maison de Tournielle, en Lorraine.

4<sup>o</sup> Charles-Gaston.

LOUIS D'ESTOURMEL, chevalier, marquis du Frétoy et seigneur de Candor, Catigny, Campagne, etc., épousa Anne de Brûlart, fille de Nicolas, écuyer, seigneur d'Obsonville et de Boulay, chambellan de Gaston de France, duc d'Orléans et capitaine de son palais à Paris, et qui mourut le 27 octobre 1659, et de Marie de Cerisiers.

Les enfants venus de cette union sont :

1<sup>o</sup> Louis d'Estourmel, capitaine de vaisseau, mort sans alliance en 1696.

2<sup>o</sup> Charles, chanoine de Noyon, vivant encore en 1737.

3<sup>o</sup> ANNE-LOUISE (2), dame du Frétoy, mariée à Jean-Joseph d'Estourmel, comte de Thieux, gouverneur du Crotoy, page de la chambre du roi en 1682, dont elle eut Louis-Auguste et quatre filles.

LOUIS-AUGUSTE D'ESTOURMEL, chevalier, comte d'Estourmel, marquis du Frétoy, baron de Sermaise et de Catigny, seigneur de Candor, Ecuville, Bussy, Chevilly et de plusieurs autres lieux, capitaine au régiment de Toulouse, chef de brigade en la compagnie d'Harcourt en 1741, maréchal des camps en 1748, comman-

(1) Lieux aux environs de Noyon.

(2) Anne-Louise d'Estourmel ayant tenu un enfant sur les fonts à Ecuville en 1675, déclare ne savoir écrire ni signer.

dant de la même compagnie vers 1751, et gouverneur des ville-  
et château du Crotoy, épousa en 1746, Gabrielle-Madeleine-Marc  
de Dreux, de la Ferté, héritière en Normandie. Il se remaria  
en 1750 avec la marquise d'Auvet-des-Maret, de la maison de  
Lamoignon. Ses enfants furent :

Du 1<sup>er</sup> lit N...., mort enfant,

Du 2<sup>e</sup> lit N...., né en 1751, mort aussi en bas âge, et avec ce  
dernier s'éteignit la postérité de Louis-Auguste d'Estourmel.  
(Lamorlière, Dom-Grenier, Haudicquer).

L'ancienne église de Candor, bâtie vers 1600, a été reconstruite  
tout récemment par les soins de M. Brohon, curé actuel et par les  
sacrifices de toute nature qu'il s'est imposés.

Il y a dans cette église un autel dédié à sainte Brigide, que la  
tradition locale dit avoir péri dans les bois entre Candor et Avri-  
court. Il s'y fait à deux époques de l'année (1), un pèlerinage ayant  
pour objet de prévenir ou de guérir les maladies des vaches ; on  
frotte à la statue de la sainte une poignée de foin que l'on donne  
ensuite à manger à ces animaux.

Plus de mille personnes, venant de dix lieues assistent chaque  
fois à la messe de sainte Brigide.

*Sorcier comme ech'curé de Candor.*

(*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, XI<sup>e</sup> vol. p. 237*).

Ce dicton n'est que du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons connu M. Bes-  
nard, curé de Candor, qui a donné lieu à ce dicton ; il est décédé  
vers 1840. Les bonnes gens de la campagne, au préjudice de qui  
quelque vol avait été commis, ou dont les bestiaux étaient atteints  
de certaines maladies, allaient le consulter ayant en lui une pleine  
cônfiance. Quoique réputé sorcier dans le pays, M. B.... n'a point  
prévu que, à cause de sa prétendue science, il serait appelé devant  
un tribunal compétant, où il lui fut expressément défendu de

(1) Le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> dimanche de mai.





l'exercer à l'avenir et où il reçut de la part des juges une sévère réprimande.

Quelques années plus tard les vers suivants furent composés sur l'instituteur de Candor. Il connaissait à un certain degré, à ce qu'il paraît, l'orthographe selon MM. Noël et Chapsal.

Naïveté d'un Confitebor (1).

Certain jour de Noël, se rendant à l'église,  
 Le magister Tréma, qu'on exalte à Candor,  
 Parce qu'il connaît bien des phrases l'analyse  
 Et qu'il porte au lutrin ses poumons de stentor,  
 Signalait savamment à son Confitebor  
 Nombre de fautes d'orthographe  
 Que dans une longue épitaphe,  
 Avait faites le rédacteur :  
 Pour prouver, dit-il, chaque erreur,  
 De Noël et Chapsal consultons la grammaire,  
 Et vous verrez si je sais mon affaire.  
 Prenons Chapsal — Non, non, ce jour est solelnel,  
 Répond le machicot, de sa voix sépulcrale;  
 Ce n'est pas un jour de Noël  
 Que l'on se sert de Chape sale.

Les hameaux dépendant de Candor sont :

Balny (*Baluiacum*) à l'occident du chef-lieu.

Grédenville, en 1531 Grédeville, en 1556 Grédaville, sur la route de Noyon à Roye, 2 maisons, l'une à Candor l'autre à Catigny.

Préfontaine, autre hameau, situé à l'O. et très près de Candor.

En 1720 on comptait à Candor 127 habitations et 141 en 1834.

Population en 1834, 604. Superficie territoriale 897 hectares.

FIN.

---

(1) Second chantre du lutrin de village dans la contrée.

---

AMIENS. -- IMP. DE LENOEL-HEROUART.

---